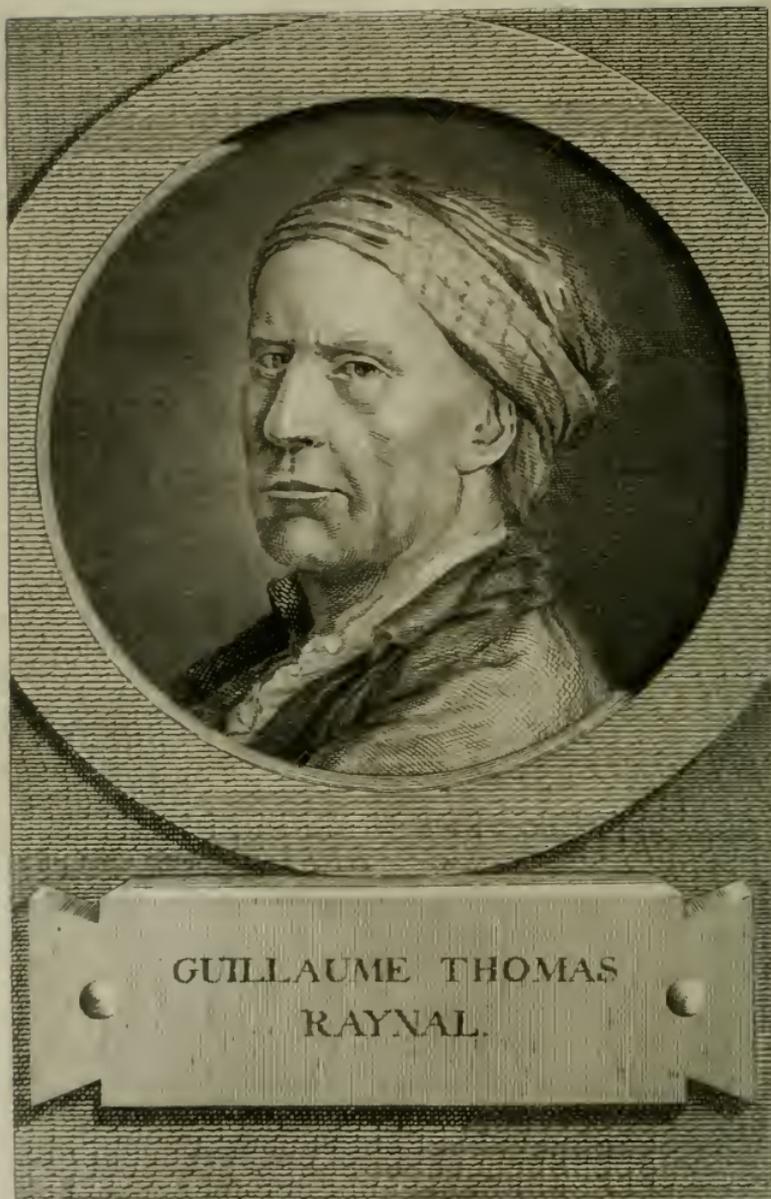








Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto



GUILLAUME THOMAS
RAYNAL.

P. G. Le Roy D.

HISTOIRE
PHILOSOPHIQUE ET POLITIQUE
DES
ISLES FRANÇOISES
DANS
LES INDES OCCIDENTALES;
PAR
GUILLAUME THOMAS RAYNAL;



A LAUSANNE,
Chez J. PIERRE HEUBACH & Comp.

[M. DCC. LXXXIV.]

F

2151

1 R 27

1784

Coll spec.

PLUS les questions proposées par les Académies sont intéressantes, plus on desire qu'elles soient répandues : un plus grand nombre d'hommes éclairés s'en occupent ; les objets sont plus sûrement envisagés sous leurs différentes faces ; la vérité est mieux connue ; les Juges ont plus de choix, & l'Auteur couronné plus de gloire. Tels sont nos motifs pour placer ici l'énoncé des questions proposées par M. l'Abbé Raynal dans les Académies de Lyon & de Berlin.

On fait que cet homme célèbre joint aux talens littéraires, que personne ne lui conteste, une bienfaisance qui s'étend fort loin. Pour ne parler que de ce qui a trait aux sciences, nous copierons ici le programme de l'Académie des sciences, belles-lettres & arts de Lyon.

SUJETS DES PRIX PROPOSÉS.

« M. l'Abbé Raynal, après avoir éclairé
 „ les hommes par ses écrits, a voulu leur
 „ procurer encore de nouvelles lumières,
 „ en excitant l'émulation. Associé aux tra-
 „ vaux de l'Académie de Lyon, il a proposé

„ à cette Compagnie d'annoncer deux su-
 „ jets de prix , dont il a fait les fonds ; l'un
 „ de 600 liv. *relatif à la prospérité des Ma-*
 „ *nufactures de cette ville* ; l'autre de 1200
 „ livres, *concernant la découverte de l'Amé-*
 „ *rique*, pour être distribués par elle, aux Au-
 „ teurs qu'elle jugera avoir le mieux rem-
 „ pli les vues du programme. L'Académie
 „ a accepté cette offre avec reconnoissance,
 „ & s'empresse de publier les deux sujets. ”

POUR L'ANNÉE 1782, L'ACADÉMIE
 DEMANDE :

*Quels ont été les principes qui ont
 fait prospérer les Manufactures qui dis-
 tinguent la ville de Lyon ?*

*Quelles sont les causes qui peuvent leur
 nuire ?*

*Quels sont les moyens d'en maintenir
 & d'en assurer la prospérité ?*

En 1783, ces Juges sévères ont renvoyé
 le tems de la distribution des prix, & voici
 comme ils en donnent les raisons.

„ L'Académie a reçu en 1782 deux mé-
 „ moires considérables sur ce sujet ; mais elle

» le continue à l'année 1784, dans l'espé-
» rance de le voir encore plus approfondi.
» La partie historique lui a paru éclaircie ;
» elle demande plus de recherches & de
» preuves dans les deux autres, sur-tout
» dans les *moyens de maintenir & d'assurer*
» *la prospérité des Manufactures.* »

POUR L'ANNÉE 1783, L'ACADÉMIE
PROPOSE LE SUJET QUI SUIT :

» *La découverte de l'Amérique a-t-elle*
» *été utile ou nuisible au genre humain ?*

» *S'il en est résulté des biens, quels sont*
» *les moyens de les conserver & de les*
» *accroître ?*

» *Si elle a produit des maux, quels*
» *sont les moyens d'y remédier ?*

» Le concours pour ce prix, qui étoit
» de 1200 livres, a été nombreux, dit en-
» core l'Académie : Seize mémoires ont été
» admis : quelques-uns annoncent de la part
» des Auteurs un travail proportionné à l'é-
» tendue du sujet ; mais plus il intéresse l'hu-
» manité, plus il exige de mérite dans ses

„ développemens , & en général , aucun
 „ mémoire n'a paru suffisamment remplir les
 „ vues indiquées dans le problême , & dans
 „ les trois grandes questions qu'il présente.
 „ Cependant ce sujet est trop beau & trop
 „ intéressant , pour ne pas espérer , qu'en
 „ donnant plus de tems aux Auteurs , il ne
 „ fasse éclore quelque ouvrage satisfaisant.

„ L'Académie s'est décidée , par ces con-
 „ sidérations , à l'annoncer de nouveau , à
 „ proroger le terme fixé pour la distribution
 „ du prix , & à le renvoyer à l'année 1785.

„ Les Auteurs s'occuperont , sur-tout des
 „ deux dernières questions , dont la solution ,
 „ quoique la plus importante , paroît avoir
 „ été la plus négligée. L'Académie invite
 „ ceux qui prétendent au prix , à ne se per-
 „ mettre dans leurs ouvrages , aucune asser-
 „ tion , qui soit dans le cas , lors de leur publi-
 „ cation , de compromettre leurs Auteurs ,
 „ & le corps littéraire qui les couronneroit.

„ On ne recevra au concours que les dis-
 „ cours ou mémoires , qui seront envoyés
 „ avant le 1 Mars 1785 : le terme est de
 „ rigueur.

„ Les Associés à l'Académie sont admis au

„ concours. Les Auteurs ne doivent se faire
 „ connoître directement , ni indirectement :
 „ ils mettront une devise à la tête de l'ouvrage,
 „ & y joindront un billet cacheté qui
 „ contiendra la même devise , leur nom &
 „ le lieu de leur résidence. Les paquets se-
 „ ront adressés francs de ports à Lyon , à
 „ M. La Tourette , ancien Conseiller à la
 „ Cour des Monnoies , Secrétaire perpétuel
 „ pour la Classe des Sciences , rue Boissac ;
 „ ou à M. de Bory , ancien Commandant de
 „ Pierre - Scize , Secrétaire perpétuel pour
 „ la Classe des Belles - Lettres , rue Boissac ;
 „ ou chez Aimé de la Roche , Imprimeur &
 „ Libraire de l'Académie , maison des Halles
 „ de la Grenette.

„ Les Mémoires seront écrits en latin ou
 „ en françois. ”

Programme de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Berlin.

„ M. l'Abbé Raynal a proposé à l'Académie
 „ d'annoncer le sujet d'un prix dont il a
 „ fait les fonds , & l'Académie y a consenti.
 „ Voici l'énoncé de la question ;

*Quels sont les devoirs d'un Historien ,
& quels doivent être ses talens ?*

*Quels sont les Historiens anciens &
modernes ; qui ont rempli avec le plus de
succès leurs obligations ?*

*Les Historiens modernes ont - ils plus
ou moins de difficultés à surmonter que
n'en eurent les anciens Historiens ?*

„ Le prix sera une médaille de 52 Fréde-
„ rics-d'or , valant environ 1040 liv. tour-
„ nois. Toutes personnes peuvent concourir
„ pour ce prix , excepté les membres ordi-
„ naires de l'Académie. Les mémoires seront
„ écrits en françois , en latin , en anglois , en
„ allemand ou en italien , au choix de l'Au-
„ teur , & auront l'étendue qu'il voudra. ”

„ Les conditions sont les mêmes que
„ celles imposées par l'Académie de Lyon.
„ Les paquets doivent être adressés , francs
„ de port à *M. Formey , Conseiller Privé*
„ *du Roi , Secrétaire perpétuel de l'Acadé-*
„ *mie à Berlin ,* & ne seront reçus au con-
„ cours que jusqu'au 31 Décembre 1784.
„ La proclamation du prix se fera dans la
„ Séance publique du 31 Mai 1785. ”

TABLE DES INDICATIONS.

- I. **C**ONSIDÉRATIONS générales sur l'établissement des colonies. . . . Page 1
- II. Premières expéditions des François aux Isles de l'Amérique. 5
- III. Les Isles Françoises languissent longtemps sous des privilèges exclusifs. . . 6
- IV. Les Isles Françoises recouvrent la liberté. Obstacles qui s'opposent encore à leurs progrès. 13
- V. Mesures prises par la cour de Versailles pour rendre ses colonies utiles. . . . 21
- VI. Notions sur la Guyane. Motifs qu'avoient les Européens pour la fréquenter & la parcourir. 24
- VII. Les François s'établissent dans la Guyane & y languissent pendant un siècle. . . 27
- VIII. La cour de Versailles se propose de rendre la Guyane florissante. Ce projet avoit-il été judicieusement conçu ? fut-il sagement exécuté ? 32
- IX. Idée qu'il faut se former des côtes & du sol de la Guyane. 46
- X. Quels bras pourra-t-on destiner aux cultures dont la Guyane est susceptible ? . . 53
- XI. Avant de jeter des capitaux dans la Guyane, il convient d'examiner si la co-

<i>lonie est bien organisée ; il en faut régler les limites.</i>	58
XII. <i>Etat actuel de la Guyane Française.</i>	62
XIII. <i>Après de longues discussions entre les cours de Londres & de Versailles , Sainte-Lucie reste à la France.</i>	65
XIV. <i>Premières opérations de la France à Sainte-Lucie.</i>	71
XV. <i>Quelle opinion faut-il avoir de Sainte-Lucie ?</i>	74
XVI. <i>Etat actuel de la colonie de Sainte-Lucie.</i>	76
XVII. <i>Obstacles qui se sont opposés aux progrès de Sainte-Lucie.</i>	79
XVIII. <i>Moyens que la cour de Versailles se propose pour mettre Sainte-Lucie à l'abri de l'invasion.</i>	81
XIX. <i>Les François s'établissent à la Martinique sur les ruines des Caraïbes.</i>	86
XX. <i>Premiers travaux des François à la Martinique.</i>	89
XXI. <i>La Martinique jette un grand éclat. Causes de cette prospérité ?</i>	94
XXII. <i>Manière dont se faisoit le commerce à la Martinique.</i>	97
XXIII. <i>La Martinique décheoit : causes de cette décadence.</i>	106
XXIV. <i>Etat actuel de la Martinique.</i>	113
XXV. <i>La Martinique peut-elle espérer de voir améliorer sa condition ?</i>	115
XXVI. <i>La Martinique peut-elle être conquise ?</i>	120

- XXVII. *Les François envahissent la Guadeloupe. Calamités qu'ils y éprouvent.* 126
- XXVIII. *La Guadeloupe sort peu-à-peu de la misere ; mais ne devient une colonie florissante qu'après avoir été conquise par l'Angleterre.* 129
- XXIX. *Variations du Ministère François dans le Gouvernement de la Guadeloupe.* 133
- XXX. *Quelles sont les dépendances de la Guadeloupe.* 138
- XXXI. *Situation actuelle de la Guadeloupe & des petites isles qui lui sont soumises.* 141
- XXXII. *Mesures prises par la France pour préserver la Guadeloupe de l'invasion.* 148
- XXXIII. *Courte description de l'Isle Saint-Domingue.* 153
- XXXIV. *Des vagabonds François se réfugient à Saint-Domingue.* 154
- XXXV. *La cour de Versailles avoue ces hommes entreprenans lorsque leur situation a pris de la stabilité , & leur donne un Gouverneur.* 159
- XXXVI. *Le ministère forme une compagnie pour la partie du Sud de Saint-Domingue.* 171
- XXXVII. *Malgré les calamités qu'elle éprouve , la colonie de Saint-Domingue devient le plus bel établissement du Nouveau-Monde.* 173
- XXXVIII. *Etablissemens formés dans la partie du Sud de Saint-Domingue.* 179

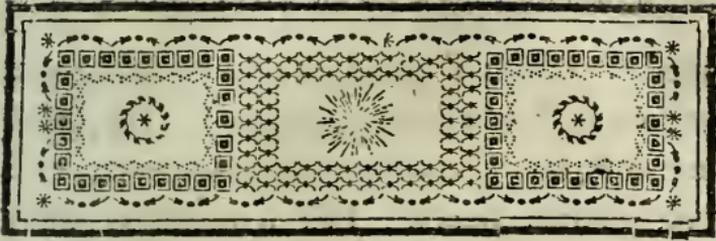
- XXXIX. *Moyens qui pourroient améliorer les cultures dans le Sud de la colonie.* 192
- XL. *Etablissemens formés dans l'Ouest de Saint-Domingue.* 194
- XLI. *Réflexions sur le peu d'intérêt que les métropoles & les colonies prennent les unes aux autres.* 205
- XLII. *Etablissemens formés au Nord de Saint-Domingue.* 208
- XLIII. *Grande importance de la ville du Cap François située sur la côte du Nord de Saint-Domingue.* 212
- XLIV. *Nature & qualité des productions que la France reçoit annuellement de la colonie de Saint-Domingue.* 218
- XLV. *Liaisons de Saint-Domingue avec les Nations étrangères.* 226
- XLVI. *Les liaisons de la France avec Saint-Domingue deviennent dangereuses pendant la guerre. Pourquoi ?* 228
- XLVII. *La partie de Saint - Domingue occupée par les François peut être attaquée par les Espagnols qui en possèdent l'autre partie.* 231
- XLVIII. *Les limites entre l'Espagne & la France ont-elles été judicieusement fixées à Saint - Domingue.* 236
- XLIX. *Moyens qu'a la partie Française de Saint - Domingue pour se garantir d'une invasion étrangère.* 240
- L. *Le droit de propriété est-il bien établi dans les Isles Françaises ?* 254

- LI. *Les impôts sont-ils convenablement assis dans les Isles Françoises?* 259
- LII. *Les milices sont-elles bien ordonnées dans les Isles Françoises?* 272
- LIII. *Le partage des héritages est-il utilement réglé dans les Isles Françoises?* 278
- LIV. *A-t-on pourvu sagement au paiement des dettes contractées par les Isles Françoises?* 285
- LV. *La métropole, en obligeant ses Isles à ne livrer qu'à elle leurs productions, en a-t-elle suffisamment assuré l'extraction?* . . . 298
- LVI. *L'autorité aux Isles Françoises est-elle dans les mains les plus propres à les faire prospérer.* 308
- LVII. *Changemens qu'il conviendrait de faire dans l'administration des Isles Françoises.* 317
- LVIII. *La France peut-elle avoir une marine militaire? Lui convient-il de l'avoir? Mesures qu'elle doit prendre pour l'avoir.* 327
- LIX. *L'Isle de Tabago qui occasionna de grands combats entre les Hollandois & les François devient une possession Britannique.* 345
- LX. *Plan de défrichement les Isles d'Amérique.* 350
- LXI. *Malheurs arrivés aux Anglois à Tabago pour s'être écartés des maximes que nous venons de tracer.* 254
-

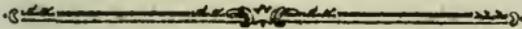
È R R A T A.

- Page 17. *ligne 3.* La classe de l'Amérique, *lisez* la casse de l'Amérique.
- Page 124. *ligne 5.* Qui augmente la population, *lisez* qui augmentent la population.
- Page 134. *ligne 22.* Sans considérations, *lisez* sans considération.
- Page 155. *ligne 1.* Ils voient se ménager, *lisez* ils devoient se ménager.
- Page 156. *ligne 12.* Sans laisser de cargaison, *lisez* sans laisser de garnison.
- Page 164. *ligne 22.* A faire connoître, *lisez* à faire reconnoître.
- Page 176. *ligne 15.* La stupidité des gouverneurs, *lisez* la stupidité des gouvernemens.
- Page 177. *ligne 19.* Sous les remedes, *lisez* sans les remedes.
- Page 184. *ligne 19.* Devoit, *lisez* devoit.
- Page 195. *ligne 11.* Ce petit Goave, *lisez* Le petit Goave.
- Page 208. *ligne 2.* Supposer, *lisez* supporter.
- Page 208. *ligne 21.* Pour elle, *lisez* pour elles.
- Page 236. *ligne 6.* Que toute l'Europe, *lisez* que si l'Europe.
- Page 252. *ligne 22.* & de latoniers, *lisez* & de lataniers.
- Page 275. *ligne 22.* Quoique révoltée, *lisez* quoique révoltées.
- Page 278. *ligne 20.* Punis comme un crime, *lisez* punis comme d'un crime.
- Page 295. *ligne 26.* Faire sans délai, *lisez* faire vendre sans délai.
- Page 309. *ligne 17.* De rapines, *lisez* de rapine.
- Page 311. *ligne 5.* Après avoir marché, *lisez* après avoir marché.
- Page 327. *ligne 5.* & ses esclaves, *lisez* & ses esclaves.
- Page 330. *ligne 21.* Ils fussent exterminés, *lisez* ils furent exterminés.

HISTOIRE



HISTOIRE
PHILOSOPHIQUE ET POLITIQUE
DES
ÉTABLISSEMENS ET DU COMMERCE
DES FRANÇOIS
DANS LES INDES OCCIDENTALES.



L'HISTOIRE ne nous entretient que de conquérans qui se sont occupés , au mépris du sang & du bonheur de leurs sujets , à étendre leur domination : mais elle ne nous présente l'exemple d'aucun souverain qui se soit avisé de la restreindre. L'un, cependant n'auroit-il pas été aussi sage que l'autre a été

I.
Considérations générales sur l'établissement des colonies.

funeste ; & n'en feroit-il pas de l'étendue des empires ainfi que de la population ? Un grand empire & une grande population peuvent être deux grands maux. Peu d'hommes , mais heureux ; peu d'espace , mais bien gouverné. Le fort des petits états est de s'étendre ; celui des grands de se démembrer.

L'accroiffement de puiffance que la plupart des gouvernemens de l'Europe se font promis de leurs poffeffions dans le Nouveau-Monde , n'occupe depuis trop long-tems , pour que je ne me fois pas demandé fouvent à moi-même , pour que je n'aie pas demandé quelquefois à des hommes plus éclairés que moi , ce qu'on devoit penfer d'établiffemens formés à fi grands frais & avec tant de travaux dans un autre hémifphère.

Notre véritable bonheur exige-t-il la jouiffance des chofes que nous allons chercher fi loin ? Sommes-nous deftinés à conferver éternellement des goûts auffi factices ? L'homme est-il né pour errer continuellement entre le ciel & les eaux ? Est-il un oifeau de paffage , ou refsemble-t-il aux autres animaux , dont la plus grande excursion est très-limitée ? Ce qu'on retire des denrées peut-il compenfer

avec avantage la perte des citoyens qui s'éloignent de leur patrie pour être détruits, ou par les maladies qui les attaquent dans la traversée, ou par le climat à leur arrivée? A des distances aussi grandes, quelle peut être l'énergie des loix de la métropole sur les sujets, & l'obéissance des sujets à ces loix? L'éloignement des témoins & des juges de nos actions, ne doit-il pas amener la corruption des mœurs, & avec le tems le déclin des institutions les plus sages, lorsque les vertus & la justice, leurs bases fondamentales, ne subsistent plus? Par quel lien solide une possession, dont un intervalle immense nous sépare, nous fera-t-elle attachée? L'individu, dont la vie se passe à voyager, a-t-il quelque esprit de patriotisme; & de tant de contrées qu'il parcourt, en est-il une qu'il continue à regarder comme la sienne? Des colonies peuvent-elles s'intéresser à un certain point aux malheurs ou à la prospérité de la métropole, & la métropole se réjouir ou s'affliger bien sincèrement sur le sort des colonies? Les peuples ne se sentent-ils pas un penchant violent à se gouverner eux-mêmes, ou à s'abandonner à la première puissance

4 HISTOIRE DES ISLES FRANÇOISES

assez forte pour s'en emparer ? Les administrateurs qu'on leur envoie pour les gouverner ne font-ils pas regardés comme des tyrans qu'on égorgeroit , sans le respect pour la personne qu'ils représentent ? Cet agrandissement n'est-il pas contre nature , & tout ce qui est contre nature ne doit-il pas finir ?

Seroit - ce un insensé que celui qui diroit aux nations : il faut ou que votre autorité cesse dans l'autre continent , ou que vous en fassiez le centre de votre empire ? Choisissez. Restez dans cette partie du monde ; faites prospérer la terre sur laquelle vous marchez , vous vivez ; ou si l'autre hémisphère vous offre plus de puissance , de force , de sûreté , de bonheur , allez vous y établir. Portez-y votre autorité ; vos armes , vos mœurs & vos loix y prospéreront. Y pensez-vous , lorsque vous voulez commander , être obéis où vous n'êtes pas , tandis que l'absence du chef n'est jamais sans fâcheuse conséquence dans l'enceinte étroite de sa famille ? On ne regne qu'où l'on est ; & encore n'est - ce pas une chose facile que d'y régner dignement. Pourquoi , ô souverain , avez - vous rassemblé de nombreuses armées au centre de votre royaume

me? Pourquoi vos palais font-ils environnés de gardes? C'est que la menace toujours instante de vos voisins, la soumission de vos peuples & la sûreté de vos personnes sacrées exigent ces précautions. Qui vous répondra de la fidélité de vos sujets au loin? Votre sceptre ne peut atteindre à des milliers de lieues, & vos vaisseaux ne peuvent y suppléer qu'imparfaitement. Voici l'arrêt que le destin a prononcé sur vos colonies. Ou vous renoncerez à elles, ou elles renonceront à vous. Songez que votre puissance cesse d'elle-même, sur la limite naturelle de vos états.

Ces idées, qui commencent à germer dans les esprits, les auroient révoltés au commencement du dix-septième siècle. Tout étoit alors en fermentation dans la plupart des contrées de l'Europe. Les regards se tournoient généralement vers le Nouveau-Monde; & les François paroissoient aussi impatiens que les autres peuples d'y jouer un rôle.

Depuis la fin tragique du meilleur de ses monarques, cette nation avoit été sans cesse bouleversée par les caprices d'une reine intrigante, par les vexations d'un étranger avide, par les projets d'un favori sans talent. Un

II.
Premières
expéditions
des Fran-
çois aux
îles de l'A-
mérique.

ministre despote commençoit à la charger de fers; lorsque quelques-uns de ses navigateurs, aussi puissamment excités par la passion de l'indépendance, que par l'appât des richesses, tournèrent leurs voiles vers les Antilles, avec l'espérance de se rendre maîtres des vaisseaux Espagnols qui fréquentoient ces mers. La fortune, après avoir plusieurs fois secondé leur courage, les réduisit à chercher un asyle pour se radouber. Ils le trouverent à Saint-Christophe en 1625. Cette isle leur parut propre au succès de leurs armemens; & ils souhaiterent être autorisés à y former un établissement. Denambuc, leur chef, obtint non-seulement cette liberté, mais encore celle de s'étendre autant qu'on le voudroit ou qu'on le pourroit, dans le grand archipel de l'Amérique. Le gouvernement exigea pour cette permission, qui n'étoit accompagnée d'aucun secours, d'aucun appui, le dixieme des denrées qui arriveroient de toutes les colonies qu'on parviendroit à fonder.

III.

Les isles
Françoises
languissent
long-tems
sous des
privileges
exclusifs.

Une compagnie se présenta en 1626, pour exercer ce privilege. C'étoit l'usage d'un tems où la navigation & le commerce n'avoient pas encore assez de vigueur pour être abandonnés à la liberté des particuliers. Elle obtint les plus

grands droits. L'état lui abandonnoit pour vingt ans toutes les isles qu'elle mettroit en valeur, & l'autorisoit à se faire payer cent livres de tabac, ou cinquante livres de coton par chaque habitant depuis seize jusqu'à soixante ans. Elle devoit y jouir encore de l'avantage d'acheter & de vendre exclusivement. Un fonds qui ne fut d'abord que de 45,000 livres, & qu'on ne porta jamais au triple de cette somme, lui valut tous ces encouragemens.

Il ne paroïssoit pas possible de rien faire d'utile avec des moyens si foibles. On vit cependant fortir de Saint-Christophe des essaims d'hommes hardis & entreprenans, qui arborerent le pavillon François dans les isles voisines. Si la compagnie qui excitoit l'esprit d'invasion par quelques privileges, eût eu, à tous égards, une conduite bien raisonnée, l'état ne pouvoit tarder à tirer quelque fruit de cette inquiétude. Malheureusement elle fit ce qu'a toujours fait, ce que fera toujours le monopole : l'ambition d'un gain excessif la rendit injuste & cruelle.

Les Hollandois, avertis de cette tyrannie, se présentèrent avec des vivres & des marchandises, qu'ils offroient à des conditions infi-

niment plus modérées. On accepta leurs propositions. Il se forma dès-lors entre ces républicains & les colons, une liaison dont il ne fut pas possible de rompre le cours. Cette concurrence ne fut pas seulement fatale à la compagnie dans le Nouveau-Monde, où elle l'empêchoit de débiter ses cargaisons; elle la poursuivit encore dans tous les marchés de l'Europe, où les interlopes donnoient toutes les productions des isles Françoises à plus bas prix. Découragés par ces revers mérités, les associés tombèrent dans une inaction entière, qui les privoit de la plus grande partie de leurs bénéfices, sans diminuer de leurs charges. Dans leur désespoir, ils abandonnerent, en 1631, leur octroi à une nouvelle compagnie, qui elle-même le céda à une autre en 1642. Inutilement, le ministère sacrifia à la dernière les droits qu'il s'étoit réservés. Cette faveur ne pouvoit pas changer le mauvais esprit qui jusqu'alors avoit été un principe constant de calamités. Une nouvelle révolution devint bientôt nécessaire. Pour éviter sa ruine totale, pour ne pas succomber sous le poids de ses engagements, le corps épuisé mit ses possessions en vente. Elles furent achetées la plupart par

ceux qui les conduisoient comme gouverneurs.

Boifferet obtint, en 1649, pour 73,000 livres, la Guadeloupe, Marie Galande, les Saints, & tous les effets qui appartenoient à la compagnie dans ces îles: il céda la moitié de son marché à Houel, son beau-frere. Duparquet ne paya, en 1650, que 60,000 livres, la Martinique, Sainte-Lucie, la Grenade & les Grenadins: il revendit sept ans après au comte de Cerillac la Grenade & les Grenadins un tiers de plus que ne lui avoit couté son acquisition entiere. Malthe acquit en 1651, Saint-Christophe, Saint-Martin, Saint-Barthelemi, Sainte-Croix & la Tortue, pour 40,000 écus: ils furent payés par le commandeur de Poincy qui gouvernoit ces îles. La Religion devoit les posséder comme fiefs de la couronne, & n'en pouvoit confier l'administration qu'à des François.

Les nouveaux possesseurs jouirent de l'autorité la plus étendue. Ils dispofoient des terrains. Les places civiles & militaires étoient toutes à leur nomination. Ils avoient droit de faire grace à ceux que leurs délégués condamnoient à mort. C'étoient de petits souverains. On devoit croire que régissant eux-mêmes

leur domaine , l'agriculture y feroit des progrès rapides. Cette conjecture se réalisa à un certain point , malgré les émotions qui furent vives & fréquentes sous de tels maîtres. Cependant ce second état des colonies Françoises ne fut pas plus utile à la nation que le premier. Les Hollandois continuoient à les approvisionner , & à en emporter les productions , qu'ils vendoient indifféremment à tous les peuples , même à celui qui , par la propriété , devoit en avoir tout le fruit.

Le mal étoit grand pour la métropole. Colbert se trompa sur le choix du remede. Ce grand homme qui conduisoit depuis quelque tems les finances & le commerce du royaume , s'étoit égaré dès les premiers pas de sa carrière. L'habitude de vivre avec des traitans , du tems de Mazarin , l'avoit accoutumé à regarder l'argent , qui n'est qu'un instrument de circulation , comme la source de toute création. Pour attirer celui de l'étranger , il n'imagina pas de plus puissant moyen que les manufactures. Il vit dans les ateliers toutes les ressources de l'état , & dans les artisans tous les sujets précieux de la monarchie. Pour multiplier cette espece d'hommes , il crut devoir

tenir à bas prix les denrées de première nécessité, & rendre difficile l'exportation des grains. La production des matières premières l'occupait peu ; & il appliqua tous ses soins à leur fabrication. Cette préférence donnée à l'industrie sur l'agriculture, subjuguait tous les esprits ; & ce système destructeur s'est malheureusement perpétué.

Si Colbert avoit eu des idées justes de l'exploitation des terres, des avances qu'elle exige, de la liberté qui lui est nécessaire ; il auroit pris en 1664 un parti différent de celui qu'il adopta. On fait qu'il racheta la Guadeloupe & les îles qui en dépendoient ; pour 125,000 livres ; la Martinique pour 40,000 écus ; la Grenade pour 100,000 livres ; toutes les possessions de Malthe pour 500,000 livres. Jusque-là sa conduite étoit digne d'éloges : il devoit rejoindre au corps de l'état autant de branches de la souveraineté. Mais il ne falloit pas remettre ces importantes possessions sous le joug d'une compagnie exclusive, que l'expérience, d'accord avec les principes, proscrivoit également. Le ministère espéra vraisemblablement qu'une société dans laquelle on incorporoit celles d'Afrique, de Cayenne, de l'A-

mérique Septentrionale, & le commerce qui commençoit à se faire sur les côtes de Saint-Domingue, deviendroit une puissance inébranlable, par les grandes combinaisons qu'elle auroit occasion de faire, & par la facilité de réparer d'un côté les malheurs qu'elle pourroit effuyer d'un autre. On crut assurer ses hautes destinées en lui prêtant sans intérêt pour quatre ans, le dixième du montant de ses capitaux, en déchargeant de tous droits les denrées qu'elle porteroit dans ses établissemens, & en proscrivant autant qu'il seroit possible, la concurrence Hollandoise.

Malgré tant de faveurs, la compagnie n'eut pas un instant d'éclat. Ses fautes se multiplièrent en proportion de l'étendue des concessions dont on l'avoit accablée. L'infidélité de ses agens, le désespoir des colons, les déprédations des guerres, d'autres causes portèrent le plus grand désordre dans ses affaires. La chute de cette société paroissoit assurée & prochaine en 1674; lorsque la cour jugea qu'il lui convenoit d'en payer les dettes qui montoient à 3,523,000 livres & de lui rembourser son capital, qui étoit de 1,287,185 livres. Ces conditions généreuses firent réunir à la masse de

l'état des possessions précieuses qui lui avoient été jusqu'alors comme étrangères. Les colonies furent véritablement Françaises; & tous les citoyens, sans distinction, eurent la liberté de s'y fixer, ou d'ouvrir des communications avec elles.

Il seroit difficile d'exprimer les transports de joie que cet événement excita dans les isles. Les fers sous lesquels on gémissoit depuis si long-tems étoient rompus; & rien ne paroissoit désormais pouvoir ralentir l'activité du travail & de l'industrie. Chaque colon donnoit carrière à son ambition: chacun se flattoit d'une fortune prochaine & sans bornes. Si leur confiance fut trompée, il n'en faut accuser ni leur présomption, ni leur indolence. Leurs espérances n'avoient rien qui ne fut dans le cours naturel des choses; & toute leur conduite tendoit à les justifier, à les affermir. Les préjugés de la métropole leur opposèrent malheureusement des obstacles insurmontables.

IV.
Les isles Françaises recouvrent la liberté. Obstacles qui s'opposent encore à leurs progrès.

D'abord on exigea dans les isles même, de chaque homme libre, de chaque esclave des deux sexes, une capitation annuelle de cent livres pesant de sucre brut. On représenta vainement que l'obligation imposée aux colo-

nies de ne négocier qu'avec la patrie principale, étoit un impôt assez onéreux pour tenir lieu de tous les autres. Ces représentations ne firent pas l'impression qu'elles méritoient. Soit besoin, soit ignorance du gouvernement, des cultivateurs qu'il auroit fallu aider par des prêts sans intérêt, par des gratifications, virent passer dans les mains de fermiers avides une portion de leurs récoltes, qui, reverfée dans des champs fertiles, auroit augmenté graduellement la reproduction.

Dans le tems que les ifles fe voyoient ainfi dépouillées d'une partie de leurs denrées; l'esprit d'exclusion prenoit en France des mefures certaines pour diminuer le prix de celles qu'on leur laiffoit. Le privilege de les enlever fut concentré dans un petit nombre de ports. C'étoit un attentat manifefte contre les rades du royaume, qu'on empêchoit de jouir d'un droit qu'elles avoient effentiellement; mais c'étoit un grand malheur pour les colonies, qui, par cet arrangement, voyoient diminuer fur leurs côtes le nombre des vendeurs & des acheteurs.

A ce défavantage s'en joignit bientôt un autre. Le miniftere avoit cherché à exclure les

vaisseaux étrangers de ses possessions éloignées, & il y avoit réussi, parce qu'il l'avoit voulu véritablement. Ces navigateurs obtinrent de l'avarice, ce que l'autorité leur refusoit. Ils acheterent aux négocians François des passeports pour aller aux colonies; & ils rapportoient directement dans leur patrie les chargemens qu'ils avoient pris. Cette infidélité pouvoit être punie & réprimée de cent manières. On s'arrêta à la plus funeste. Tous les bâtimens se virent obligés, non-seulement de faire leur retour dans la métropole, mais encore dans les ports même d'où ils étoient partis. Une pareille gêne occasionnoit nécessairement des frais considérables en pure perte, elle devoit influer beaucoup sur le prix des productions de l'Amérique.

Leur multiplication fut encore arrêtée par les impositions dont on les surchargea.

Le tabac fut assujetti à un droit de 20 sols par livre.

On proscrivit d'abord l'indigo des teintures du royaume, sous prétexte qu'il les détérioroit & qu'il nuiroit à une des cultures de la métropole. Mais lorsque des expériences répétées eurent convaincu les plus opiniâtres que,

mêlé avec le pastel, ou même employé seul, il rendoit les couleurs plus belles & plus solides, on se contenta de l'accabler de taxes. Elles furent telles qu'il ne fut pas possible d'en exporter. Ce ne fut qu'en 1693, que celui qui étoit destiné pour l'étranger fut délivré de ces vexations.

Le cacao ne sortit des mains du monopole que pour être assujetti en 1693 à un droit de 15 sols la livre, quoiqu'elle n'en coûtât que 5 dans les colonies. Son introduction dans le royaume ne fut d'abord permise que par Rouen & par Marseille, & depuis sa liberté prétendue que par ce dernier port.

Le coton qui avoit d'abord échappé aux rigueurs du fisc, fut chargé en 1664 de 3 livres par cent pesant. Inutilement on réduisit de moitié cette imposition en 1691. Cette modification ne fit pas revivre les arbrustes qu'on avoit extirpés.

La consommation du gingembre qui a une partie des propriétés du poivre, & qui peut aisément le remplacer, devoit être encouragée. On l'arrêta au moyen d'un droit de 6 livres par quintal. Il fut réduit dans la suite à 15 sols: mais alors les dernières classes de citoyens avoient

avoient pris pour cette épicerie un mépris que rien ne put vaincre.

La classe de l'Amérique n'étoit achetée en France que le quart de ce que coûtoit celle du Levant. Des analyses bien faites auroient dissipé le préjugé d'où naissoit cette énorme différence dans les prix : mais le gouvernement ne s'avisa jamais d'un expédient qui devoit augmenter les richesses de ses possessions.

Le sucre étoit la plus riche production des isles. Jusqu'en 1669, l'exportation directe dans tous les ports de l'Europe en avoit été permise, ainsi que celle de toutes les denrées des colonies. On voulut à cette époque qu'il ne pût être déposé que dans les rades du royaume. Cet arrangement en augmentoit nécessairement le prix, & les étrangers qui le trouvoient ailleurs à meilleur marché, contractèrent l'habitude de l'y aller chercher. Cependant le parti qu'on prit de décharger le sucre de 3 pour cent qu'il avoit payés à son entrée, fut cause qu'on conserva quelques acheteurs. Une nouvelle faute acheva de tout perdre.

Les raffineurs demandèrent, en 1682, que la sortie des sucres bruts fût prohibée. L'intérêt public paroissoit leur unique motif. Il

étoit , disoient-ils , contre tous les bons principes , que les matières premières allâssent alimenter les fabriques étrangères , & que l'état se privât volontairement d'une main-d'œuvre très-précieuse. Cette raison plausible fit trop d'impression sur Colbert. Qu'arriva-t-il ? Leur art resta aussi cher , aussi imparfait qu'il l'avoit toujours été. Les peuples consommateurs ne s'en accommoderent pas : la culture Française diminua , & celle des nations rivales reçut un accroissement sensible.

Quelques colons voyant qu'une expérience si fatale ne faisoit pas abandonner le système qu'on avoit pris , sollicitèrent la permission de raffiner leur sucre eux-mêmes. Ils avoient tant d'avantages pour faire cette opération à bon marché , qu'ils se flattoient de recouvrer bientôt chez les étrangers la préférence qu'on y avoit perdue. Cette nouvelle révolution étoit plus que vraisemblable , si chaque quintal de sucre raffiné qu'ils envoioient , n'eût été assujetti à un droit de 8 livres à son entrée dans le royaume. Tout ce qu'ils purent faire malgré le poids de cette imposition excessive , ce fut de soutenir la concurrence des raffineurs François dans l'intérieur de la mo-

narchie. Le produit des ateliers des uns & des autres y fut consommé tout entier; & l'on renonça à une branche importante de commerce, plutôt que de reconnoître qu'on s'étoit trompé en défendant l'exportation des sucres bruts.

Dès-lors, les colonies qui recueilloient vingt-sept millions pesant de sucre, ne purent pas le vendre en totalité à la métropole, qui n'en consommoit que vingt millions. Le défaut de débouchés en réduisit la culture au pur nécessaire. Ce niveau ne pouvoit s'établir qu'avec le tems; & avant qu'on y fût parvenu, la denrée tomba dans un avilissement extrême. Cet avilissement, qui provenoit aussi de la négligence qu'on apportoit dans la fabrication, devint si considérable, que le sucre brut qui en 1682 se vendoit 14 ou 15 francs le cent, n'en valoit plus que 5 ou 6 en 1713.

Il n'étoit pas possible que dans cet état de choses, les colons pussent multiplier leurs esclaves, quand même le gouvernement n'y auroit pas mis des obstacles insurmontables par de fausses vues. La traite des noirs fut toujours confiée à des compagnies exclusives qui en acheterent constamment fort peu, pour être assurées de les mieux vendre. On est

fondé à avancer qu'en 1698, il n'y avoit pas vingt mille nègres dans ces nombreux établissemens ; & il ne feroit pas téméraire d'affurer que la plupart y avoient été introduits par des interlopes. Cinquante-quatre navires de grandeur médiocre, fuffisoient pour l'extraction du produit de ces colonies.

Les isles Françoises devoient succomber naturellement sous le poids de tant d'entraves. Si leurs habitans ne les abandonnerent pas pour porter ailleurs leur activité, il faut attribuer leur persévérance à des ressources indépendantes de l'administration. Lorsqu'on opprimoit quelque production, le colon se tournoit rapidement vers une autre que le fisc n'avoit pas encore apperçue, ou qu'il craignoit d'étouffer au berceau. Les côtes ne furent jamais assez bien gardées, pour rompre toutes les liaisons formées avec les navigateurs étrangers. Les brigandages des Flibustiers se convertissoient quelquefois en avances de culture. Enfin, la passion tous les jours plus vive de l'ancien monde pour les denrées du nouveau, étoit un grand encouragement à leur multiplication. Cependant ces moyens n'auroient jamais été suffisans pour tirer les colonies Françoises

ses de leur état de langueur. Une grande révolution étoit nécessaire. Elle arriva en 1717.

A cette époque, un règlement clair & simple fut substitué à cette foule d'arrêts équivoques, que des fermiers avides & peu éclairés avoient arrachés successivement aux besoins, à la foiblesse du gouvernement. Les marchandises, destinées pour les colonies, furent déchargées de toute imposition. On modéra beaucoup les droits des denrées d'Amérique, qui se consommeroient dans le royaume. Celles qui pourroient passer aux autres nations, devoient jouir d'une liberté entière, à l'entrée & à la sortie, en payant trois pour cent. Les taxes mises sur les sucres étrangers, devoient être perçues indifféremment par-tout, sans aucun égard aux franchises particulières, hors les cas de réexportation dans les ports de Bayonne & de Marseille.

V.
Mesures
prises par la
cour de
Versailles
pour rendre
ses colonies
utiles.

En accordant tant de faveurs à ses possessions éloignées, la métropole n'oublia pas ses intérêts. Elle voulut que toutes les marchandises, dont la consommation n'étoit pas permise dans son sein, leur fussent défendues. Pour assurer la préférence à ses manufactures, elle ordonna aussi que les marchandises même,

dont l'usage n'étoit pas prohibé, paioient les droits à leur entrée dans le royaume, quoique destinées pour les colonies. Il n'y eut que le bœuf salé, qu'elle ne pouvoit fournir en concurrence, qui fut déchargé de cette obligation.

Cet arrangement eût été aussi bon que les lumieres du tems le comportoient, si l'édit eût rendu général le commerce de l'Amérique, concentré jusqu'alors dans quelques ports, & s'il eût déchargé les vaisseaux de l'obligation de faire leur retour au lieu d'où ils étoient partis. De pareilles gênes limitoient le nombre des matelots, augmentoient le prix de la navigation, empêchoient la fortie des productions territoriales. Ceux qui gouvernoient alors l'état, deyoient voir ces inconvéniens, & se propoient, sans doute, de rendre un jour au commerce, la liberté & l'activité qui lui sont nécessaires. Vraisemblablement, ils furent obligés de sacrifier leurs maximes à l'aigreur des gens d'affaires, qui désapprouvoient avec éclat, toutes les opérations contraires à leurs intérêts.

Malgré cette foiblesse, le colon, qui n'avoit résisté qu'avec peine aux sollicitations d'un sol excellent, y porta tous ses soins dès qu'on le

lui permit. Sa prospérité étonna toutes les nations. Si le gouvernement, à l'arrivée des François dans le Nouveau-Monde, avoit eu, par prévoyance, les lumières qu'il acquit par l'expérience un siècle après, l'état auroit joui de bonne-heure d'une culture & d'une richesse qui valoient mieux pour sa prospérité que des conquêtes. On ne l'auroit pas vu également écrasé par ses victoires & par ses défaites. Les sages administrateurs qui remédioient aux maux de la guerre par une heureuse révolution dans le commerce, n'auroient pas eu la douleur de voir qu'on avoit évacué Sainte-Croix en 1696, & sacrifié Saint-Christophe à la paix d'Utrecht. Leur affliction auroit été bien plus profonde, s'ils avoient prévu qu'en 1763, on feroit réduit à abandonner la Grenade aux Anglois. Etrange maladie de l'ambition des peuples ou plutôt des rois! Après avoir sacrifié des milliers d'hommes pour acquérir & pour conserver une possession éloignée, il faut en immoler encore davantage pour la perdre! Cependant il reste à la France des colonies importantes. Elles méritent qu'on pese leur valeur. Commençons par la Guyane qui est au vent de toutes les autres.

VI.
Notions sur
la Guyane.
Motif qu'a-
voient les
Européens
pour la fré-
quenter &
la parcou-
rir.

Les peuples qui erroient dans ce grand espace, avant l'arrivée des Européens, étoient divisés en plusieurs nations, toutes peu nombreuses. Elles n'avoient pas d'autres mœurs que celles des sauvages du continent méridional. Les Caraïbes seuls, que leur nombre & leur courage rendoient les plus inquiets, se distinguoient par un usage remarquable dans le choix de leurs chefs. Il falloit avoir pour conduire un tel peuple, plus de vigueur, d'intrépidité, de lumière que personne, & montrer ces qualités par des épreuves sensibles & publiques.

L'homme qui se destinoit à marcher le premier devant des hommes, devoit connoître d'avance tous les lieux propres à la chasse, à la pêche, toutes les fontaines & toutes les routes. Il foutenoit d'abord des jeûnes longs & rigoureux. On lui faisoit porter ensuite des fardeaux d'une pesanteur énorme. Il passoit la plupart des nuits en sentinelle, à l'entrée du carbet. On l'enterroit jusqu'à la ceinture dans une fourmillière, où il restoit exposé un tems considérable à des piquures vives & sanglantes. S'il montroit dans toutes ces situations, une force de corps & d'ame à l'épreuve

des dangers & des fléaux où la nature expose la vie des sauvages; s'il étoit l'homme qui devoit tout endurer & ne rien craindre, les suffrages s'arrêtoient sur lui. Cependant, comme s'il eût senti ce qu'impose l'honneur de commander à des hommes, il se déroboit sous d'épais feuillages. La nation alloit le chercher dans une retraite qui le rendoit plus digne du poste qu'il fuyoit. Chacun des assistans lui mettoit le pied sur la tête, pour lui faire connoître qu'étant tiré de la poussière par ses égaux, ils pouvoient l'y faire rentrer, s'il oublioit les devoirs de sa place. C'étoit la cérémonie de son couronnement. Voilà des sauvages qui avoient des notions plus justes de la souveraineté, & qui connoissoient mieux leurs prérogatives que la plupart des peuples civilisés. Après cette leçon politique, tous les arcs, toutes les fleches tomboient à ses pieds, & la nation obéissoit à ses loix, ou plutôt à ses exemples.

Tels étoient ces habitans de la Guyane, quand l'Espagnol Alphonse Ojeda y aborda le premier en 1499, avec Americ Vesputé & Jean de la Cosa. Il en parcourut une partie. Ce voyage ne donna que des connoissances

superficielles d'un si vaste pays. On en fit beaucoup d'autres, qui, entrepris à plus grands frais, n'en furent que plus malheureux. Cependant on les multiplia par un motif qui a toujours trompé, qui trompera toujours les hommes.

Un bruit s'étoit répandu sans qu'on en fache l'origine, qu'il y avoit dans l'intérieur de la Guyane, un pays désigné sous le nom *del Daurado*, qui renfermoit des richesses immenses en or & en pierreries, plus de mines & de trésors que Cortès & Pizarre n'en avoient jamais trouvé. Cette fable n'enflammoit pas seulement l'imagination naturellement ardente des Espagnols: elle échauffoit tous les peuples de l'Europe.

Cet enthousiasme faisoit particulièrement Walter Raleigh, un des hommes les plus extraordinaires qu'ait produits la région la plus féconde en caracteres singuliers. Il avoit une passion extrême pour tout ce qui avoit de l'éclat; une réputation qui éclipsoit les plus grands noms; plus de lumieres que ceux que leur état attachoit uniquement aux lettres; une liberté de penser qui n'étoit pas de son siècle; quelque chose de romanefque dans les

fentimens & dans la conduite. Ce tour d'esprit le détermina en 1595, au voyage de la Guyane : mais il la quitta sans avoir rien trouvé de ce qu'il cherchoit. Il publia cependant à son retour en Angleterre une relation remplie des plus brillantes impostures dont on ait amusé la crédulité humaine.

Un témoignage si éclatant détermina quelques François en 1604 à tourner leurs voiles vers ces contrées, sous la direction de la Ravardiere. D'autres aventuriers de leur nation ne tarderent pas à suivre leurs traces. Tous se livrerent à des fatigues incroyables. Enfin quelques-uns plutôt rebutés de tant de travaux que défabusés de leurs espérances, se fixerent à Cayenne.

Des négocians de Rouen, qui pensoient qu'on pourroit tirer parti de cet établissement naissant, unirent leurs fonds en 1643. Ils chargerent de leurs intérêts un homme féroce, nommé Poncet de Bretigny, qui ayant également déclaré la guerre aux colons & aux sauvages, fut massacré.

Cet événement tragique ayant refroidi les associés, on vit se former en 1651 une nouvelle compagnie, qui paroissoit devoir pren-

VII.
Les François s'établirent dans la Guyane, & y languirent pendant un siècle.

dre un plus grand effort. L'étendue de ses capitaux la mit en état d'assembler dans Paris même sept à huit cens colons. Ils furent embarqués sur la Seine pour descendre au Havre. Le malheur voulut que le vertueux abbé de Marivault, qui étoit l'ame de l'entreprise, & qui devoit la conduire en qualité de directeur général, se noyât en entrant dans son bateau. Roiville, gentilhomme de Normandie, envoyé à Cayenne comme général, fut assassiné dans la traversée. Douze des principaux intéressés, auteurs de cet attentat, se conduisirent dans la colonie qu'ils s'étoient chargés de faire fleurir, avec toute l'atrocité qu'annonçoit cet affreux prélude. Ils firent pendre un d'entre eux. Deux moururent. Il y en eut trois de relégués dans une isle déserte. Les autres se livrèrent aux plus grands excès. Le commandant de la citadelle déserta chez les Hollandois, avec une partie de sa garnison. Ce qui avoit échappé à la faim, à la misère, à la fureur des sauvages du continent qu'on avoit provoquée de cent manières, s'estima trop heureux de pouvoir gagner les isles du Vent sur un bateau & sur deux canots. Ils abandonnerent le fort, les munitions, les ar-

mes, les marchandises, cinq ou six cent cadavres de leurs malheureux compagnons, quinze mois après avoir débarqué dans l'isle.

Il se forma en 1663 une nouvelle société sous la direction de la Barre, maître des requêtes. Elle n'avoit que deux cent mille francs de fonds : mais les secours du gouvernement la mirent en état d'expulser de sa concession les Hollandois qui s'y étoient établis sous la conduite de Spanger, lorsqu'ils l'avoient vue évacuée par ses premiers possesseurs. Un an après, ce foible corps fit partie de la grande compagnie où l'on fondoit toutes celles que la nation avoit formées pour l'Afrique & pour le Nouveau-Monde. En 1667, Cayenne fut insultée, pillée, abandonnée par les Anglois ; & les fugitifs en reprirent possession, pour se la voir encore arracher en 1672 par les sujets des Provinces-Unies, qui ne la purent retenir que jusqu'en 1676. A cette époque, ils en furent chassés par le maréchal d'Etrées. Depuis la colonie n'a pas été attaquée.

Cet établissement tant de fois bouleversé, respiroit à peine. A peine il jouissoit d'un commencement de tranquillité, qu'on espéra favorablement de sa fortune. Quelques Fli-

bustiers qui revenoient chargés des dépouilles de la mer du Sud, s'y fixerent; &, ce qui étoit plus important, se déterminèrent à confier leurs trésors à la culture. Ils paroissent la devoir pousser avec vigueur, lorsque Ducasse leur proposa en 1688 le pillage de Surinam. Leur goût naturel se réveille; les nouveaux colons redeviennent corsaires, & leur exemple entraîne presque tous les habitans.

L'expédition fut malheureuse. Une partie des combattans périt dans l'attaque; & les autres faits prisonniers furent envoyés aux Antilles, où ils s'établirent. La colonie ne se releva jamais de cette perte. Bien loin de pouvoir s'étendre dans la Guyane, elle ne fit que languir à Cayenne même.

Cette isle qui n'est séparée du continent que par les eaux d'une riviere qui se divise en deux branches, peut avoir quatorze à quinze lieues de circonférence. Par une conformation que la nature donne rarement aux isles, élevée sur les côtés & basse au milieu, elle est entrecoupée de tant de marais, que les communications n'y sont guere praticables. Dans une plaine de deux lieues, qui pouvoit être aisément percée de canaux navigables, & dont

on n'a pas su même égouter les eaux, a été bâti le seul bourg qui soit dans la colonie. C'est un amas de barraques entassées sans ordre ni commodités, & où regnent durant l'été d'assez fréquentes fièvres, quoiqu'on n'ait cessé d'en vanter la salubrité. Il est défendu par un chemin couvert, un large fossé, un rempart en terre, & par cinq bastions. Au milieu du bourg est une butte assez élevée, dont on a fait une redoute appelée le fort, où quarante hommes pourroient encore capituler après la prise de la place. L'entrée du port n'a guere que treize pieds d'eau. Les navires pourroient toucher à quatorze : mais heureusement la vase est molle, & l'on peut la labourer sans danger.

Les premières productions de Cayenne furent le rocou, le coton & le sucre. Ce fut la première des colonies Françoises qui cultiva le café. On y a toujours cru, & peut-être on y croit encore, que ce furent quelques déserteurs qui, en 1721, racheterent leur grace, en l'apportant de Surinam où ils s'étoient réfugiés. Un historien exact a écrit depuis peu, vraisemblablement sur de bons mémoires, que ce fut un bienfait de la Motte-Aignon qui, en 1722, eut l'art d'emporter de cet établis-

fement Hollandois des semences fraîches de café, malgré la défense rigoureuse d'en laisser sortir en coffes. Dix ou douze ans après, on planta du cacao.

En 1752, il sortit de la colonie deux cens soixante mille cinq cens quarante-une livres pesant de rocou, quatre-vingt mille trois cens soixante-trois livres de sucre, dix-sept mille neuf cens dix-neuf livres de cotoïf, vingt-six mille huit cens quatre-vingt-une livres de café, quatre-vingt-onze mille neuf cens seize livres de cacao, & six cens dix-huit pieds de bois. Ces produits réunis étoient le fruit du travail de quatre-vingt-dix familles Françaises, de cent vingt-cinq Indiens, de quinze cens noirs, qui formoient la colonie entière.

VIII.
La cour de
Versaille
se propose
de rendre la
Guyane flo-
rissante.
Ce projet
avoit-il été
judicieuse-
ment con-
çu? fut-il
sagement
exécuté?

Tel, & plus foible encore, étoit l'état de Cayenne, lorsqu'on vit avec étonnement la cour de Versailles chercher, en 1763, à lui donner un grand éclat. On sortoit des horreurs d'une guerre honteuse. La situation des affaires avoit décidé le ministère à acheter la paix par le sacrifice de plusieurs possessions importantes. Il paroïssoit également nécessaire de faire oublier à la nation, & ses calamités,
&

& les fautes qui les avoient amenées. L'espérance d'une meilleure fortune pouvoit amuser son oisiveté, tromper sa malignité, & l'on détourna ses regards des colonies qu'elle avoit perdues, vers la Guyane, qui devoit, disoit-on, réparer tant de désastres.

Ce n'étoit pas l'opinion des citoyens qui paroissoient les mieux instruits de la situation des choses. Un établissement formé depuis un siècle & demi & à une époque où les esprits étoient violemment poussés aux grandes entreprises : un établissement dont les discordes civiles ni les guerres étrangères n'avoient pas ruiné les travaux : un établissement que des administrateurs sages avoient régi avec désintéressement & application : un établissement auquel les bienfaits du gouvernement & les secours du commerce n'avoient jamais manqué : un établissement où le débouché des productions avoit été toujours assuré : cette colonie n'étoit rien. On n'y avoit jamais vu de plantation florissante. Aucune fortune ne s'y étoit élevée. La misère & l'obscurité avoient été opiniâtrément son partage aux mêmes époques où les autres possessions Françaises de l'Amérique étonnoient l'ancien & le

Nouveau-Monde par leur éclat & par leurs richesses. Loin que le tems & le progrès des lumieres eussent amélioré son fort, sa situation étoit devenue de jour en jour plus fâcheuse. Comment espérer qu'elle rempliroit les hautes destinées qu'on lui préparoit ? Ces considérations n'arrêterent pas le ministère. Voyons ce qu'on a dit pour justifier ses vues.

L'Amérique offroit, dans l'origine à l'invasion de l'Europe, deux régions entièrement différentes, la Zone Torride & la Zone tempérée du nord. La première présentoit une vaste coupe à la fois de l'or ; à la cupidité, des appas ; à la mollesse, le repos ; à la volupté, son aliment ; au luxe, ses ressources. Celui qui s'en empara le premier dut éblouir par son éclat, séduire par l'image de son bonheur. Une opulence, aussi imposante que rapide, ne pouvoit manquer de lui donner dans le monde ancien une influence d'autant plus étendue, que la nature de la vraie richesse y étoit ignorée, & que ses rivaux se trouverent tout-à-coup plongés dans une indigence relative, aussi insupportable que l'indigence réelle. Son nouveau domaine étoit la patrie du despotisme. La chaleur y brisoit les

forces du corps; l'oisiveté, suite nécessaire d'une fertilité qui satisfait aux besoins sans le travail, y ôtoit à l'ame toute énergie. Cette contrée subit son destin. Les peuples, qui l'habitoient, étoient des esclaves qui attendoient un maître. Il vint. Il dit obéissez: & l'on obéit. L'esprit des monarchies absolues étoit une production du fol qu'il y trouva toute formée: mais il existoit au-dessus de sa tête un ennemi auquel on ne résiste point, & qui devoit le subjuguier à son tour: c'est le climat. Dans la première ivresse, l'usurpateur forma les projets les plus vastes, & conçut les espérances les mieux fondées en apparence. Il regarda le signe de l'opulence comme le principe créateur & conservateur des forces politiques; & comment ne s'y feroit-il pas trompé? Si nous sommes défabusés de ce préjugé, c'est peut-être à ses désastres que nous devons cette grande leçon. Il s'imagina & dut s'imaginer qu'avec de l'or, il auroit à sa solde les nations, comme il avoit les nègres sous sa chaîne: sans prévoir que cet or qui lui donnoit des alliés jaloux, en feroit autant d'adversaires puissans, qui, joignant leurs armes à la richesse qu'ils recevoient,

tourneroient ce double instrument à sa propre ruine.

La Zone tempérée de l'Amérique Septentrionale ne pouvoit attirer que des peuples laborieux & libres. Elle n'a que des productions communes & nécessaires, mais qui font dès-lors une source éternelle de richesses ou de forces. Elle favorise la population, en fournissant matière à cette culture paisible & sédentaire qui fixe & multiplie les familles, qui, n'irritant point la cupidité, préserve des invasions. Elle s'étend dans un continent immense, sur un front large, & par-tout ouvert à la navigation. Ses côtes sont baignées d'une mer presque toujours libre, & couvertes de ports nombreux. Les colons y sont moins éloignés de la métropole, vivent sous un climat plus analogue à celui de leur patrie, dans un pays propre à la chasse, à la pêche, à l'agriculture, à tous les exercices, & aux travaux qui nourrissent les forces du corps, & préservent des vices corrupteurs de l'ame. Ainsi dans l'Amérique comme en Europe, ce sera le Nord qui subjuguera le Midi. L'un se couvrira d'habitans & de cultures, tandis que l'autre épui-
sera ses sucres voluptueux & ses mines d'or.

L'un pourra policer des peuples sauvages , par ses liaisons avec des peuples libres ; l'autre ne fera jamais qu'un alliage monstrueux & foible d'une race d'esclaves avec une nation de tyrans.

Il étoit essentiel pour les colonies du Midi qu'elles eussent des racines de population & de vigueur dans le Nord , pour s'y ménager un commerce des denrées de luxe avec celles de besoin , une communication qui pût donner des renforts en cas d'attaque , un asyle dans la défaite , un contrepoids des forces de terre à la foiblesse des ressources navales.

Les colonies méridionales Françaises jouissoient avant la dernière guerre de cette protection. Le Canada , par sa situation , par le génie belliqueux de ses habitans , par ses alliances avec des peuplades sauvages , amies de la franchise & de la liberté du caractère François , pouvoit balancer , du moins inquiéter la Nouvelle-Angleterre. La perte de ce grand continent détermina le ministère de Versailles à chercher de l'appui dans un autre ; & il espéra le trouver dans la Guyane , en y établissant une population nationale & libre , capable de résister par elle-même aux attaques étrangères , & propre à voler avec le tems au

secours des autres colonies, lorsque les circonstances pourroient l'exiger.

Tel fut évidemment son système. Jamais il ne lui tomba dans l'esprit qu'une région ainsi habitée, pût jamais enrichir la métropole par la production des denrées propres aux colonies méridionales. Les bons principes lui étoient trop familiers, pour ignorer qu'il n'est pas possible de vendre, sans suivre le cours du marché général; qu'on ne peut atteindre ce but qu'en cultivant avec aussi peu de frais que ses rivaux; & que des travaux faits par des hommes libres, sont de toute nécessité infiniment plus chers que ceux qui sont abandonnés à des esclaves.

Les opérations étoient dirigées par un ministre actif. En politique sage, qui ne sacrifie pas la sûreté aux richesses, il ne se proposoit que d'élever un boulevard pour défendre les possessions Françaises. En philosophe sensible, qui connoît les droits de l'humanité & qui les respecte, il vouloit peupler d'hommes libres, ces contrées fertiles & désertes. Mais le génie, sur-tout le génie impatient de jouir, ne prévoit pas tout. On s'égara, parce qu'on crut que des Européens soutien-

droient sous la Zone Torride les fatigues qu'exige le défrichement des terres ; que des hommes qui ne s'expatrioient que dans l'espérance d'un meilleur sort, s'accoutumeroient à la subsistance précaire d'une vie sauvage, dans un climat moins sain que celui qu'ils quittoient.

Ce mauvais système, où le gouvernement se laissa entraîner par des hommes audacieux que leur présomption égardoit, ou qui sacrifioient la fortune publique à leurs intérêts particuliers, fut aussi follement exécuté qu'il avoit été légèrement adopté. Tout y fut combiné sans principe de législation, sans intelligence des rapports que la nature a mis entre les terres & les hommes. Ceux-ci furent distribués en deux classes, l'une de propriétaires, & l'autre de mercenaires. On ne vit pas que cette distribution, qui se trouve établie en Europe, & presque chez toutes les nations civilisées, est l'ouvrage de la guerre, des révolutions & des hasards infinis que le tems amène ; que c'est la suite des progrès de la sociabilité, mais non la base & le fondement de la société, qui, dans l'origine, veut que tous ses membres participent à la propriété. Les colonies qui sont de nouvelles popula-

tions & de nouvelles sociétés, doivent suivre cette règle fondamentale. On s'en écarta dès le premier pas, en ne destinant des terres dans la Guyane, qu'à ceux qui pourroient y passer avec des fonds & des avances pour les cultiver. Les autres, dont on tenta la cupidité par des espérances vagues ou équivoques, furent exclus de ce partage des terres. Ce fut une faute de politique contre l'humanité. Si l'on eût donné une portion de terrain à défricher à tous les nouveaux colons qu'on portoit dans cette région nue & déserte, chacun l'eût cultivée d'une manière proportionnée à ses forces & à ses moyens, l'un avec son argent, l'autre avec ses bras. Il ne falloit ni rebuter ceux qui avoient des capitaux, parce que c'étoient des hommes très-précieux pour une colonie naissante, ni leur donner une préférence exclusive, de peur qu'ils ne trouvassent pas des coopérateurs qui voulussent se mettre dans leur dépendance. Il étoit indispensable d'offrir à tous les membres de la nouvelle transmigration, une propriété où ils pussent faire valoir leur travail, leur industrie, leur argent, en un mot, leurs facultés plus ou moins étendues. On devoit prévoir

que des Européens, quelle que fût leur situation, ne quitteroient pas leur patrie sans l'espérance d'un meilleur sort; & que tromper leur espoir & leur confiance à cet égard, seroit ruiner la colonie, dont on projettoit les fondemens.

Des hommes transportés dans des régions incultes n'y trouvent que des besoins; & les travaux les mieux ordonnés, les plus suivis ne fauroient empêcher que ceux qui passeront dans ces déserts pour défricher les terres, ne restent dénués de tout jusqu'à l'époque, plus ou moins éloignée, des récoltes. Aussi la cour de Versailles, à qui une vérité si frappante ne pouvoit échapper, s'engagea-t-elle à nourrir indistinctement, durant deux années, tous les Allemands, tous les François qu'elle destinoit à la population de la Guyane. Mais cet acte de justice n'étoit pas une action de prudence. Il falloit prévoir que les vivres seroient mal choisis par les agens du gouvernement. Il falloit prévoir que, quand même les approvisionnemens auroient été faits avec zèle, avec prudence, avec désintéressement, c'étoit une nécessité que la plupart se gâtassent, soit dans le trajet, soit au terme. Il

falloit prévoir que les viandes salées, bien ou mal conservées, ne feroient jamais une nourriture convenable pour de malheureux réfugiés qui quittoient un climat sain & tempéré pour occuper les sables brûlans de la Zone Torride, pour respirer l'air humide & pluvieux des tropiques.

Une politique judicieuse se feroit occupée de la multiplication des troupeaux, avant de songer à l'établissement des hommes. Cette précaution n'auroit pas seulement assuré une subsistance saine aux premiers colons, elle leur auroit encore fourni des instrumens commodes pour les entreprises qu'exige la formation d'une peuplade nouvelle. Avec ce secours, ils auroient bravé des fatigues que le ministère se feroit chargé de payer libéralement, & auroient préparé des logemens & des denrées à ceux qui devoient les suivre. Par cette combinaison, qui n'exigeoit pas des méditations bien profondes, l'établissement qu'il s'agissoit de former, auroit acquis, en peu de tems, la consistance dont il étoit susceptible.

On ne fit pas ces réflexions si simples, si naturelles. Douze mille hommes furent dé-

barqués, après une longue navigation, sur des côtes désertes & impraticables. On fait que dans presque toute la Zone Torride, l'année est partagée en deux saisons, l'une sèche & l'autre pluvieuse. A la Guyane, les pluies sont si abondantes, depuis le commencement de novembre jusqu'à la fin de mai, que les terres sont submergées ou hors d'état d'être cultivées. Si les nouveaux colons y étoient arrivés au commencement de la saison sèche, distribués sur les terrains qu'on leur destinoit, ils auroient eu le tems d'arranger leurs habitations, de couper les forêts ou de les brûler, de labourer ou d'ensemencer leurs champs.

Faute de ces combinaisons, on ne fut où placer cette foule d'hommes qui arrivoient coup sur coup dans la saison des pluies. L'isle de Cayenne auroit pu servir d'entrepôt & de rafraîchissement aux nouveaux débarqués. On y auroit trouvé du logement & des secours. Mais la fausse idée dont on étoit prévenu, de ne pas mêler la nouvelle colonie avec l'ancienne, fit rejeter cette ressource. Par une suite de cet entêtement, on déposa dans les isles du Salut ou sur les bords du Kourou,

fous la toile & dans de mauvais angars, douze mille malheureux. C'est - là que , condamnés à l'inaction , à l'ennui , à la privation des premiers besoins, aux maladies contagieuses qu'enfantent toujours des subsistances corrompues, à tous les défordres que produit l'oïfiveté dans une populace transportée de loin sous un nouveau ciel, ils finirent leur triste destinée dans les horreurs du désespoir. Leurs cendres crieront à jamais vengeance contre les inventeurs, contre les fauteurs d'un projet funeste qui a fait tant de victimes: comme si la guerre dont elles étoient destinées à combler les vuides, n'en avoit pas assez moissonné dans le cours de huit années.

Pour qu'il ne manquât rien au désastre, & que les 25,000,000 employés au succès d'un système absurde fussent entièrement perdus, l'homme chargé de mettre fin à tant de calamités, crut devoir ramener en Europe deux mille hommes, dont la constitution robuste avoit résisté à l'intempérie du climat, à plus de miseres qu'on ne fauroit dire.

L'état s'est trouvé heureusement assez puissant, pour pouvoir soutenir de si grandes pertes. Mais qu'il est douloureux pour la patrie,

pour les fujets , pour toutes les ames avarés du fang François , de le voir ainfi prodiguer dans des entreprifes ruineufes , par une folle jalousie d'autorité qui commande un fílençe rigoureux fur les opérations publiques ! Eh ! n'eft-ce pas l'intérèt de la nation entiere , que fes chefs foient éclairés ! Mais peuvent - ils l'être autrement que par des lumieres générales ? Pourquoi lui cacher des projets dont elle doit être l'objet & l'instrument ? Efpere-t-on commander aux volontés fans l'opinion , & infpírer le courage fans la confiance ? Les vraies lumieres font dans les écrits publics , où la vérité fe montre à découvert , où le menfonge craint d'être furpris . Les mémoires fecrets , les projets particuliers , ne font guère que l'ouvrage des efprits adroits & intéreffés , qui s'infinuent dans les cabinets des adminiftrateurs , par des routes obfcures , obliques & détournées . Quand un prince , un miniftré , s'eft conduit par l'opinion publique des gens éclairés , s'il éprouve des malheurs , ni le ciel , ni la terre ne peuvent les lui reprocher . Mais des entreprifes faites fans le confeil & le vœu de la nation , des événemens amenés à l'infu de tous ceux dont on expofé

la vie & la fortune ; qu'est-ce autre chose qu'une ligue secrete, une conjuration de quelques individus contre la société entiere ? Jusqu'à quand l'autorité se croira-t-elle humiliée, en s'entretenant avec les citoyens ? Jusqu'à quand témoignera-t-elle aux hommes assez de mépris, pour ne pas chercher même à se faire pardonner ses fautes ?

Qu'est-il arrivé de la catastrophe, où tant de sujets, tant d'étrangers ont été sacrifiés à l'illusion du ministère François sur la Guyane. C'est qu'on a décrié cette malheureuse région avec tout l'excès que le ressentiment du malheur ajoute à la réalité de ces causes. Heureusement les observations de quelques hommes éclairés nous mettent en état de débrouiller le cahos.

IX. Cette vaste contrée, qu'on décora du magnifique nom de France équinoxiale, n'appartient pas toute entiere à la cour de Versailles, comme elle en eut autrefois la préention. Les Hollandois, en s'établissant au Nord & les Portugais au Midi, ont resserré les François entre la riviere de Marony & celle de Vincent Pinçon ou d'Oyapock, ce qui forme encore un espace de plus de cent lieues.

Idée qu'il faut se former des côtes & du sol de la Guyane.

Les mers, qui baignent cette longue côte, sont faciles, ouvertes, débarrassées de tous les obstacles qui pourroient gêner la navigation. On n'y voit que les deux isles du Salut, à trois lieues de la terre-ferme. Comme elles ne sont séparées que par un canal de quatre-vingt toises, il seroit aisé de les joindre ; & après leur union, elles formeroient un abri suffisant pour les plus grands vaisseaux. La nature a tellement disposé les choses, qu'il n'en coûteroit que peu pour rendre ce poste imprenable avec les matériaux qui se trouvent sur les lieux même. De ce port, couvert de tortues une partie de l'année, & placé au vent de l'archipel Américain, une escadre pourroit, durant la guerre, voler en sept ou huit jours au secours des possessions nationales, ou aller attaquer celles des puissances ennemies de la France.

Nul danger n'est à craindre dans ces parages. Les vents sont généralement favorables pour approcher, autant & si peu qu'on veut, des côtes. Si, ce qui est infiniment rare, leur ordre est interverti, ou qu'il survienne quelque calme, on a la ressource de mouiller partout sur un fonds excellent.

Ces avantages font malheureusement accompagnés de quelques inconvéniens. Des courans rapides s'opposent à l'arrivée des navigateurs. Que si, pour les éviter, on approche trop près de la terre, l'eau manque presque par-tout. On n'en trouve pas même à l'embouchure des rivieres qui ne peuvent recevoir que de très-petits bâtimens. Celle d'Aproouague est la seule qui en ait douze pieds. Là, échoués sur une vase molle, les navires peuvent se livrer sans inquiétude à toutes les réparations dont ils ont besoin. Cependant il leur convient de s'expédier fort vite; parce que les vers, les eaux bourbeuses, les pluies & les chaleurs y détruisent, en fort peu de tems, les vaisseaux les mieux construits, les mieux équipés.

Dans cette région, quoique voisine de l'équateur, le climat est très-supportable. Cette température peut être attribuée à la longueur des nuits, à l'abondance des brouillards & des rosées. Dans aucun tems, on n'éprouve à la Guyane ces chaleurs étouffantes si ordinaires dans tant d'autres contrées de l'Amérique.

Malheureusement, pendant les six premiers
mois

mois de l'année & quelquefois plus long-tems, cette colonie est abimée par des déluges d'eau. Ces pluies furabondantes dégradent les lieux élevés, inondent les plaines, pourrissent les plantes, & suspendent souvent les travaux les plus pressés. La végétation est alors si forte, qu'il seroit impossible de la retenir dans de justes bornes, quelque nombre de bras qu'on employât pour la combattre. A cette calamité en succede une autre. C'est une longue sécheresse qui ouvre la terre & qui la calcine.

Les opinions sur le sol de la Guyane se contrarient très-long-tems. Il est aujourd'hui connu que c'est le plus souvent un tuf pierreux, recouvert de sables & du débris de quelques végétaux. Ces terres sont d'une exploitation facile: mais leur produit est toujours très-foible, & il cesse même après cinq ou six ans. Le cultivateur est alors réduit à faire de nouveaux défrichemens, qui ont toujours le sort des premiers. Ceux même qui sont exécutés dans quelques veines d'un sol plus profond qu'on trouve par intervalle, n'ont pas une longue durée, parce que les pluies répétées qui tombent en torrens dans

cette région, ont bientôt entraîné les fucs qui pouvoient les fertiliser.

Ce fut sur ces maigres campagnes que s'établirent les premiers François qu'une fatale destinée poussa dans la Guyane. Les générations qui les remplacèrent cherchèrent par-tout des terrains plus féconds, sans en jamais trouver. Inutilement le fuc fit successivement de grands sacrifices pour améliorer cette colonie. Ces dépenses furent inutiles, parce qu'elles ne pouvoient pas changer la nature des choses. L'exemple des Hollandois qui, après avoir aussi languï dans le voisinage sur les terres hautes, avoient enfin prospéré sur des plantations formées dans des marais desséchés avec des travaux immenses, cet exemple ne faisoit aucune impression. Enfin M. Malloquet, chargé de l'administration de ce malheureux établissement, a lui-même exécuté ce qu'il avoit vu pratiquer à Surinam; & l'espace qu'il avoit arraché à l'océan s'est aussi-tôt couvert de denrées. Ce spectacle a donné aux colons une émulation dont on ne les croyoit pas susceptibles; & ils n'attendent que les bienfaits du gouvernement pour enrichir la métropole de leurs productions.

Ce fera sur des plages formées par la dégradation des montagnes & par la mer que seront désormais établies les plantations. Il faudra dessécher des marais, creuser des canaux, élever des digues : mais pourquoi les François craindroient-ils d'entreprendre ce qu'ils voyent si heureusement exécuté sur leurs frontières ? Pourquoi la cour de Versailles se refuseroit-elle à encourager par des avances & des gratifications des défrichemens vraiment utiles ? Des défrichemens ! Voilà des conquêtes sur le cahos à l'avantage de tous les hommes, & non pas des provinces qu'on dépeuple & qu'on dévaste pour s'en emparer ; qui coûtent le sang de deux nations pour n'en enrichir aucune ; qu'il faut garder à grands frais & couvrir de troupes pendant des siècles, avant de s'en promettre la paisible possession.

Tout invite le ministère de France au parti qu'on ose lui proposer. Dans la Guyane, les feux souterrains, si communs dans le reste de l'Amérique, sont actuellement éteints. On n'y éprouve jamais de tremblement de terre. Les ouragans n'exercent pas leurs ravages sur ses côtes. Son accès est rempli de tant de dif-

ficultés, qu'on peut prédire qu'elle ne sera pas conquise. Les isles Françoises, au contraire, déjà prises une fois, attirent les regards, & sollicitent la cupidité d'une nation vivement aigrie de leur restitution. Son chagrin fait présumer qu'elle sera toujours disposée à réparer, par la force des armes, le vice de ses négociations. La confiance bien fondée qu'elle a dans sa marine, ne tardera pas peut-être à la précipiter dans une nouvelle guerre, pour reprendre ce qu'elle a rendu, pour étendre plus loin ses usurpations. Si la fortune seconduit encore ses efforts; si un peuple encouragé par des victoires, dont les citoyens recueillent seuls tout l'avantage, l'emportoit toujours sur une nation qui ne combat que pour ses rois: ce seroit du moins une grande ressource que la Guyane, où l'on cultiveroit toutes les productions dont l'habitude a donné le besoin, & pour lesquelles il faudroit payer un énorme tribut à l'étranger, si les colonies nationales ne pouvoient les fournir.

Le dessèchement des côtes de la Guyane exigeroit des travaux longs & difficiles. Où prendre les bras nécessaires pour l'exécution de cette entreprise?

On crut en 1763 que les Européens y feroient très-propres. Douze mille furent la victime de cette opinion. La mort n'épargna qu'une foixantaine de familles Allemandes ou Acadiennes. Elles s'établirent sur le Sinamary qui leur offroit des bords qui ne font jamais inondés par la mer, quelques prairies naturelles, & une grande abondance de tortues. Cette foible peuplade augmente & vit heureuse le long de ce fleuve. La pêche, la chasse, l'éducation des troupeaux, la culture d'un peu de riz & de maïs: telles sont ses ressources. Quelques spéculatifs ont voulu conclure de cet exemple que les blancs pourroient cultiver la Guyane: mais ils n'ont pas fait réflexion qu'on ne fondoit des colonies que pour obtenir des productions vénales, & que ces productions exigent des soins plus suivis & plus fatigans que ceux auxquels on se livre sur les rives de Sinamary.

Les naturels du pays pourroient, dit-on, opérer sans inconvénient ce qui est destructeur pour nous. Ces sauvages étoient assez multipliés sur la côte, lorsqu'elle fut découverte. La férocité Européenne en a si fort diminué le nombre, qu'il n'y en reste pas

X.
Quels bras
pourra-t-on
destiner
aux cultu-
res dont la
Guyane est
susceptible?

actuellement plus de quatre ou cinq cens en état de porter les armes. Mais quelques aventuriers qui ont pénétré depuis peu dans l'intérieur des terres, y ont découvert beaucoup de petites nations, toutes plus barbares les unes que les autres. Par-tout ils ont aperçu l'oppression des femmes, des superstitions qui empêchent la multiplication des hommes, des haines qui ne s'éteignent que par la destruction des familles & des peuplades, l'abandon révoltant des vieillards & des malades, l'usage habituel des poisons les plus variés & les plus subtils; cent autres désordres dont la nature brute offre trop généralement le hideux tableau. Cependant le voyageur est accueilli avec respect, secouru avec la générosité la plus illimitée & la plus touchante simplicité. Il entre dans la cabane du sauvage, il s'affied à côté de sa femme & de ses filles nues; il partage leurs repas. La nuit, il prend son repos sur un même lit. Au jour, on le charge de provisions, on l'accompagne assez loin sur sa route, & l'on s'en sépare avec les démonstrations de l'amitié. Mais cette scène d'hospitalité peut devenir sanglante en un moment. Ce sauvage est

jaloux à l'extrême ; & au moindre signe de familiarité qui l'alarmeroit, on seroit égorgé.

Il faudroit commencer par assembler ces peuples toujours errans. Quelques présens de leur goût, distribués à propos, rendroient cette première opération facile. On éviteroit, avec la plus scrupuleuse attention, de réunir dans le même lieu celles de ces nations qui ont les unes pour les autres une aversion insurmontable.

Ces peuplades ne seront pas formées au hasard. Il conviendra de les distribuer de manière à se procurer des facilités pour pénétrer dans l'intérieur du pays. A mesure que ces établissemens acquerront des forces, ils fourniront des facilités pour établir des habitations nouvelles.

Jusqu'ici, aucune considération n'a pu fixer ces Indiens. La plus sûre voie, pour y réussir, seroit de leur distribuer des vaches qu'ils ne pourroient nourrir qu'en abattant des bois & en formant des prairies. Les légumes, les arbres fruitiers dont on enrichiroit leur demeure, seroient un moyen de plus pour prévenir leur inconstance. Il est vraisemblable que ces ressources qu'ils n'ont jamais con-

nues, les dégoûteroient avec le tems, de la chasse & de la pêche, qui sont actuellement les seuls soutiens de leur misérable & précaire existence.

Un préjugé bien plus funeste resteroit à vaincre. Il est généralement établi chez ces peuples que les occupations sédentaires ne conviennent qu'à des femmes. Cet orgueil insensé avilit tous les travaux aux yeux des hommes. Un missionnaire intelligent ne perdroit pas son tems à combattre cet aveuglement. Il anoblirait la culture, en travaillant lui-même avec les enfans; & il réussiroit par ce noble & heureux stratagème, à donner aux jeunes gens des mœurs nouvelles. Peut-être parviendroit-on à vaincre l'indolence des peres même, si l'on savoit leur donner des besoins. Il n'est pas sans vraisemblance qu'ils demanderoient à la terre des productions pour les échanger contre des marchandises dont l'usage leur seroit devenu nécessaire.

Ce but salutaire s'éloigneroit infiniment, si l'on assujettissoit les sauvages réunis à une capitation & à des corvées, comme se le sont permis les Portugais & les Espagnols sur les bords de l'Amazone, de Rio-Negro & de

l'Orenoque. Il faut que ces peuples aient joui pendant des siècles, des bienfaits de la civilisation, avant d'en porter les charges.

Cependant, après cette révolution heureuse, la Guyane ne rempliroit encore que très - imparfaitement les vues étendues que peut avoir la cour de Versailles. Jamais les foibles mains des Indiens ne feront croître que des denrées de valeur médiocre. Pour obtenir de riches productions, il faudra recourir nécessairement aux bras nerveux des nègres.

On craint la facilité qu'auront ces esclaves pour déserter de leurs ateliers. Ils se réfugieront, ils s'attrouperont, ils se retrancheront, dit-on, dans de vastes forêts, où l'abondance du gibier & du poisson rendra leur subsistance aisée; où la chaleur du climat leur permettra de se passer de vêtement; où les bois propres à faire des arcs & des fleches ne leur manqueront jamais. Cent d'entr'eux avoient pris ce parti, il y a environ trente ans. Les troupes envoyées pour les remettre sous la chaîne, furent repoussées. Cet échec faisoit craindre une désertion générale. La colonie entière étoit consternée. On ne savoit à quoi se résoudre, lorsqu'un mission-

naire part, suivi d'un seul noir, arrive à l'endroit où s'étoit livré le combat, dresse un autel, appelle les déserteurs par le moyen d'une clochette, leur dit la messe, les harangue, & les ramene tous, tous sans exception, à leurs anciens maîtres. Mais les Jésuites qui avoient mérité & obtenu la confiance de ces malheureux, ne sont plus dans la colonie; & leurs successeurs n'ont montré ni la même activité, ni une connoissance égale du cœur de l'homme. Cependant, il ne seroit peut-être pas impossible de prévenir l'évasion de ces infortunées victimes de notre cupidité, en rendant leur condition supportable. La loi de la nécessité, qui commande même aux tyrans, prescrira, dans cette région, une modération que l'humanité seule devoit inspirer par-tout.

XI.
 Avant de
 jeter des
 capitaux
 dans la
 Guyane,
 il convient
 d'examiner
 si la colonie
 est bien or-
 ganisée; il
 en faut ré-
 gler les li-
 mites.

Ce nouvel ordre de choses engagera le gouvernement dans des dépenses considérables. Avant de s'y livrer, il examinera si la colonie a eu jusqu'à notre âge, l'organisation qui devoit la faire prospérer, & si Cayenne est le lieu le plus convenable pour être le chef-lieu d'un grand établissement. C'est notre opinion: mais d'habiles gens pensent

le contraire ; & leurs raisons doivent être discutées.

Ces vues peuvent être excellentes, sans que les avantages en aient été plutôt aperçus ; & il ne faut pas s'en étonner. Les choses sont quelquefois d'une difficulté qui ne peut être surmontée que par l'expérience ou par le génie. Mais l'expérience qui marche à pas lents, demande du temps ; & le génie qui, semblable aux coursiers des dieux , franchit un intervalle immense d'un saut, se fait attendre pendant des siècles. A-t-il paru ? Il est repoussé ou persécuté. S'il parle, on ne l'entend pas. Si, par hasard, il est entendu, la jalousie traduit ses projets comme des rêves sublimes, & les fait échouer. L'intérêt général de la multitude suppléeroit peut-être à la pénétration du génie, si on le laissoit agir en liberté : mais il est sans cesse contrarié par l'autorité dont les dépositaires ne s'entendent à rien, & prétendent ordonner de tout. Quel est celui qu'ils honoreront de leur confiance & de leur intimité ? c'est le flatteur impudent qui, sans en rien croire, leur répétera continuellement qu'ils sont des êtres merveilleux. Le mal se fait par leur sottise, & se perpétue par

une mauvaise honte qui les empêche de revenir sur leurs pas. Les fausses combinaisons s'épuisent avant qu'ils aient rencontré les vraies, ou qu'ils puissent se résoudre à les approuver, après les avoir rejetées. C'est ainsi que le désordre regne par l'enfance des souverains, l'incapacité ou l'orgueil des ministres, & la patience des victimes. On se consoleroit des maux passés & des maux présents, si l'avenir devoit changer cette destinée : mais c'est une espérance dont il est impossible de se bercer. Et si l'on demandoit au philosophe à quoi servent les conseils qu'il s'opiniâtre d'adresser aux nations & à ceux qui les gouvernent, & qu'il répondit avec sincérité, il diroit qu'il satisfait un penchant invincible à dire la vérité, au hasard d'exciter l'indignation, & même de boire dans la coupe de Socrate.

Avant de prendre sur la Guyane une résolution finale, il conviendra de fixer les bornes encore incertaines de cette colonie. Au Nord, les Hollandois voudroient bien étendre les frontières de Surinam jusqu'aux bords du Sinamary : mais le poste militaire que la cour de Versailles a fait établir depuis long-tems sur la rive droite du Maroni, paroît avoir

anéanti fans retour cette prétention ancienne. Du côté du Midi, les difficultés font moins applanies. L'Amazone fut autrefois incontestablement la borne des possessions Françaises, puisque, par une convention du 4 Mars 1700, les Portugais s'obligerent à démolir les forts qu'ils avoient élevés sur la rive gauche de cette riviere. A la paix d'Utrecht, la France qui recevoit la loi, fut forcée de céder la navigation de ce fleuve avec les terres qui s'étendent jusqu'à la riviere de Vincent Pinçon, ou de l'Oyapock. Lorsque le tems fut venu d'exécuter le traité, il se trouva que ces deux noms employés comme synonymes, désignoient dans le pays, ainsi que sur les anciennes cartes, deux rivieres éloignées l'une de l'autre de trente lieues. Chacune des deux cours voulut tourner cette erreur à son avantage ; celle de Lisbonne s'étendre jusqu'à l'Oyapock, & celle de Versailles jusqu'à Vincent Pinçon. On ne put convenir de rien ; & les terres contestées font restées désertes depuis cette époque assez reculée.

On n'aura pas la présomption de s'ériger en juge de ce grand procès. L'unique observation qu'on se permettra de faire, c'est que

le but de la cession exigée par le Portugal, a été de lui assurer la navigation exclusive de l'Amazone. Or les sujets de cette couronne jouiront paisiblement de cet avantage, en éloignant les limites des possessions Françaises de vingt lieues seulement & jusqu'à la rivière de Vincent Pinçon, sans qu'il soit nécessaire de les reculer de cinquante jusqu'à l'Oyapock.

XII.
Etat actuel
de la Guyane
Française.

Tout est à faire dans la Guyane. On ne compte à Cayenne même que trente plantations presque toutes misérables. Le continent est dans un plus grand désordre encore que l'Isle. Les habitations y changent souvent de place. Des déserts immenses les séparent. Placées à une grande distance du marché général, elles n'ont aucune facilité pour leurs échanges. On n'y jouit d'aucune des commodités que se procurent mutuellement des hommes réunis. Les loix, la police, les bien-féances, l'émulation, l'influence du ministère : tous ces avantages y sont inconnus. Pour l'exploitation de cent lieues de côtes, on ne comptoit en 1775 que treize cens personnes libres, & huit mille esclaves. Les productions de la colonie étoient même au-dessous de ces foibles moyens, parce qu'il n'y avoit dans

les ateliers que des blancs fans intelligence, que des noirs fans subordination. Les denrées qu'emporterent les bâtimens venus de l'Amérique Septentrionale ou de la Guadeloupe & de la Martinique, ne s'éleverent pas à 100,000 livres, & la France ne reçut sur six navires que quarante quintaux de sucre, qui furent vendus en Europe 2156 livres; six cents cinquante-huit quintaux quatre-vingt-huit livres de café, qui furent vendus 31,296 l. 16 sols; trois quintaux trente-quatre livres; d'indigo, qui furent vendus 2839 livres; cent cinquante-deux quintaux quarante-une livres de cacao, qui furent vendus 10,668 liv. 16 sols; trois mille trois quintaux cinquante-cinq livres de rocou, qui furent vendus 187,706 livres 7 sols 6 deniers, neuf cens foixantè-douze quintaux foixante livres de coton, qui furent vendus 243,150 livres; trois cens cinquante-trois cuirs, qui furent vendus 3177 livres, quatorze cens vingt-deux quintaux huit livres de bois, qui furent vendus 7604 livres 3 sols 9 deniers. En tout 488,598 livres 3 sols 3 deniers. Les 600,000 l. que la cour dépensa cette année comme les autres pour cet ancien établissement, servi-

rent à payer ce qu'il avoit reçu au-delà de ses exportations. A cette époque Cayenne devoit 2,000,000 de livres au gouvernement ou aux négocians de la métropole.

Il faut attendre quelque chose des lumières que M. Mallouet a répandues dans la colonie; des encouragemens que cet habile administrateur a fait accorder en 1777 à ceux des colons qui se livreroient à la coupe des bois de construction, à la culture des subsistances, à la salaison du poisson, à quelques autres productions de peu de valeur, dont il a assuré le débouché. Il faut attendre encore plus des arbres à épiceries. Le giroflier a déjà donné des clous qui ne sont que très-peu inférieurs à ceux qui nous viennent des Moluques; & tout annonce que le muscadier ne réussira pas moins heureusement. Mais rien de grand ne pourra se tenter sans capitaux, & sans capitaux considérables.

Ils sont au pouvoir d'une riche compagnie qui s'est formée, mais sans privilège exclusif pour cette partie du Nouveau-Monde. Ce corps dont le fonds primitif est de 2,400,000 livres, a obtenu du gouvernement le vaste espace qui s'étend depuis l'Approuague jusqu'à

qu'à l'Oyapock; & toutes les facilités qu'on lui pouvoit raisonnablement accorder pour mettre en valeur ce sol, regardé comme le meilleur de la Guyane. En attendant que ses succès lui permettent de s'occuper du dessèchement des marais & des grandes cultures, cette association puissante a tourné ses vues vers la coupe du bois, vers la multiplication des troupeaux, vers le coton & le cacao; mais principalement vers le tabac.

Des esclaves cultivent depuis long-tems; pour leur usage, autour de leurs cases, cette dernière plante. On lui trouve les mêmes vertus qu'au tabac du Brésil, qui s'est ouvert un débit assez avantageux dans plusieurs marchés de l'Europe, & qui est d'une nécessité presque absolue pour l'achat des noirs sur une grande partie des côtes d'Afrique. Si cette entreprise réussit, la France verra diminuer ses besoins, & ses navigateurs seront dispensés d'aller chercher à Lisbonne cette portion de leur cargaison. Les espérances que peut donner Sainte-Lucie ont une autre base.

Les Anglois occupèrent sans opposition cette île, dans les premiers jours de l'an 1639. Ils y vivoient paisiblement depuis dix-huit

XIII.
Après de
longues dis-
cussions en-
tre les cours

de Londres
& de Ver-
sailles,
Sainte-Lu-
cie reste à la
France.

mois, lorsqu'un navire de leur nation, qui avoit été surpris par un calme devant la Dominique, enleva quelques Caraïbes accourus sur leurs pirogues avec des fruits. Cette violence décida les sauvages de Saint-Vincent, de la Martinique, à se réunir aux sauvages offensés; & ils fondirent tous ensemble, au mois d'août 1640, sur la nouvelle colonie. Dans leur fureur, ils massacrèrent tout ce qui se présenta. Le peu qui échappa à cette vengeance, abandonna pour toujours un établissement qui étoit encore au berceau.

Dans les premiers âges du monde, avant qu'il se fût formé des sociétés civiles & policées, tous les hommes en général avoient droit sur toutes les choses de la terre. Chacun pouvoit prendre ce qu'il vouloit pour s'en servir, & même pour consumer ce qui étoit de nature à l'être. L'usage que l'on faisoit ainsi du droit commun, tenoit lieu de propriété. Dès que quelqu'un avoit pris une chose de cette manière, aucun autre ne pouvoit la lui ôter sans injustice. C'est sous ce point de vue, qui ne convient qu'à l'état de nature, que les nations de l'Europe envifagèrent l'Amérique, lorsqu'elle eût été dé-

couverte. Comptant les naturels du pays pour rien, il leur suffisoit, pour s'emparer d'une terre, qu'aucun peuple de notre hémisphère n'en fût en possession. Tel fut le droit public, constant & uniforme qu'on suivit dans le Nouveau-Monde, & qu'on n'a pas même eu honte de vouloir justifier en ce siècle, pendant les dernières hostilités.

Quoi; la nature de la propriété n'est pas la même par-tout, par-tout fondée sur la prise de possession par le travail, & sur une longue & paisible jouissance! Européens, pouvez-vous nous apprendre à quelle distance de votre séjour ce titre sacré s'anéantit? Est-ce à vingt pas? est-ce à une lieue? est-ce à dix lieues? Non, dites-vous. Hé bien, ce ne seroit donc pas à dix mille lieues. Et ne voyez-vous pas que ce droit imaginaire que vous vous arrosez sur un peuple éloigné, vous le conférez à ce peuple éloigné sur vous? Cependant que diriez-vous, s'il pouvoit arriver que le sauvage entrât dans votre contrée, & que, raisonnant à votre manière, il dît: cette terre n'est point habitée par les nôtres, donc elle nous appartient? Vous avez l'Hob-bisme en horreur dans votre voisinage; & ce

funeste système, qui fait de la force la suprême loi, vous le pratiquez au loin. Allez ! après avoir été des voleurs & des assassins, il ne vous restoit plus que d'être d'exécrables sophistes ; & vous l'êtes devenus.

D'après ces principes, que les esprits justes & les cœurs droits réprouveront toujours, Sainte-Lucie devoit appartenir à toute puissance qui voudroit ou pourroit la peupler. Les François s'en avisèrent les premiers. Ils y firent passer, en 1650, quarante habitans sous la conduite de Rouffelan, homme brave, actif, prudent, & singulièrement aimé des sauvages, pour avoir épousé une femme de leur nation. Sa mort, arrivée quatre ans après, ruina tout le bien qu'il avoit commencé à faire. Trois de ses successeurs furent massacrés par les Caraïbes, mécontents de la conduite qu'on tenoit avec eux ; & la colonie ne faisoit que languir, lorsqu'elle fut prise en 1664 par les Anglois, qui l'évacuèrent en 1666.

A peine étoient-ils partis, que les François reparurent dans l'isle. Ils ne s'y étoient pas encore beaucoup multipliés, quelle qu'en fut la cause, lorsque l'ennemi qui les avoit chassés la première fois, les força de nouveau, vingt

ans après, à quitter leurs habitations. Quelques-uns, au lieu d'évacuer l'île, se réfugièrent dans les bois. Dès que le vainqueur, qui n'avoit fait qu'une invasion passagère, se fut retiré, ils reprirent leurs occupations. Ce ne fut pas pour long-tems. La guerre, qui bientôt après déchira l'Europe, leur fit craindre de devenir la proie du premier corsaire, qui auroit envie de les piller; & ils allèrent chercher de la tranquillité dans les établissemens de leur nation, qui avoient plus de force, ou qui pouvoient se promettre plus de protection. Il n'y eut plus alors de culture suivie, ni de colonie régulière à Sainte-Lucie. Elle étoit seulement fréquentée par des habitans de la Martinique, qui y coupoient du bois, qui y faisoient des canots, & y entretenoient des chantiers assez considérables.

Des soldats & des matelots déserteurs s'y étant réfugiés après la paix d'Utrecht, il vint en pensée au maréchal d'Estrées d'en demander la propriété. Elle ne lui eut pas été plutôt accordée en 1718, qu'il y fit passer un commandant, des troupes, du canon, des cultivateurs. Cet éclat blessa la cour de Londres, qui avoit des prétentions sur l'île, à raison

de la priorité d'établissement; comme celle de Versailles, en vertu d'une possession rarement interrompue. Ses plaintes déterminèrent le ministère de France à ordonner que les choses feroient remises dans l'état où elles étoient, avant la concession qui venoit d'être faite. Soit que cette complaisance ne parût pas suffisante aux Anglois; soit qu'elle leur persuadât qu'ils pouvoient tout oser, ils donnèrent eux-mêmes, en 1722, Sainte-Lucie au duc de Montaignu, qui en envoya prendre possession. Cette opposition d'intérêts donna de l'embarras aux deux couronnes. Elles en sortirent, en 1731, en convenant que, jusqu'à ce que les droits respectifs eussent été éclaircis, l'isle feroit évacuée par les deux nations: mais qu'elles auroient la liberté d'y faire de l'eau & du bois.

Cet arrangement n'empêcha pas les François d'y établir de nouveau en 1744, un commandant, une garnison, des batteries. Ou la cour de Londres ne fut pas avertie de cette infidélité, ou elle feignit de ne la pas voir; parce que ses navigateurs se servoient utilement de ce canal, pour entretenir avec des colonies plus riches, des liaisons interlopes que les sujets des

deux gouvernemens croyoient leur être également avantageufes. Elles durèrent avec plus ou moins de vivacité, jufqu'au traité de 1763, qui affura à la France la propriété fi long-tems & fi opiniâtrément disputée de Sainte-Lucie.

Un entrepôt fut le premier ufage que la cour de Verfailles fe propofa de faire de fon acquisition. Depuis que les ifles du Vent avoient abattu leurs forêts, étendu leurs cultures, & perdu la reffource du Canada & de la Louyfiane, il étoit devenu impoffible de s'y pafler des bois & des beftiaux de l'Amérique Septentrionale. On avoit cru voir de grands inconvéniens à l'admission directe de ces fecours étrangers ; & Sainte-Lucie fut choifie pour les échanger contre les firops de la Martinique, de la Guadeloupe. L'expérience ne tarda pas à démontrer que c'étoit un plan chimérique.

Pour que cet arrangement pût avoir fon exécution, il faudroit que les Américains dépoſaſſent leurs cargaiſons, qu'ils les gardaſſent fur leurs navires, ou qu'ils les vendiſſent à des négocians établis dans l'ifle: trois combinaifons dont aucune n'eſt praticable.

Jamais les navigateurs ne fe détermineront.

XIV.
Premières
opérations
de la France
à Sainte-
Lucie.

à mettre à terre leur bétail, dont la garde, la nourriture, les accidens les ruineroient infailliblement, ni à déposer dans des magasins des bois d'un trop mince prix, d'un trop gros volume, pour soutenir les frais d'un loyer. Jamais ils n'attendent sur leur bord des acheteurs éloignés qui pourroient ne pas arriver. Jamais ils ne trouveront des acheteurs intermédiaires, dont le ministère seroit nécessairement si cher, qu'on ne pourroit pas l'employer.

Le propriétaire des sirops a les mêmes raisons d'éloignement pour ce marché. Les voitures, le coulage & la commission réduiroient à rien sa denrée. Si l'Anglois se déterminoit à acheter les sirops plus cher qu'il ne les payoit, il se verroit forcé d'augmenter dans la proportion ses marchandises, dont le consommateur ne voudroit plus après ce surhaussement.

Détaché de la première idée qu'il avoit eue, sans y renoncer formellement, le ministère de France, s'occupa, dès 1763, du soin de former des cultures à Sainte-Lucie. Le projet étoit sage, mais l'exécution fut folle. Si le gouverneur & l'intendant de la Martinique dont cette isle n'est éloignée que de sept lieues, avoient été chargés de l'opéra-

tion, les colons qu'on y auroit fait passer, auroient obtenu les secours que peut aisément fournir un établissement qui remonte à plus d'un siècle. La précipitation, la passion des nouveautés, le desir de placer des parens ou des protégés, d'autres motifs peut-être encore plus blâmables, firent préférer l'envoi d'une administration indépendante qui ne devoit avoir des liaisons qu'avec la métropole. Cette mauvaise combinaison coûta 7,000,000 au fisc, & à l'état huit ou neuf cens hommes, dont la fatale destinée inspire plus de pitié que de surprise. Sous les tropiques, les colonies le mieux établies coûtent habituellement la vie au tiers des soldats qui y sont envoyés, quoique ce soient des hommes sains, robustes & bien soignés : est-il étonnant que des misérables, ramassés dans les boues de l'Europe & livrés à tous les fléaux de l'indigence, à toutes les horreurs du désespoir, aient misérablement péri dans une isle inculte & déserte ?

L'avantage de la peupler étoit réservé aux établissemens voisins. Des François, qui avoient vendu très-avantageusement leurs plantations de la Grenade aux Anglois, ont

porté à Sainte-Lucie une partie de leurs capitaux. Un grand nombre des cultivateurs de Saint-Vincent, indignés de se voir réduits à acheter un sol qu'ils avoient défriché avec des fatigues incroyables, ont pris la même route. La Martinique a fourni des habitans, dont les possessions étoient peu fécondes ou bornées, & des négocians qui ont retiré quelques fonds de leur commerce pour les confier à l'agriculture. On leur a distribué à tous gratuitement des terres.

XV.
Quelle opi-
nion faut-il
avoir de
Sainte-Lu-
cie.

C'eût été un présent funeste, si le préjugé établi contre Sainte-Lucie, avoit eu quelque fondement. La nature, disoit-on, lui avoit refusé tout ce qui peut constituer une colonie de quelque importance. Dans l'opinion publique, son terroir inégal n'étoit qu'un tuf aride & pierreux qui ne paieroit jamais les dépenses qu'on feroit pour le défricher. L'intempérie de son climat devoit dévorer tous les audacieux que l'avidité de s'enrichir ou le désespoir y feroient passer. Ces idées étoient généralement reçues.

Dans la vérité, le sol de Sainte-Lucie n'est pas mauvais sur les bords de la mer, & il devient meilleur à mesure qu'on avance dans les

terres. Tout peut être défriché, à l'exception de quelques montagnes hautes & escarpées, sur lesquelles on remarque aisément des traces d'anciens volcans. Il reste encore dans une profonde vallée huit ou dix excavations de quelques pieds de diamètre où l'eau bout de la manière la plus effrayante. On ne trouve pas, à la vérité, dans l'isle, de grandes plaines, mais beaucoup de petites où le sucre peut être heureusement cultivé. La forme étroite & alongée de cette possession en rendra le transport aisé, dans quelques lieux que les cannes soient plantées.

L'air, dans l'intérieur de Sainte-Lucie, n'est que ce qu'il étoit dans les autres isles, avant qu'on les eût habitées : d'abord impur & mal-sain ; mais à mesure que les bois sont abattus, que la terre se découvre, il devient moins dangereux. Celui qu'on respire sur une partie des côtes est plus meurtrier. Sous le vent, elles reçoivent quelques foibles rivières qui, partant des pieds des montagnes, n'ont pas assez de pente pour entraîner les sables dont le flux de l'océan embarrasse leur embouchure. Cette barrière insurmontable fait qu'elles forment au milieu

des terres des marais infects. Une raison si sensible avoit suffi pour éloigner de ces cantons le peu de Caraïbes qu'on trouva dans l'isle, en y abordant la première fois. Les François poussés dans le Nouveau-Monde par une passion plus violente que l'amour de la conservation, ont été moins difficiles que des sauvages. C'est dans cette étendue qu'ils ont principalement établi leurs cultures. Plusieurs ont été punis de leur aveugle avidité. D'autres le seront un jour, à moins qu'ils ne construisent des digues, qu'ils ne creusent des canaux pour procurer aux eaux de l'écoulement. Le gouvernement en a déjà donné l'exemple dans le port principal de l'isle; quelques citoyens l'ont suivi, & il est à croire, qu'avec le tems, une pratique si utile deviendra générale.

XVI.
Etat actuel
de la colo-
nie de Sain-
te-Lucie.

Déjà se font formées, dans la colonie, onze paroisses, presque toutes sous le vent. Cette préférence, donnée à une partie de l'isle sur l'autre, ne vient pas de la supériorité du sol: mais du plus ou du moins de facilité à recevoir, à expédier des navires. Avec le tems, l'espace qu'on a d'abord négligé, sera occupé à son tour; parce qu'on découvre tous

les jours des ances où il fera possible d'embarquer sur des canots toutes sortes de productions.

Un chemin qui fait le tour de l'isle, & deux chemins qui la traversent de l'est à l'ouest, donnent les facilités qu'on pouvoit desirer pour porter les denrées des plantations aux embarcadaires. Avec du tems & des richesses, ces routes parviendront à un degré de solidité qu'on ne pouvoit leur donner d'abord, sans des dépenses trop considérables pour un établissement naissant. Les corvées, dont ces chemins sont l'ouvrage, ont retardé les cultures & excité bien des murmures: mais les colons commencent à bénir la main sage & ferme, qui a ordonné, qui a conduit cette opération pour leur utilité. Leur fardeau a été un peu allégé, dans les derniers tems, par l'attention qu'ont eue les administrateurs d'appliquer à ces travaux les taxes exigées pour les affranchissemens.

Au premier Janvier 1777, la population blanche de Sainte-Lucie s'élevoit à deux mille trois cens personnes de tout âge & de tout sexe. Il y avoit mille cinquante noirs ou mulâtres libres, & seize mille esclaves. La colonie comptoit parmi ses troupeaux onze cens

trente mulets ou chevaux, deux mille cinquante-trois bêtes à cornes, trois mille sept cens dix-neuf moutons ou chèvres.

Cinquante-trois sucreries qui occupoient quinze cens quaranté-un quarrés de terre; cinq millions quarante mille neuf cens foixante-deux pieds de café; un million neuf cens quarante-cinq mille sept cens douze pieds de cacao; cinq cens quatre-vingt-dix-sept quarrés de coton formoient sés cultures.

Ces produits réunis étoient vendus dans l'isle même un peu plus de 3,000,000 livres. Les deux tiers étoient livrés aux Américains, aux Anglois & aux Hollandois, en possession de fournir librement aux besoins de la colonie. Le reste étoit porté à la Martinique, dont on dépendoit, & d'où on tiroit quelques marchandises, quelques boiffons arrivées de la métropole.

Appuyés sur le caractère & les lumières du comte d'Ennery, fondateur de cet établissement, nous avons assuré que lorsque Sainte-Lucie, qui a quarante lieuës de circuit, seroit parvenue à touté sa culture, elle pourroit occuper cinquante à foixante mille esclaves, & donner pour neuf ou dix millions de denrées. D'autres administrateurs ont

depuis confirmé ce grand témoignage. Par quelle fatalité cet établissement a-t-il donc fait si peu de progrès, malgré tous les encouragemens qu'il a reçus ?

C'est que, dès l'origine, on donna précipitamment des propriétés à des vagabonds qui n'avoient, ni l'habitude du travail, ni aucun moyen d'exploitation : c'est qu'on accorda un sol immense à des spéculateurs avides qui n'étoient en état de mettre en valeur que quelques arpens : c'est que les terres intérieures furent distribuées, avant que les bords eussent été défrichés : c'est que les fourmis qui désoloient si cruellement la Martinique, ont porté le même ravage dans les sucreries naissantes de Sainte-Lucie : c'est que le café y a éprouvé la même diminution que par-tout ailleurs : c'est enfin que l'administration n'y a été ni assez régulière, ni assez suivie, ni assez éclairée. Quels remèdes employer contre tant d'erreurs, contre tant de calamités ?

Il faudra établir un gouvernement plus ferme, une police plus exacte. Il faudra dépouiller de leur territoire, ceux qui n'auront pas au moins rempli en partie l'enga-

XVII.
Obstacles
qui se font
opposés aux
progrès de
Sainte-Lu-
cie.

gement qu'ils avoient contracté de le rendre utile. Il faudra, par des réunions sagement réglées, rapprocher, le plus qu'on pourra, des plantations séparées par des distances qui leur ôtent la volonté & la facilité de s'entraider. Il faudra contraindre légalement tous les débiteurs à respecter des créances dont il se font habituellement joués. Il faudra assurer pour une longue suite d'années & par des actes authentiques aux navigateurs de toutes les nations la liberté de leurs liaisons avec cette isle. On devroit aller plus loin.

Les François de la métropole ne veulent pas & ceux des isles ne peuvent pas mettre en valeur Sainte - Lucie. Beaucoup d'étrangers, au contraire, ont offert d'y porter leur industrie & leurs capitaux, si on vouloit supprimer le barbare droit d'aubaine: droit qui s'oppose au commerce réciproque des nations; qui repoussé le vivant & dépouille le mort; qui déshérite l'enfant de l'étranger; qui condamne celui-ci à laisser son opulence dans sa patrie, & qui lui interdit ailleurs toute acquisition, soit mobilière, soit foncière: droit qu'un peuple, qui aura les premières notions de bonne politique, abolira
chez

chez lui, & dont il se gardera bien de solliciter l'extinction dans les autres contrées. Il faut espérer que la cour de Versailles ne s'opiniâtrera pas plus long-tems à rejeter le seul moyen de tirer une colonie intéressante de l'état de langueur où des fléaux qu'il n'étoit pas possible de détourner & les vices d'une mauvaise administration l'ont plongée.

Lorsqu'on aura pris les mesures convenables pour rendre Sainte-Lucie florissante, le ministère de France pourra se livrer au système qu'il paroît avoir adopté de défendre ses colonies par des forteresses. Pour garder cette isle, il suffira de garantir de toute insulte le port du Carenage.

XVIII.
Moyens
que la cour
de Versailles
se propose pour
mettre
Sainte-Lucie
à l'abri
de l'invasion.

Ce port, le meilleur des Antilles, réunit plusieurs avantages. On y trouve par-tout beaucoup d'eau; la qualité de son fonds est excellente; la nature y a formé trois carenages parfaits, l'un pour les plus grands bâtimens, les deux autres pour des frégates. Trente vaisseaux de ligne y seroient à l'abri des ouragans les plus terribles. Les vers ne l'infestent pas encore. Les vents sont toujours bons pour en sortir; & l'escadre la

plus nombreuse seroit au large en moins d'une heure.

Une position si favorable, peut non-seulement défendre toutes les possessions nationales, mais menacer encore celles de l'ennemi, dans toute l'étendue de l'Amérique. Les forces maritimes de l'Angleterre, ne fauroient couvrir tous les lieux. La plus foible escadre, partie de Sainte-Lucie, porteroit, en peu de jours, la désolation dans les colonies, qui, paroissant les moins exposées, seroient dans la plus grande sécurité. Pour l'empêcher de nuire, il faudroit bloquer le port du Carenage; & cette croisière, aussi dispendieuse que fatigante, pourroit encore être bravée impunément par un homme hardi, qui oseroit tout ce qu'on peut oser en mer.

Le Carenage, qui a l'inconvénient d'exposer au danger d'être pris, les vaisseaux qui sont à sa vue, n'a jamais paru digne d'attention à la Grande-Bretagne, assez puissante, assez éclairée, pour penser que c'est aux vaisseaux à protéger les rades, & non aux rades à protéger les vaisseaux. Pour la France, ce port possède la plus grande dé-

fenſe maritime ; c'eſt-à-dire , une poſition qui empêche les vaiſſeaux d'y entrer ſous voile. Il faut alonger pluſieurs touées , pour y pénétrer. On ne peut louvoyer entre ſes deux pointes. Le fond augmentant tout d'un coup , & paſſant près de terre de vingt-cinq à cent braſſes , ne permettroit pas aux attaquans de s'y emboſſer. Il ne peut y entrer qu'un navire à la fois ; & il ſeroit battu en même tems de l'avant & des deux bords par des feux maſqués.

Si l'ennemi vouloit inſulter le port , il ſeroit réduit à faire ſa deſcente à l'ance du Choc ; plage d'une lieue qui n'eſt ſéparée du Carenage , que par la pointe de la Vigie qui forme cette ance. Maître de la Vigie , il couleroit bas ou forceroit d'amener tous les vaiſſeaux qui ſe trouveroient dans la rade ; & ce ſeroit ſans perte , de ſon côté , parce que cette péninſule , quoique dominée par une citadelle bâtie de l'autre côté du port , couvriroit l'afſaillant par ſon revers. Celui-ci n'auroit beſoin que de mortiers : il ne tireroit pas un coup de canon ; il ne haſarderoit pas la vie d'un homme.

S'il ſuffiſoit de fermer à l'ennemi l'entrée du port , il ſeroit inutile de fortifier la Vigie.

Sans cette précaution, on l'empêcheroit bien d'y pénétrer: mais il faut protéger les vaisseaux de la nation. Il faut qu'une petite escadre y puisse braver les forces ennemies, les réduire à la bloquer, profiter de leur absence ou d'une faute, ce qui ne se peut faire sans fortifier le sommet de la péninsule. On ne doit pas se dissimuler, qu'en multipliant ainsi les points de défense, on augmentera le besoin d'hommes: mais s'il y a des vaisseaux dans le port, leurs matelots & leurs canonniers feront chargés de la défense de la Vigie, & ils s'y porteront avec d'autant plus de vigueur, que le salut de l'escadre en dépendra. Si le port est sans bâtimens, la Vigie sera abandonnée ou peu défendue; & voici pourquoi.

De l'autre côté de la rade, est une hauteur nommée le Morne fortuné. Le plateau de cette hauteur offre une de ces positions heureuses, qu'on trouve rarement, pour y construire une citadelle dont l'attaque n'exigera guère moins d'appareil que les meilleures places de l'Europe. Cette fortification actuellement projetée, & qui sera sans doute un jour exécutée, aura l'avantage de défendre l'ance du

Carenage dans tous les points; de commander à toutes les élévations qui l'entourent; de rendre à l'ennemi le port impraticable; de mettre en sûreté la ville qu'on doit construire sur la croupe de la montagne; d'empêcher, enfin, l'assaillant de pénétrer dans l'île, quand même il auroit fait sa descente au choc & qu'il se seroit emparé de la Vigie. Des combinaisons plus approfondies sur les précautions qu'exigeroit la conservation de Sainte-Lucie, doivent être réservées aux gens de l'art.

Certes, ce n'est pas une orgueilleuse prétention qui nous a engagés dans une matière, qui est si contraire à notre profession, & qui suppose tant d'études qui nous sont étrangères, & une si longue expérience dans ceux qui l'exercent. Mais le zèle, mais l'amour du bien, mais le patriotisme répandent sur tout les regards de l'homme & du citoyen. Son cœur s'échauffe. Il réfléchit. S'est-il persuadé qu'il entrevoyoit le bien? Il faut qu'il parle. Il se reprocheroit son silence. " Si „ mes idées sont justes, se dit-il à lui-même, „ peut-être qu'on en profitera; si elles sont „ fautes, le pis qu'il puisse en arriver, c'est

„ qu'on en fourie, en m'accordant le nom
 „ de bon - homme, dont le yénéral abbé
 „ de Saint - Pierre se glorifioit. J'aime mieux
 „ risquer d'être ridicule que de manquer
 „ l'occasion d'être utile „. Ce devoir, bien
 ou mal rempli, fixons l'attention du lecteur
 sur la Martinique.

XIX.
 Les Fran-
 çois s'éta-
 blissent à
 la Martini-
 que sur les
 ruines des
 Caraïbes.

Cette île a seize lieues de longueur & qua-
 rante-cinq de circuit, sans y comprendre les
 caps qui avancent quelquefois deux & trois
 lieues dans la mer. Elle est extrêmement ha-
 chée, & par - tout entrecoupée de monticu-
 les, qui ont, le plus souvent, la forme d'un
 cône. Trois montagnes dominant sur ces pe-
 tits sommets. La plus élevée porte l'empreinte
 ineffaçable d'un ancien volcan. Les bois dont
 elle est couverte, y arrêtent sans cesse les
 nuages, y entretiennent une humidité mal-
 faine, qui acheve de la rendre affreuse,
 inaccessible, tandis que les deux autres sont
 presque entièrement cultivées. De ces mon-
 tagnes, mais sur-tout de la première, sortent
 les nombreuses sources dont l'île est arrosée.
 Leurs eaux, qui coulent en foibles ruisseaux,
 se changent en torrens au moindre orage.
 Elles tirent leur qualité du terrain qu'elles

traversent : excellentes en quelques endroits , & si mauvaises en d'autres , qu'il faut leur substituer pour la boisson , celles qu'on ramasse dans les saisons pluvieuses.

Denambuc , qui avoit fait reconnoître la Martinique , partit , en 1635 , de Saint-Christophe , pour y établir sa nation. Ce ne fut pas de l'Europe qu'il voulut tirer sa population. Il prévoyoit que des hommes fatigués par une longue navigation , périroient la plupart en arrivant , ou par les intempéries d'un nouveau climat , ou par la misère , qui suit presque toutes les émigrations. Cent hommes qui habitoient depuis long-tems dans son gouvernement de Saint - Christophe , braves , actifs , accoutumés au travail & à la fatigue ; habiles à défricher la terre , à former des habitations ; abondamment pourvus de plants de patates & de toutes les graines convenables , furent les seuls fondateurs de la nouvelle colonie.

Leur premier établissement se fit sans trouble. Les naturels du pays , intimidés par les armes à feu , ou séduits par des protestations , abandonnerent aux François la partie de l'isle qui regarde au couchant & au midi , pour

se retirer dans l'autre. Cette tranquillité fut courte. Le Caraïbe, voyant se multiplier de jour en jour ces étrangers entreprenans, sentit qu'il ne pouvoit éviter sa ruine, qu'en les exterminant eux-mêmes ; & il associa les sauvages des isles voisines à sa politique. Tous ensemble, ils fondirent sur un mauvais fort, qu'à tout événement on avoit construit : mais ils furent reçus avec tant de vigueur qu'ils se replierent, en laissant sept ou huit cens de leurs meilleurs guerriers sur la place. Cet échec les fit disparoître pour long-tems ; & ils ne revinrent qu'avec des présens, & des discours pleins de repentir. On les accueillit amicalement ; & la réconciliation fut scellée de quelques pots d'eau-de-vie qu'on leur fit boire.

Les travaux avoient été difficiles, jusqu'à cette époque. La crainte d'être surpris obligeoit les colons de trois habitations, à se réunir toutes les nuits dans celle du milieu qu'on tenoit toujours en état de défense. C'est-là qu'ils dormoient sans inquiétude, sous la garde de leurs chiens & d'une sentinelle. Durant le jour, aucun d'eux ne marchoit qu'avec son fusil, & deux pistolets à

sa ceinture. Ces précautions cessèrent, lorsque les deux nations se furent rapprochées : mais celle dont l'amitié & la bienveillance avoient été implorées, abusa si fort de sa supériorité, pour étendre ses usurpations, qu'elle ne tarda pas à rallumer dans le cœur de l'autre une haine mal éteinte. Les sauvages, dont le genre de vie exige un territoire vaste, se trouvant chaque jour plus resserrés, eurent recours à la ruse, pour affoiblir un ennemi, contre lequel ils n'osoient plus employer la force. Ils se partageoient en petites bandes; ils épioient les François qui fréquentoient les bois; ils attendoient que le chasseur eût tiré son coup; & sans lui donner le tems de recharger son fusil, ils fondoient sur lui brusquement & l'assommoient. Une vingtaine d'hommes avoient disparu, avant qu'on eût su comment. Dès qu'on en fut instruit, on marcha contre les agresseurs; on les battit; on brûla leurs carbets; on massacra leurs femmes, leurs enfans, & ce qui avoit échappé à ce carnage, quitta la Martinique en 1658, pour n'y plus reparoître.

Les François, devenus par cette retraite, seuls possesseurs de l'isle entiere, occuperent XX.
Premiers travaux des

François à
la Martini-
que.

tranquillement les postes qui convenoient le mieux à leurs cultures. Ils formoient alors deux classes. La première étoit composée de ceux qui avoient payé leur passage en Amérique: on les appelloit habitans. Le gouvernement leur distribuoit des terres en toute propriété, sous la charge d'une redevance annuelle. Ils étoient obligés de faire la garde chacun à leur tour, & de contribuer à proportion de leurs moyens, aux dépenses qu'exigeoient l'utilité & la sûreté communes. A leurs ordres, étoient une foule de misérables, qu'ils avoient amenés d'Europe à leurs frais, sous le nom d'*engagés*. C'étoit une espèce d'esclavage qui duroit trois ans. Ce terme expiré, les engagés devenoient, par le recouvrement de leur liberté, les égaux de ceux qu'ils avoient servis.

Les uns & les autres s'occupèrent d'abord uniquement du tabac & du coton. On y joignit bientôt le rocou & l'indigo. La culture du sucre ne commença que vers l'an 1650. Benjamin Dacosta, l'un de ces juifs qui puisent leur industrie dans l'oppression même où est tombée leur nation après l'avoir exercée, planta, dix ans après, des cacaotiers. Son

exemple fut sans influence jusqu'en 1684, où le chocolat devint d'un usage assez commun dans la métropole. Alors, le cacao fut la ressource de la plupart des colons, qui n'avoient pas des fonds suffisans pour entreprendre la culture du sucre. Une de ces calamités, que les saisons apportent & versent, tantôt sur les hommes & tantôt sur les plantes, fit périr, en 1727, tous les cacaotiers. La désolation fut générale parmi les habitans de la Martinique. On leur présenta le café, comme une planche après le naufrage.

Le ministère de France avoit reçu des Hollandois en présent, deux pieds de cet arbre, qui étoient conservés avec soin dans le jardin royal des plantes. On en tira deux rejettons. M. Desclieux, chargé, en 1726, de les porter à la Martinique, se trouva sur un vaisseau où l'eau devint rare. Il partagea, avec ses arbrustes, le peu qu'il en recevoit pour sa boisson; & par ce généreux sacrifice, il parvint à sauver la moitié du précieux dépôt qui lui avoit été confié. Sa magnanimité fut récompensée. Le café se multiplia avec une rapidité, avec un succès extraordinaires; & ce vertueux citoyen a joui jusqu'à

la fin de 1774, avec une douce satisfaction du bonheur si rare d'avoir sauvé, pour ainsi dire, une colonie importante, & de l'avoir enrichie d'une nouvelle branche d'industrie. Indépendamment de cette ressource, la Martinique avoit des avantages naturels, qui sembloient devoir l'élever en peu de tems à une fortune considérable. De tous les établissemens François, elle a la plus heureuse situation, par rapport aux vents qui règnent dans ces mers. Ses ports ont l'ineffimable commodité d'offrir un asyle sûr contre les ouragans qui désolent ces parages. Sa position l'ayant rendue le siege du gouvernement, elle a reçu plus de faveurs, & joui d'une administration plus éclairée & moins infidelle. L'ennemi a constamment respecté la valeur de ses habitans, & l'a rarement provoquée, sans avoir lieu de s'en repentir. Sa paix intérieure n'a jamais été troublée, même lorsqu'en 1717, excitée par un mécontentement général, elle prit le parti, peut-être audacieux, mais conduit avec mesure, de renvoyer en Europe un gouverneur & un intendant qui la faisoient gémir sous le despotisme de leur avarice. L'ordre, la tranquillité, l'union que

les colons furent maintenir en ce tems d'anarchie, prouverent plus d'averfion pour la tyrannie, que d'éloignement pour l'autorité, & justifient, en quelque forte, aux yeux de la métropole, ce que cette démarche avoit d'irrégulier & de contraire aux principes reçus.

Malgré tant de moyens de prospérité, la Martinique, quoique plus avancée que les autres colonies Françoises, l'étoit cependant fort peu à la fin du dernier siecle. En 1700, elle n'avoit en tout que six mille cinq cens quatre-vingt-dix-sept blancs. Le nombre des sauvages, des mulâtres, des negres libres, hommes, femmes, enfans, n'étoit que de cinq cens sept. On ne comptoit que quatorze mille cinq cens foixante-six esclaves. Tous ces objets réunis ne formoient qu'une population de vingt-un mille six cens quarante personnes. Les troupeaux se réduisoient à trois mille six cens foixante-huit chevaux ou mulets, & à neuf mille deux cens dix-sept bêtes à corne. On cultivoit un grand nombre de pieds de cacao, de tabac, de coton, & l'on exploitoit neuf indigoteries, & cent quatre-vingt-trois foibles fucrereries.

XXI.
La Marti-
nique jette
un grand
éclat. Cau-
ses de cette
prosperité.

Lorsque les guerres longues & cruelles qui portoient la désolation sur tous les continens & sur toutes les mers du monde, furent assoupies, & que la France eut abandonné des projets de conquête, & des principes d'administration qui l'avoient long-temps égarée, la Martinique sortit de l'espece de langueur où tous ces maux l'avoient laissée. Bientôt ses prospérités furent éclatantes: elle devint le marché général des établissemens nationaux du Vent. C'étoit dans ses ports que les isles voisines vendoient leurs productions; c'étoit dans ses ports qu'elles achetoient les marchandises de la métropole. Les navigateurs François ne dépofoient, ne formoient leurs cargaisons que dans ses ports. L'Europe ne connoissoit que la Martinique. Elle mérita d'occuper les spéculateurs, comme agricole, comme agente des autres colonies, comme commerçante avec l'Amérique Espagnole & Septentrionale.

Comme agricole, elle occupoit, en 1736, soixante-douze mille esclaves, sur un sol nouvellement défriché en grande partie, & qui donnoit par conséquent des récoltes très-abondantes.

Ses rapports avec les autres isles lui valloient la commission & les frais de transport, parce qu'elle seule avoit les voitures. Le gain qu'elle faisoit pouvoit s'élever au dixième de leurs productions, qui devenoient de jour en jour plus considérables. Ce fonds de dette rarement perçu, leur étoit laissé pour l'accroissement de leurs cultures. Il étoit augmenté par des avances en argent, en esclaves, en autres objets de premier besoin, qui, rendant de plus en plus la Martinique créancière des colonies, les tenoit toujours dans sa dépendance, sans que ce fût à leur préjudice. Elles s'enrichissoient toutes par son secours, & leur profit tournoit à son utilité.

Ses liaisons avec l'isle Royale, avec le Canada, avec la Louysiane, lui procuroient le débouché de son sucre commun, de son café inférieur, de ses sirops & taffias que la France rejettoit. On lui donnoit en échange de la morue, des légumes secs, du bois de sapin & quelques farines.

Dans son commerce interlope aux côtes de l'Amérique Espagnole, tout composé de marchandises de fabrique nationale, elle

gagnoit le prix du risque auquel le marchand François ne vouloit pas s'exposer. Ce trafic moins utile que le premier dans son objet, étoit d'un bien plus grand rapport dans ses effets. Il lui rendoit un bénéfice de quatre-vingt ou quatre-vingt-dix pour cent, sur une valeur de trois à quatre millions, qu'on portoit tous les ans à Caraque, ou dans les colonies voisines.

Tant d'opérations heureuses avoient fait entrer dans la Martinique un argent immense. Douze millions y circuloient habituellement avec une extrême rapidité. C'est peut-être le seul pays de la terre où l'on ait vu le numéraire en telle proportion, qu'il fut indifférent d'avoir des métaux ou des denrées.

L'étendue de ses affaires attiroit annuellement dans ses ports deux cens bâtimens de France, quatorze ou quinze expédiés par la métropole pour la Guinée, trente du Canada, dix ou douze de la Marguerite & de la Trinité; sans compter les navires Anglois & Hollandois qui s'y glissoient en fraude. La navigation particulière de l'isle aux colonies septentrionales, au continent Espagnol, aux isles du Vent, occupoit cent trente bateaux de

de vingt à foixante-dix tonneaux , montés par fix cens matelots Européens de toutes les nations , & par quinze cens esclaves formés de longue main à la marine.

Dans les premiers tems , les navigateurs qui fréquentoient la Martinique abordoient dans les quartiers où se récoltoient les denrées. Cette pratique, qui sembloit naturelle , étoit remplie de difficultés. Les vents du Nord & du Nord-Est qui règnent sur une partie des côtes , y tiennent habituellement la mer dans une agitation violente. Les bonnes rades , quoique multipliées , y sont assez considérablement éloignées , soit entre elles , soit de la plupart des habitations. Les chaloupes destinées à parcourir ces intervalles , étoient souvent retenues dans l'inaction par le gros tems , ou réduites à ne prendre que la moitié de ce qu'elles pouvoient porter. Ces contrariétés retardoient le déchargement du vaisseau , & prolongeoient le tems de son chargement. Il résulloit de ces lenteurs un grand dépérissèment des équipages , & une augmentation de dépenses pour le vendeur & pour l'acheteur.

Le commerce qui doit mettre au nombre

XXII.

Manière

dont se faisoit le commerce à la Martinique.

de ses plus grands avantages, celui d'accélérer ses opérations, perdoit de son activité par un nouvel inconvénient : c'étoit la nécessité où se trouvoit le marchand, même dans les parages les plus favorables, de vendre ses cargaisons par petites parties. Si quelque homme industrieux le déchargeoit de ces détails, son entreprise devenoit chère pour les colons. Le bénéfice du marchand se mesure sur la quantité des marchandises qu'il vend. Plus il vend, plus il peut s'écarter du bénéfice qu'un autre qui vend moins est obligé de faire.

Un inconvénient plus considérable encore, c'est que certaines marchandises d'Europe surabondoient en quelques endroits, tandis qu'elles manquoient en d'autres. L'armateur étoit lui-même dans l'impossibilité d'affortir convenablement ses cargaisons. La plupart des quartiers ne lui offroient pas toutes les denrées, ni toutes les sortes de la même denrée. Ce vuide l'obligeoit de faire plusieurs esclaves, ou d'emporter trop ou trop peu de productions convenables au port où il devoit faire son retour.

Les vaisseaux eux-mêmes éprouvoient de

grands embarras. Plusieurs avoient befoin de se caréner ; la plus grande partie exigeoit au moins quelque réparation. Ces secours manquoient dans les radès peu fréquentées, où les ouvriers ne s'établiffoient point dans la crainte de ne pas trouver assez d'occupation. Il falloit donc aller se radoubèr dans certains ports ; & revenir prendre son chargement dans celui où l'on avoit fait fa vente. Toutes ces courfes emportoient au moins trois ou quatre mois.

Ces inconvéniens, & beaucoup d'autres, firent defirer à quelques habitans & à tous les navigateurs, qu'il fe formât un entrepôt où les objets d'échange entre la colonie & la métropole, fuflent réunis. La nature paroiffoit avoir préparé le fort Royal pour cette destination. Son port étoit un des meilleurs des ifles du Vent, & fa sûreté fi généralement connue, que lorsqu'il étoit ouvert aux bâtimens Hollandois, la république ordonnoit qu'ils s'y retirâflent dans les mois de juin, de juillet & d'août, pour fe mettre à l'abri des ouragans fi fréquens & fi furieux dans ces parages. Les terres du Lamentin, qui n'en font éloignées que d'une lieue, étoient les

plus fertiles, les plus riches de la colonie). Les nombreuses rivières qui arrosoient ce pays fécond, portoient des canots chargés, jusqu'à une certaine distance de leur embouchure. La protection des fortifications, assuroit la jouissance paisible de tant d'avantages. Mais ils étoient contrebalancés par un territoire marécageux & mal-sain. D'ailleurs cette capitale de la Martinique étoit l'asyle de la marine militaire, qui dédaignoit alors, qui même opprimoit la marine marchande. Ainsi le fort Royal ne pouvant devenir le centre des affaires, elles se portèrent à Saint-Pierre.

Ce bourg qui, malgré les incendies qui l'ont réduit quatre fois en cendres, contient encore dix-huit cens maisons, est situé sur la côte occidentale de l'isle, dans une anse ou enfoncement, à-peu-près circulaire. Une partie est bâtie le long de la mer sur le rivage même; on l'appelle le mouillage: c'est-là où sont les vaisseaux & les magasins. L'autre partie du bourg est bâtie sur une petite colline peu élevée: on l'appelle le fort, parce que c'est-là qu'est placée une petite fortification, qui fut construite en 1665, pour reprimer les séditions des habitans contre la

tyrannie du monopole, mais qui sert aujourd'hui à protéger la rade contre les ennemis étrangers. Ces deux parties du bourg sont séparées par un ruisseau, ou par une rivière guéable.

Le mouillage est adossé à un coteau assez élevé, & coupé à pic. Enfermé, pour ainsi dire, par cette colline, qui lui intercepte les vents de l'est, les plus constans & les plus salutaires dans ces contrées; exposé sans aucun souffle rafraîchissant aux rayons du soleil qui lui sont réfléchis par le coteau, par la mer, & par le sable noir du rivage, ce séjour est brûlant & toujours mal-sain. D'ailleurs il n'a point de port; & les bâtimens qui ne peuvent tenir sur ses côtes durant l'hivernage, sont forcés de se réfugier au fort Royal. Mais ces désavantages sont compensés; soit par les facilités que présente la rade de Saint-Pierre pour le débarquement & l'embarquement des marchandises; soit par la liberté que donne sa position de partir par tous les vents, tous les jours, & à toutes les heures.

Ce bourg fut le premier qu'on édifia dans l'île, & le premier qui vit son territoire

cultivé. Il dut moins cependant à son ancienneté qu'à ses commodités, l'avantage de devenir le point de communication entre la colonie & la métropole. Saint-Pierre reçut d'abord les denrées de certains cantons, dont les habitans situés sur des côtes orageuses & constamment impraticables, ne pouvoient faire commodément leurs achats & leurs ventes sans se déplacer. Les agens de ces colons n'étoient dans les premiers tems que des maîtres de bateau, qui s'étant fait connoître par leur navigation continuelle autour de l'isle, furent déterminés par l'appât du gain, à prendre une demeure fixe. La bonne-foi seule étoit l'ame de ces liaisons. La plupart de ces commissionnaires ne savoient pas lire. Aucun d'eux n'avoit ni livres, ni registres. Ils tenoient dans un coffre, un sac pour chaque habitant dont ils géroient les affaires. Ils y mettoient le produit des ventes; ils en tiroient l'argent nécessaire pour les achats. Quand le sac étoit épuisé, le commissionnaire ne fournissoit plus; & le compte se trouvoit rendu. Cette confiance, qui doit paroître une fable dans nos mœurs & dans nos jours de fraude & de corruption,

étoit encore en usage au commencement du siècle. Il existe des hommes qui ont pratiqué ce commerce, où la fidélité n'avoit pour garant que son utilité même.

Ces hommes simples furent remplacés successivement par des gens plus éclairés qui arrivoient d'Europe. On en avoit vu passer quelques-uns dans la colonie, lorsqu'elle étoit fortie des mains des compagnies exclusives. Leur nombre s'accrut à mesure que les denrées se multiplioient; & ils contribuèrent eux-mêmes beaucoup à étendre la culture, par les avances qu'ils firent à l'habitant, dont les travaux avoient languï jusqu'alors faute de moyens. Cette conduite les rendit les agens nécessaires de leurs débiteurs dans la colonie, comme ils l'étoient déjà de leurs commettans de la métropole. Le colon même qui ne leur devoit rien, tomba, pour ainsi dire, dans leur dépendance, par le besoin qu'il pouvoit avoir de leur secours. Que le tems de la récolte soit retardé; que le feu prenne à une pièce de cannes; qu'un moulin soit démonté: que des édifices croulent; que la mortalité se mette dans les bestiaux ou parmi les esclaves; que les sécheresses ou les

pluies ruinent tout : où trouver les moyens de soutenir l'habitation pendant ces ravages, & de remédier à la perte qu'ils causent ? Ces moyens font en vingt mains différentes. Qu'une seule refuse du secours ; le cahos, loin de se débrouiller, augmente. Ces considérations déterminèrent ceux qui n'avoient pas encore demandé du crédit, à confier leurs intérêts aux commissionnaires de Saint-Pierre, pour être, en cas de malheur, assurés d'une ressource.

Le petit nombre d'habitans riches qui sembloient, par leur fortune, être à l'abri de ces besoins, furent comme forcés de s'adresser à ce comptoir. Les capitaines marchands trouvant un port, où, sans sortir de leurs magasins & même de leurs vaisseaux, ils pouvoient terminer avantageusement leurs affaires, défertèrent le fort Royal, la Trinité, tous les autres lieux, où le prix des productions leur étoit presque arbitrairement imposé, où les paiemens étoient incertains & lents. Par cette révolution, les colons fixés dans leurs ateliers, qui exigent une présence continuelle & des soins journaliers, ne pouvoient plus suivre leurs denrées. Ils furent donc obligés

de les confier à des hommes intelligens, qui, s'étant établis dans le seul port fréquenté, se trouvoient à portée de saisir les occasions les plus favorables pour vendre & pour acheter : avantage inappréciable dans un pays où le commerce éprouve des vicissitudes continuelles. La Guadeloupe, la Grenade, suivirent l'exemple de la Martinique. Les mêmes besoins les y déterminèrent.

La guerre de 1744 arrêta le cours de ces prospérités. Ce n'est pas que la Martinique se manquât à elle-même. Sa marine continuellement exercée, accoutumée aux actions de vigueur qu'exigeoit le maintien d'un commerce interlope, se trouva toute formée pour les combats. En moins de six mois, quarante corsaires armés à Saint-Pierre, se répandirent dans les parages des Antilles. Ils firent des exploits dignes des anciens Flibustiers. Chaque jour, on les voyoit rentrer en triomphe, chargés d'un butin immense. Cependant au milieu de ces avantages, la colonie vit sa navigation, soit au Canada, soit aux côtes Espagnoles, entièrement interrompue, & son propre cabotage journellement inquiété. Le peu de vaisseaux qui arrivoient de France,

pour se dédommager des pertes dont ils couvroient les risques, vendoient fort cher, achetoient à bas prix. Ainsi les productions tombèrent dans l'avilissement. Les terres furent mal cultivées. On négligea l'entretien des ateliers. Les esclaves périssoient faute de nourriture. Tout languissoit, tout s'érouloit. Enfin la paix ramena, avec la liberté du commerce, l'espoir de recouvrer l'ancienne prospérité. Les événemens tromperent les premiers efforts que l'on fit.

XXIII.
La Marti-
nique dé-
cheoit. Cau-
se de cette
décadence.

Il n'y avoit pas deux ans que les hostilités avoient cessé, lorsque la colonie perdit le commerce frauduleux qu'elle faisoit avec les Américains Espagnols. Cette révolution ne fut point l'effet de la vigilance des gardes-côtes. Comme on a toujours plus d'intérêt à les braver qu'eux à se défendre, on méprise des gens foiblement payés pour protéger des droits ou des prohibitions souvent injustes. Ce fut la substitution des vaisseaux de régistre aux flottes, qui mit des bornes très-étroites aux entreprises des interlopes. Dans le nouveau système, le nombre des bâtimens étoit indéterminé, & le tems de leur arrivée incertain; ce qui jetta dans le

prix des marchandises une variation qui n'y avoit pas été. Dès-lors, le contrebandier, qui n'étoit engagé dans son opération que par la certitude d'un gain fixe & constant, cessa de suivre une carrière qui ne lui assuroit plus le dédommagement du risque où il s'exposoit.

Mais cette perte fut moins sensible pour la colonie, que les traverses qui lui vinrent de sa métropole. Une administration peu éclairée embarrassâ de tant de formalités, la liaison réciproque & nécessaire des isles avec l'Amérique Septentrionale, que la Martinique n'envoyoit plus en 1755 que quatre bateaux au Canada. La direction des colonies en proie à des commis avides & sans talent, fut promptement dégradée, avilie, & prostituée à la vénalité.

Cependant, le commerce de France ne s'appercevoit pas de la décadence de la Martinique. Il trouvoit à la rade de Saint-Pierre, des négocians qui lui achetoient bien ses cargaisons, qui lui renvoyoient avec célérité ses vaisseaux richement chargés; & il ne s'informoit pas si c'étoit cette colonie ou les autres, qui consommoient

& qui produisoient. Les negres même qu'il y portoit, étoient vendus à un fort bon prix : mais il y en restoit peu. La plus grande partie passoit à la Grenade, à la Guadeloupe, même aux isles neutres ; qui, malgré la liberté illimitée dont elles jouissoient, préféreroit les esclaves de traite Françoisse, à ceux que les Anglois leur offroient à des conditions en apparence plus favorables. On s'étoit convaincu par une allez longue expérience, que les negres choisis, qui coûtoient le plus cher, enrichissoient les terres, tandis que les cultures dépérissent dans les mains des negres achetés à bas prix. Mais ces profits de la métropole étoient étrangers & presque nuisibles à la Martinique.

Elle n'avoit pas encore réparé ses pertes durant la paix, ni comblé le vuide des dettes qu'une suite de calamités l'avoit forcée à contracter ; lorsqu'elle vit renaître le plus grand de tous les fléaux, la guerre. Ce fut pour la France une chaîne de malheurs, qui, d'échec en échec, de perte en perte, fit tomber la Martinique sous le joug des Anglois. Elle fut restituée au mois de juillet 1763, seize mois après avoir été conquise :

mais on la rendit dépouillée de tous les moyens accessoires de prospérité qui lui avoient donné tant d'éclat. Depuis quelques années, elle avoit perdu la plus grande partie de son commerce interlope aux côtes Espagnoles. La cession du Canada & de la Louysiane lui ôtoit tout espoir de r'ouvrir une communication qui n'avoit languie que par des erreurs passageres. Elle ne pouvoit plus voir arriver dans ses ports les productions de la Grenade, de Saint-Vincent, de la Dominique, qui étoient devenues des possessions Britanniques. Un nouvel arrangement de la métropole qui lui interdisoit toute liaison avec la Guadeloupe, ne lui permettoit plus d'en rien espérer.

La colonie réduite à elle-même, ne devoit donc compter que sur ses cultures. Malheureusement, à l'époque où ses habitans pouvoient commencer à s'en occuper utilement, parut dans son sein une espece de fourmi inconnue en Amérique, avant qu'elle eût ravagé la Barbade au point d'y faire délibérer s'il ne convenoit pas d'abandonner une colonie autrefois si florissante. On ignore si ce fut du continent ou de cette isle que l'insecte

passa à la Martinique. Ce qui est sûr, c'est qu'il causa des ravages inexprimables dans toutes les plantations de sucre où il se montra. Cette calamité, trop mollement combattue, duroit depuis onze ans, lorsque les colons assemblés arrêterent, le 9 mars 1775, une récompense de 666,000 livres pour celui qui trouveroit un remede contre un fléau si destructeur.

Ce secret important avoit déjà été imaginé & mis en pratique par un officier nommé Desvoves, sur un des terrains le plus infestés de fourmis. Cet excellent cultivateur avoit obtenu d'abondantes récoltes, en multipliant les labours, les engrais & les sarclages; en brûlant les pailles où cet insecte se réfugie; en replantant les cannes à chaque récolte & en les disposant de maniere à faciliter la circulation de l'air. Cet exemple a été enfin suivi par les colons riches. Les autres l'imiteront, selon leurs moyens, & on peut espérer, qu'avec le tems, il ne restera que le souvenir de ce grand désastre.

Cette calamité étoit dans sa plus grande force, lorsque l'ouragan de 1766, le plus furieux de ceux qui ont ravagé la Martinique;

vint y détruire les vivres, moissonner les récoltes, déraciner les arbres, renverser même les bâtimens. La destruction fut si générale, qu'à peine resta-t-il quelques habitans en état de consoler tant de malheureux, de foulager tant de misères.

Le haut prix où, depuis quelque-tems, étoit monté le café, aidoit à supporter tant d'infortunes. Cette production, trop multipliée, tomba dans l'avilissement; & il ne resta à ses cultivateurs que le regret d'avoir consacré leurs terres à une denrée dont la valeur ne suffisoit plus à leur subsistance.

Pour comble de malheur, la métropole laissoit manquer sa colonie des bras nécessaires à son exploitation; depuis 1764 jusqu'en 1774, le commerce de France n'introduisit à la Martinique que trois cens quarante-cinq esclaves année commune. Les habitans étoient réduits à repeupler leurs ateliers du rebut des cargaisons Angloises introduit en fraude.

Un ministère éclairé, & dont les soins vigilans se feroient étendus sur toutes les parties de l'empire, auroit adouci le sort d'un grand établissement, si cruellement affligé. Il n'en fut pas ainsi. De nouvelles

charges prirent dans la colonie la place des secours qu'elle avoit droit d'attendre.

Dans les établissemens François du Nouveau-Monde, & dans ceux des autres nations fans doute, les Africains se corrompoient beaucoup: c'est qu'ils étoient assurés de l'impunité. Leurs maîtres, séduits par un intérêt aveugle, ne déféroient jamais les criminels à la justice. Pour faire cesser un si grand désordre, le code noir régla que le prix de tout esclave qui seroit condamné à mort, après avoir été dénoncé au magistrat par le propriétaire, seroit payé par la colonie.

Des caisses furent aussi-tôt formées pour cet objet utile: mais on ne tarda pas à y puiser pour des dépenses étrangères à leur institution. Celle de la Martinique étoit encore plus grevée que les autres de ces injustices, lorsqu'en 1771, elle se vit chargée des frais que faisoit la chambre d'agriculture de la colonie, des honoraires d'un député que son conseil entretient inutilement dans la métropole.

L'oppression fut poussée plus loin. Les droits que le gouvernement faisoit percevoir, à la Martinique, étoient originairement très-légers

légers & se payoient en denrées. Elles furent converties en métaux, lorsque ces agens universels du commerce se furent multipliés dans l'isle. Cependant l'imposition fut modérée jusqu'en 1763. Elle fut alors portée à 800,000 livres. Trois ans après, il fallut la réduire: mais cette diminution, arrachée par le malheur des circonstances, finit en 1772. Le tribut fut de nouveau baissé en 1778 à la somme de 666,000 livres, formant un million des isles. Il est payé avec une capitation sur les blancs & sur les noirs; avec un droit de cinq pour cent sur le prix du loyer des maisons, avec le droit d'un pour cent sur toutes les marchandises de poids qui entrent dans la colonie & un droit égal sur toutes les denrées qui en sortent, à l'exception du café qui doit trois pour cent.

Au premier janvier 1778, la Martinique comptoit douze mille blancs de tout âge & de tout sexe; trois mille noirs ou mulâtres libres, plus de quatre-vingt mille esclaves, quoique ses dénombremens ne montassent qu'à soixante-douze mille.

XXIV.
Etat actuel
de la Martinique.

Elle avoit pour ses troupeaux huit mille deux cens mulets ou chevaux, neuf mille

sept cens bêtes à corne , treize mille cent porcs , moutons ou chèvres.

Ses sucgeries étoient au nombre de deux cens cinquante-sept qui occupoient dix mille trois cens quatre - vingt - dix - sept quarrés de terre. Elle cultivoit seize millions six cens deux mille huit cens soixante - dix pieds de café : un million quatre cens trente mille vingt pieds de cacao ; un million six cens quarante-huit mille cinq cens cinquante pieds de coton.

En 1775 , les navigateurs François chargerent sur cent vingt-deux bâtimens , à la Martinique deux cens quarante - quatre mille quatre cens trente - huit quintaux cinquante-huit livres de sucre terré ou brut , qui furent vendus dans la métropole 9,971,155 liv. 3 sols 7 deniers ; quatre-vingt-seize mille huit cens quatre-vingt-neuf quintaux soixante-huit livres de café , qui furent vendus 4,577,259 liv. 16 sols ; onze cens quarante-sept quintaux huit livres d'indigo , qui furent vendus 975,018 l. huit mille six cens cinquante-six quintaux soixante-trois livres de cacao , qui furent vendus 605,964 liv. 12 s. ; onze mille douze quintaux de coton , qui furent vendus 2,753,100 liv. ;

Neuf cens dix-neuf cuirs, qui furent vendus 8271 livres; vingt-neuf quintaux dix livres de carret, qui furent vendus 29,100 livres; dix-neuf cens soixante-six quintaux trente-cinq livres de canefice, qui furent vendus 52,980 liv. 10 f.; cent vingt cinq quintaux de bois, qui furent vendus 3125 liv. Ce fut en tout 18,975,974 livres 1 fol 10 den. Mais la somme entiere n'appartenoit pas à la colonie. Il en devoit revenir un peu plus du quart à Sainte-Lucie & à la Guadeloupe qui y avoient versé une partie de leurs productions.

Tous ceux qui, par instinct ou par devoir, s'occupent des intérêts de leur patrie, desireroient de voir les productions se multiplier à la Martinique. On fait, il est vrai, que l'intérieur de cette isle, rempli de rochers affreux, n'est point propre à la culture du sucre, du café, du coton; qu'une trop grande humidité y nuiroit à ces productions; & que si elles y réussissoient, les frais de transports, au travers des montagnes & des précipices, rendroient inutile le succès des récoltes. Mais on pourroit former dans ce grand espace d'excellentes prairies; & le sol n'attend que la faveur du gouvernement pour

XXV.
La Martinique peut-elle espérer de voir améliorer sa condition?

fournir aux habitans ce genre de fécondité reproductive des bestiaux si nécessaires à la culture & à la subsistance. L'isle a d'autres quartiers d'une nature ingrate: des terrains escarpés, que les torrens & les pluies ont dégradés; des terrains marécageux, qu'il est difficile & peut-être impossible de dessécher; des terrains pierreux, qui se refusent à tous les travaux. Cependant les observateurs qui connoissent le mieux la colonie s'accordent tous à dire que ses cultures sont susceptibles d'augmentation, & que l'augmentation pourroit être de près d'un tiers. On arriveroit même, sans nouveaux défrichemens, à cette amélioration, par une culture meilleure & plus suivie. Mais pour atteindre ce but, il faudroit un plus grand nombre d'esclaves. C'est beaucoup que les habitans aient pu jusqu'à nos jours maintenir leurs ateliers dans l'état où ils les avoient reçus de leurs peres. Nous ne croyons pas qu'il soit en leur pouvoir de les augmenter.

A la Martinique, les propriétaires des terres peuvent être divisés en quatre classes. La première possède cent grandes sucreries, exploitées par douze mille noirs. La seconde,

cent cinquante, exploitées par neuf mille noirs. La troisième, trente-six, exploitées par deux mille noirs. La quatrième, livrée à la culture du café, du coton, du cacao, du manioc, peut occuper vingt mille noirs. Ce que la colonie contient de plus en esclaves des deux sexes, est employé pour le service domestique, pour la pêche, pour la navigation; est dans l'enfance ou dans un état de décrépitude.

La première classe est toute composée de gens riches. Leur culture est poussée aussi loin qu'elle puisse aller; & leurs facultés la maintiendront sans peine dans l'état florissant où ils l'ont portée. Les dépenses même qu'ils font obligés de faire pour la reproduction, sont moins considérables que celles du colon moins opulent, parce que les esclaves qui naissent sur leurs habitations, doivent remplacer ceux que le tems & les travaux détruisent.

La seconde classe, qu'on peut appeller celle des gens aisés, n'a que la moitié des cultivateurs dont elle auroit besoin, pour atteindre à la fortune des riches propriétaires. Eussent-ils les moyens d'acheter les es-

claves qui leur manquent, ils en feroient détournés par une funeste expérience. Rien de si mal entendu que de placer un grand nombre de negres à la fois sur une habitation. Les maladies que le changement de climat & de nourriture occasionne à ces malheureux; la peine de les former à un travail dont ils n'ont ni l'habitude, ni le goût, ne peuvent que rebuter un colon par les soins fatigans & multipliés que demanderoit cette éducation des hommes pour la culture des terres. Le propriétaire le plus actif est celui qui peut augmenter son atelier d'un fixieme d'esclaves tous les ans. Ainsi la seconde classe pourroit acquérir quinze cens noirs par an, si le produit net de sa culture le lui permettoit. Mais elle ne doit pas compter sur des crédits. Les négocians de la métropole ne paroissent pas disposés à lui en accorder; & ceux qui faisoient travailler leurs fonds dans la colonie, ne les y ont pas plutôt vus oisifs ou hasardés, qu'ils les ont portés en Europe ou à Saint-Domingue.

La troisieme classe qui est à-peu-près indigente, ne peut sortir de sa situation par aucun moyen pris dans l'ordre naturel du

commerce. C'est beaucoup qu'elle puisse subsister par elle-même. Il n'y a que la main bienfaisante du gouvernement qui puisse lui donner une vie utile pour l'état, en lui prêtant, sans intérêt, l'argent nécessaire pour monter convenablement ses habitations. La recrue des noirs peut s'y éloigner sans inconvénient des proportions que nous avons fixées pour la seconde classe; parce que chaque colon ayant moins d'esclaves à veiller, fera en état de s'occuper davantage de ceux dont il fera l'acquisition.

La quatrième classe, livrée à des cultures moins importantes que les sucreries, n'a pas besoin de secours aussi puissans pour recouvrer l'état d'aïfance d'où la guerre, les ouragans & d'autres malheurs l'ont fait décheoir. Il suffiroit à ces deux dernières classes d'acquérir chaque année quinze cens esclaves, pour monter au niveau de la prospérité que la nature permet à leur industrie.

Ainsi, la Martinique pourroit espérer de porter ses cultures languissantes jusqu'où elles peuvent aller, si, outre les remplacements, elle recevoit chaque année une augmentation de deux ou trois mille nègres.

Mais elle est hors d'état de payer ces recrues, & les raisons de son impuissance sont connues. On fait qu'elle doit à la métropole, comme dette de commerce, à-peu-près un million. Une suite d'infortunes l'a réduite à en emprunter quatre aux négocians établis dans le bourg Saint-Pierre. Les engagements qu'elle a contractés à l'occasion des partages de famille, ceux qu'elle a pris pour l'acquisition d'un grand nombre de plantations l'ont rendue insolvable. Cette situation désespérée ne lui permet pas de remplir, du moins de long-tems, toute la carrière de fortune qui lui étoit ouverte.

XXVI.
La Marti-
nique peut-
elle être
conquise?

Encore est-elle exposée à l'invasion. Mais quoique cent endroits de ses côtes offrent à l'ennemi les facilités d'une descente, il ne l'y fera pas. Elle lui deviendroit inutile, par l'impossibilité de transporter à travers un pays extrêmement haché, son artillerie & ses munitions au fort Royal qui fait toute la défense de la colonie. C'est vers ce parage seul qu'il tournera ses voiles.

Au devant de ce chef-lieu, est un port célèbre situé sur la partie latérale d'une large baie, dans laquelle on ne s'enfonce qu'en

courant des bordées, qui doivent décider du fort de tout vaisseau forcé d'éviter le combat. S'il a le désavantage d'être dégréé, de n'être qu'un mauvais boulinier, d'essuyer quelque accident dans la variation des rafales, des courans & des raz de marée; il tombera dans les mains d'un assaillant qui fera louvoyer plus heureusement. La forteresse même peut devenir le témoin inutile & honteux de la défaite d'une escadre; comme elle l'a été cent fois de la prise des navires marchands.

L'intérieur du port est détérioré, depuis que, pour opposer une digue aux Anglois dans la dernière guerre, on y fait couler à fond les carcasses de plusieurs navires. On a relevé ces bâtimens: mais il reste beaucoup de dépenses à faire, pour voir disparaître les amas de sable qui s'étoient élevés autour d'eux, & pour remettre les choses dans l'état où elles étoient. Ces travaux ne souffriront ni délai, ni retardement; puisque le port, quoique d'une grandeur médiocre, est le seul où les vaisseaux de tous les rangs puissent hiverner; le seul où ils trouveront des mâts, des voiles, des cordages, & une grande facilité à se procurer de l'eau excellente qui

y arrive de plus d'une lieue, par un canal très-bien entendu.

C'est à son voisinage que l'assaillant fera toujours son débarquement, sans qu'il soit possible de l'en empêcher, quelques précautions que l'on prenne. La guerre de campagne qu'on pourroit lui opposer ne seroit pas longue; & l'on seroit bientôt réduit à s'enfêvelir dans des fortifications.

Autrefois elles se réduisoient à celles du fort Royal, où l'ignorance avoit fait enfouir sous une chaîne de montagnes des dépenses extravagantes. Tout l'art des plus habiles ingénieurs n'a pu donner une grande force de résistance à des ouvrages construits au hasard par l'incapacité même, sans aucun plan suivi. Il a fallu se borner à ajouter un chemin couvert, un rempart, & des flancs aux parties de la place qui en étoient susceptibles. Cependant le travail le plus important a été de creuser dans le roc, qui se prête aisément à tout ce qu'on en veut faire, des souterrains aérés, sains, propres à mettre en sûreté les munitions de guerre & de bouche, les malades, les soldats, ceux des habitans à qui l'attachement pour la métropole, inspireroit

le courage de défendre la colonie. On a pensé que des hommes qui, après avoir bravé les périls sur un rempart, trouveroient un repos assuré dans ces fouterrains, y oublieroient aisément leurs peines, & se présenteroient avec une nouvelle vigueur aux assauts de l'ennemi. Cette idée est heureuse & sage. Elle appartient, si ce n'est pas à un gouvernement patriotique, du moins à quelque ministre éclairé par un esprit d'humanité.

Mais la bravoure qu'elle doit exciter ne suffisoit pas pour conserver une place qui est dominée de tous les côtés. On a donc cru qu'il falloit chercher une position plus avantageuse ; & on l'a trouvée dans le morne Garnier, plus haut de trente-cinq à quarante pieds que les points les plus élevés du Pata-te, du Tartanson & du Cartouche, qui tous plongent sur le fort Royal.

Sur cette élévation, a été construite une citadelle composée de quatre bastions. Ceux du front, le chemin couvert, les citernes, les magasins à poudre, tous ces moyens de défense sont prêts. Il ne reste plus à construire que les cazernes & quelques autres bâtimens civils. Alors, quand même les re-

doutes & les batteries établies pour réduire l'ennemi à aller faire sa descente plus loin que l'ance à la case où il a pris terre à la dernière invasion, n'opéreroient pas l'effet qu'on s'en est promis, la colonie opposeroit une résistance d'environ trois mois. Quinze cens hommes défendront Garnier trente ou trente-six jours contre une armée de quinze mille hommes; & douze cens hommes se foutiendront vingt ou vingt-cinq jours dans le fort Royal, qui ne peut être assailli qu'après la prise de Garnier. Voilà ce qu'on peut attendre d'une dépense de 10,000,000 de liv.

Une dépense si considérable a paru déplacée à ceux qui croient que c'est à la marine seule de protéger les colonies. Dans l'impuissance où l'on étoit, disent-ils, d'élever en même tems des fortifications & de construire des vaisseaux; il falloit préférer les moyens de première nécessité, à des ressources qui ne sont que du second ordre. S'il est sur-tout dans le caractère de l'impétuosité Françoisise d'attaquer plutôt que de se défendre, c'est à elle de détruire des forteresses & non d'en construire; ou plutôt il ne lui convient d'élever que de ces remparts ailés &

mobiles qui vont porter la guerre, au lieu de l'attendre. Toute puissance qui aspire au commerce, aux colonies, doit avoir des vaisseaux qui enfantent des hommes & des richesses, qui augmente la population & la circulation, tandis que des bastions & des soldats ne servent qu'à consumer des forces & des vivres. Ce que la cour de Versailles peut se promettre des dépenses qu'elle a faites à la Martinique, c'est que si cette isle est attaquée par le seul ennemi qui soit à craindre, on aura le tems de la secourir. Le génie Anglois va lentement dans les sièges. Il marche toujours en règle. Rien ne le détourne d'achever les ouvrages d'où dépend la sûreté des assaillans. La vie du soldat lui est plus précieuse que le tems. Peut-être cette maxime, si sensée en elle-même, n'est-elle pas bien appliquée dans le climat dévorant de l'Amérique : mais c'est la maxime d'un peuple chez lequel le soldat est un homme au service de l'état, & non pas un mercenaire aux gages du prince. Quoiqu'il en soit du fort à venir de la Martinique, il est tems de connoître le fort actuel de la Guadeloupe.

XXVII.
Les Fran-
çois enva-
hissent la
Guadelou-
pe. Calami-
tés qu'ils y
éprouvent.

Cette île, dont la forme est fort irrégulière, peut avoir quatre-vingt lieues de tour. Elle est coupée en deux par un petit bras de mer, qui n'a pas plus de deux lieues de long, sur une largeur de quinze à quarante toises. Ce canal connu sous le nom de rivière-falée, est navigable : mais ne peut porter que des pirogues.

La partie de l'île qui donne son nom à la colonie entière, est hérissée dans son centre de rochers affreux où il règne un froid continu, qui n'y laisse croître que des fougères & quelques arbrustes inutiles couverts de mousse. Au sommet de ces rochers, s'élève à perte de vue, dans la moyenne région de l'air, une montagne appelée la Souphrière. Elle exhale par des ouvertures, une épaisse & noire fumée, entremêlée d'étincelles visibles pendant la nuit. De toutes ces hauteurs coulent des sources innombrables qui vont porter la fertilité dans les plaines qu'elles arrosent, & tempérer l'air brûlant du climat par la fraîcheur d'une boisson si renommée, que les galions qui reconnoissoient autrefois les îles du Vent, avoient ordre de renouveler leurs provisions, de cette eau pure & salubre.

Telle est la portion de l'isle, nommée par excellence la Guadeloupe. Celle qu'on appelle communément la Grande-Terre, n'a pas été si bien traitée par la nature. Son sol n'est pas aussi fertile, ni son climat aussi sain & aussi agréable. Elle est à la vérité moins hachée & plus unie : mais les rivières lui manquent généralement. On n'y voit pas même des fontaines. Des aqueducs, qui n'entraîneroient pas de grandes dépenses, la feront jouir, sans doute, avec le tems, de cet avantage de l'autre partie de la colonie.

Aucune nation Européenne n'avoit occupé cette isle, lorsque cinq cens cinquante François, conduits par deux gentilshommes nommés Lolive & Duplessis, y arrivèrent de Dieppe le 28 juin 1635. La prudence n'avoit pas dirigé leurs préparatifs. Leurs vivres avoient été si mal choisis, qu'ils s'étoient corrompus dans la traversée; & on en avoit embarqué si peu, qu'il n'en resta plus au bout de deux mois. La métropole n'en envoyoit pas; Saint-Christophe en refusa, soit par disette, soit faute de volonté; & les premiers travaux de culture qu'on avoit faits dans le pays, ne pouvoient encore rien donner. Il

ne reſtoit de reſſource à la colonie que dans les ſauvages : mais le ſuperflu d'un peuple , qui , cultivant peu , n'avoit jamais formé de magafins , ne pouvoit être conſidérable. On ne voulut pas ſe contenter de ce qu'ils apportoiſent volontairement eux-mêmes. La réſolution fut priſe de les dépouiller ; & les hoſtilités commencèrent le 6 janvier 1636.

Les Caraïbes ne ſe croyant pas en état de réſiſter ouvertement à un ennemi qui tiroit tant d'avantage de la ſupériorité de ſes armes , détruiſirent leurs vivres , leurs habitations , & ſe retirèrent à la Grande-Terre ou dans les iſles voiſines. C'eſt de-là que les plus furieux repaſſant dans l'iſle d'où on les avoit chaffés , alloient ſ'y cacher dans l'épaiſſeur des forêts. Le jour , ils perçoient de leurs flèches empoifonnées , ils aſſommoient à coup de maſſue tous les François qui ſe diſperſoient pour la chaffe ou pour la pêche. La nuit , ils brûloient les caſes , & ravageoient les plantations de leurs injuſtes raviſſeurs.

Une famine horrible fut la ſuite de ce genre de guerre. Les colons en vinrent juſqu'à brouter l'herbe , juſqu'à manger leurs propres excréments , juſqu'à déterrers les cadavres pour
s'en

s'en nourrir. Plusieurs qui avoient été esclaves à Alger, détestèrent la main qui avoit brisé leurs fers; tous maudissoient leur existence. C'est ainsi qu'ils expièrent le crime de leur invasion, jusqu'à ce que le gouvernement d'Aubert eut amené la paix avec les sauvages, à la fin de 1640. Quand on pense à l'injustice des hostilités que les Européens ont commises dans toute l'Amérique, on est tenté de se réjouir de leurs désastres, & de tous les fléaux qui suivent les pas de ces féroces oppresseurs. L'humanité, brisant alors tous les nœuds du sang & de la patrie qui nous attachent aux habitans de notre hémisphère, change de liens, & va contracter au-delà des mers, avec les sauvages Indiens, la parenté, qui unit tous les hommes, celle du malheur & de la pitié.

Cependant, le souvenir des maux qu'on avoit éprouvés dans une île envahie, excita puissamment aux cultures de première nécessité, qui amenèrent ensuite celles du luxe de la métropole. Le petit nombre d'habitans, échappés aux horreurs qu'ils avoient méritées, fut bientôt grossi par quelques colons de Saint-Christophe, mécontents de leur situation; par des Européens, avides de

XXVIII.
La Guadeloupe fort peu-à-peu de la misère: mais ne devient une colonie florissante qu'après avoir été conquise par l'Angleterre.

nouveautés; par des matelots, dégoûtés de la navigation; par des capitaines de navire, qui venoient, par prudence, confier au fein d'une terre prodigue, un fonds de richesse fauvé des caprices de l'océan. Mais la prospérité de la Guadeloupe fut arrêtée ou traversée par des obstacles qui naissoient de sa situation.

La facilité qu'avoient les Pirates des isles voisines de lui enlever ses bestiaux, ses esclaves, ses récoltes même, la réduisit plus d'une fois à des extrémités ruineuses. Des troubles intérieurs, qui prenoient leur source dans des jalousies d'autorité, mirent souvent ses cultivateurs aux mains. Les aventuriers qui passoit aux isles du Vent, dédaignant une terre plus favorable à la culture qu'aux armemens, se laissèrent attirer à la Martinique par le nombre & la commodité de ses rades. La protection de ces intrépides corsaires, amena dans cette isle tous les négocians qui se flattèrent d'y acheter à vil prix les dépouilles de l'ennemi, & tous les cultivateurs qui crurent pouvoir s'y livrer sans inquiétude à des travaux paisibles. Cette prompte population devoit introduire le

gouvernement civil & militaire des Antilles à la Martinique. Dès-lors, le ministère de la métropole s'en occupa plus sérieusement que des autres colonies, qui n'étoient pas autant sous sa direction; & n'entendant parler que de cette isle, y versa le plus d'encouragemens.

Cette préférence fit que la Guadeloupe n'avoit; en 1700, pour toute population que trois mille huit cens vingt-cinq blancs; trois cens vingt-cinq sauvages, nègres, ou mulâtres libres; six mille sept cens vingt-cinq esclaves, dont un grand nombre étoient Caraïbes. Ses cultures se réduisoient à soixante petites sucreries; soixante-six indigoteries; un peu de cacao, & beaucoup de coton. Elle possédoit seize cens vingt bêtes à poil, & trois mille six cens quatre-vingt-dix-neuf bêtes à corne. C'étoit le fruit de soixante ans de travaux.

La colonie ne fit des progrès remarquables, qu'après la pacification d'Utrecht. On y comptoit neuf mille six cens quarante-trois blancs, quarante-un mille cent quarante esclaves, & les bestiaux, les vivres proportionnés à cette population; lorsqu'au mois d'avril 1759, elle fut conquise par les armes de la Grande-Bretagne.

La France s'affligea de cette perte : mais la colonie eut des raisons pour se consoler d'un événement en apparence si fâcheux. Durant un siège de trois mois, elle avoit vu détruire ses plantations, brûler les bâtimens qui servoient à ses fabriques, enlever une partie de ses esclaves. Si l'ennemi avoit été obligé de se retirer après tous ces dégâts, l'isle restoit sans ressource. Privée du secours de la métropole, qui n'avoit pas la force d'aller à son secours, & faute de denrées à livrer, ne pouvant rien espérer des Hollandois, que la neutralité amenoit sur ses rades; elle n'auroit pas eu de quoi subsister jusqu'au tems des reproductions de la culture.

Les conquérans la délivrèrent de cette inquiétude. A la vérité, les Anglois ne sont pas marchands dans leurs colonies. Les propriétaires des terres, qui, pour la plupart, résident en Europe, envoient à leurs représentans ce qui leur est nécessaire, & retirent, par le retour de leur vaisseau, la récolte entière de leurs fonds. Un commissionnaire établi dans quelque port de la Grande-Bretagne, est chargé de fournir l'habitation & d'en recevoir les produits. Cette méthode ne

pouvoit être pratiquée à la Guadeloupe. Il fallut que le vainqueur adoptât, à cet égard, l'usage des vaincus. Les Anglois, prévenus des avantages que la France retiroit de son commerce avec ses colonies, se hâtèrent d'expédier comme elle des vaisseaux à l'isle conquise, & multiplièrent tellement leurs expéditions, que la concurrence, excédant de beaucoup la consommation, fit tomber à vil prix toutes les marchandises d'Europe. Le colon en eut presque pour rien; & par une suite de cette surabondance, obtint de longs délais pour le paiement.

A ce crédit de nécessité, se joignit bientôt un crédit de spéculation, qui mit la colonie en état de remplir ses engagements. La nation victorieuse y porta dix-huit mille sept cents vingt-un esclaves, avec l'espoir de retirer un jour de grands avantages de leurs travaux. Mais son ambition fut trompée; & la colonie fut restituée à son ancien possesseur, au mois de juillet 1763.

L'état florissant où la Guadeloupe avoit été élevée par les Anglois, frappa tout le monde, lorsqu'ils la rendirent. On conçut pour elle ce sentiment de considération, qu'inspire

XXIX.
Variations
du ministère
de France dans le
gouvernement de la

Guadeloupe.

aujourd'hui l'opulence. La métropole la vit avec une sorte de respect. Jusqu'alors elle avoit été subordonnée à la Martinique, comme toutes les isles Françoises du Vent. On la délivra de ces liens, qu'elle trouvoit honneux, en lui donnant une administration indépendante. Cet ordre de choses dura jusqu'en 1768. A cette époque, elle fut remise sous l'ancien joug. On l'en retira, en 1772, pour l'y faire rentrer six mois après. En 1775, on lui accorda de nouveau des chefs particuliers; & il faut espérer qu'après tant de variations, la cour de Versailles se fixera à cet arrangement, le seul conforme aux principes d'une politique éclairée. Si le ministère s'écartoit jamais de cet heureux plan, il verroit encore les gouverneurs & les intendans prodiguer leurs soins, leur crédit, leurs affections à l'isle métropolitaine, immédiatement soumise à leur inspection; tandis que l'isle asservie seroit abandonnée à des subalternes, sans force, sans considérations; & par conséquent, sans aucun pouvoir, sans aucune volonté d'opérer le bien.

Les gens de guerre, qui ont opiné pour la réunion des deux colonies sous les mêmes

chefs, se fondoient sur l'avantage qu'il y auroit à pouvoir réunir les forces des deux isles pour leur défense mutuelle. Mais ont-ils pensé, qu'entre la Martinique & la Guadeloupe, se trouvoit à une distance égale, la Dominique, établissement Anglois, qu'on ne peut éviter, & qui inspecte également le double canal, qui le sépare des possessions Françaises. Si vous êtes inférieur en forces maritimes, la communication est impraticable, parce que les secours respectifs ne fauroient manquer d'être interceptés; si vous êtes supérieur, la communication est inutile, parce qu'il n'y a point d'invasion à craindre. Dans les deux cas, le système qu'on veut établir n'est qu'une chimère.

Il en seroit tout autrement, s'il s'agissoit d'exécuter des projets offensifs. La réunion des moyens propres à chaque isle, pourroit devenir utile, nécessaire même dans ces circonstances. Alors, on confieroit le commandement militaire à l'un des gouverneurs, & sa prééminence cesseroit après l'entreprise projetée.

Mais convient-il de laisser libre le versement des productions territoriales d'une

colonie dans l'autre? Jusqu'à la conquête de la Guadeloupe par les Anglois, ses liaisons directes avec les ports de France s'étoient bornées à six ou sept navires chaque année. Ses denrées, par des motifs plus ou moins réfléchis, prenoient la plupart la route de la Martinique. Lorsqu'à l'époque de la restitution, l'administration des deux isles fut séparée, on sépara aussi leur commerce. Les communications ont été r'ouvertes depuis, & sont encore permises au tems où nous écrivons.

Cet ordre de choses trouve des censeurs en France. Il faut, disent-ils avec amertume, que les colonies remplissent leur destination, qui est de consommer beaucoup de marchandises de la métropole, & de lui renvoyer une grande abondance de productions. Or, avec les plus grands moyens pour remplir cette double obligation, la Guadeloupe ne fera ni l'un ni l'autre, tout le tems qu'il lui sera permis de porter ses denrées à la Martinique. Cette liaison sera toujours la cause ou l'occasion d'un versement immense dans les marchés étrangers, principalement à la Dominique. Ce n'est qu'en coupant le pont de

communication, qu'on arrêtera ce commerce frauduleux & qu'on déracinera l'habitude de la contrebande.

Ces argumens puisés dans l'intérêt particulier, n'empêchent pas que la Guadeloupe & la Martinique ne doivent être confirmées dans les liaisons qu'elles ont formées. La liberté est le vœu de tous les hommes ; & le droit naturel de tout propriétaire est de vendre à qui il veut & le plus qu'il peut les productions de son sol. On s'est écarté, en faveur de la métropole, de ce principe fondamental de toute société bien ordonnée ; & peut-être le falloit-il dans l'état actuel des choses. Mais vouloir étendre plus loin les prohibitions, qu'éprouve le colon : vouloir le priver des commodités & des avantages qu'il peut trouver dans une communication suivie ou passagère avec ses propres concitoyens ; c'est un acte de tyrannie que le commerce de France rougira un jour d'avoir sollicité, & qui ne sera jamais accordé que par un ministère ignorant, corrompu ou lâche. Si, comme on le prétend, la navigation actuellement permise entre les deux îles, donne une portion de leurs denrées à des rivaux rusés & avides,

le gouvernement trouvera des moyens honnêtes pour faire couler dans le sein du royaume les richesses territoriales de la Guadeloupe & des petites isles qui en dépendent.

XXX.
Quelles
font les dé-
pendances
de la Gua-
deloupe.

La Desirade, éloignée de quatre ou cinq lieues de la Guadeloupe, est une de ces isles. Son terrain, excessivement aride & de dix lieues de circonférence, ne compte que peu d'habitans, tous occupés de la culture de quelques pieds de café, de quelques pieds de coton. On ignore en quel tems précisément a commencé cet établissement, mais il est moderne.

Les Saintes, éloignées de trois lieues de la Guadeloupe, font deux très-petites isles qui, avec un islot, forment un triangle & un assez bon port. Trente François, qu'on y avoit envoyés en 1648, furent bientôt forcés de les évacuer par une sécheresse extraordinaire qui tarit la seule fontaine qui donnât de l'eau, avant qu'on eût eu le tems de creuser des citernes. Ils y retournèrent en 1652, & y établirent des cultures durables qui produisent aujourd'hui cinquante milliers de café & cent milliers de coton.

A six lieues de la Guadeloupe est Marie-Galante, qui a quinze lieues de circuit. Les nombreux sauvages qui l'occupaient en furent chassés, en 1648, par les François qui eurent des attaques vives & fréquentes à repouffer pour se maintenir dans leur usurpation. C'est un sol excellent où s'est successivement formée une population de sept ou huit cens blancs & de six ou sept mille noirs, la plupart occupés de la culture du sucre.

Saint-Martin & Saint-Barthelemi font aussi dans la dépendance de la Guadeloupe; quoiqu'ils en soient éloignés de quarante-cinq & cinquante lieues. On a parlé de la première de ces îles dans l'histoire des établissemens Hollandois. Il reste à dire quelque chose de la seconde.

On lui donne dix à onze lieues de tour. Les montagnes ne font que des rochers & les vallées que des sables, jamais arrosées par des sources ou par des rivières, & beaucoup trop rarement par les eaux du ciel. Elle est même privée des commodités d'un bon port, quoique tous les géographes l'aient félicité de cet avantage. En 1646, cinquante François y furent envoyés de Saint-Christophe.

Massacrés par les Caraïbes en 1656, ils ne furent remplacés que trois ans après. L'aridité du sol les fit recourir au bois de gayac qui couvrait leur nouvelle patrie, & dont ils firent de petits ouvrages qu'on recherchoit assez généralement. Cette ressource eut un terme, & le foin de quelques bestiaux qui alloient alimenter les îles voisines, la remplaça. La culture du coton ne tarda pas à fuivre, & la récolte s'en élève à cinquante ou soixante milliers, lorsque, ce qui arrive le plus souvent, des féchereffes opiniâtres ne s'y opposent pas. Jusqu'à ces derniers tems, les travaux ont tous été faits par les blancs; & c'est encore la seule des colonies Européennes établies dans le Nouveau-Monde, où les hommes libres daignent partager avec leurs esclaves les travaux de l'agriculture. Le nombre des uns ne passe pas quatre cens vingt-sept, ni celui des autres trois cens quarante-cinq. L'île, dans son plus grand rapport, en nourriroit difficilement beaucoup davantage.

La misère de ses habitans est si généralement connue, que les corsaires ennemis qu'on y a vu souvent relâcher, ont toujours

fidèlement payé le peu de rafraichiffemens qui leur ont été fournis, quoique les forces manquaissent pour les y contraindre. Il y a donc encore de la pitié, même entre des ennemis & dans l'ame des corsaires. Ce n'est donc que la crainte & l'intérêt qui rendent l'homme méchant. Il n'est jamais cruel gratuitement. Le pirate armé, qui pille un vaisseau richement chargé, n'est pas sans équité ni sans entrailles pour des insulaires que la nature a laissés sans ressource & sans défense.

Au premier Janvier 1777, la Guadeloupe, XXXI.
Situation en y comprenant les isles plus ou moins fertiles fournies à son gouvernement, comp- actuelle de
la Guade-
loupe & des
petites isles
qui lui font
fournies. toit douze mille sept cens blancs de tout âge & de tout sexe; treize cens cinquante noirs ou mulâtres libres, & cent mille esclaves, quoique leur dénombrement ne montât qu'à quatre-vingt-quatre mille cent.

Ses troupeaux comprenoient neuf mille deux cens vingt chevaux ou mulets, quinze mille sept cens quarante bêtes à corne, & vingt-cinq mille quatre cens moutons, porcs ou chevres.

Elle avoit pour ses cultures quatre cens quarante-neuf mille six cens vingt-deux pieds

de cacao ; onze millions neuf cent foixante-quatorze mille quaranté-fix pieds de coton ; dix-huit millions sept cens quatre-vingt-dix-neuf mille six cens quatre-vingt pieds de café ; trois cens quatre-vingt-huit sucreries qui occupoient vingt-six mille quatre-vingt-huit quarrés de terre.

Son gouvernement, son tribut & ses impositions étoient les mêmes qu'à la Martinique.

Si ces supputations fréquentes fatiguent un lecteur oisif, on espere qu'elles ennuieront moins des calculateurs politiques qui, trouvant dans la population & la production des terres la juste mesure des forces d'un état, en sauront mieux comparer les ressources naturelles des différentes nations. Ce n'est que par un registre bien ordonné de cette espece qu'on peut juger avec quelque exactitude de l'état actuel des puissances maritimes & commerçantes qui ont des établissemens dans le Nouveau-Monde. Ici, l'exactitude fait le mérite de l'ouvrage ; & l'on doit peut-être tenir compte à l'auteur des agrémens qui lui manquent, en faveur de l'utilité qui les remplace. Assez de tableaux éloquens, assez de peintures ingénieuses amusent & trompent la

multitude sur les pays éloignés. Il est tems d'apprécier la vérité, le résultat de leur histoire, & de savoir moins ce qu'ils ont été que ce qu'ils font: car l'histoire du passé, sur-tout par la maniere dont elle a été écrite, n'appartient guere plus au siecle où nous vivons que celle de l'avenir. Encore une fois, qu'on ne s'étonne plus de voir répéter si souvent un dénombrement de negres & d'animaux, de terres & de productions; en un mot, des détails qui, malgré la sécheresse qu'ils offrent à l'esprit, sont pourtant les fondemens physiques de la société.

La Guadeloupe doit obtenir de ses cultures une masse de productions très - considérable, & même plus considérable que la Martinique. Elle a beaucoup plus d'esclaves; elle en emploie moins à sa navigation & à son commerce; elle en a placé un grand nombre sur un sol inférieur à celui de sa rivale, mais qui, étant en grande partie nouvellement défriché, donne des récoltes plus abondantes que des terres fatiguées par une longue exploitation. Aussi est-il prouvé que ses plantations, qui ne sont pas dévorées par les fourmis, lui forment un revenu fort supérieur à celui

qu'obtient la Martinique. Cependant quatre-vingt & un bâtimens de la métropole n'enleverent, en 1775, de cette isle que cent quatre-vingt-huit mille trois cens quatre-vingt-six quintaux six livres de sucre brut ou terré, qui rendirent en Europe 7,137,930 liv. 16 f.; soixante-trois mille vingt-neuf quintaux deux livres de café, qui rendirent 2,993,860 liv. 19 fols; quatorze cens trente-huit quintaux vingt-sept livres d'indigo, qui rendirent 1,222,529 liv. 10 f.; mille vingt-trois quintaux cinquante-neuf livres de cacao, qui rendirent 71,651 liv. 6 f.; cinq mille cent quatre-vingt-treize quintaux soixante-quinze livres de coton, qui rendirent 1,298,437 liv. 10 f.; sept cens vingt-sept cuirs, qui rendirent 6973 liv.; seize quintaux cinquante-six livres de carret, qui rendirent 16,560 livres; douze quintaux soixante-deux livres de canefice, qui rendirent 336 liv. 14 f. 10 d.; cent vingt-cinq quintaux de bois, qui rendirent 3125 liv. Ces sommes réunies ne se montent qu'à 12,751,404 liv. 16 fols 10 deniers.

Quelques productions de la colonie passoient à la Martinique. Elle livroit ses sirops & quelques autres denrées aux Américains,
de

de qui elle recevoit du bois, des bestiaux, des farines & de la morue; ses cotons à la Dominique qui lui fournissoit des esclaves; ses sucres à Saint-Eustache qui payoit en argent ou en lettres-de-change & en marchandises des Indes Orientales.

La vigilance des derniers administrateurs a mis quelques bornes à ces liaisons interlopes. Aussi-tôt se font multipliés les navires François destinés à l'extraction des denrées. L'habitude en a conduit beaucoup dans la Guadeloupe proprement dite, à Saint-Charles de la Basse-terre, où se faisoient autrefois tous les chargemens, quoique ce ne soit qu'une rade foraine dont l'accès est difficile, & où le séjour est dangereux: mais un plus grand nombre se font portés à la Pointe-à-Pitre.

C'est un port profond & assez sûr, placé à l'une des extrêmités de la Grande-Terre. Il fut découvert par les Anglois dans le tems qu'ils resterent les maîtres de la colonie; & ils s'occupoient du soin de lui donner de la salubrité, lorsque la paix leur arracha leur proie. La cour de Versailles suivit cette idée d'un vainqueur éclairé, & fit tracer, sans

délai, le plan d'une ville qui s'est accrue très-rapidement. La nature, les vents, le gissement des côtes: tout veut que le commerce presque entier d'une si belle possession se concentre dans cet entrepôt. Il ne doit rester à Saint-Charles que la réunion des beaux sucres des Trois-Rivieres, & des cafés qui se récoltent dans les quartiers du Baillif, de Deshays, de Bouillante & de la Pointe-Noire. Cependant cette ville continuera à être le siege du gouvernement, puisque c'est-là qu'est la force, que font les fortifications.

Si l'on en croyoit quelques observateurs, la colonie devoit s'attendre à décheoir. Sa partie, connue sous le nom de Guadeloupe, & cultivée depuis très-long-tems, n'est pas, disent-ils, susceptible d'une grande amélioration. Ils assurent, d'un autre côté, que la Grande-Terre ne se soutiendra pas dans l'état florissant où un heureux hasard l'a portée. Ce vaste espace, couvert presque uniquement de ronces, il y a dix-sept ou dix-huit ans, & qui fournit aujourd'hui les trois cinquiemes des richesses territoriales, n'a pas un bon sol. Les sucres y sont d'une qualité très-inférieure. Privé de forêts, de rosées & de rivieres, il

est exposé à de fréquentes sécheresses qui détruisent ses bestiaux & ses productions. Le tems ne fera qu'accroître ces calamités.

Nous sommes bien éloignés d'adopter ces inquiétudes ; & l'on jugera des raisons de notre sécurité. Les fléaux d'une guerre malheureuse avoient conime anéanti la Guadeloupe. Mais à peine eut-elle subi un joug étranger en 1759, que ses cultivateurs se hâtèrent de relever les ruines de leurs manufactures pour profiter du haut prix que le conquérant mettoit à leurs productions. Les trois années qui suivirent la restitution furent employées à réédifier des bâtimens construits avec précipitation. Dans les années 1767 & 1768, les chemins de la colonie furent tous refaits, & l'on ouvrit une communication facile entre la Guadeloupe & la Grande-Terre, par le moyen de deux levées de trois mille toises chacune, qu'il fallut pratiquer dans des marais. Antérieurement & postérieurement à cette époque, furent érigées des fortifications considérables & plus de cent batteries sur les côtes. Ces travaux ont long-tems privé les terres d'une partie des bras destinés à les féconder. Actuellement que les esclaves sont

tous rendus à leurs ateliers , n'est - ce pas une heureuse nécessité que les denrées se multiplient ?

La colonie a d'autres raisons encore pour espérer des accroissemens rapides. Il lui reste des terrains en friche , & ceux qui sont déjà cultivés sont susceptibles d'amélioration. Ses dettes sont peu considérables. Avec moins de besoins que les établissemens où la richesse a depuis long - tems multiplié les goûts & les desirs , elle peut accorder davantage au progrès de ses cultures. Les isles Angloises continueront à lui fournir des esclaves , si les navigateurs François se bornent toujours à lui en porter annuellement cinq ou six cens , comme ils l'ont fait. La réunion de ces circonstances fait présumer que la Guadeloupe arrivera bientôt d'elle - même au faite de sa prospérité , sans le secours & malgré les entraves du gouvernement.

XXXII. Mais la France peut-elle s'assurer de jouir
 Mesures prises par la France pour préserver la Guadeloupe de l'invasion. long - tems & tranquillement de cette possession ? Si l'ennemi qui attaqueroit la colonie ne vouloit que ravager la Grande - Terre , y enlever les esclaves & les bestiaux , il seroit impossible de l'en empêcher , ou même de

l'en punir, à moins qu'on ne lui opposât une armée. Le fort Louis, qui défend cette partie de l'établissement, n'est qu'un misérable fort à étoile, incapable d'une résistance un peu opiniâtre. Tout ce que l'on pourroit se promettre, ce seroit d'empêcher que la dévastation ne s'étendit plus loin. La nature du pays offre plusieurs positions plus heureuses les unes que les autres, pour arrêter sûrement un assaillant, quelle que soit sa valeur, quelles que soient ses forces. Il seroit donc obligé de se rembarquer, pour aller attaquer la Guadeloupe proprement dite.

Sa descente ne pourroit s'opérer qu'à la baie des Trois-Rivieres & à celle du Baillif; ou plutôt ces deux endroits seroient plus avantageux au succès de son entreprise, parce qu'ils l'approcheroient plus près que tous les autres du fort Saint-Charles de la Basse-Terre, & qu'ils lui présenteroient moins d'obstacles à surmonter.

Qu'il préfère de ces deux plages celle qu'il lui plaira, il ne trouvera en arrivant à terre, qu'un terrain couvert de bois, coupé de rivières, de chemins creux, de gorges, d'escarpemens, qu'il faudra passer sous le feu

des partis François. Lorsque , par la supériorité de ses forces , il aura vaincu ces difficultés , il fera arrêté par la hauteur du grand Camp. C'est un plateau que la nature a entouré de la riviere du Gallion , & de ravines effroyables. L'art y a ajouté des parapets , des barbettes , des flancs , des embrâsures , pour donner à l'artillerie qu'on y a placée la meilleure direction qu'il étoit possible. Ce retranchement , quoique redoutable , doit être pourtant forcé. On ne présume pas qu'un général intelligent pût jamais se déterminer à laisser derriere lui un poste de cette nature. Ses convois seroient trop exposés , & il ne pourroit que difficilement se procurer tout ce qui est nécessaire pour ses opérations du siege du fort Saint-Charles.

Si ceux qui furent chargés les premiers de mettre en sûreté la Guadeloupe , eussent été gens de guerre , ou même simplement ingénieurs , ils n'auroient pas manqué de prendre la position qui se trouve entre la riviere de la grande Anse & celle du Gallion , pour leur point à fortifier. Leur place auroit eu du côté de la mer un front qui auroit renfermé un bassin capable de contenir une quarantaine

de navires , qui eût inquiété les vaisseaux ennemis au large , & qui eût été lui-même hors d'insulte. Ses fronts , du côté des rivières de la Grande-Anse & du Gallion eussent été inaccessibles , étant assis sur le sommet de deux escarpemens fort roides. Le quatrième front auroit été le seul attaquable , & il étoit aisé de le renforcer autant qu'on auroit voulu.

En se déterminant à la position actuelle du fort Saint-Charles , les ouvrages qu'on y construisit auroient dû au moins se flanquer , se défilier réciproquement de la mer & des hauteurs. Mais on s'éloigna si fort des bons principes , que les feux des fortifications furent tout-à-fait mal dirigés , que l'intérieur des ouvrages étoit vu à découvert de toutes parts , qu'on pouvoit battre les revètemens par le pied.

Tel étoit le fort Saint-Charles , lorsqu'en 1764 on voulut s'occuper du soin de le mettre en état de défense. Peut-être eût-il convenu de le raser , & de placer les nouvelles fortifications sur la position qu'on a indiquée. On se borna à revêtir d'ouvrages extérieurs le mauvais fort élevé par des mains mal habiles ;

d'y ajouter deux bastions du côté de la mer ; un bon chemin couvert qui regne tout autour avec des glacis, partie coupés & partie en pente douce ; deux grandes places d'armes rentrantes, ayant chacune un bon réduit, & derriere elles de bonnes tenailles, avec caponnières & poternes de communication au corps de la place ; deux redoutes, l'une sur la prolongation de la capitale de l'une des deux places d'armes, & l'autre à l'extrémité d'un excellent retranchement fait le long de la riviere du Gallion, & dont le terreplein est défendu par le canon tiré d'un autre retranchement fait sur le sommet de l'escarpement du bord opposé de la même riviere ; des fossés larges & profonds ; une citerne & un magasin à poudre, à l'épreuve de la bombe ; enfin, assez de souterrains pour loger le tiers de la garnison. Tous ces dehors bien entendus, ajoutés au fort, mettront un commandant actif & expérimenté, en état de soutenir avec deux mille hommes, un siege de deux mois, & peut-être davantage. Quoiqu'il en puisse être de la résistance qu'opposera la Guadeloupe aux attaques de ses ennemis, il est tems de s'occuper de Saint - Domingue.

Cette île a cent soixante lieues de long. Sa largeur moyenne est à-peu-près de trente & son circuit de trois cens cinquante ou de six cens, en faisant le tour des Anses. Elle est coupée dans toute sa longueur, qui va de l'est à l'ouest, par une chaîne de montagnes d'où l'on tiroit de l'or, avant que le continent de l'Amérique eût offert des mines infiniment plus riches.

XXXIII.
Courte description de l'île de S. Domingue.

Le navigateur qui approche de la partie Espagnole n'apperçoit qu'un amas informe de terres entassées, couvertes d'arbres & découpées vers la mer par des baies ou des promontoires : mais il est dédommagé de cette vue peu riante par le parfum des fleurs d'acacia, d'oranger ou de citronnier que les vents de terre lui portent soir & matin du fond des bois.

La côte Françoisse, quoique cultivée, n'offre pas un aspect beaucoup plus riant. C'est toujours un horizon semblable; ce sont par-tout les mêmes accidens, les mêmes cultures, les mêmes couleurs, les mêmes bâtimens. L'œil fatigué ne peut se reposer en aucun endroit, sans retrouver ce qu'il quitte, sans revoir ce qu'il a vu. Il n'y a que

la partie du nord, remplie de riches plantations, depuis l'océan jusqu'à la cime des collines, qui offre une perspective digne de quelque attention. Ce paysage est unique dans l'isle, sans être comparable à ceux de l'Europe où la nature & l'art font bien plus féconds en beautés touchantes.

Les chaleurs sont toujours vives dans la plaine. Quoique la température des vallons dépende, en partie, de leur ouverture à l'est ou à l'ouest, on peut dire en général que l'air, humide & frais avant & après le coucher du soleil, y est embrasé dans la journée. La différence du climat n'est véritablement sensible que sur les montagnes. Le thermomètre y est à dix-sept degrés à l'ombre, lorsqu'à la même exposition, il est à vingt-cinq dans la plaine.

XXXIV.

Des vagabonds François se réfugient à S. Domingue.

L'Espagne occupoit, sans fruit comme sans partage, cette grande possession, lorsque des Anglois & des François qui avoient été chassés de Saint-Christophe, s'y réfugièrent en 1630. Quoique la côte septentrionale où ils s'étoient d'abord établis, fût comme abandonnée, ils sentirent que, pouvant y être inquiétés par leur ennemi commun, ils

voient se ménager un lieu sûr pour leur retraite. On jeta les yeux sur la Tortue, petite île située à deux lieues de la grande; & vingt-cinq Espagnols qui la gardoient, se retirèrent à la première sommation.

Les aventuriers des deux nations, maîtres absolus d'une île qui avoit huit lieues de long sur deux de large, y trouvèrent un air pur, mais point de rivières & peu de fontaines. Des bois précieux couvroient les montagnes, des plaines fécondes attendoient des cultivateurs. La côte du Nord paroissoit inaccessible. Celle du Sud offroit une rade excellente, dominée par un rocher, qui ne demandoit qu'une batterie de canons pour défendre l'entrée de l'île.

Cette heureuse position attira bientôt à la Tortue, une foule de ces gens qui cherchent la fortune ou la liberté. Les plus modérés s'y livrèrent à la culture du tabac, qui ne tarda pas à avoir de la réputation. Les plus actifs alloient chasser des bœufs sauvages à Saint-Domingue, dont ils vendoient les peaux aux Hollandois. Les plus intrépides armèrent en course, & firent des actions d'une témérité brillante, dont le souvenir durera long-tems,

Cet établissement alarma la cour de Madrid. Jugeant par les pertes qu'elle effuyoit déjà des malheurs qui la menaçoient, elle ordonna la destruction de la nouvelle colonie. Le général des Galions choisit pour exécuter sa commission, l'instant où la plupart des braves habitans de la Tortue étoient à la mer ou à la chasse. Il fit prendre ou passer au fil de l'épée, avec la barbarie qui étoit alors si familière à sa nation, tous ceux qu'il trouva isolés dans leurs habitations; & il se retira sans laisser de cargaison, persuadé que les vengeances qu'il venoit d'exercer, rendoient cette précaution inutile. Mais il éprouva que la cruauté n'est pas le meilleur garant de la domination.

Les aventuriers instruits de ce qui venoit de se passer à la Tortue, avertis en même-tems qu'on venoit de former à Saint-Dominique un corps de cinq cens hommes destiné à les harceler, sentirent qu'ils ne pouvoient éviter leur ruine, qu'en cessant de vivre dans l'anarchie. Aussi-tôt sacrifiant l'indépendance individuelle à la sûreté sociale, ils mirent à leur tête Willis, Anglois, qui s'étoit distingué dans cent occasions par sa prudence &

par sa valeur. Sous la conduite de ce chef, on reprit possession sur la fin de 1638 ; d'une île qu'on avoit occupée pendant huit ans ; & pour ne plus la perdre , on s'y fortifia.

Les François se ressentirent bientôt de la partialité de l'esprit national. Willis ayant attiré un assez grand nombre de ses compatriotes, pour être en état de donner la loi, traita les autres en sujets. C'est-là le progrès naturel de la domination. Ainsi se sont formées la plupart des monarchies. Des compagnons d'exil, de guerre ou de piraterie, se donnent un capitaine, & celui-ci ne tarde pas à s'ériger en maître. Il partage d'abord le pouvoir ou le butin avec les plus forts, jusqu'à ce que la multitude écrasée par le petit nombre, enhardisse le chef à s'emparer de toute la puissance, & la monarchie alors n'est plus que despotisme. Mais il faut des siècles & de grands états pour donner carrière à cette suite de révolutions. Une île de seize lieues quarrées, n'est pas faite pour ne contenir que des esclaves. Le commandeur de Poïnci, gouverneur général des îles du Vent, averti de la tyrannie de Willis, fit

partir sur le champ de Saint-Christophe quarante François qui en prirent cinquante autres à la côte de Saint-Domingue. Ils débarquèrent à la Tortue, & s'étant joints aux habitans de leur nation, ils sommèrent tous ensemble les Anglois de se retirer. Ceux-ci déconcertés par cet acte de vigueur inattendu, & ne doutant pas que tant de fierté ne fût soutenue par des forces plus nombreuses qu'elles ne l'étoient, évacuèrent l'isle pour n'y plus revenir.

L'Espagnol montra plus d'opiniâtreté. Les corsaires qui fortoient tous les jours de la Tortue, lui causoient des pertes si considérables, qu'il crut que sa tranquillité, sa gloire & ses intérêts exigeoient également qu'il la fit rentrer sous sa domination. Trois fois il réussit à s'en emparer, & trois fois il en fut chassé. Enfin elle resta en 1659 aux François, qui l'évacuèrent lorsqu'ils se virent solidement établis à Saint-Domingue, mais sans renoncer à sa propriété. Le gouvernement en a toujours tiré les bois nécessaires à ses constructions, au service de son artillerie, aux besoins de ses troupes,

jusqu'à ce qu'un ministre avide l'ait arrachée au fisc, pour en augmenter l'héritage de sa famille.

Cependant les progrès de ces aventuriers furent lents & ne fixèrent les regards de la métropole qu'en 1665. Ce n'est pas qu'on ne vit errer d'une isle à l'autre assez de chasseurs & de pirates : mais le nombre des cultivateurs qui étoient proprement les seuls colons, étoit excessivement borné. On sentoit la nécessité de les multiplier ; & le soin de cet ouvrage difficile fut confié à un gentilhomme d'Anjou, nommé Bertrand Dogeron.

Cet homme que la nature avoit formé pour être grand par lui-même, sans le secours, ou malgré les traverses de la fortune, avoit servi quinze ans dans le régiment de la Marine, lorsqu'en 1656 il passa dans le Nouveau-Monde. Avec les meilleures combinaisons, il échoua dans ses premières entreprises : mais la fermeté qu'il montra dans ses malheurs, donna plus d'éclat à sa vertu ; & les ressources qu'il eut l'habileté de se procurer, ajoutèrent à l'opinion qu'on

XXXV.

La cour de Versailles avoue ces hommes entreprenans, lorsque leur situation a pris de la stabilité, & leur donne un gouverneur.

avoit de son génie. L'estime & l'attachement qu'il avoit inspiré aux François de Saint-Domingue & de la Tortue , engagèrent le gouvernement à le charger d'en diriger , ou plutôt d'en établir la colonie.

L'exécution de ce projet étoit remplie de difficultés. Il s'agissoit d'élever l'ordre social sur les ruines d'une féroce anarchie ; de réduire le brigandage indépendant , sous l'autorité sainte & sévère des loix ; de reproduire le sentiment de l'humanité dans des ames endurcies par l'habitude du crime ; de substituer les instrumens innocens de l'agriculture aux armes destructives du meurtre ; de résoudre à une vie laborieuse des barbares accoutumés à l'oisiveté , compagne des rapines ; d'inspirer la patience à des hommes violens ; la préférence des fruits lents d'un travail opiniâtre , à des jouissances rapides , obtenues d'un coup de main ; le goût de la paix à la soif du sang ; la crainte du péril à celui qui se plaisoit à le chercher ; l'estime de la vie à celui qui la méprisoit ; enfin le respect pour le privilège d'une compagnie exclusive formée , en 1664 pour tous les établissemens François , à celui qui n'avoit jamais rien respecté ,

respecté, & qui étoit en possession de traiter librement avec toutes les nations. Après avoir obtenu tous ces sacrifices, il falloit par les douceurs d'une administration chérie, attirer de nouveaux habitans dans une terre dont le climat étoit aussi décrié que la fertilité en étoit peu connue.

Dogeron espéra, contre l'opinion de tout le monde, qu'il réussiroit. L'habitude de vivre avec les hommes qu'il devoit gouverner, lui avoit appris les moyens les plus propres à les gagner : & ses lumieres n'en offroient à son ame honnête que de nobles & de justes. Les Flibustiers étoient déterminés à chercher des parages plus avantageux : il les retint, en leur cédant la part que sa place lui donnoit sur leur butin, en leur obtenant du Portugal des commissions pour courir sur les Espagnols, même après qu'ils eurent fait la paix avec la France. C'étoit l'unique moyen d'attacher à la patrie des hommes qui en fussent devenus les ennemis plutôt que de renoncer au pillage. Les boucaniers ou les chasseurs qui ne fouhaitoient que des ressources pour former des habitations, trouvoient dans sa bourse des avances sans intérêt, ou bien en obtenoient

par son crédit. Pour les cultivateurs qu'il chériffoit par préférence à tous les autres colons, il les fécondoit par tous les encouragemens qui dépendoient de son industrieuse activité.

Ces changemens heureux n'avoient befoin que de prendre de la confistance. Le sage gouverneur imagina que des femmes pouvoient feules cimenter à jamais le bonheur des hommes & la prospérité de la colonie, par les doux plaisirs qui amènent la population. Cette idée étoit naturelle. Mais quelles devoient être les femmes dont on pouvoit se promettre des effets auffi doux ! Des femmes nées de parens honnêtes & bien élevés, des femmes sages & laborieuses ; des femmes qui devinssent un jour dignes épouses & tendres meres. La difette absolue d'un sexe, dans le nouvel établissement, condamnoit l'autre au célibat. Dogeron songea à remédier à cette espece d'indigence qui est la plus cruelle à supporter, & qui précipite l'homme dans la mélancolie & dans le dégoût d'une vie qui manque pour lui de l'attrait le plus puissant. La métropole lui fit passer cinquante jeunes personnes qu'on

n'obtint qu'au plus haut prix. Bientôt après il en reçut un pareil nombre qui furent obtenues à des encheres encore plus fortes. Elles furent vendues comme des esclaves, & achetées comme une marchandise ordinaire. Ce fut l'argent & non le choix de leur cœur qui décida de leur destinée. Qu'attendre d'unions ainsi contractées ? Cependant c'étoit la seule voie de satisfaire la passion la plus impétueuse sans entraîner des querelles, & de propager le sang des hommes sans le verser. Tous les habitans s'attendoient à voir arriver de leur patrie des compagnes qui viendroient adoucir & partager leur sort. Ils furent trompés dans leur espérance. On ne leur envoya plus que des filles de joie, de viles & méprisables créatures qui s'embarquèrent avec tous les vices de l'ame & du corps attachés à une abjecte condition dont elles étoient bien éloignées de rougir, puisqu'elles ne montrèrent aucune répugnance à s'engager pour trois ans au service des hommes. Cette maniere de purger la métropole en infectant la colonie, entraîna de si grands défordres, qu'on supprima un remede funeste, mais sans subvenir au besoin qu'il

devoit appaifer. Par cette négligence, Saint-Domingue perdit un grand nombre de braves gens que l'inquiétude éloigna de fes bords, & un accroiffement de population qu'auroient pu lui procurer les colons qui lui reftoient fideles. La colonie s'est long-tems reffentie, & fe reffent peut-être encore d'une faute fi capitale.

Cette erreur n'empêcha pas que Dogeron dans le court espace de quatre ans, ne portât à quinze cens le nombre des cultivateurs qu'il avoit trouvé à quatre cens. Ses succès augmentoient tous les jours, lorsqu'il les vit arrêtés en 1670 par un foulevement dont l'incendie embrâsa la colonie entiere. Personne ne lui imputa le malheur d'un événement où il n'avoit pas en effet la moindre part.

Lorsque cet homme vertueux fut nommé par la cour de France au gouvernement de la Tortue & de Saint-Domingue, il ne réussit à faire connoître son autorité, qu'en laissant espérer que les ports qui lui alloient être soumis ne seroient pas fermés aux étrangers. Cependant, avec l'ascendant qu'il prit sur les esprits, il établit peu - à - peu dans sa

colonie, le privilege exclusif de la compagnie, qui parvint à négocier enfin sans concurrens. Mais sa prospérité la rendit injuste au point qu'elle vendoit ses marchandises deux tiers de plus qu'on ne les avoit payés jusqu'alors aux Hollandois. Un monopole si destructif souleva les habitans. Ils prirent les armes, & ne les mirent bas, après un an de trouble, qu'à condition que tous les vaisseaux François auroient la liberté de trafiquer avec eux, en payant à la compagnie cinq pour cent d'entrée & de sortie. Dogeron qui étoit l'auteur de l'accommodement, faisoit cette circonstance pour se procurer deux bâtimens, destinés en apparence à porter ses récoltes en Europe; mais qui réellement étoient plus à ses colons qu'à lui. Chacun y embarquoit des denrées pour un fret modique. Au retour, le généreux gouverneur faisoit étaler la cargaison à la vue du public. Tous y prenoient ce dont ils avoient besoin, non-seulement au prix de l'achat primitif, mais à crédit, sans intérêt, & même sans billet. Dogeron avoit imaginé qu'il leur donneroit de la probité, de l'élévation, en se contentant de leur promesse verbale pour toute

sûreté. Il fit voir par cette conduite que le cœur humain lui étoit bien connu. Celui que vous avez avili à ses propres yeux par de la méfiance, n'ayant rien à perdre dans votre esprit, ne se fera aucun scrupule de se montrer dans l'occasion, fourbe, lâche, traître, imposteur tel qu'il est, ou même peut-être tel qu'il n'est pas, mais tel qu'il fait que vous l'avez jugé; tandis que celui auquel vous avez témoigné de l'estime, ne se dégradera point s'il le méritoit, ou se piquera d'honneur s'il ne le méritoit pas. Supposer aux hommes des vertus ou des vices, c'est souvent un moyen de leur en donner. La mort surprit en 1675 Dogeron au milieu de ces soins paternels.

Ministres & dépositaires de l'autorité royale, au lieu de ces longues & inutiles instructions, dressées par des commis aussi ignorans qu'avidés, & remises à ceux que vous préposez à l'administration des colonies, qui ne les ouvrent que pour les mépriser; faites écrire pour leur usage la vie de Dogeron, & qu'elle finisse par ces mots : AYEZ LES VERTUS DE CET HOMME, ET CONFORMEZ VOTRE CONDUITE A LA SIENNE.

O Dogeron ! ta cendre inhonorée repose dans quelque endroit peut-être inconnu de Saint-Domingue ou de la Tortue. Mais si ta mémoire s'est éteinte dans ces contrées ; si ton nom transmis des peres aux enfans ne s'y prononce pas avec attendrissement, les neveux des colons que tu rendis heureux par tes talens, ton désintéressement, ton courage, ta patience & tes travaux, sont des ingrats qui ne méritent pas d'autres gouverneurs que la plupart de ceux qu'on leur envoie.

Dogeron laissa pour tout héritage des exemples patriotiques à suivre, des vertus humaines & sociales à cultiver. Pouancey lui succéda : mais avec les qualités de son oncle, il ne fut pas aussi grand, parce qu'il marcha sur ses traces par esprit d'imitation plutôt que par caractère. Cependant la multitude qui ne fait pas ces distinctions, n'accorda guere moins de confiance à l'un qu'à l'autre ; & ils eurent tous deux la gloire & le bonheur de donner une forme & de la stabilité à la colonie, sans loix & sans soldats. Leur sens naturel & leur droiture reconnue terminoient à la satisfaction de tout le monde.

les différends qui s'élevoient entre les particuliers ; & l'ordre public étoit maintenu par cette autorité que prend naturellement le mérite personnel.

Une constitution si sage ne pouvoit durer. Il falloit trop de vertu pour la perpétuer. On s'apperçut en 1685 que tous les liens se relâchoient : & l'on tira de la Martinique, où la police avoit déjà pris de bonnes racines, deux administrateurs qui furent chargés d'établir la regle & la subordination à Saint-Domingue. Ces législateurs assurèrent l'ouvrage de la civilisation, en formant des tribunaux de justice en différens quartiers, sous la révision d'un conseil supérieur qui fut érigé au petit Goave. Cette juridiction devenant trop étendue avec le tems, on créa en 1701 un semblable tribunal au cap François, pour la partie du Nord.

Toutes ces innovations pouvoient éprouver des difficultés. Il étoit à craindre que les chasseurs & les corsaires qui formoient le gros de la population, ennemis du frein qu'on mettoit à leur licence, ne se retirassent chez les Espagnols & à la Jamaïque, où l'offre séduisante de grands avantages sembloit les

appeller. Les cultivateurs eux-mêmes y étoient comme attirés, par le dégoût que leur donnoit le vil prix de leurs productions, dont le commerce étoit chargé d'entraves continuelles. On gagna les premiers à force de careffes, & les seconds par la perspective d'un changement dans leur situation, qui étoit vraiment défespérée.

Les cuirs, fruit unique des courses des boucaniers, avoient été le premier objet d'exportation de Saint-Domingue. La culture y ajouta depuis le tabac qui trouvoit un débit avantageux chez toutes les nations. Il fut bientôt gêné par une compagnie exclusive. On la supprima, mais inutilement pour la vente du tabac, puisqu'elle fut mise en ferme. Les habitans espérant pour prix de leur soumission, quelque faveur du gouvernement, offrirent au roi de lui donner, affranchi de tous frais, même de celui du fret, le quart de tout le tabac qu'ils enverroient dans le royaume, à condition qu'ils auroient la disposition libre des trois autres quarts. Ils prouvoient que cette voie apporteroit au fisc plus de revenu que les quarante fols pour cent qu'il retiroit du fermier. Des intérêts

particuliers firent rejeter une ouverture si raisonnable.

Dans ces circonstances , je suis toujours étonné de la patience des opprimés. Je me demande pourquoi ils ne se rassemblent pas tous ; & se transportant chez l'homme du ministère qui les gouverne , ils ne lui disent pas ; “ Nous sommes las d'une autorité qui
 „ nous vexe. Sortez de notre contrée , &
 „ allez dire à celui que vous représentez ici
 „ que nous ne sommes pas des rebelles , parce
 „ que c'est contre un bon roi qu'on se ré-
 „ volte , & qu'il n'est qu'un tyran contre
 „ lequel nous avons le droit de nous soulever.
 „ Ajoutez que s'il est jaloux de posséder une
 „ contrée déserte , il fera bientôt satisfait :
 „ car nous sommes tous résolus à périr ,
 „ plutôt que de vivre plus long - tems mal-
 „ heureux sous une administration injuste „.

Le colon ne prit pas le parti du désespoir : mais dans son dépit , il tourna heureusement son activité vers la culture de l'indigo & du cacao. Le coton le tenta par des richesses que cette plante avoit données aux Espagnols dans les premiers tems : mais il s'en dégoûta bientôt , on ne fait pour quelle raison , &

l'abandonna au point que quelques années après, on ne voyoit pas un seul cotonnier sur pied.

Jusqu'alors les travaux avoient été faits par les engagés, & par les plus pauvres des habitans. Des expéditions heureuses sur les terres des Espagnols, procurèrent quelques nègres. Leur nombre fut un peu grossi par deux ou trois vaisseaux François, & beaucoup plus par les prises qu'on fit sur les Anglois durant la guerre de 1688, par une descente à la Jamaïque, d'où l'on en enleva trois mille en 1694. C'étoient des instrumens sans lesquels on ne pouvoit entreprendre la culture du sucre : mais ils ne suffisoient pas. Il falloit des richesses pour élever des bâtimens, pour se procurer des ustensiles. Le gain que firent quelques habitans avec les Flibustiers, dont les expéditions étoient toujours heureuses, les mit en état d'employer les esclaves. On se livra donc à la plantation de ces cannes, qui font passer l'or du Mexique aux mains des nations qui n'ont au lieu de mines que des terres fécondes.

Cependant la colonie qui, même en se ^{XXXVI.}
dépeuplant d'Européens, avoit fait au milieu <sup>Le minif-
tère forme</sup>

une compa-
gnie pour la
partie du
Sud de S.
Domingue.

des ravages qui précédèrent la paix de
Rifwich, quelques progrès au Nord & à
l'Ouest, n'étoit rien au Sud. Cette partie ne
comptoit pas cent habitans tous logés sous
des hutes, & tous misérables. Le gouverne-
ment n'imagina pas de meilleur moyen pour
tirer quelque avantage d'un si grand terrain,
que d'en accorder en 1698 pour un demi-
siècle, la propriété à une compagnie qui prit
le nom de Saint-Louis.

Elle s'engagea sous peine de voir son octroi
annulé, à former une caisse de douze cens
mille livres; à transporter, dans les cinq
premières années, sur l'étendue de sa con-
cession, quinze cens blancs & deux mille cinq
cens noirs; cent des premiers, deux cens
des seconds, chacune des années suivantes.
On la chargeoit de distribuer des terres à tous
ceux qui en demanderoient. Chacun selon ses
besoins & ses talens, devoit obtenir des es-
claves payables en trois ans, les hommes à
raison de six cens francs, les femmes pour
quatre cens cinquante livres. Le même crédit
étoit accordé pour les marchandises.

A ces conditions, le privilège assuroit à
la nouvelle société le droit d'acheter & de

vendre exclusivement dans tout le territoire qui lui avoit été abandonné, mais seulement aux prix établis dans les autres quartiers de l'isle. Encore cette dépendance onéreuse au colon étoit-elle adoucie par la liberté qui lui restoit de prendre où il voudroit toutes les choses dont on le laisseroit manquer, & de payer avec ses denrées ce qu'il auroit acheté.

Le monopole se détruit par son avidité même. C'est un torrent qui se perd dans les gouffres qu'il creuse. La compagnie de Saint-Louis est une preuve de fait ajoutée à cent autres, pour confirmer le vice & l'abus des sociétés exclusives. Elle fut ruinée par les infidélités, par les profusions de ses agens, sans que le territoire confié à ses soins profitât de tant de pertes. Ce qui s'y trouva de culture, de population, lorsqu'elle remit en 1720 ses droits au gouvernement, étoit pour la plus grande partie l'ouvrage des interlopes.

C'est durant la longue & sanglante guerre ouverte pour la succession d'Espagne, que s'étoit opéré ce commencement de bien. Il sembloit devoir faire de rapides progrès, avec la tranquillité que la paix d'Utrecht rendit aux nations. Une de ces calamités

XXXVII.
Malgré les calamités qu'elle éprouve, la colonie de S. Dominique devient le plus bel établisse-

ment du
Nouveau-
Monde.

que les hommes ne peuvent prévoir, recula de si belles espérances. Tous les cacaoyers de la colonie périrent en 1715. Dogeron avoit planté les premiers en 1665. Ils s'étoient multipliés avec le tems, sur-tout dans les gorges des montagnes du côté de l'ouest. On voyoit des habitations où il y en avoit jusqu'à vingt mille; de sorte que quoique le cacao ne se vendit que 5 sols la livre, il étoit devenu une source abondante de richesses.

Des cultures importantes compensoient cette perte avec usure, lorsqu'un spectacle des plus affligeans consterna la colonie entière. Un assez grand nombre de ses habitans, qui avoient consacré vingt ans d'un travail continuel sous un ciel brûlant, à se préparer une vieillesse heureuse dans la métropole, y étoient passés avec une fortune suffisante pour payer leurs dettes & pour acquérir des terres. Leurs denrées leur furent payées en billets de banque, qui périrent dans leurs mains. Ce coup accablant les força à retourner pauvres dans une isle d'où ils étoient sortis riches, & les réduisit à demander, dans un âge avancé, de l'occupation aux mêmes gens qui avoient été autrefois à leur service.

La vue de tant d'infortunés inspira un grand éloignement pour la compagnie des Indes qu'on rendoit responsable de ces calamités. Cette averfion, née de la paffion feule, ne tarda pas à fe changer en une haine profonde ; & ce ne fut pas fans de grands motifs.

Depuis leur établiffement, les colonies Françoises recevoient leurs efclaves des mains du monopole, & en recevoient par conféquent fort peu & à un prix exorbitant. Réduit en 1713, à l'impoiffibilité de continuer fes opérations languiffantes, le privilège affocia lui-même à fon commerce les négocians particuliers, fous la condition qu'ils lui paieroient quinze livres pour chaque noir qu'ils porteroient aux ifles du Vent, & trente pour ceux qu'ils introduiroient à Saint-Domingue. Cette nouvelle combinaison fut fuivie d'une telle activité, que le gouvernement commença enfin à fe détacher de l'exclufif, en conférant, en 1716, la traite de Guinée aux ports de Rouen, de Bordeaux, de Nantes & de la Rochelle. Il devoit leur en coûter deux piftoles pour chaque efclave qui arriveroit en Amérique : mais les denrées qui proviendroient de la vente de ces mal-

heureux étoient déchargées de la moitié des droits auxquels les autres productions étoient asservies.

On commençoit à sentir le bien qu'alloit produire cette liberté, toute imparfaite qu'elle étoit, puisqu'elle se bornoit à quatre rades; lorsque Saint-Domingue fut encore condamné à recevoir ses cultivateurs de la compagnie des Indes, qui n'étoit même obligée de lui en fournir que deux mille chaque année. En vérité, on ne fait ce qui doit le plus étonner dans le cours des événemens relatifs au Nouveau-Monde, ou de la rage des premiers conquérans qui le dévastèrent, ou de la stupidité des gouverneurs qui, par une suite de réglemens insensés, semblent s'être proposé; ou d'en perpétuer la misère, ou de l'y replonger lorsqu'il se promettoit d'en sortir.

Ce fut en 1722 qu'arrivèrent dans la colonie les agens d'un corps odieux. Les édifices qui servoient à leurs opérations, furent réduits en cendres. Les vaisseaux qui leur arrivoient d'Afrique, ou ne furent pas reçus dans les ports, ou n'eurent pas la liberté d'y faire leurs ventes. Le gouverneur général qui voulut s'opposer à une licence excitée par
l'abus

l'abus de l'autorité, vit mépriser des ordres qui n'étoient pas soutenus de la force ; il fut même arrêté. Toutes les parties de l'isle retentissoient de cris séditieux & du bruit des armes. On ne fait où ces excès auroient été poussés, si le gouvernement n'avoit eu la modération de céder. Pour cette fois, les peuples ne furent point châtiés du délire de celui qui les gouvernoit ; & le duc d'Orléans montra bien, dans cette circonstance, qu'il n'étoit point un homme ordinaire, en s'avouant lui-même coupable d'une rébellion qu'il avoit excitée par une institution vicieuse, & qui auroit été sévèrement punie sous un administrateur moins éclairé ou moins modéré. Après deux ans de troubles & de confusion, les inconvéniens qu'entraîne l'anarchie, ramenèrent les esprits à la paix ; & la tranquillité se trouva rétablie, sous les remèdes violens de la rigueur.

Depuis cette époque, jamais colonie ne mit si bien le tems à profit que Saint-Domingue. Ses pas vers la prospérité furent prompts & soutenus. Les deux guerres malheureuses qui troublèrent ses mers, ne firent qu'en comprimer le ressort. Sa force s'en accrut ;

son action, en devint plus rapide. La plaie se referme bientôt, lorsque la constitution du corps n'est pas altérée. Beaucoup de maladies ne font dans l'état & dans l'animal que des espèces de remèdes qui dissipent les humeurs vicieuses, & restituent une vigueur nouvelle à un tempérament robuste. Les indispositions funestes à l'un & à l'autre, ce sont celles qui, étant lentes, les tiennent dans un mal-aîsé habituel & les conduisent imperceptiblement au tombeau. Mais après que celles qui sont vives ont causé une crise violente, le délire cesse, la foiblesse se passe; & il s'établit, avec le recouvrement de la force, un mouvement uniforme & régulier qui promet à la machine une longue durée. Ainsi la guerre semble renforcer & soutenir le caractère national chez plusieurs peuples de l'Europe, que la prospérité du commerce & les jouissances du luxe pourroient énerver & corrompre. Les pertes énormes qui suivent presque également la victoire & les défaites, laissent place à l'industrie & raniment le travail. Les nations refleurissent, pourvu que le gouvernement veuille seconder leur pente, plutôt que de diriger leur marche. Ce principe

est sur-tout applicable à la France, qui ne demande pour prospérer, qu'un champ ouvert à l'activité de ses habitans. Par-tout où la nature leur laisse une libre carrière, ils réussissent à lui donner tout son effor. Saint-Domingue a singulièrement éprouvé tout ce que peut un sol heureux, une position avantageuse, entre les mains des François.

La partie du Sud, occupée par cette nation, s'étend actuellement depuis la Pointe-à-Pitre jusqu'au cap Tiburon. A l'époque de leurs conquêtes dans le Nouveau-Monde, les Espagnols avoient bâti sur cette côte deux grandes bourgades qu'ils abandonnèrent dans des jours moins brillans. La place qu'on laissoit vuide ne fut pas d'abord remplie par les François qui devoient craindre le voisinage de San-Domingo, où étoient concentrées les principales forces de la puissance sur la ruine de laquelle ils s'élevoient. Leurs corsaires, qui s'assembloient ordinairement dans la petite isle à Vache, pour courir sur les Castillans, & pour y partager le butin qu'ils avoient fait, enhardirent quelques cultivateurs à commencer, en 1673, un petit établissement dans le continent. Presque aussi-tôt

XXXVIII.
Etablisse-
mens for-
més dans la
partie du
Sud de S.
Domingue.

détruit, il ne fut repris qu'assez long-tems après. La compagnie établie pour l'affermir & pour l'étendre, remplit mal ses obligations. Il dut ses progrès aux Anglois de la Jamaïque & aux Hollandois du Curaçao, qui, s'étant avisés d'y porter des esclaves, retiroient seuls les productions d'un sol, que seuls ils mettoient en valeur. Ce ne fut qu'en 1740 que les négocians de la métropole ouvrirent les yeux. Depuis cette époque, ils ont un peu fréquenté cette partie de la colonie, malgré les vents qui en rendent souvent la sortie longue & difficile.

Le quartier, qui est à l'Est de tous les autres établissemens, se nomme Jacmel. Il est formé par trois paroisses qui occupent trente-six lieues de côte, sur une profondeur médiocre & très-inégale. Ce vaste espace est rempli par cent-soixante caféyères, soixante-deux indigo-teries, & soixante cotonneries. La plupart de leurs cultivateurs sont pauvres, & ne peuvent jamais devenir bien riches. Un terrain généralement montueux, pierreux, exposé aux sécheresses, leur défend d'aspirer à l'opulence. Cette ambition n'est permise qu'à ceux qui partagent la plaine de Jacmel. Il y a vingt

habitations très-vastes , dont dix seulement sont arrosées , quoique toutes soient susceptibles de cet avantage : c'est-là que , dans un sol usé , on fait de l'indigo qui demanderoit des terres vierges. Lorsque les bras & les autres moyens d'une grande exploitation ne manqueront plus , on lui substituera le sucre , qui réussit , aussi-bien qu'on puisse le desirer , dans la seule plantation où on ait commencé à le cultiver.

Aquin a quinze lieues sur le rivage de la mer , & trois , quatre , quelquefois six lieues dans l'intérieur des terres. Cet établissement compte quarante plantations en indigo , vingt en café & neuf en coton. Ses montagnes , moins élevées que celles qui les joignent , ne jouissent par cette raison que de peu de sources , que de peu de pluies , & ne promettent qu'une grande abondance de coton qu'on leur demandera quelque jour sans doute. Pour ce qui concerne ses plaines , elles furent autrefois assez florissantes : mais les sécheresses , qui ont graduellement augmenté à mesure que le pays s'est découvert , ont de plus en plus diminué la quantité & la qualité de l'indigo qui faisoit toute leur richesse. Cette plante ,

qui laisse la terre presqu'habituellement exposée aux ardeurs d'un soleil brûlant, doit être remplacée par le sucre qui la tiendra couverte dix-huit mois de suite, & y conservera long-tems les moindres fraîcheurs. Déjà, quatre habitans des plus aisés ont fait ce changement dans leurs plantations. La nature du sol permet à vingt-cinq colons de suivre cet exemple; & ils s'y détermineront sans doute, lorsqu'ils en auront acquis les moyens, lorsque les eaux de la rivière Serpente auront été sagement distribuées. Dans l'état actuel des choses, toutes les productions du quartier se réunissent dans un seul bourg très-enfoncé dans les terres. L'impossibilité de les transporter sur la côte dans la saison des pluies, les frais indispensables pour les y voiturer dans les tems même les plus favorables, avoient fait imaginer de former cet entrepôt sur les bords d'une baie profonde où l'on embarque les denrées. Mais cette position n'offre pas un arpent de terre qu'on puisse cultiver; mais on n'y trouve point d'eau potable; mais les eaux stagnantes de la mer y corrompent l'air. Ces raisons ont fait perdre de vue un projet, dont les inconvéniens surpassoient les avantages.

Saint-Louis est une espèce de bourgade qui, quoique bâtie au commencement du siècle, n'a qu'une cinquantaine de maisons. Un très-bon port, même pour les vaisseaux de ligne, décida cet établissement. Sur un îlet situé à l'entrée de la rade, on éleva des fortifications considérables qui, en 1748, furent détruites par les Anglois, & qui depuis n'ont pas été rétablies. Le territoire de ce quartier s'étend cinq à six lieues sur la côte. Ses montagnes, encore couvertes de bois d'acajou, sont la plupart susceptibles de culture; sa plaine inégale offre quelquefois un sol fertile, & ses nombreux marais peuvent être desséchés. On n'y compte que vingt caféières, quinze indigoteries, six cotonneries & deux sucreries. Cette dernière production réussiroit dans dix ou douze plantations, sur-tout si elles étoient arrosées par les eaux de la rivière Saint-Louis, comme on le croit très-praticable.

Cavaillon n'occupe que trois lieues sur les bords de l'océan. C'est une grande gorge qui s'étend huit ou neuf lieues dans les terres. Elle est partagée par une assez grande rivière qui, malheureusement dans les grosses pluies,

se répand au loin & cause souvent de grands malheurs. A deux lieues de son embouchure est un petit bourg où arrivent les navires & où ils chargent les denrées que fournissent vingt plantations de café, dix d'indigo, six de coton & dix-sept de sucre. Le nombre des dernières pourroit être aisément doublé dans une plaine qui a cinq ou six mille quarreaux d'étendue : mais les trois les plus florissantes de celles qui existent ont à peine atteint la moitié de leur culture ; & les autres ne donnent qu'un foible produit & de mauvaise qualité. Les montagnes, quoique couvertes d'une terre excellente, ne remplissent pas le vuide. Les concessions que le gouvernement y a faites resteront incultes, jusqu'à ce qu'on ait pratiqué des chemins pour l'extraction des denrées. Cette entreprise, qui est au-dessus des moyens des habitans, devoit être exécutée par les troupes. L'oïfiveté & des marais infects ont engourdi jusqu'ici les soldats, les ont fait périr sur les rivages de la mer : la fraîcheur des lieux élevés, l'air pur qu'on y respire, un travail modéré, l'aisance dont il seroit juste de les faire jouir : toutes ces causes réunies ne les maintiendroient-elles

pas dans leurs forces naturelles, n'assureroient-elles pas leur conservation ?

La plaine du fonds de l'Isle-à-Vache, contient vingt-cinq mille quarreaux d'un sol excellent par-tout, à l'exception de quelques parties que les torrens ont couvertes de gravier, & d'un petit nombre de marais, dont le desséchement ne seroit pas difficile. Il s'y est successivement formé quatre-vingt-trois sucreries, & l'on peut y en établir encore environ cinquante. Celles qui existent n'ont guère qu'un tiers de leur domaine en valeur ; & cependant elles donnent une immense quantité de sucre brut. Qu'on juge de ce que le territoire entier en fourniroit, s'il étoit convenablement exploité. On pourroit compter sur un produit d'autant plus régulier, que les pluies manquent moins souvent dans ce quartier que dans les autres, & que trois rivières qui y coulent, s'offrent pour ainsi dire d'elles-mêmes, pour l'arroséement de toutes les plantations.

Le sucre & l'indigo qui croissent dans la plaine ; le café & le coton qui descendent des montagnes : tout est porté à la ville des Cayes, formée par près de quatre cens

maisons , toutes enfoncées dans un terrain marécageux , & la plupart environnées d'une eau croupissante. L'air qu'on respire dans ce séjour , manque également de ressort & de salubrité.

Cet entrepôt a été comme jetté sans réflexion dans l'enfoncement d'une rade qui n'a que trois païses , dont la profondeur , insuffisante en elle-même , diminue encore tous les jours. Le mouillage y est fort resserré , & si dangereux durant l'équinoxe , que les bâtimens qui s'y trouvent alors , périssent très-souvent. La grande quantité de vase qu'y déposent les eaux de la ravine du sud , s'accroît au point que dans vingt ans , on n'y pourra plus entrer. Le canal , formé par le voisinage de l'Isle-à-Vache , n'y sert qu'à gêner la sortie des navigateurs. Ses anes sont le repaire des corsaires de la Jamaïque. C'est-là que croisant sans voiles & voyant sans être vus , ils ont toujours l'avantage du vent , sur des bâtimens auxquels la force & le lit constant des vents , ne permettent pas de passer au-dessus de l'isle. S'il étoit possible que des vaisseaux de guerre relâchassent dans ce mauvais port , l'impossibilité de vaincre cet

obstacle & celui des courans , pour gagner le vent de l'isle , les forceroit de fuivre la route des navires marchands. Ainsi , doublant la pointe de Labacou , l'un après l'autre , à cause des bas fonds , ces vaisseaux , qui se trouveroient entre la terre & le feu de l'ennemi , avec le désavantage du vent , seroient infailliblement détruits par une escadre inférieure.

La mauvaise température de la ville , le vice de sa rade ont fait desirer à la cour de Versailles que les affaires qui s'y traitent , se portassent à Saint-Louis. Ses efforts ont été inutiles , & ils devoient l'être ; parce qu'il est tout simple que les échanges s'établissent dans l'endroit qui produit & consomme davantage. S'obstiner à contrarier encore cet ordre de choses prescrit par la nature , ce seroit retarder en pure perte les progrès d'un bon établissement. Les caprices même de l'industrie méritent l'indulgence du gouvernement. La moindre inquiétude du négociant le conduit à la défiance. Les raisonnemens politiques & militaires ne peuvent rien contre ceux de l'intérêt. Le commerce ne prospère que dans un terrain qu'il a choisi lui-même. Tout genre de contrainte l'effraie.

Ce que le ministère de France peut raisonnablement se proposer, c'est de retirer les tribunaux de Saint-Louis, qui n'est & ne fera jamais rien, pour les donner aux Cayes, où la population & les productions, déjà considérables, doivent beaucoup augmenter; c'est de former un lit à une ravine dont les débordemens furieux causent souvent des ravages inexprimables; c'est de purifier & de fortifier un peu la ville. On feroit l'un & l'autre, en creusant tout autour un fossé, dont les déblais ferviroient à combler les lagons intérieurs. Le sol, exhaussé par ce travail, se dessécheroit lui-même. L'eau de la rivière, qu'on feroit couler par une pente naturelle dans ce fossé profond, mettroit la ville, avec le secours de quelques fortifications, à l'abri des entreprises des corsaires, assureroit même une défense momentanée, qui donneroit les moyens de capituler devant une foible escadre.

On peut, on doit aller plus loin. Pourquoi ne pas donner un port factice à un entrepôt important, qui bientôt se trouvera bouché? Les navires marchands, qui vont chercher un asyle à la baie des Flamands, située à deux

lieues au vent des Cayes, semblent y avoir désigné d'avance le havre dont cette ville a besoin. Ce port peut contenir un grand nombre de vaisseaux, même de guerre, à l'abri de tous les vents; il leur offre plusieurs carenages; il leur permet de doubler au vent de l'Isle-à-Vache, & de conserver avec la ville un cabotage qui, protégé par des batteries bien distribuées, seroit respecté de tous les corsaires. Un seul inconvénient diminue la faveur de cette position. C'est que la qualité du fonds & le calme de la mer, y rendent la piquure des vers plus commune qu'ailleurs, & plus dangereuse pour les vaisseaux.

L'Abacou est une péninsule que l'abondance & la qualité de son indigo, rendirent autrefois florissante. Depuis que cette plante vorace a détruit tout principe de végétation, sur les petites collines très-multipliées de ce quartier, on ne cultive avec quelques succès que les bords de la mer, enrichis de la dépouille des terres supérieures. Cette dégradation a déterminé un assez grand nombre de colons à porter ailleurs leur activité. Ceux qui par habitude ou par raison ont persévéré dans leurs plantations, se sont agrandis de tout ce qui étoit

à leur bienfiance. Ils se foutiennent encore en laissant reposer une partie de leur héritage, pendant que l'autre est mise en valeur : mais cette ressource n'est pas ce qu'elle seroit en Europe. C'est l'opinion des habitans eux-mêmes, qui dirigent leur industrie vers le sucre, autant que leur fortune & leur crédit le leur permettent.

C'est sur les hauteurs défrichées, épuisées de ce quartier, qu'il conviendrait de multiplier les troupeaux. Le gouvernement s'est mépris, lorsqu'il a concédé des montagnes, sous la condition qu'on les couvrirait de bêtes à corne. Outre qu'il n'étoit pas raisonnable d'employer en pâturages des terres vierges, qu'on pouvoit rendre plus productives pour l'état ; il étoit impossible d'espérer que des hommes entreprenans se feroient pasteurs, lorsqu'ils pouvoient tirer un meilleur parti de leur atelier, à quelque culture qu'ils l'employassent. On peut même assurer que les bestiaux seront toujours infiniment rares à Saint-Domingue, même dans les lieux qui ne peuvent pas avoir une autre destination, tout le temps que le monopole des boucheries subsistera dans la colonie.

Les Côteaux occupent environ dix lieues de rivage, sur une profondeur de deux jusqu'à cinq lieues. Par-tout on trouve de petites anses où le débarquement est facile, sans qu'aucune offre un abri sûr contre les mauvais tems. Le quartier contient vingt-quatre cafeyères, trois cotonneries, soixante-six indigoteries. Cette dernière production y a moins diminué en quantité, y a moins dégénéré en qualité qu'ailleurs, avantages qu'il faut attribuer à la nature & à la disposition du terrain. Cependant le tems ne paroît pas éloigné où les bords de la mer verront s'élever quatorze ou quinze sucreries, sur les débris de la culture ancienne. L'habitude & la facilité d'obtenir des esclaves par des liaisons interlopes, rendront la révolution facile.

Tiburón, qui a douze lieues d'étendue sur les bords de la mer, & deux, trois, quatre dans l'intérieur des terres, termine la côte. La rade de ce cap n'offre pas un abri suffisant contre les tempêtes : mais des batteries bien placées en peuvent faire un lieu de retraite & de protection, pour les bâtimens François poursuivis en tems de guerre dans ces parages.

Cet établissement a quatre habitations en coton, trente en indigo & trente-sept en café. Depuis la paix, il s'y est formé quatre sucrieres, dont le nombre peut s'élever à seize.

XXXIX.
Moyens
qui pour-
roient amé-
liorer les
cultures
dans le sud
de la colo-
nie.

Les établissemens qu'on vient de parcourir, l'anguissent tous dans une misere plus ou moins grande. Aussi les ventes & les achats ne s'y font-ils pas avec des métaux, comme au nord & à l'ouest de la colonie. Au sud, on échange les marchandises d'Europe contre les productions de l'Amérique. Il résulte de cette sauvage pratique des discussions éternelles, des fraudes innombrables, des retards ruineux, qui éloignent les navigateurs, ceux principalement qui s'occupent du commerce des esclaves.

C'est une vérité trop bien prouvée que la perte annuelle des noirs s'éleve naturellement au vingtième, & que les accidens la font monter au quinzième. Il suit de cette expérience que la contrée qui nous occupe & qui réunit plus de quarante mille esclaves, en a vu mourir vingt-cinq mille en dix ans de tems. Huit mille cent trente-quatre Africains, que les armateurs François ont introduits

écoulés depuis 1763 jusqu'en 1773, n'ont pas assurément rempli ce grand vuide. Quel auroit donc été le sort de ces établissemens, si les interlopes n'avoient pourvu au remplacement? Ce n'est pas tout.

La partie du sud de Saint-Domingue a un grand désavantage. Les montagnes qui la dominent, la privent, ainsi que la côte de l'ouest, durant environ six mois, des pluies du nord, du nord-est, qui fécondent les campagnes septentrionales. Elle sera donc en friche ou mal cultivée jusqu'à ce que les eaux du ciel y aient été remplacées par celles des rivières. Cette opération, qui tripleroit les productions, exige de gros capitaux & beaucoup d'esclaves. Le commerce de France, soit impossibilité, soit défiance, ne les fournit point.

Quel parti doit prendre le gouvernement? Celui d'ouvrir pendant dix ou quinze ans cette portion de la colonie à tous les étrangers. Les Anglois y porteront des noirs; les Hollandois feront des avances à un intérêt, que peuvent très-bien supporter les cultures du Nouveau-Monde. Le succès est infaillible, si l'on fait des loix qui donnent une so-

l'idité convenable aux créances des deux nations.

Les ports de la métropole s'éleveront d'abord avec violence , contre cette innovation. Mais lorsque le monopole leur sera rendu ; lorsqu'ils jouiront exclusivement de l'accroissement immense que la navigation , les ventes , les achats auront reçu , ils béniront la main courageuse , qui aura préparé leur prospérité.

X L.
Etablissemens formés dans l'ouest de St. Domingue.

L'Ouest de la colonie est bien différent du Sud. Le premier établissement digne de quelque attention qui s'y présente , c'est Jérémie ou la Grande-Anse. Il occupe vingt lieues de côte , depuis Tiburon jusqu'au Petit-Trou , & quatre ou six lieues dans les terres. Comme c'est un quartier naissant , il n'y a guere que les bords de la mer qui soient habités , & encore le font-ils fort peu. Cependant toutes les denrées qui enrichissent le reste de l'isle y sont cultivées. Une production qui lui est particulière & dont il recueille annuellement cent cinquante milliers , c'est le cacao , qui ne réussiroit pas dans des cantons plus découverts. Le point de réunion est un bourg

joliment bâti & situé sur une hauteur où l'air est très-salubre. Le tems doit rendre ce marché considérable. Malheureusement sa rade est mauvaise. Aussi-tôt que le vent du Nord souffle avec quelque violence, les navires sont obligés de se réfugier au cap Dame-Marie, où l'on n'a pris aucune mesure pour leur assurer une protection, ou d'aller chercher l'île des Caymites exposée aux entreprises des corsaires.

Ce petit Goave eut autrefois un grand éclat, & il en fut redevable à un port où les vaisseaux de toute grandeur trouvoient un mouillage excellent, des facilités pour s'abattre, un abri contre tous les vents. C'étoit l'asyle le plus convenable pour des aventuriers, qui ne songeoient qu'à s'approprier les dépouilles des navigateurs Espagnols. Depuis que les cultures ont remplacé la piraterie, ce lieu a beaucoup perdu de sa célébrité. Ce qui lui reste de considération, il le doit à ses richesses territoriales, bornées à quinze plantations en sucre, vingt en café, & douze en indigo ou en coton; il le doit encore davantage au produit de vingt-quatre sucreries, de cin-

quante indigotteries, de foixante-sept cafeyeres, de trente-quatre cotonneries, que les paroiffes du Petit-Trou, de Lance-à-Veaux, de Saint-Michel & du grand Goave, versent dans son entrepôt. Il est mal sain & le fera, jusqu'à ce qu'on ait réussi à donner de la pente à la riviere Abaret, dont les eaux croupissantes forment des marais infects.

Les dépendances de Léogane ont de l'étendue. On y compte vingt habitations consacrées à l'indigo, quarante au café, dix au coton, cinquante-deux au sucre. Avant le tremblement de terre de 1770, qui détruisit tout, la ville avoit quinze rues bien alignées & quatre cens maisons de pierre, qui ne sont plus qu'en bois. Sa position dans une plaine étroite, féconde, arrosée, ne laisseroit pas beaucoup à desirer, si un canal de navigation lui ouvroit une communication facile avec sa rade, qui n'est éloignée que d'un mille.

S'il étoit raisonnable de faire une place de guerre sur la côte de l'Ouest, Léogane mériteroit la préférence. Elle est assise sur un terrain uni; rien ne la domine, & les vaisseaux ne peuvent pas l'insulter. Mais du

moins auroit - il fallu la mettre à l'abri d'un coup de main, en l'enveloppant d'un rempart de terre avec un fossé profond, qu'il eût été facile de remplir d'eau sans les moindres frais. Ces travaux auroient infiniment moins coûté, que ceux qui ont été entrepris au Port-au-Prince.

La première partie de l'isle que les François cultiverent, fut celle de l'Ouest, comme la plus éloignée des forces Espagnoles qu'on avoit alors à craindre. Située au milieu des côtes qu'ils occupoient, ils y établirent le siege du gouvernement. On le plaça d'abord au petit Goave; il fut depuis transféré à Léogane; & c'est, en 1750, au Port-au-Prince, qu'on l'a fixé.

Le territoire de ce quartier contient quarante sucreries, douze indigoteries, cinquante cafeyeres, quinze cotonneries. Ce produit est grossi par d'autres beaucoup plus considérables, qui lui viennent des riches plaines du Cul - de - Sac, de l'Archaye & des montagnes du Mirbalais. Sous ce point de vue, le Port-au-Prince est un entrepôt important auquel il falloit ménager une protection suffisante pour pré-

venir une surprise & pour assurer la retraite des citoyens. Mais convenoit-il d'y concentrer l'autorité civile & militaire, les tribunaux, les troupes, les munitions, les vivres, l'arsenal; tout ce qui fait le soutien d'une grande colonie? On en jugera.

Une ouverture d'environ quatorze cens toises, prises en ligne directe, dominée de deux côtés, est l'emplacement qu'on a choisi pour la nouvelle capitale. Deux ports, formés par des islets, ont servi de prétexte à ce mauvais choix. Le port des marchands, à moitié comblé, ne peut plus recevoir sans danger des vaisseaux de guerre; & le grand port qui leur est destiné, aussi mal-fain que l'autre par les exhalaisons des islets, n'est défendu par rien, & ne le peut être contre un ennemi supérieur.

Une foible escadre suffiroit même pour en bloquer une plus forte, dans une position si défavantageuse. La Gonave, qui divise la baie en deux, laisseroit à la petite escadre une croisiere libre & sûre; les vents de mer empêcheroient qu'on ne vint à elle; ceux de terre, en ouvrant la sortie du port aux vaisseaux qu'on lui opposeroit,

lui faciliteroient le choix de la retraite entre les deux pertuis de Saint-Marc & de Léogane. A égalité de manœuvre, elle auroit toujours l'avantage de mettre la Gonave entre elle & l'escadre François.

Que feroit-ce, si celle-ci se trouvoit la moins nombreuse ? Désarmée & poursuivie, elle ne pourroit atteindre une relâche aussi enfoncée que le Port-au-Prince, avant que le vainqueur eût profité de sa déroute. Si les vaisseaux battus y arrivoient, aucun ouvrage n'empêcheroit l'ennemi de les poursuivre presque en ligne, & d'entrer jusques dans le port du roi où ils se retireroient.

La plus heureuse des stations, en fait de croisière, est celle qui donne la facilité d'accepter ou de refuser le combat, de n'avoir qu'un petit espace à garder, de découvrir tout d'un point central, de trouver des mouillages sûrs au bout de chaque bordée, de pouvoir se cacher sans s'éloigner, de faire du bois & de l'eau à volonté, de naviguer dans de belles mers, où l'on n'a que des grains à craindre. Tels sont les avantages qu'une escadre ennemie aura toujours sur les vaisseaux François, mouillés au

Port-au-Prince. Une frégate pourroit sans risque , venir les y braver. Elle suffiroit pour intercepter à l'entrée ou à la sortie , tous les navires marchands qui navigueroient sans escorte.

Cependant un port si défavorable a décidé la construction de la ville. Elle occupe en longueur sur le rivage , douze cens toises , c'est-à-dire , presque toute l'ouverture que la mer a creusée au centre de la côte de l'Ouest. Dans ce grand espace qui s'enfonce à une profondeur d'environ cinq cens cinquante toises , sont comme perdues cinq cens cinquante - huit maisons , ou cafes , dispersées dans vingt-neuf rues. L'écoulement des ravines qui tombent des mornes , entretient dans ce séjour une humidité continuelle & mal-faine. Ajoutez à cette incommodité , le peu de sûreté d'une place , qui , commandée du côté de la terre , est par-tout abordable du côté de la mer. Les iflets même qui distinguent les deux ports , loin de garantir d'une descente , ne serviroient qu'à la couvrir.

Tel est l'emplacement que des intérêts particuliers ont fait malheureusement choisir

pour y édifier la capitale de Saint-Domingue. Un tremblement de terre, arrivé en 1770, l'a détruite de fond en comble. C'étoit le moment du repentir. On avoit d'autant plus raison de l'espérer, que tout porte à croire que la nouvelle cité est assise sur la voûte du volcan. Vain espoir ! Les maisons particulières, les édifices publics : tout a été rétabli.

Insensé Domingoï, dors donc, puisque tu en as l'intrépidité, dors sur la couche fragile & mince qui te sépare de l'abîme de feu, qui bouillonne sous ton chevet. Ignore le péril qui te menace, puisque tes alarmes empoisonneroient tous les instans de ta vie & ne te garantiroient de rien. Ignore combien ton existence est précaire. Ignore qu'elle tient à la chute fortuite d'un ruisseau, à l'infiltration peut-être avancée d'une petite quantité des eaux qui t'environnent, dans la chaudière souterraine à laquelle on a voulu que ton domicile servît de couvercle. Si tu sortois un moment de ta stupidité, que deviendrois-tu ? Tu verrois la mort circuler sous tes pieds. Le bruit sourd des torrens du soufre mis en expansion,

obfédéroit ton oreille. Tu fentirois osciller la croûte qui te foutient. Tu l'entendrois s'entr'ouvrir avec fracas. Tu t'élançerois de ta maifon. Tu courrois éperdu dans tes rues. Tu croirois que les murs de ton habitation, que tes édifices s'ébranlent, & que tu vas descendre au milieu de leurs ruines, dans le gouffre creufé, finon pour toi, du moins pour tes infortunés descendans. La confirmation du défaftre qui les attend, fera plus courte que mon récit. Mais s'il existe une justice vengerelle des grands forfaits; s'il est des enfers: c'est-là, je l'efpère, qu'iront gémir dans des flammes qui ne s'éteindront point, les fcélérats qui, aveuglés par des vues d'intérêt, en ont impofé au trône, & dont les funeftes confeils ont élevé le monument d'ignorance & de ftupidité que tu habites, & qui n'a peut-être qu'un moment à durer.

Saint-Marc, qui n'a que deux cens maifons, mais agréablement bâties, fe présente au fond d'une baie couronnée d'un croiffant de collines, remplies de pierres de taille. Deux ruiſſeaux traversent la ville, & l'air qu'on y respire est pur. On ne compte fur

son territoire que dix sucreries, trente-deux indigoteries, cent caféières, soixante-douze cotonneries. Cependant sa rade, quoique mauvaise, attire un grand nombre de navigateurs; & c'est aux richesses de l'Artibonite qu'elle doit cet avantage.

C'est une excellente plaine de quinze lieues de long, sur une largeur inégale de quatre à neuf lieues. Elle est coupée en deux parties par la rivière qui lui a donné son nom & qui coule rapidement sur sa crête, après avoir parcouru quelques possessions Espagnoles & le Mirbalais. L'élévation de ces eaux a fait naître l'idée de les subdiviser. Des opérations géométriques en ont démontré la possibilité: tant les nations savantes ont d'empire sur la nature. Mais un projet, appuyé sur la base des connoissances mathématiques exige des précautions extrêmes dans l'exécution.

Dans l'état actuel des choses, les plantations formées sur la rive droite, sont exposées à de fréquentes sécheresses, qui ruinent souvent les espérances les mieux fondées. Celles de la rive gauche, sensiblement plus basses, sont bien arrosées & parvenues par

cet avantage, au dernier période de leur culture. Les propriétaires des premières pressent la distribution des eaux; les autres la repoussent, dans la crainte de voir leurs terres submergées.

Si, comme le bruit en est généralement répandu, on a des moyens sûrs pour rendre une partie fertile, sans condamner l'autre à la stérilité : pourquoi retarder une opération qui doit donner une augmentation de dix ou douze millions pesant de sucre? Cet accroissement deviendroit encore plus considérable, s'il étoit possible de dessécher entièrement cette partie de la côte, qui est noyée dans les eaux de l'Artibonite. C'est ainsi qu'en changeant le cours des fleuves, l'homme policé soumet la terre à son usage. La fertilité qu'il y répand peut seule légitimer ses conquêtes : si toutefois l'art & le travail, les loix & les vertus, réparent avec le tems l'injustice d'une invasion.

Le territoire des Gonaïves est plat, assez uni & fort sec. Il a deux plantations en sucre, dix en café, six en indigo, & trente en coton. Cette dernière production pourroit être aisément multipliée sur une grande

étendue de sable qui ne paroît actuellement propre qu'à cette culture. Mais si les eaux de l'Artibonite font jamais distribuées avec intelligence, une partie considérable de ce grand quartier se couvrira sûrement de cannes. Alors on verra peut-être que c'étoit dans son port excellent & facile à fortifier qu'il eût fallu placer le siège du gouvernement. Un autre avantage doit rendre cette contrée intéressante. Il s'y trouve des eaux minérales. On les négligea long-tems dans une colonie toujours remplie de convalescens & de malades. Enfin en 1772, on y bâtit des bains, des fontaines, quelques logemens commodes, un hôpital pour les soldats & les matelots.

Les colonies nous offrent quelques phénomènes contradictoires qu'il est impossible de nier, & qui semblent difficiles à concilier.

XLI.
Réflexions
sur le peu
d'intérêt
que les mé-
tropoles, &
les colonies
prennent
les unes
aux autres.

Estimons-nous beaucoup les productions des colonies? Je crois qu'on n'en sauroit douter. Pourquoi donc prenons-nous si peu d'intérêt à leur prospérité & à la conservation des colons? Que la fureur d'un ouragan ait enseveli des milliers de ces malheureux sous la ruine de leurs habitations, & le

dégât de leurs possessions , nous nous en occupons moins que d'un duel ou d'un assassinat commis à notre porte. Qu'une vaste contrée de ce continent éloigné continue d'être dévastée par quelque épidémie , on s'en entretient ici plus froidement que du retour incertain d'une petite-vérole inoculée. Que les horreurs de la disette réduisent les habitans de Saint-Domingue ou de la Martinique à chercher leur nourriture dans la campagne , ou à se dévorer les uns les autres , nous y prendrons moins de part qu'au fléau d'une grêle qui auroit hâché les moissons de quelques-uns de nos villages. Il est assez naturel de penser que cette indifférence est un effet de l'éloignement , & que les colons ne sont pas plus sensibles à nos malheurs que nous aux leurs.

Mais , replique-t-on , nos villes sont contiguës à nos campagnes. Nous avons sans cesse sous les yeux la misère de leurs habitans. Nous n'en désirons pas moins d'abondantes récoltes en tout genre , & l'on ne peut guère pousser plus loin le mépris pour l'encouragement , la multiplication & la conservation du cultivateur. D'où naît cette étonnante con-

tradiction ? De ce que nous sommes fous dans la manière dont nous en ufons avec nos colons, & inhumains & fous dans notre conduite avec nos payfans, puifque nous voulons la chofe de près & de loin ; & que ni de près ni de loin, nous n'en voulons les moyens.

Mais comment arrive-t-il que cette inconféquence des peuples, foit auffi le vice des gouvernemens ? C'est qu'il y a, felon toute apparence, plus de jalousie que de véritable intérêt, foit dans l'acquisition, foit dans la confervation de cette efèce de propriété lointaine ; c'est que les fouverains ne comptent guère les colons au nombre de leurs fujets. Le dirai-je ? oui je le dirai, puifque je le penfe ; c'est qu'une invasion de la mer qui engloutiroit cette portion de leur domaine, les affecteroit moins que la perte qu'ils en feroient par l'invasion d'une puiffance rivale. Il leur importe peu que ces hommes meurent ou vivent, pourvu qu'ils n'appartiennent pas à un autre.

Je m'adreffèrai donc d'abord aux fouverains, & je leur dirai : ou abandonnez ces hommes à leur fort, ou fécourez-les ; enfuite aux colons, & je leur dirai : implorez l'affiftance de la métropole à laquelle vous êtes fou-

mis ; & si vous en éprouvez un refus, rompez avec elle. C'est trop que d'avoir à supposer à la fois la misère, l'indifférence & l'esclavage.

Mais pourquoi les colonies sont-elles & plus mal administrées, & plus malheureuses encore sous les puissances, à la force & à la splendeur desquelles elles sont le plus nécessaires ? C'est que ces puissances sont encore plus folles que nous. C'est que plus commerçantes, l'esprit de l'administration est encore plus cruel. C'est que semblables au fermier qui n'est pas sûr de jouir d'un nouveau bail, elles épuisent une terre qui peut d'une année à une autre, passer entre les mains d'un nouveau possesseur. Lorsque les provinces d'un état sont contiguës, les plus voisines de la frontière sont les plus ménagées. C'est tout le contraire pour les colonies. On les vexé par la seule crainte que dans une circonstance périlleuse, le ménagement qu'on auroit eu pour elle ne fût en pure perte.

XLII.
Etablissemens formés au nord de Saint-Domingue.

L'ouest de Saint-Domingue est séparé du Nord par le mole Saint-Nicolas, qui participe des deux côtes. A l'extrémité du cap est un port également beau, sûr & commode. La nature en le plaçant vis-à-vis la pointe du

Mais

Maïfi de l'ifle de Cuba, femble l'avoir destiné à devenir le poste le plus intéressant de l'Amérique, pour les facilités de la navigation. Sa baie a quatorze cens cinquante toises d'ouverture. La rade conduit au port, & le port au bassin. Tout ce grand enfoncement est sain, quoique la mer y soit comme stagnante. Le bassin qu'on diroit fait exprès pour les carenages, n'a pas le défaut des ports encaiffés : il est ouvert aux vents d'ouest & de nord, sans que leur violence puisse y troubler ou y retarder aucun des mouvemens des travaux intérieurs. La péninsule où le port est situé, s'élève comme par degrés jusqu'aux plaines qui reposent sur une base énorme. C'est pour ainsi dire une seule montagne qui, d'un sommet large & uni, va par une pente douce, se rejoindre au reste de l'isle.

Le morne Saint-Nicolas n'avoit jamais fixé l'attention publique. Des côteaux pelés & des rochers applatis, n'avoient rien d'attrayant pour la cupidité. L'usage que firent les Anglois de cette position durant la guerre de 1756, la tira du néant où elle étoit restée. Le ministère de France éclairé par ses ennemis même, y établit en 1767 un entrepôt où les

navigateurs étrangers pourroient librement échanger les bois & les bestiaux qui manquoient à la colonie contre ses sirops & ses eaux-de-vie de sucre que la métropole rejettoit. Cette communication qu'une tolérance raisonnable & une fraude industrieuse étendirent encore à d'autres objets, donna naissance à une ville actuellement composée d'environ trois cens maisons de bois, apportées toutes faites de la Nouvelle Angleterre.

A quelque distance du port, mais toujours dans le district du mole, est la bourgade de Bombardopolis. Les Acadiens & les Allemands qu'on y avoit transportés en 1763, y périrent d'abord avec une effrayante rapidité. C'est le sort inévitable des nouveaux établissemens fondés entre les tropiques. Le peu de ces infortunés qui avoient échappé aux atteintes funestes du climat, du chagrin & de la misère, ne songeoient qu'à s'éloigner d'un sol peu fertile, lorsque les combinaisons faites à leur voisinage, relevèrent un peu leurs espérances. Ils cultivent des vivres, des fruits, des légumes qu'ils vendent aux navires ou aux habitans du port, & meme un peu de café, un peu de coton pour l'Europe.

Après le mole de Saint-Nicolas, le premier établissement qu'on trouve à la côte du nord, c'est le port de paix. Il dut sa fondation au voisinage de la Tortue, dont les habitans s'y réfugioient à mesure qu'ils abandonnoient cette île. L'ancienneté de ses défrichemens a rendu ce canton un des moins mal-sains de Saint-Domingue, & il est parvenu depuis long-tems au point de richesse & de population où il pouvoit arriver. Mais l'un & l'autre font peu de chose, quoique l'industrie ait été jusqu'à percer des montagnes pour conduire les eaux & arroser les terres. La difficulté qu'on trouve de tous les côtés d'aborder au port de Paix, la sépare en quelque sorte du reste de la colonie.

Le petit Saint-Louis, le Borgne, le port Margot, Limbé, Lacul, font aussi sans communication entre eux. Ces quartiers sont séparés par des rivières qui inondent & ravagent leurs meilleures terres. Aussi sont-elles généralement trop froides, pour que les cannes y puissent prospérer. On devroit contenir les eaux de ces torrens dans des lits larges & profonds. Après ces travaux, il seroit facile d'établir des ponts qui rapprocheroient

les habitans, les mettroient à portée de se faire part de leurs lumières, & les feroient jouir des avantages d'une société mieux ordonnée. Alors les plantations d'indigo s'amélioreroient, & celles de sucre se multiplieroient, sans que le café fût abandonné. On le regarde comme le meilleur de la colonie. Limbé en récolte seul deux millions pesant, comparable à celui de la Martinique.

XLIII.
Grande importance de la ville du Cap François, située sur la côte du nord de Saint - Domingue.

C'est peu, si c'est même quelque chose, en comparaison des productions de la plaine du cap, qui a vingt lieues de long, sur environ quatre de large. Il y a peu de pays plus arrosés : mais il ne s'y trouve pas une rivière où une chaloupe puisse remonter plus de trois milles. Tout ce grand espace est coupé par des chemins de quarante pieds de large tirés au cordeau, bordés de haies de citronniers, & qui ne laisseroient rien à desirer, s'ils étoient ornés de futaies propres à procurer un ombrage délicieux aux voyageurs, & à prévenir la disette de bois qui commence à se faire trop sentir. C'est le pays de l'Amérique qui produit le plus de sucre, & de meilleure qualité. La plaine est couronnée par une chaîne de montagnes, dont la profondeur est

depuis quatre jusqu'à huit lieues. La plupart n'ont que peu d'élévation. Plusieurs peuvent être cultivées jusqu'à leur sommet. Toutes sont séparées par des vallées remplies d'un nombre prodigieux de cañers, & de très-belles indigoteries.

Quoique les François eussent reconnu de bonne heure le prix d'un terrain, dont la fertilité surpasse tout ce qu'on en peut dire, ils ne commencèrent à le cultiver qu'en 1670, époque à laquelle ils cessèrent de craindre l'Espagnol, qui jusqu'alors s'étoit tenu en force dans le voisinage. Ce fut un de ces hommes que l'intolérance religieuse commençoit à proscrire dans leur patrie, le calviniste Gobin, qui alla planter la première habitation au Cap. Les maisons s'y multiplièrent, à mesure que les campagnes limitrophes étoient défrichées ; & vingt ans après, c'étoit une ville assez florissante pour exciter la jalousie. En 1695, elle fut attaquée, prise, pillée, & réduite en cendres par les forces réunies de la Castille & de l'Angleterre.

On pouvoit tirer de ce désastre un grand avantage. Dans une rade qui a trois lieues de

circonférence, l'intérêt qui est le premier fondateur des colonies, avoit fait choisir pour l'emplacement du Cap le pied d'un morne fort élevé, parce que c'étoit le terrain le plus à portée du mouillage ordinaire. Il convenoit d'y substituer une position plus saine, plus commode & plus spacieuse. On n'y songea pas. C'est dans un gouffre qui n'est jamais rafraîchi par la douce haleine des vents de terre, & où la réverbération des montagnes double les ardeurs du soleil; c'est-là qu'on rétablit une ville qui n'auroit jamais dû y être bâtie. Cependant la richesse des campagnes voisines n'a cessé d'agrandir cet établissement.

Vingt-neuf rues tirées au cordeau, coupent aujourd'hui le Cap en deux cens vingt-cinq îlets de maisons riantes, qui montent au nombre de neuf cens. Mais les rues étroites & sans pente, quoique le terrain soit en dos d'âne, sont toujours bourbeuses, parce que n'étant pavées qu'au milieu, les ruisseaux des côtes, qui n'ont pas une chute égale, forment des cloaques, au lieu de servir à l'écoulement des eaux.

L'ancienne place de Notre-Dame, & le temple bâti avec des pierres apportées d'Eu-

rope qui la termine ; la nouvelle place de Clugny , où l'on a établi le marché ; les fontaines qui décorent l'un & l'autre de ces monumens ; le gouvernement , les casernes , la salle de la comédie : aucun de ces édifices publics ne fixeroit l'attention d'un voyageur curieux qui auroit quelques bons principes d'architecture , & peut-être détourneroit-il ses regards de la plupart. Mais si la nature l'avoit fait sensible , son cœur se dilateroit au seul nom des maisons de la *Providence*.

La plupart des aventuriers qui arrivent dans la colonie , n'ont ni ressources , ni talens. Avant qu'ils aient acquis assez d'industrie pour subsister , ils sont exposés à des maladies trop souvent mortelles. Un citoyen humain & généreux fonda au Cap , pour ces malheureux sans fortune , deux hospices où les hommes & les femmes devoient trouver séparément les secours que leur situation pouvoit exiger. Cette belle institution , unique dans le Nouveau-Monde , & qui ne pouvoit jamais être assez protégée par l'autorité , assez enrichie par les dons des citoyens , a vu peu-à-peu réduits à rien ses revenus , par l'infidélité de ceux qui les régis-

soient & par l'indifférence du gouvernement.

Rien de bien ne peut donc subsister parmi les hommes ! Et le riche attaquera l'indigent, même jusques dans son asyle, si la présence du gibet ne le contient. Malheureux ! vous ne connoissez pas toute l'atrocité de votre conduite. Si l'on traduisoit devant vous un de vos semblables, convaincu d'avoir faisi pendant la nuit un passant à la gorge, & de lui avoir appuyé le pistolet sur la poitrine pour avoir sa bourse, à quel supplice le condamneriez-vous ? Quel qu'il soit, vous en méritez un plus grand. Vous joignez la lâcheté, l'inhumanité, la prévarication au vol ; & à quelle espèce de vol encore ? Vous arrachez à celui qui meurt de faim, le pain qu'on vous a confié pour lui. Vous dépouillez la misère abandonnée à votre sollicitude. Vous la dépouillez clandestinement & sans péril. L'imprécation que je vais lancer contre vous, je l'étends à tous les administrateurs infidèles des hôpitaux de quelque contrée qu'ils soient, fussent-ils de la mienne ; je l'étends à tous les ministres négligens, auxquels ils déroberont leurs forfaits ou qui les souffriront. Puissé l'ignominie,

puissent les châtimens réservés aux derniers des malfaiteurs , tomber sur la tête proscrire des scélérats capables d'un crime aussi énorme contre l'humanité , d'un attentat aussi contraire à la saine politique ! Et s'il arrive qu'ils échappent à la fétrissure & à la punition , puisse le ministere qui aura ignoré ou toléré cet excès de corruption , être un objet d'exécration pour toutes les nations & pour tous les siècles !

Malgré le désordre où sont tombées les maisons de la Providence , très-favorables à la conservation de l'espece humaine , il meurt, proportion gardée , moins de monde au Cap , que dans aucune autre des villes maritimes de la colonie. Il faut attribuer cet avantage au défrichement entier du territoire , au comblement des cloaques voisins , à la dissipation , aux commodités , à l'activité , aux secours de toute espece qu'on trouve réunis dans une société nombreuse & agissante. L'air aura toute la salubrité que la nature des choses permet , lorsqu'on aura desséché les marais de la petite Anse , qui , dans les grandes sécheresses , répandent une odeur infecte.

Le port est digne de la ville. Il est admirablement placé pour recevoir les vaisseaux qui

arrivent d'Europe. Ceux de toute grandeur y font commodément & en sûreté. Ouvert seulement au vent du Nord - Est, il n'en peut recevoir aucun dommage, son entrée étant fermée de récifs, qui rompent l'impétuosité des vagues.

C'est dans ce fameux entrepôt que font versées plus de la moitié des denrées de la colonie entière. Elles y arrivent des montagnes; elles y arrivent des vallées; elles y arrivent principalement de la plaine. Les paroisses qui fournissent les plus importantes, sont connues sous les noms de Plaine-du-Nord, de la petite Anse, de la grande Riviere, de Morin, de Limonade, du Trou, du Terrier-Rouge, du fort Dauphin & d'Ouanaminthe, qui se termine à la riviere du Massacre. Le quartier Morin & l'islet de Limonade, sont fort au-dessus des autres établissemens, pour l'abondance & la qualité de leur sucre.

XLIV.
Nature &
quantité des
productions
que la France
reçoit
annuelle-
ment de sa
colonie de
S. Domin-
gue.

Toutes les productions de Saint-Domingue se réduisoient, en 1720, à vingt-un millions pesant de sucre brut; à un million quatre cens mille livres de sucre terré; à un million deux cens mille livres d'indigo. Ces denrées se font rapidement & prodigieusement accrues. On y

a ajouté le coton & le café vers 1737. La culture même du cacao a été reprise, mais un peu plus tard.

En 1775, la France reçut de cette colonie sur trois cens cinquante-trois navires, un million deux cens trente mille six cens soixante-treize quintaux soixante-dix liv. de sucre qui valurent 44,738,139 l. 2 f. 2 d.; quatre cens cinquante-neuf mille trois cens trente-neuf quintaux quarante-une liv. de café, qui valurent 21,818,621 l. 19 f. 6 d.; dix-huit mille quatre-vingt-six quintaux vingt-neuf livres d'indigo, qui valurent 15,373,346 liv. 10 f.; cinq mille sept cens quatre-vingt-sept quintaux soixante-quatre livres de cacao, qui valurent 405,134 liv. 16 f.; cinq cens dix-huit quintaux soixante-une livres de rocou qui valurent 32,663 liv. 2 fols 6 den.; vingt-six mille huit cens quatre-vingt douze quintaux quatre-vingt-deux livres de coton, qui valurent 6,723,205 l.; quatorze mille cent vingt-quatre cuirs, qui valurent 164,657 liv.; quarante-trois quintaux quarante-six livres de carret, qui valurent 43,460 l.; quatre-vingt-dix quintaux dix-neuf livres de canefice, qui valurent 2435 l. 0 f. 11 d.; quatre-vingt-douze

mille sept cens quarante-fix quintaux quatre-vingt - douze livres de bois, qui valurent 908,368 livres 3 sols 8 deniers, en menues productions, dont quelques-unes appartenoient aux autres colonies 1,352,148 livres; & enfin en argent 2,600,000 liv. Réunissez toutes ces sommes, & vous trouverez un revenu de 94,162,178 livres 16 sols 9 deniers.

Si, aux 94,162,178 l. 16 s. 9 den. produits par Saint-Domingue, on ajoute les 488,598 l. 3 sols 3 den. produits par Cayenne; si l'on y ajoute les 18,975,974 l. 1 s. 10 d. produits par la Martinique; si l'on y ajoute les 12,751,404 l. 16 s. 10 d. produits par la Guadeloupe, l'on verra qu'en 1775, la France reçut de ses possessions du nouvel hémisphere sur cinq cens soixante-deux navires, 126,378,155 liv. 18 s. 8 deniers.

Le royaume ne consumma de ces productions que pour 52,793,763 liv. 5 sols 8 den. Il en vendit donc à l'étranger pour 73,584,392 l. 13 sols.

Cette grande exportation fut formée par un million quarante mille neuf cens quatre-vingt-dix-huit quintaux soixante-six livres de sucre, qui rendirent 38,703,463 livres; par

cing cens mille cinq cens quatre-vingt-deux quintaux quarante-six livres de café, qui rendirent 23,727,608 liv. 13 fols; par onze mille trois cens six quintaux trente-huit livres d'indigo, qui rendirent 9,610,423 liv.; par sept mille neuf cens vingt-deux quintaux soixante-quinze liv. de cacao, qui rendirent 554,592 l. 10 fols; par quinze cens trente-un quintaux soixante-dix-huit livres de rocou, qui rendirent 95,838 liv.; par mille vingt quintaux onze liv. de coton, qui rendirent 255,027 livres 10 fols; par douze cens sept quintaux cinquante-neuf livres de canefice, qui rendirent 32,605 livres; par quarante-un mille huit cens huit quintaux vingt livres de bois, qui rendirent 598,723 livres; par cinq cens soixante-huit cuirs, qui rendirent 5112 livres; par cent livres de carret, qui rendit 1000 livres.

Pour revenir à Saint-Domingue, ses étonnantes richesses étoient produites par trois cens quatre-vingt-cinq sucreries en brut & deux cens soixante-trois en terré; par deux mille cinq cens quatre-vingt-sept indigoteries; par quatorze millions dix-huit mille trois cens trente-six cotonniers; par quatre-vingt-douze

millions huit cens quatre - vingt - treize mille quatre cens cinq cañiers ; par sept cens cinquante-sept mille six cens quatre-vingt-onze cacaoyers.

A la même époque, la colonie avoit pour ses troupeaux soixante-quinze mille neuf cens cinquante-huit chevaux ou mulets, & soixante - dix - sept mille neuf cens quatre bêtes à corne. Elle avoit pour ses vivres sept millions sept cens cinquante-six mille deux cens vingt-cinq bananiers ; un million cent soixante-dix-huit mille deux cens vingt-neuf fosses de manioc ; douze mille sept cens trente - quatre quarreaux de maïs ; dix - huit mille sept cens trente - huit de patates ; onze mille huit cens vingt-cinq dignames, & sept mille quarante-six de petit mil.

Les travaux occupoient trente - deux mille six cens cinquante - blancs de tout âge & de tout sexe ; six mille trente-six negres ou mulatres libres, & environ trois cens mille esclaves. Le dénombrement de l'année ne portoit, il est vrai, qu'à deux cens quarante mille quatre - vingt - quinze le nombre de ces malheureux captifs : mais il est connu qu'alors chaque cultivateur en déroboit le plus qu'il

pouvoit aux recherches du fisc , pour se soustraire à la rigueur des impositions.

Ces cultures , ces habitans sont répartis sur quarante-six paroisses. Il y en a dont la circonférence est de vingt lieues. Les limites d'un grand nombre ne sont pas fixées. La plupart n'ont que des cabanes ou des ruines pour église. Dans presque aucune , le service public ne se fait avec la décence convenable. Celles du Sud & de l'Ouest sont dirigées par des dominicains ; & celles du Nord , par des capucins qui ont succédé aux jésuites. Toutes ont un bourg ou une ville.

Les bourgs sont formés par les boutiques de quelques marchands , par les ateliers de quelques artisans , les uns & les autres construits autour du presbytère. Il s'y établit les jours de fête une espece de marché où les esclaves viennent troquer les fruits , les volailles , les autres petites denrées qui leur sont propres , contre des meubles , des vêtemens , des parures qui , quoique de peu de valeur , leur procurent quelques commodités , & les distinguent de ceux de leurs semblables , qui n'ont pas les mêmes jouissances. On ne sauroit assez s'indigner que la tyrannie les poursuive

au milieu de ces foibles échanges ; & que les vils fatellites de la justice , chargés de la police de ces assemblées , fassent sentir à ces infortunés la dureté de leur condition , jusques dans les courts instans de relâche , qui leur sont accordés par leurs barbares maîtres.

Il y a là deux personnages bien odieux , l'archer qui tourmente l'esclave , & l'administrateur qui ne sévit pas contre l'archer. Mais celui-là est un homme sans pitié , que ses fonctions journalieres ont peut-être endurci au point de s'ennuyer , lorsque l'exercice en est suspendu , & qu'il manque d'occasions de faire souffrir ; au lieu que celui-ci est un magistrat qui ne porte pas dans son ame la même férocité , dont le rôle habituel est de montrer de la dignité , & en qui la compassion doit régner à côté de la justice. Pourquoi deux êtres aussi différens semblent-ils concourir ensemble au malheur des esclaves ? feroit-ce par un cruel mépris pour ces malheureux qu'on a presque rayés du rang des hommes ? les auroit-on tellement dévoués à la douleur & à la peine , que leurs cris & leurs larmes ne feroient plus aucune impression ?

Les villes de la colonie , & en général
toutes

toutes celles des îles d'Amérique, présentent un spectacle bien différent des villes de l'Europe. En Europe, nos cités sont peuplées d'hommes de toutes les classes, de toutes les professions, de tous les âges; les uns riches & oisifs, les autres pauvres & occupés; tous poursuivant dans le tumulte & dans la foule l'objet qu'ils ont en vue, ceux-ci le plaisir, ceux-là la fortune, d'autres la réputation ou le bruit du moment qu'on prend souvent pour elle, d'autres enfin leur subsistance. Dans ces grands tourbillons, le choc & la variété des passions, des intérêts, des besoins produisent nécessairement de grands mouvemens, des contrastes inattendus, quelques vertus & beaucoup de vices ou de crimes. Ce sont des tableaux mouvans, plus ou moins animés à raison du nombre des acteurs & par conséquent des scènes qui s'y jouent. A Saint-Domingue & dans le reste de l'archipel Américain, le spectacle des villes est uniforme & monotone. Il n'y a ni nobles, ni bourgeois, ni rentiers. Elles n'offrent que des ateliers propres aux denrées que le sol produit & aux différens travaux qu'elles exigent. On n'y voit que des commission-

naires, des aubergistes & des aventuriers ; s'agitant pour trouver un poste qui les nourrisse, & acceptant le premier qui se présente. Chacun se hâte de s'enrichir, pour s'éloigner d'un séjour où l'on vit sans distinctions, sans honneurs, sans plaisirs, & sans autre aiguillon que celui de l'intérêt. Personne ne s'arrête là avec le dessein d'y vivre & d'y mourir. Les regards sont attachés sur l'Europe ; & la principale jouissance qu'y procure l'accroissement des richesses consiste dans l'espoir plus ou moins éloigné de les rapporter parmi les siens dans notre hémisphère.

XLV.
Liaisons de
S. Domin-
gue avec les
nations
étrangeres.

Indépendamment des immenses productions que la colonie envoie à sa métropole & qui peuvent au moins augmenter d'un tiers, elle en livre quelques foibles portions à son indolent voisin. C'est avec du sucre, du taffia, & sur-tout avec les boissens & les manufactures de l'Europe, qu'elle paie ce que la partie Espagnole de Saint-Domingue lui fournit de porc & de bœuf fumés, de bois, de cuirs, de chevaux & de bêtes à corne pour ses ateliers ou ses boucheries ; qu'elle s'approprie tout l'argent envoyé des mines du Mexique dans cet ancien établissement.

La cour de Madrid a cherché à diminuer la vivacité de cette liaison, en proscrivant les marchandises étrangères dans sa possession, & en chargeant de droits excessifs les bestiaux qui en fortiroient. Ce règlement vicieux n'a eu d'autre effet que de mettre de la gêne dans ces échanges qui, pour l'intérêt des deux peuples, auroient dû continuer avec liberté. C'est sur-tout dans cette partie du Nouveau-Monde que le besoin l'emporte sur l'antipathie de caractère, & que l'uniformité du climat étouffe ce germe de division.

Les Hollandois de Curaçao envahissent une grande partie du commerce de la colonie Françoisise, durant les guerres où ils ne sont pas engagés: mais ils y enlèvent aussi quelques denrées durant la paix. C'est avec des productions des Indes Orientales, c'est avec des lettres-de-change, qu'ils entretiennent ces foibles liaisons.

Celles des Jamaïcains avec Saint-Dominique sont beaucoup plus considérables. Les douze ou treize mille esclaves que portent annuellement à la colonie les navigateurs François, ne l'empêchent pas d'en recevoir quatre ou cinq mille des Anglois. Les derniers

lui coûtent un fixieme de moins que les autres, & font payés avec du coton, sur-tout avec de l'indigo, accepté à plus haut prix que par le commerce national. Ces interlopes l'introduisent dans leur patrie comme une production des isles Britanniques, & reçoivent une gratification de douze sols par livre.

Cependant, c'est avec l'Amérique Septentrionale que Saint-Domingue entretient une communication plus suivie & plus nécessaire. Dans des calamités pressantes, les navires de cette vaste contrée du Nouveau-Monde font admis dans toutes les rades, & seulement au mole Saint-Nicolas, dans les tems ordinaires. Des bois de construction, des légumes, des bestiaux, des farines, du poisson salé, forment leurs cargaisons. Ils enlèvent publiquement vingt-cinq ou trente mille barriques de sirop, & en fraude toutes les denrées qu'on peut ou qu'on veut leur livrer.

XLVI. Tel est, durant la paix, le partage qui se fait des richesses territoriales de Saint-Domingue. La guerre ouvre une autre scène. Aussi-tôt que le signal des hostilités a été donné, l'Anglois s'empare de tous les pa-

Les liaisons de la France avec S. Domingue deviennent dangereu-

rages de la colonie. Il en gêne les exportations, il en gêne les importations. Ce qui veut entrer, ce qui veut fortir tombe dans ses mains; & le peu qui auroit échappé dans le nouvel hemisphere est intercepté sur les côtes de l'ancien, où il est également en force. Alors, le négociant de la métropole interrompt ses expéditions; l'habitant de l'isle néglige ses travaux. A des communications importantes & rapides, succèdent une langueur & un désespoir, qui durent aussi long-tems que les divisions des puissances belligérantes.

Il en auroit été autrement, si les premiers François qui parurent à Saint - Domingue avoient songé à établir des cultures. Ils auroient occupé, comme ils le pouvoient, la partie de l'isle qui est située à l'Est. Elle a des plaines vastes & fertiles. Le rivage en est sûr. On entre dans ses ports le jour qu'on les découvre. Dès le jour qu'on en sort, on les perd de vue. La route est telle que l'ennemi n'y peut préparer aucune embuscade. Les croisières n'y font pas faciles. Les parages sont à l'abord des Européens & les voyages sont abrégés. Mais comme le projet de ces

aventuriers fut d'attaquer les navires Espagnols & d'infester le golfe du Mexique de leurs brigandages, les possessions qu'ils occuperent, sur une côte tortueuse, se trouverent enveloppées par Cuba, la Jamaïque, les Turques; par la Tortue, les Caiques, la Gonave, les isles Lucayes; par une foule de bancs & de rochers, qui rendent la marche des bâtimens lente & incertaine; par des mers resserrées, qui donnent nécessairement un grand avantage à l'ennemi pour aborder, bloquer & croiser.

La cour de Versailles ne parviendra jamais à maintenir, pendant la guerre, des liaisons suivies avec sa colonie, que par le moyen de quelques vaisseaux de ligne au Sud & à l'Ouest, & d'une bonne escadre au Nord. La nature y a créé, au fort Dauphin, un port vaste, commode, sûr, & d'une défense aisée. De cette rade, située au vent de tous les autres établissemens, il sera facile d'en protéger les différens parages. Mais il faut réparer & augmenter les ouvrages de la place; il y faut surtout former un arsenal convenable de marine. Alors, assurés d'un asyle & de tous les secours né-

affaires, après un combat heureux ou malheureux, les amiraux François ne craindront plus de se mesurer avec les ennemis de leur patrie.

Les mesures qu'il conviendrait de prendre, pour prévenir les ravages qu'il seroit possible aux Espagnols de commettre dans l'intérieur de Saint-Domingue, méritent aussi quelque attention.

La Castille, qui occupe encore les deux tiers de cette isle, la possédoit toute entière, lorsqu'un peu avant le milieu du dernier siècle, quelques François hardis & entreprenans allèrent y chercher un refuge contre les loix ou contre la misere. On voulut les repousser; & quoique sans autre appui que leur courage, ils ne craignirent pas de soutenir la guerre contre un peuple armé sous une autorité réguliere. Ils furent avoués de leur nation, lorsqu'on les crut assez forts pour se maintenir dans leurs usurpations; & on leur envoya un chef. Le brave homme, qui fut choisi pour commander le premier à ces intrépides aventuriers, se pénétra de leur esprit au point de proposer à sa cour la conquête de l'isle.

XLVII.
La partie de S. Domingue occupée par les François peut être attaquée par les Espagnols qui en possèdent l'autre partie.

entiere. Il répondoit sur sa tête du succès de cette entreprise , pourvu qu'on lui envoyât une escadre assez forte , pour bloquer le port de la capitale.

Pour avoir négligé un projet d'une exécution plus sûre & plus facile qu'elle ne le paroissoit de loin , le ministere de Versailles laissa ses sujets exposés à des attaques continuelles. Ce n'est pas qu'on ne les repoussât constamment avec succès , qu'on ne portât même la désolation sur le territoire ennemi ; mais ces hostilités nourrissoient dans l'ame des nouveaux colons l'amour du brigandage ; elles les détournoient des travaux utiles & arrêtoient les progrès de la culture , qui doit être le but de toute société bien dirigée.

La faute qu'avoit faite la France , en se refusant à l'acquisition de l'isle entiere , l'exposa au péril de perdre ce qu'elle y possédoit. Pendant que cette couronne étoit occupée à soutenir la guerre de 1688 contre toute l'Europe , les Espagnols & les Anglois , qui craignoient également de la voir solidement établie à Saint - Domingue , unirent leurs forces pour l'en chasser. Le début de leurs opérations leur faisoit espérer un

succès complet, lorsqu'ils se brouillèrent d'une manière irréconciliable. Ducaffe, qui conduisoit la colonie avec de grands talens & beaucoup de gloire, profita de leur division pour les attaquer successivement. D'abord, il insulta la Jamaïque, où tout fut mis à feu & à sang. De-là ses armes alloient se tourner contre San-Domingo, dont il étoit comme assuré de se rendre maître; lorsque les ordres de sa cour arrêterent cette expédition.

La maison de Bourbon monta sur le trône d'Espagne, & la nation Françoisè perdit l'espérance de conquérir Saint-Domingue. Les hostilités que les traités d'Aix-la-Chapelle, de Nimègue & de Riswick, n'avoient pas même suspendues, cessèrent enfin entre deux peuples qui ne pouvoient s'aimer. Celui qui avoit établi des cultures tira quelque avantage de ce rapprochement. Depuis un tems ses esclaves profitoient des divisions nationales, pour briser leurs chaînes, & se retirer dans un territoire où ils trouvoient la liberté sans travail. Cette désertion fut rallentie par l'obligation que contractèrent les Espagnols, de ramener les

transfuges à leurs voisins pour la somme de 250 livres par tête. Quoique la convention ne fût pas trop exactement observée, elle devint un frein puissant jusques aux brouilleries qui divisèrent les deux nations en 1718. A cette époque les nègres quittèrent en foule leurs ateliers. Cette perte fit revivre dans l'ame des François le projet de chasser entièrement de l'isle, des voisins presque aussi dangereux par leur indolence même, que d'autres l'auroient été par leur inquiétude. La guerre ne dura pas assez longtems pour amener cette révolution. A la fin des troubles, Philippe V ordonna de restituer tout ce qu'on pourroit ramasser d'esclaves fugitifs. On les avoit embarqués pour les conduire à leurs anciens maîtres; lorsque le peuple soulevé les remit en liberté, par un de ces mouvemens qu'on ne fauroit désapprouver, s'il eût été inspiré par l'amour de l'humanité, plutôt que par la haine nationale. Il fera toujours beau de voir des peuples révoltés contre l'esclavage des nègres. Ceux-ci s'enfoncèrent, dit-on, dans des montagnes inaccessibles, où ils se font multipliés au point d'offrir un asyle

assuré à tous les esclaves qui peuvent les y aller joindre. C'est-là, que, graces à la cruauté des nations civilisées, ils deviennent libres & féroces comme des tigres; dans l'attente peut-être d'un chef & d'un conquérant qui rétablisse les droits de l'humanité violée, en s'emparant d'une isle que la nature semble avoir destinée aux esclaves qui la cultivent, & non aux tyrans qui l'arrosent du sang de ces victimes.

Les combinaisons actuelles de la politique n'ordonnent pas que l'Espagne & la France se fassent la guerre. Si quelque événement mettoit les deux nations aux prises, malgré le pacte des couronnes, ce seroit vraisemblablement un feu passager, qui ne donneroit ni le loisir, ni le projet de faire des conquêtes qu'on seroit obligé de restituer. Les entreprises, de part & d'autre, se réduiroient donc à des ravages. Mais alors la nation qui ne cultive pas, du moins à Saint-Domingue, se trouveroit redoutable par sa misère même, à celle dont la culture a fait des progrès. Un gouverneur Castillan sentoit si bien l'avantage que lui donnoient l'indolence & la pau-

vreté des siens , qu'il écrivit au commandant François que , s'il le forçoit à une invasion , il détruiroit plus dans une lieue , qu'on ne le pourroit faire en dévastant tout le pays soumis à ses ordres.

Cette position démontre que , toute l'Europe voyoit commencer les hostilités entre les deux peuples , le plus actif devoit demander la neutralité pour cette isle. Il auroit dû même , dit-on souvent , solliciter la cession absolue d'un territoire inutile ou onéreux à son possesseur. Nous ignorons si la cour de Versailles a jamais manifesté cette ambition. Mais combien il falloit supposer le ministère Espagnol éloigné de cette complaisance , quand il se montroit si difficile sur la fixation des limites confuses & incertaines des deux nations ! Ce traité , vivement désiré , long-tems projeté , entamé même à plusieurs reprises , a été enfin conclu en 1776.

XLVIII.
Les limites
entre l'Es-
pagne & la
France ont-
elles été ju-
diciause-
ment fixées
à S. Domin-
gue ?

Quelle devoit être la base d'une négociation juste & raisonnable ? l'état des possessions en 1700. A cette époque , les deux peuples , devenus amis , restèrent de droit les maîtres de tous les terrains qu'ils occupoient Les usurpations que peuvent avoir

faites depuis les fujets d'une des couronnes, font des entreprises de particulier à particulier. Pour avoir été tolérées, elles n'ont pas été légitimées. Aucune convention directe ou indirecte ne leur a imprimé le sceau de l'approbation publique.

Or, des faits incontestables prouvent qu'au commencement du siècle, & même plusieurs années auparavant, les possessions Françaises, aujourd'hui bornées au Nord par une des branches de la rivière du Massacre, s'étendoient jusqu'à celle de Reboue; qu'au Sud ces limites, actuellement arrêtées à l'Anse-à-Pitre, se prolongeoient jusqu'à la rivière de Neybe. Cette surprenante révolution s'opéra par une suite naturelle du système économique des deux peuples voisins. L'un devenu de plus en plus agricole, se rapprocha des ports où ses denrées devoient trouver un débit sûr & avantageux. L'autre, resté toujours pasteur, occupa les plages abandonnées, pour élever de plus nombreux troupeaux. Par la nature des choses, les pâturages se font étendus; & les champs se font rétrécis, du moins rapprochés.

Une négociation, convenablement dirigée,

auroit rétabli la France dans la situation où elle étoit, lorsqu'elle donna un roi aux Espagnols. C'étoit le vœu de la justice; c'étoit le vœu de la raison qui ne vouloit pas que des colons actifs & qui rendent utile la terre qu'ils fécondent, fussent immolés à un petit nombre de vagabonds, qui consomment sans reproduire. Cependant, par une politique dont les ressorts nous sont inconnus, la cour de Versailles a renoncé à ce qu'elle avoit possédé anciennement, pour se réduire à ce qu'elle possédoit aux bords de la mer, à l'époque de la convention. Mais cette puissance a-t-elle du moins regagné dans l'intérieur des terres ce qu'elle sacrifioit sur la côte? S'il faut le dire; le moindre dédommagement ne lui a pas été accordé.

Avant le traité, la colonie Françoisé formoit une espece de croissant, dont la convexité produisoit autour des montagnes un développement de deux cens cinquante lieues de côte, au Nord, à l'Ouest, au Sud de l'isle. C'est le même ordre de choses, depuis que les limites ont été réglées. On reviendra un peu plutôt, un peu plus tard sur cet arrangement, par une raison qui doit faire taire toutes les autres considérations.

Les établissemens François de l'Oueft & du Sud font féparés de ceux du Nord par le territoire Efpagnol. L'impossibilité où ils font de se fecourir, les expose féparément à l'invasion d'une puiffance également ennemie des deux nations. Un intérêt commun déterminera la cour de Madrid à fixer les bornes, de manière que fon allié y trouve les commodités dont elle a befoin pour fa défenfe. Or, cela ne fera jamais, à moins qu'une ligne de démarcation, tirée des deux points arrêtés fur les rives de l'Océan, ne détermine les propriétés des deux peuples. Inutilement, l'Efpagne accorderoit pour toujours à fon voifin la liberté de traverser fes états, comme elle le lui permit paffagèrement en 1748. Cette complaifance ne ferviroit de rien. Cet espace, de quinze & de vingt lieues, eft coupé par des montagnes fi escarpées, par des forêts fi épaiffes, par des ravins fi profonds, par des rivieres fi capricieufes, qu'il eft militairement impraticable dans fa situation actuelle. Pour le rendre utile, il faudroit de grands travaux; & ces travaux ne feront jamais ordonnés que par une couronne qui opérera fur fon domaine.

La cour de Madrid se déterminera d'autant plus aisément à céder cette communication, si nécessaire à une nation qui fait cause commune avec elle, que ce terrain intermédiaire n'a que peu de valeur. Il est inégal, peu fertile & fort éloigné de la mer. On n'y voit que quelques troupeaux épars. Cependant les propriétaires de ce sol inculte feront dédommagés par la France avec une générosité qui étouffera tous les regrets.

XLIX.

Moyens
qu'a la par-
tie François-
se de S. Do-
mingue
pour se ga-
rantir d'une
invasion
étrangère.

Quand la colonie aura toutes ses possessions liées & soutenues au-dedans par une communication suivie & non interrompue, on aura plus de facilité pour repousser l'ennemi. Si l'Anglois veut entamer Saint-Domingue par l'Ouest ou le Sud, il rassemblera ses forces à la Jamaïque. Si c'est par le Nord, il fera ses préparatifs aux isles du Vent, & plus probablement à Antigoa, où est l'entrepôt de ses munitions navales.

L'Ouest & le Sud ne sauroient être défendus. L'immensité de terrain empêche de mettre de la liaison & du concert dans les mouvemens. Si on disperse les troupes, elles deviennent inutiles par la division des forces. Si on les rassemble pour soutenir des postes

postes que leur foiblesse locale expose le plus à l'attaque, on risque de les perdre toutes à la fois. De gros bataillons ne seroient qu'un fardeau pour de vastes côtes, qui présentent trop de flanc ou trop de front à l'ennemi. On doit se borner à construire, à entretenir des batteries qui protègent les rades, les navires marchands & le cabotage; qui puissent éloigner des corsaires, ou même garantir des équipages d'un ou deux vaisseaux de guerre qui viendroient faire le dégât ou lever des contributions. Les troupes légères qui suffissent pour soutenir ces batteries, abandonneront du terrain à proportion des marches de l'ennemi, & se contenteront de ne pas se retirer, sans être menacées.

Ce n'est pas qu'on doive renoncer à toute espèce de défense. Chaque côte devrait avoir sur ses derrières un lieu d'asyle toujours ouvert à la retraite, loin de la portée de l'ennemi, à l'abri de ses insultes, & capable de repousser ses attaques. Ce devrait être une gorge, où l'on pût se retrancher & se défendre avec avantage. De ces retraites inexpugnables, on harceleroit continuellement le conquérant qui, n'ayant point

de places fortes , feroit expofé à mille furprifes , & réduit un peu plutôt , un peu plus tard à fe rembarquer.

La côte du Nord , plus riche , plus peuplée & moins étendue que les deux autres , eft fufceptible d'une guerre de campagne , & d'une défenfe fuivie & régulière.

Le bord de la mer plus ou moins couvert de recifs y offre une terre marécageufe dans beaucoup d'endroits ; les mangliers , qui couvrent un fol noyé , rendent les lagons plus impénétrables. Cette défenfe naturelle eft devenue moins commune , par les coupes de plusieurs taillis. Mais les embarcadaires , qui ne font ordinairement que des trouées , flanquées de ces bois inondés , n'exigent pour être fermées , qu'un front médiocre. Les magafins & les autres bâtimens en pierre y font communs : ils fourniffent des postes à creneler , & affurent quelques feux couverts.

Cette première ligne de la plage femble faire eférer qu'un rivage de dix-huit lieues , fi bien défendu par la nature , pour peu qu'il fût fecondé de la valeur Françoisfe , mettroit l'ennemi dans le rifque d'être battu , dès le moment de la defcente. Si fes projets

étoient connus, si ses dispositions sur mer indiquoient de loin le lieu de son débarquement, on pourroit s'y porter & le prévenir. Mais l'expérience assure un avantage infail-
lible aux escadres emboffées.

Ce n'est point uniquement par ces riappes de feu, qui, partant des vaisseaux, couvrent l'abord des chaloupes; c'est par l'impossibilité où l'on est d'occuper tous les points de la côte, qu'une escadre mouillée a la facilité de faire des descentes. Elle menace trop de lieux à la fois. Des troupes de terre rampent, pour ainsi dire; autour des sinuosités; dans le tems que les canots & les chaloupes volent par un chemin plus court. L'attaquant suit la corde; tandis que le défenseur a l'arc à parcourir. Trompé & fatigué par divers mouvemens, celui-ci n'est pas moins inquiet de ceux qu'il voit faire en plein jour, que des manœuvres que la nuit lui dérobe.

Pour se mettre en état de résister à une descente, il faut d'abord la croire exécutée. On emploie alors son courage & ses forces, à profiter des lenteurs ou des fautes de l'ennemi. Dès qu'on le voit sur mer, il faut l'attendre à terre, comme s'il devoit y

tomber du ciel. Une grande plage abordable, laissera toujours la plaine du cap ouverte à la descente. C'est moins aux bords de la côte, qu'à l'intérieur des terres, qu'il faut regarder.

Elles sont généralement couvertes de cannes, dont la hauteur, proportionnée aux différens degrés de la maturité, change successivement les champs comme en autant de bois taillis. On y met le feu, soit pour couvrir ses flancs ou sa marche, soit pour retarder la poursuite de l'ennemi, pour le tromper ou l'étonner. En deux heures de tems, l'incendie offre à la place d'un pays couvert, des espèces de chaumes ou de guérets à perte de vue.

La séparation des pièces de cannes, les savanes & les places à vivres, ne gênent pas plus les mouvemens d'une armée, que ne le font nos prairies. Au lieu de nos villages, ce sont des habitations, moins peuplées, mais plus multipliées. Les haies de citronniers épaisses & tirées au cordeau, plus imposantes & moins pénétrables que les clôtures de nos champs : c'est-là ce qui fait la plus grande différence de perspective,

entre les campagnes de l'Amérique & celles de l'Europe.

Peu de rivières; quelques ravines; de foibles monticules; un sol généralement uni; des digues contre les inondations; peu ou point de fossé; un ou deux bois d'une foible épaisseur; un petit nombre de marécages; une terre qui se couvre d'eau dans un orage, & de poussière en douze heures de soleil; des fleuves d'un jour, taris le lendemain: voilà ce qui caractérise le massif de la plaine du cap. C'est dans sa diversité qu'on doit trouver des campemens avantageux; sans oublier que dans une guerre défensive, le poste qu'on va prendre ne sauroit être trop voisin de celui que l'on quitte.

Ce n'est pas aux écrivains à prescrire des règles aux gens de guerre. César lui-même a dit ce qu'il a fait, & non ce qu'il falloit faire. Les descriptions topographiques, l'appréciation des postes, la combinaison des marches, l'art des campemens & des retraites, la plus savante théorie: tout est soumis au coup-d'œil du général, qui, avec les principes dans sa tête & les matériaux dans

fa main , applique les uns & les autres aux circonstances locales & momentanées, où le hafard l'a placé. Le génie militaire, tout mathématique qu'il est, est dépendant de la fortune qui subordonne l'ordre des opérations à la variabilité des données. Les règles font hériffées d'exceptions, que le tact doit pressentir. L'exécution même change presque toujours le plan & dérange le systême d'une action. Le courage ou la timidité des troupes ; la témérité de l'ennemi ; le succès éventuel de ses mesures ; une rencontre, un événement imprévu ; un orage qui gonfle un torrent ; le vent qui dérobe un piège ou une embuscade, sous des tourbillons de poussière ; la foudre qui épouvante les chevaux, ou qui se confond avec le bruit des canons ; la température de l'air, dont l'influence agit continuellement sur les esprits du chef & sur le sang des soldats : ce sont autant d'éléments physiques ou moraux, qui, par leur inconstance, entraînent un renversement total dans les projets les mieux concertés.

Quel que soit le choix du lieu pour une descente au Nord de Saint-Domingue, la

ville du Cap en fera toujours l'objet. Le débarquement se fera sans doute dans la baie du Cap même, où les vaisseaux seroient à portée d'augmenter les forces de terre par les deux tiers de leurs équipages, & de fournir l'artillerie, les vivres & les munitions nécessaires pour assiéger cette opulente forteresse. C'est aussi de ce boulevard de la colonie, que tous les mouvemens de défense doivent tâcher d'éloigner l'assaillant. On cherchera par l'avantage des positions, à diminuer l'inégalité des forces. Au moment de la descente, il faut chicaner le terrain, en soutenant un commencement d'attaque, sans compromettre la totalité des troupes. On se postera de façon à se ménager deux branches de retraite, l'une vers le Cap pour en former la garnison, & l'autre dans les gorges des montagnes, pour y tenir une espèce de camp retranché, d'où l'on ira troubler les travaux du siège, & retarder la prise de la place. Fût-elle emportée, comme il seroit facile en l'évacuant de favoriser l'évasion des troupes, tout ne seroit pas fini. Les montagnes où elles se réfugioient, inaccessibles pour une armée,

enveloppent la plaine d'une double ou triple chaîne. Les quartiers habités en font comme gardés par des gorges fort ferrées & faciles à défendre. La principale de ces gorges, qui est celle de la grande rivière, oppose à l'ennemi deux ou trois passes de rivière, qui s'étendent d'une montagne à l'autre. Quatre ou cinq cens hommes y arrêteroient les plus nombreuses forces, avec la seule précaution de creuser le lit des eaux. Cette résistance pourroit être secondée par vingt-cinq mille habitans blancs ou noirs, établis dans ces vallées. Comme les blancs y font plus multipliés que dans les terres plus riches, la modicité de leurs récoltes ne leur permettant point de consommer beaucoup de denrées d'Europe, ils cultivent des productions dont ils vivent; & dès-lors, ils pourroient en fournir aux troupes qui défendroient leur pays. Ce qu'ils ne donneroient pas en viande fraîche, seroit remplacé par les Espagnols, qui, sur les derrières de ces montagnes, élèvent de nombreux troupeaux.

Cependant il peut arriver que la constance des troupes s'épuise par le manquement des

vivres ou des munitions, & qu'elles soient forcées ou tournées. C'est ce qui fit imaginer à Versailles, il y a quelques années, de bâtir une place forte dans le centre des montagnes. Le maréchal de Noailles appuyoit vivement ce projet. On pensoit alors qu'avec des redoutes de terre dispersées sur la côte, on pourroit engager l'ennemi à des attaques régulières, & le miner sourdement par la perte de beaucoup d'hommes, dans un climat où les maladies les consomment plus rapidement que les combats. On ne vouloit plus de ces places de guerre, exposées sur la frontière à l'invasion des maîtres de la mer, parce qu'incapables de défendre l'habitant, elles servent de boulevard au vainqueur, qui les prend & les garde facilement avec des vaisseaux, y dépose & en tire à son gré des armes & des troupes pour soutenir les vaincus. Un pays entièrement ouvert valoit mieux, disoit-on, pour une puissance sans forces maritimes, que des forces éparées & abandonnées, sur des rivages dévastés & dépeuplés par l'intempérie du climat.

C'étoit dans le centre de l'isle qu'on se

promettoit d'établir solidement sa défense. Une route de vingt à trente lieues, entrecoupée d'obstacles, où chaque marche seroit achetée par des combats, dans lesquels l'avantage des postes rendroit un détachement redoutable à toute une armée; où les transports d'artillerie lents & laborieux, la difficulté des convois & l'intervalle de la communication avec l'océan, tout enfin conspireroit à la destruction de l'ennemi: tel devoit être, pour ainsi dire, le glacis de la place qu'on se proposoit de construire. Cette capitale située dans un lieu où l'élévation des terres tempérant la chaleur du climat, épureroit l'influence de l'air; au milieu d'une campagne qui fourniroit les comestibles les plus nécessaires; environnée de troupeaux qui, paissant sur un terrain le plus favorable à leur multiplication, seroient conservés pour l'instant des besoins; munie de magasins proportionnés à sa grandeur & à sa garnison: une telle ville auroit changé en un royaume, qui se soutiendrait long-tems de lui-même, une colonie dont l'opulence ne fait que diminuer la force, & qui donnant le superflu sans avoir le nécessaire,

enrichit un petit nombre de propriétaires, qu'elle ne peut cependant faire subsister.

Si l'ennemi devenu maître des côtes qu'on ne lui disputeroit pas, vouloit en recueillir les productions, il lui faudroit des armées pour soutenir la défensive, où les excursions perpétuelles du centre le réduiroient à se borner. Les troupes de l'intérieur de l'isle, toujours sûres d'une retraite respectable, pourroient être aisément rafraîchies par des secours venus d'Europe, qui pénétreroient sans peine au centre d'un cercle dont la circonférence est si vaste, tandis que toutes les flottes Angloises ne suffiroient pas à remplir les vuides que le climat feroit continuellement dans leurs garnisons.

Malgré les avantages qu'on croyoit entrevoir dans la construction de cette place intérieure, le projet en fut abandonné pour s'occuper d'un systême qui réduiroit au mole Saint-Nicolas toute la défense de la colonie. Le nouveau plan ne pouvoit manquer d'être applaudi par les colons qui ne voient jamais sans chagrin auprès de leurs plantations, des citadelles & des garnisons, d'où résulte moins de sûreté que de dévasta-

tion. Ils comprirent que toutes les forces étant portées sur un seul point, ils n'auroient plus dans leur voisinage sur les trois côtes, que des troupes légères, qui suffisant pour éloigner des corsaires par des batteries, sont d'ailleurs des défenseurs commodes, prêts à céder sans résistance, à se disperser, ou à capituler au moindre signe d'une descente.

Ce plan favorable à l'intérêt particulier, se trouva conforme à l'opinion de militaires très-éclairés. Ils pensèrent que le petit nombre de troupes dont la colonie est susceptible, étant comme perdu dans une île aussi grande que Saint-Domingue, paroîtroit quelque chose au mole. C'est Bombardopolis qu'on choisit comme le poste le plus respectable. Cette nouvelle ville est placée à l'extrémité d'une grande plaine dont l'élévation assure la fraîcheur. Une savane naturelle couvre son territoire, embelli par des bosquets de palmiers & de latoniers. Rien ne le domine, ce qui est rare à Saint-Domingue. On pourroit y bâtir une place régulière aussi forte qu'on le voudroit. Si elle ne préservoit pas les côtes d'une invasion, elle empêche-

roit le conquérant de s'y établir solidement.

Il feroit à fouhaiter, ajoutent les partifans de ce nouveau fyftème, qu'au moment qu'on a commencé les travaux au mole, on y eût fait toutes les fortifications que comportoit une pofition fi avantageufe. C'eft un tréfor qu'on ne devoit découvrir qu'en s'en aifurant la poffeffion. Si cette précieufe clef de Saint-Domingue, & même de l'Amérique, venoit à tomber entre les mains des Anglois, ce Gibraltar du Nouveau-Monde feroit plus fatal à l'Espagne & à la France, que celui de l'Europe même.

Au refte, qu'on ne s'étonne pas de voir fi peu de folidité dans toutes les précautions qu'on a prises jufqu'ici pour la défenfe de Saint-Domingue. Tant que la prévoyance & la protection étoient bornées à des moyens du fecond ordre, qui ne pouvoient que retarder & non empêcher la conquête de cette ifle, il n'étoit pas poffible de fuivre un plan invariable. Les principes fixes appartiennent exclusivement aux nations qui peuvent compter fur leurs forces navales pour conferver ou pour recouvrer leurs colonies. Celles de la France n'ont pas été juf-

qu'ici gardées par ces arsenaux mouvans ; qui peuvent à la fois attaquer & défendre : mais cette puissance a ouvert les yeux , & sa marine devient formidable. Il reste à examiner si elle a conduit ses possessions éloignées dans les maximes d'une politique éclairée & bien ordonnée ?

Le gouvernement Britannique , toujours dirigé par l'esprit national , qui ne s'écarte guère des vrais intérêts de l'état , a porté dans le Nouveau-Monde le droit de propriété , qui fait la base de sa législation. Convaincu que l'homme ne croit jamais bien posséder que ce qu'il a légitimement acquis ; il a vendu , mais à un prix très-modéré , le sol qu'on vouloit défricher dans ses isles. Cette méthode lui a semblé la plus sûre , pour hâter l'exploitation des terres , pour empêcher les particularités & les jaloufies que feroit naître une distribution guidée par les caprices de la faveur.

L. Le droit de propriété est-il bien établi dans les isles Françoises ? La France a tenu une conduite plus noble en apparence , mais en effet moins sage , en accordant gratuitement des possessions à ceux qui en demandoient. Dans le premier âge de ses colonies , un vagabond

s'enfonçoit dans les forêts , y marquoit l'espace plus ou moins étendu qu'il lui plaisoit d'occuper , & en fixoit les limites en abattant tout autour des arbres. Ce désordre ne pouvoit durer. Cependant l'autorité ne se permit pas de dépouiller ceux qui s'étoient fait à eux-mêmes un droit : elle régla seulement que dans la suite il n'y auroit de propriété légitime que celle qui seroit accordée par les administrateurs. Sans aucun égard aux talens & aux facultés , la protection devint alors la mesure unique des distributions. On stipuloit à la vérité que les colons commenceroient leur établissement dans l'année même de la concession , & qu'ils n'en discontinueroient pas le défrichement , sous peine de confiscation. Mais outre l'inconvénient d'obliger aux dépenses de l'exploitation , des hommes qui n'avoient pas eu les moyens d'acquiescer un fonds , la peine n'étoit infligée qu'à ceux qui , sans fortune & sans naissance , n'intéressoient personne à leur avancement , ou à des mineurs foibles & abandonnés , que la commiseration publique auroit dû secourir dans la misère où la mort de leurs parens les

laissoit exposés. Tout propriétaire qui trouvoit de la recommandation ou de l'appui, pouvoit impunément garder son domaine en friche.

A cette prédilection qui devoit retarder sensiblement le progrès des colonies, s'est jointe une foule d'arrangemens économiques plus vicieux les uns que les autres. On a d'abord assujetti tous ceux à qui l'on donnoit des terres, à y planter cinq cens fossés de manioc pour chaque esclave qu'ils auroient sur leur habitation. Cet ordre bleffoit également, & l'intérêt des particuliers, en les forçant à cultiver une production vile sur un terrain qui pouvoit en rapporter de plus riches : & l'intérêt public, en rendant inutiles les terrains secs qui n'étoient propres qu'à ce genre de production. C'étoit un double vice qui devoit diminuer la culture de toutes les denrées. Aussi la loi qui faisoit violence à la disposition de la propriété, n'a-t-elle jamais été rigoureusement exécutée : mais comme on ne l'a pas révoquée, elle est toujours un fléau entre les mains de l'administrateur ignorant, bizarre ou passionné, qui voudra s'en servir contre les habitans.

bitans. C'est pourtant le moindre des maux qu'ils ont à reprocher à la législation. La contrainte des loix agraires est encore aggravée par le poids des corvées.

Il fut un tems en Europe, c'étoit celui du gouvernement féodal, où les métaux n'entroient guère dans les stipulations publiques ou particulières. Les nobles servoient l'état, non de leur bourse, mais de leur personne; & ceux de leurs vassaux qu'ils s'étoient comme appropriés par la conquête, leur payoient des redevances, soit en denrées, soit en travaux. Ces usages destructifs pour les hommes & les terres, devoient perpétuer la barbarie dont ils tiroient leur origine. Mais enfin ils tombèrent par degré, à mesure que l'autorité des rois sous l'appât de l'affranchissement des peuples, vint à sapper l'indépendance & la tyrannie des grands. Le prince devenu seul maître, abolit comme magistrat, quelques abus nés du droit de la guerre qui détruit tous les droits. Il conserva cependant beaucoup de ces usurpations consacrées par le tems. Celle des corvées s'est maintenue en quelques états, où la noblesse a presque tout perdu, sans

que le peuple y ait rien gagné. La France voit encore son aifance gênée par cette fervitude publique, dont on a réduit l'injustice en méthode, comme pour lui donner une ombre d'équité.

Qui croiroit que fous le fiècle le plus éclairé de cette nation; au tems où les droits de l'homme avoient été le plus févérement discutés; lorsque les principes de la morale naturelle n'avoient plus de contradicteurs; fous le règne d'un roi bienfaifant; fous des ministres humains; fous des magistrats intègres, on ait prétendu qu'il étoit dans l'ordre de la justice, & selon la forme constitutive de l'état, que des malheureux qui n'ont rien fussent arrachés de leurs chaumières, distraits de leur repos ou de leurs travaux, eux, leurs femmes, leurs enfans & leurs animaux, pour aller, après de longues fatigues, s'épuifer en fatigues nouvelles, à construire des routes encore plus fastueuses qu'utiles, à l'usage de ceux qui possèdent tout, & cela fans folde & fans nourriture.

Ames de bronze, faites un pas de plus, & bientôt vous vous persuaderez qu'il vous

est permis je m'arrête. L'indignation me pousseroit trop loin. Mais il convient d'avertir le gouvernement que l'affreux système des corvées est encore plus funeste à ses colonies. La culture des terres, par la nature du climat & la nature des productions, exigeant plus de célérité, ne peut que souffrir extrêmement de l'absence de ses agens, qu'on occupe loin de leurs ateliers à des ouvrages publics; souvent inutiles, & toujours faits pour des bras oisifs. Si la métropole, malgré la foule des moyens qu'elle a sous la main, n'est pas encore parvenue à corriger ou à tempérer la vexation des corvées, elle doit juger combien il en résulte d'inconvéniens au-delà des mers; quand la direction de ces travaux est confiée à deux administrateurs qui ne peuvent être ni dirigés, ni redressés, ni arrêtés, dans l'exercice arbitraire d'un pouvoir absolu. Mais le fardeau des corvées est doux & léger, au prix de celui des impôts.

On peut définir l'impôt, une contribution pour la dépense publique, qui est nécessaire à la conservation de la propriété particulière. La jouissance paisible des terres

Ll.

Les impôts sont-ils convenablement assis dans les îles les Françoises ?

& des revenus, exige une force qui les défende de l'invasion, une police qui assure la liberté de les faire valoir. Tout ce qu'on paie pour le maintien de cet ordre public, est de droit & de justice; ce qu'on leve de plus est extorsion. Or, toutes les dépenses du gouvernement que la métropole fait pour les colonies, lui sont payées par la contrainte qui leur est imposée, de ne cultiver que pour elle, & de la manière qui lui convient. Cet assujettissement est le plus onéreux des tributs, & devrait tenir lieu de tous les impôts.

On sentira cette vérité, pour peu qu'on réfléchisse à la différence de situation qui se trouve entre l'ancien & le Nouveau-Monde. En Europe, la subsistance & les consommations intérieures sont le but principal du travail des terres & des manufactures: on ne destine à l'exportation que le superflu. Dans les isles, tout doit être envoyé au-dehors. La vie & les richesses y sont également précaires.

En Europe, la guerre ne prive le manufacturier & le cultivateur que du commerce extérieur: la ressource de l'intérieur leur reste. Dans les isles les hostilités anéantif-

font tout. Il n'y a plus de ventes, plus d'achat, plus de circulation: A peine le colon retire-t-il ses frais.

En Europe, le colon qui à peu de terres, & qui ne peut faire que des avances peu considérables, cultive à proportion aussi utilement que celui dont les domaines sont étendus & les trésors immenses. Dans les isles, l'exploitation de la moindre habitation exige des dépenses qui supposent d'assez grands moyens.

En Europe, c'est en général un citoyen qui doit à un autre citoyen: l'état n'est pas appauvri par ces dettes intérieures. Les dettes des isles sont d'une autre nature. Plusieurs colons, pour travailler à leurs défrichemens, pour se relever du malheur des guerres qui avoient arrêté leurs exportations, se sont tellement obérés par la ressource des emprunts, qu'on peut les regarder plutôt comme des fermiers du commerce, que comme les propriétaires des habitations.

Soit que ces réflexions aient échappé au ministère de France, soit que les circonstances l'aient entraîné loin de ses vues, il

a ajouté de nouveaux impôts à l'obligation imposée aux colonies, de tirer tous leurs besoins de la patrie principale, & de lui livrer toutes leurs denrées. On a taxé chaque tête de noir. Cette capitation a été restreinte dans quelques établissemens, aux esclaves qui travailloient; & dans quelques autres, elle est indifféremment étendue à tous les esclaves. Les deux dispositions ont été combattues par la colonie de Saint-Domingue, assemblée. On va juger de la force de ses preuves.

Les enfans, les infirmes, les vieillards, forment à-peu-près le tiers du nombre des esclaves. Loin d'être utiles au cultivateur, les uns ne sont pour lui qu'un fardeau que l'humanité seule lui fait supporter; les autres ne lui donnent que des espérances éloignées & incertaines. On comprend difficilement comme le fisc a pu exiger un tribut, d'un objet qui coûte au lieu de rendre.

La capitation des noirs s'étend au-delà du tombeau; c'est-à-dire, qu'elle existe sur une tête qui n'est plus. Qu'un esclave meure après que le recensement a été fait; le colon, malheureux de la diminution de son

revenu, malheureux de la diminution de son capital, se voit encore réduit à payer un droit qui lui rappelle ses pertes, & qui en aggrave l'amertume.

Les esclaves même qui travaillent, ne font pas un tarif exact de l'appréciation des revenus. Avec peu de noirs sur un terrain excellent, on retire plus de productions, qu'un grand nombre n'en donne sur des terres médiocres ou mauvaises. Les denrées qui occupent ces bras chargés du même impôt, n'ont pas toutes la même valeur. Le passage d'une culture à l'autre que le sol exige, éloigne par intervalles le produit des travaux. Les sécheresses, les inondations, les incendies, les insectes dévorans, rendent souvent les peines inutiles. Toutes choses d'ailleurs égales, un moindre nombre d'ouvriers fait une moindre quantité proportionnelle de sucre; soit à cause de la nécessité de l'ensemble, soit parce que les travaux ne sont vraiment productifs qu'autant qu'on peut saisir le moment qui leur est le plus favorable.

La capitation des noirs devient encore plus intolérable par la guerre. Un colon qui, sans débouché pour ses denrées, est

obligé de s'endetter pour soutenir sa vie, & sustenter sa terre, se trouve encore réduit à payer un impôt pour des esclaves dont le travail équivaloit à peine à leur entretien. Souvent même, il a le chagrin d'être forcé de les envoyer loin de son habitation, pour les besoins imaginaires de la colonie, de les y nourrir à ses frais, & de les voir périr inutilement, avec la cruelle nécessité de les remplacer un jour, s'il veut faire revivre ses fonds languissans & comme anéantis.

Le fardeau de la capitation étoit plus pesant encore, pour les habitans absens de la colonie qu'on condamnoit au triple de cet impôt : surcharge d'autant plus injuste, qu'il n'importoit guère à la France que ses marchandises se consommassent dans le sein du royaume ou dans ses isles. Prétendoit-elle empêcher l'émigration des colons ? Ce n'est que par la douceur du gouvernement qu'on fixe des citoyens dans un pays, & non par des prohibitions & des peines. D'ailleurs, des hommes qui, sous un ciel brûlant, avoient accru par des travaux hasardeux la prospérité publique, devoient avoir la douceur de finir leur carrière dans le

féjour tempéré de la métropole. Quoi de plus propre que le spectacle de leur fortune, à réveiller l'ambition & l'activité d'un grand nombre d'hommes oisifs, dont l'état se délivreroit au profit de l'industrie & du commerce ?

Rien de plus nuisible à l'un & à l'autre que cette capitation des noirs. La nécessité de vendre oblige le colon de baisser le prix de sa denrée. Le bon marché peut être avantageux, lorsqu'il est le fruit d'une grande abondance, & la suite d'une vivacité extrême dans les affaires. Mais tout est perdu, si l'on est réduit à perdre habituellement sur ses marchandises, pour payer le retour d'un impôt. La finance est comme un ulcère, où les chairs mortes dévorent les chairs vivantes. A mesure que le sang passe dans une plaie par la circulation, il se corrompt pour la nourrir. Le commerce tarit par les canaux absorbans du fisc, qui reçoit toujours sans jamais rendre.

Enfin l'impôt dont il s'agit, est d'une perception très-difficile. Il faut nécessairement que tout propriétaire qui a des esclaves, en donne chaque année une déclara-

tion. Il faut, pour prévenir les fausses déclarations, les faire vérifier par des commis. Il faut confisquer les nègres non déclarés : pratique insensée, puisque le nègre cultivateur est un capital, & que par sa confiscation on diminue la culture, on anéantit l'objet même pour lequel le droit est établi. C'est ainsi que dans des colonies où rien ne peut prospérer sans une tranquillité profonde, il s'établit entre la finance & le cultivateur une guerre destructive. Les procès se multiplient; les déplacements deviennent fréquens, les voies de rigueur nécessaires, les frais considérables & ruineux.

Si l'impôt assis sur la tête des nègres est injuste dans son étendue, sans égalité dans sa répartition, compliqué dans sa perception; l'impôt établi sur les denrées qui forment des colonies, n'est guère moins blâmable. Le gouvernement se l'est permis, dans la persuasion que ce nouveau droit seroit entièrement supporté par le consommateur, ou par le marchand. Il n'y a point d'erreur plus dangereuse en économie politique.

L'action de consommer ne donne point d'argent pour payer les choses que l'on con-

ſomme. Le conſommateur l'obtient de ſon travail ; & tout travail , quand on en ſuit la chaîne , eſt payé par les premiers propriétaires du produit des terres. Dès - lors une denrée ne fauroit renchérir conſtamment , que les autres ne renchériſſent à proportion. Dans cet arrangement , il n'y a de gain pour aucune. Otez cet équilibre , la conſommation de la denrée renchérie diminuera néceſſairement ; & ſi elle diminue , ſon prix tombera. Sa cherté n'aura été que paſſagere.

Le négociant ne fera pas plus en état que le conſommateur de ſe charger du droit. Il pourra bien en faire les avances deux ou trois fois. Mais ſ'il ne fait paſ ſur les marchandises taxées le bénéfice naturel & néceſſaire , il en diſcontinuera bientôt le commerce. Eſpérer que la concurrence le forcera à prendre ſur ſes profits le paiement de l'impôt , c'eſt ſuppoſer qu'il faiſoit de trop gros bénéfices , & que la concurrence , qui n'étoit pas alors ſuffiſante , deviendra plus vive , lorſque les profits ſeront diminués. Si les choſes étoient au contraire telles qu'elles devoient être , & que les bénéfices ne fuſſent

que suffisans : c'est supposer que la concurrence subsistera , quoique les profits qui la faisoient naître ne subsistent plus. Il faut admettre toutes ces absurdités , ou convenir que c'est le cultivateur des isles qui paie l'impôt ; qu'il soit perçu dans la premiere , dans la seconde ou dans la centieme main.

Loin d'attaquer ainsi la cultivation des colonies par des impôts , on devroit l'encourager par des libéralités , puisque par l'état de prohibition où l'on tient le commerce des colonies , ces libéralités seroient nécessairement rapportées à la métropole , avec tous les fruits dont elles auroient été la semence.

Que si la situation d'un état arriéré par ses pertes & par ses fautes , ne permet pas de donner des leviers & d'ôter des fardeaux ; on pourroit se rapprocher de la meilleure administration , en supprimant du moins le paiement des taxes dans les colonies même , pour en lever le produit dans la métropole. Ce nouveau système seroit également agréable aux deux mondes.

Rien ne peut flatter l'Américain , comme d'éloigner de ses yeux tout ce qui lui annonce

sa dépendance. Fatigué de l'importunité des exacteurs, il hait une taxe habituelle; il en craint l'augmentation. Il cherche envain la liberté qu'il croyoit avoir trouvée à deux mille lieues de l'Europe. Il s'indigne d'un joug qui le poursuit à travers les tempêtes de l'océan. Il ronge en murmurant les restes de son frein, & ne pense qu'avec dépit à une patrie qui, sous le nom de mere, lui demande du sang, au lieu de le nourrir. Otez-lui la vue & l'image de ses entraves. Que ses richesses ne paient tribut à la métropole qu'en y débarquant: il se croira libre & privilégié, lors même que par la diminution de la valeur de ses denrées, ou par le surcroît du prix qu'il mettra à celles d'Europe, il aura réellement porté par contre-coup tout le poids de l'impôt qu'il ignore.

Les navigateurs trouveront un avantage à ne payer des droits que sur une marchandise, qui, désormais sans risque dans toute sa valeur, sera parvenue à sa destination, & fera rentrer dans leurs mains le capital de leurs fonds avec le bénéfice. Ils n'auront pas la douleur d'avoir acheté du prince le risque même du naufrage, en perdant en

route une cargaison dont ils avoient payé la taxe à l'embarquement. Leurs navires au contraire rapporteront en denrées le montant du droit, & la valeur des productions ayant augmenté par leur exportation, le droit en paroîtra moins fort.

Enfin le consommateur y gagnera lui-même, parce qu'il n'est pas possible que le colon & le négociant se trouvent bien d'une disposition, sans qu'il lui en revienne, avec le tems, quelque utilité. Aussi-tôt que tous les impôts auront été réduits à un impôt unique, il y aura moins de formalités, moins d'embaras, moins de lenteurs, moins de frais, & par conséquent la marchandise pourra être donnée à meilleur marché.

Ce système de modération, que tout semble prescrire, s'établira sans peine. Toutes les productions des isles sont assujetties, en entrant dans le royaume, à un droit connu sous le nom de domaine d'Occident, & qui est fixé à trois & demi pour cent avec huit sols pour livre. Leur valeur, qui sert de règle au paiement du droit, est déterminée dans les mois de janvier & de juillet. On la fixe à vingt ou vingt-cinq pour cent au-

deffous du cours réel. Le bureau d'Occident accorde d'ailleurs une tarre plus considérable que ne le fait le vendeur dans le commerce. Qu'on ajoute à cet impôt celui du même rapport à peu près que paient les denrées aux douanes des colonies, ceux qui sont payés dans l'intérieur de ces isles, & le gouvernement se trouvera avoir tout le revenu qu'il tire de ses établissemens du Nouveau-Monde.

Si ce fonds étoit confondu avec les autres revenus de l'état, on pourroit craindre qu'il ne fût pas employé à sa destination, qui doit être uniquement la protection des isles. Les besoins imprévus du trésor royal lui feroient prendre infailliblement une autre direction. Il est des instans où la crise du mal ne permet pas de calculer les inconvéniens du remède. La nécessité la plus urgente absorbe toute l'attention. Rien n'est alors à l'abri du pouvoir arbitraire, dirigé par le besoin du moment. Le ministère prend & vuide toujours, dans la fausse espérance d'un remplacement prochain que de nouveaux besoins ne cessent de reculer.

D'après ces réflexions, ne feroit-il pas

essentiel que la caisse destinée à recevoir les droits établis sur les productions des colonies, fût entièrement séparée des fermes du royaume? L'argent, qui y feroit toujours comme en dépôt, couvrirait les dépenses de ces établissemens. Le colon qui a continuellement des fonds à faire passer en Europe, le donneroit volontiers pour des lettres-de-change, dès qu'il feroit assuré qu'elles ne souffriroient ni délais ni difficultés. Cette espèce de banque formeroit promptement un nouveau lien de correspondance entre les isles & la métropole. La cour connoitroit plus exactement la situation des affaires publiques dans les pays éloignés : elle y recouvreroit un crédit qu'elle a tout-à-fait perdu depuis long-tems, quelque besoin qu'elle en ait, sur-tout dans des tems de guerre. Nous ne pousserons pas plus loin les discussions sur l'impôt : & nous passerons à ce qui regarde les milices.

LII. Les milices font-elles bien ordonnées dans les isles Françaises? Les isles Françaises, de même que celles des autres nations, n'eurent dans l'origine aucunes troupes réglées. Les aventuriers qui les avoient conquises, regardoient comme un privilege le droit de se défendre eux-mêmes.

mêmes ; & les descendans de ces hommes intrépides se crurent assez forts pour garder leurs possessions. Qu'avoient-ils en effet qu'à repousser quelques bâtimens qui débarquoient des matelots & des soldats aussi peu disciplinés que les habitans qu'ils venoient insulter ?

Tout est changé & a dû changer. Lorsqu'on a prévu que ces établissemens, devenus considérables par leurs richesses, seroient attaqués tôt ou tard par des armées Européennes, transportées sur de nombreuses flottes, on y a fait passer d'autres défenseurs. L'événement a prouvé que quelques bataillons épars étoient insuffisans contre les forces terrestres & maritimes de l'Angleterre. Le coloit lui-même a jugé ses efforts incapables de retarder la révolution. Il a craint que l'ennemi victorieux ne lui fit payer un obstacle superflu ; & on l'a vu moins disposé à combattre, qu'occupé des suites de la capitulation. Bientôt calculateur politique, il a senti que les fonctions militaires ne convenoient plus à son état d'impuissance ; & il a donné de l'argent pour être déchargé d'un soin qui, glorieux dans son principe, étoit

dégénéré en une servitude onéreuse. Les milices furent supprimées en 1763.

Cet acte de complaisance mérita l'approbation de ceux qui n'envifageoient cette institution que comme un moyen de préserver les colonies de toute invasion étrangere. Ils penserent judicieusement qu'il étoit absurde d'exiger que des hommes qui ont vieilli sous un ciel ardent, pour élever l'édifice d'une grande fortune, s'exposassent aux mêmes dangers que ces malheureuses victimes de notre ambition, qui jouent à chaque moment leur vie pour une solde insuffisante à leur subsistance. Un pareil sacrifice leur parut contrarier trop la nature, pour qu'il fût raisonnable de l'espérer; & ils applaudirent au ministère, qui avoit senti qu'il convenoit de renoncer à une défense si vaine & si onéreuse.

Les observateurs, à qui les établissemens du Nouveau - Monde sont mieux connus, porterent de cette innovation un jugement moins favorable. Les milices, disoient - ils, sont nécessaires pour maintenir la police intérieure des isles; pour prévenir la révolte des esclaves; pour arrêter les courses des

négres fugitifs ; pour empêcher l'attroupe-
ment des voleurs ; pour protéger le cabotage ;
pour garantir les côtes contre les corsaires.
Si les colons ne forment pas des corps ,
s'ils n'ont ni chefs ni drapeaux , comment
éloigner tant de dangers ? comment dissiper
ces fléaux destructeurs , lorsqu'il n'aura pas
été possible de les étouffer avant leur nais-
sance ? d'où naîtront cette harmonie & cet
accord , sans lequel rien ne se fait conve-
nablement ?

Ces réflexions , qui , toutes frappantes ,
toutes naturelles qu'elles sont , avoient pour-
tant échappé à la cour de Versailles , ne
tardèrent pas à changer ses dispositions.
Elle se pénétra de la nécessité de rétablir
les milices , mais sans vouloir renoncer
aux taxes consenties pour l'entretien des
troupes régulières. La difficulté étoit d'a-
mener les peuples à cet arrangement. On
négozia , on corrompit , on menaça. La
Guadeloupe & la Martinique , quoique ré-
voltée des abus d'une autorité inconstante &
précipitée , se soumirent enfin aux volontés
du ministère en 1767 : mais cet exemple ne
fit pas sur Saint - Domingue l'impression

désirée , espérée peut-être. L'année suivante , il fallut faire la guerre à cette riche colonie ; & ce ne fut qu'après avoir mis aux fers les magistrats de l'ouest & du sud de l'isle ; qu'après avoir jonché la terre de cadavres , qu'il fut possible de réduire à la soumission des cultivateurs , aigris par les vexations d'un gouvernement avide.

Depuis cette époque , malheureusement gravée en lettres de sang , tous les habitans des possessions Françoises dans l'autre hémisphère , sont de nouveau enrégimentés. Les obligations , que cette espece d'enrôlement impose , ont souvent varié , & ne sont pas encore clairement énoncées. Cette obscurité , toujours dangereuse dans les mains de chefs , sans cesse occupés du soin d'étendre leur juridiction , tient le citoyen dans des alarmes continuelles pour sa liberté , dont on est plus jaloux en Amérique qu'en Europe ; elle l'expose chaque jour à des vexations. De-là suit pour ce genre de servitude , une horreur qui ne peut étonner que des tyrans ou des esclaves. On doit , s'il se peut , effacer les impressions du passé , on doit dissiper les défiances pour l'avenir.

La législation y réussira , en faisant dans la forme des milices , tous les changemens qui peuvent se concilier avec la police & la sûreté qu'elles doivent avoir pour objet. C'est le bonheur des peuples gouvernés , qu'il faut envisager dans l'usage de l'autorité. Si le souverain ne marche pas vers ce but , il ne vivra que sur des métaux ou des registres , bientôt usés par le tems , ou dédaignés de la postérité. En vain , la flatterie élève aux princes des monumens superbes & multipliés. La main de l'homme les érige : mais c'est le cœur qui les consacre. L'amour y met le sceau de l'immortalité. Sans lui , les hommages publics n'étaient que la bassesse du peuple & non la grandeur du maître. Il y a dans Paris une statue , qui fait treffaillir tous les cœurs d'un sentiment de tendresse. Tous les regards se tournent vers cette image de bonté paternelle & populaire. Les larmes des malheureux l'invoquent dans le silence de l'oppression. On bénit en secret le héros qu'elle éternise. Toutes les voix se réunissent après deux siècles pour célébrer sa mémoire. Du fond de l'Amérique , on réclame son nom. Dans

tous les cœurs, il proteste contre les abus de l'autorité; il prescrit contre les usurpations des droits du peuple; il promet aux sujets la réparation des maux & l'amélioration du bien; il demande l'une & l'autre aux ministres.

LIII.
Le partage
des hérita-
ges est-il
utilement
réglé dans
les isles
Françoises?

On doit mettre au rang des choses qu'il faut réformer, l'usage établi dans les possessions Françoises du Nouveau-Monde, de partager également, entre des enfans, l'héritage de leur pere; entre des cohéritiers, la succession de leur parent.

Nous abhorrons avec tous les hommes raisonnables, que l'orgueil ou le préjugé n'ont point corrompus, nous abhorrons le droit absurde de primogéniture, qui transfère le patrimoine entier d'une maison à un aîné qu'il corrompt, & qui précipite dans l'indigence ses freres & ses sœurs, punis comme un crime du hasard, qui les a fait naître quelques années trop tard. En sont-ils moins légitimes? celui qui leur a donné l'existence est-il moins responsable de leur bonheur? Un chef de famille n'est que dépositaire; & fut-il jamais permis à un dépositaire de diviser inégalement le dépôt

entre des intéressés qui ont un droit égal ? Si un sauvage laissoit en mourant deux arcs & deux enfans, & qu'on lui demandât ce qu'il faut faire de ces deux arcs, ne répondroit-il pas qu'il en faut donner un à chacun ; & s'il les léguoit tous deux au même, ne laisseroit-il pas entendre que le proscriit est un fruit des mauvaises mœurs de sa femme ? Dans les contrées où cette monstrueuse exhérédation est autorisée, le pere est moins respecté de tous ; de l'aîné auquel il ne peut rien ôter, des cadets auxquels il ne peut rien donner. A la tendresse filiale qui s'éteint, succède un sentiment de bassesse, qui accoutume presque dès le berceau trois ou quatre enfans à ramper aux pieds d'un seul, qui en conçoit une importance personnelle, qui ne manque guère de le rendre insolent. Des peres & des meres honnêtes craignent de multiplier autour d'eux des indigens condamnés au célibat. Tout l'héritage est placé dans les mains d'un fou, dont on n'arrête les dissipations, que par la substitution, qui est un autre mal. De si grandes calamités doivent faire présumer que le droit de primogéniture, que la superstition ne consacra

pas à son origine , & que le despotisme n'a aucun intérêt à perpétuer , fera tôt ou tard aboli. C'est un reste de barbarie féodale , dont nos descendans rougiront un jour.

Cependant , la loi de l'égalité , qui semble dictée par la nature même ; qui se présente la première au cœur de l'homme juste & bon ; qui ne laisse d'abord aucun doute à l'esprit sur sa rectitude & son utilité : cette loi peut être quelquefois contraire au maintien de nos sociétés. On en a l'exemple dans les isles Françaises qu'elle écarte de leur destination & dont elle prépare de loin la ruine.

Le partage fut nécessaire dans la formation des colonies. On avoit à défricher des contrées immenses. Le pouvoit-on sans population ? & comment , sans propriété , fixer dans ces régions éloignées & désertes , des hommes , qui , la plupart , n'avoient quitté leur patrie que faute de propriété ? Si le gouvernement leur eût refusé des terres , ces aventuriers en auroient cherché de climat en climat , avec le désespoir de commencer des établissemens sans nombre , dont aucun n'auroit pris cette consistance qui les rend utiles à la métropole.

Mais depuis que les héritages, d'abord trop étendus, ont été réduits par une suite de successions & de partages subdivisés, à la juste mesure que demandent les facilités de la culture; depuis qu'ils sont assez limités pour ne pas rester en friche, par le défaut d'une population équivalente à leur étendue, une division ultérieure de terrains les feroit rentrer dans leur premier néant. En Europe, un citoyen obscur, qui n'a que quelques arpens de terre, tire souvent un meilleur parti de ce petit fonds, qu'un homme opulent des domaines immenses que le hasard de la naissance ou de la fortune a mis entre ses mains. En Amérique, la nature des denrées qui sont d'un grand prix, l'incertitude des récoltes peu variées dans leur espèce, la quantité d'esclaves, de bestiaux, d'ustensiles nécessaires pour une habitation: tout cela suppose des richesses considérables, qu'on n'a pas dans quelques colonies, & que bientôt on n'aura plus dans aucune, si le partage des successions continue à morceler, à diviser de plus en plus les terres.

Qu'un père, en mourant laisse une succession de trente mille livres de rente. Sa

ſucceſſion ſe partage également entre trois enfans. Ils feront tous ruinés, ſi l'on fait trois habitations ; l'un, parce qu'on lui aura fait payer cher les bâtimens , & qu'à proportion il aura moins de nègres & de terres ; les deux autres , parce qu'ils ne pourront pas exploiter leur héritage ſans faire bâtir. Ils feront encore tous ruinés, ſi l'habitation entière reſte à l'un des trois. Dans un pays où la condition du créancier eſt la plus mauvaiſe de toutes les conditions , les biens ſe ſont élevés à une valeur immodérée. Celui qui reſtera poſſeſſeur de tout , fera trop heureux , ſ'il n'eſt obligé de donner en intérêts que le revenu net de l'habitation. Or , comme la première loi eſt celle de vivre , il commencera par vivre & ne pas payer. Ses dettes ſ'accumuleront. Bientôt , il fera inſolvable ; & du déſordre qui naîtra de cette ſituation , on verra fortir la ruine de tous les cohéritiers.

L'abolition de l'égalité des partages , eſt le ſeul remède à ce déſordre. Il eſt tems que la légiſlation , aujourd'hui plus éclairée , voie dans ſes colonies plutôt des établiſſemens de choſes , que de perſonnes. Sa ſageſſe

lui inspirera des dédommagemens convenables, pour ceux qu'elle aura dépouillés & sacrifiés en quelque maniere à la fortune publique. Elle leur doit les moyens de subsister par le seul travail possible à cette espece d'hommes, en les plaçant sur de nouveaux terrains; & elle se doit à elle-même d'acquérir de nouvelles richesses par leur industrie.

Sainte-Lucie & la Guyane offroient, à la paix, un beau moment pour la réforme qu'on propose. La France devoit profiter de cette occasion, peut-être unique, pour supprimer la loi du partage, en distribuant à ceux qu'on auroit dépouillés de leurs espérances, les terres qu'on vouloit mettre en valeur; & pour les avances de cette exploitation, les sommes immenses qu'on y a jettées sans fruit. Des hommes habitués au climat; familiarisés avec la seule culture qu'on pouvoit avoir en vue; encouragés par l'exemple, les secours & les conseils de leur famille; aidés enfin par les esclaves que l'état leur auroit fournis, étoient plus propres que des vagabonds ramassés dans les boues de l'Europe, à porter de nouvelles

colonies au degré d'opulence & de prospérité qu'on devoit s'en promettre. Malheureusement on ne vit pas que les premières colonies en Amérique avoient dû se faire d'elles-mêmes lentement, avec de grandes pertes d'hommes, ou des ressources extraordinaires de bravoure & de patience, parce qu'elles n'avoient point de concurrence à soutenir; mais que les nouveaux établissemens ne peuvent se former que par voie de génération, comme un nouvel essaim s'engendre d'un ancien. La surabondance de la population dans une isle, doit déborder dans une autre, & le superflu d'une riche colonie fournir le nécessaire à une peuplade naissante. C'est-là l'ordre naturel, que la politique prescrit aux puissances maritimes & commerçantes. Tout autre moyen est déraisonnable, & ne produit que la destruction. Pour n'avoir pas saisi un principe si simple & si fécond, la cour de Versailles ne doit pas rejeter le projet d'empêcher les nouvelles divisions des terres. Si la nécessité de cette loi est prouvée, il faut la faire, quoique dans un tems moins favorable que celui qu'on a laissé échapper. Quand on aura arrêté la dé-

cadence des habitations , par la suppression des partages , qui leur coupent tous les ressorts de la reproduction , on pourra les forcer à se libérer des dettes dont elles sont obérées.

Une partie de ces dettes tire son origine des droits qu'une loi peu réfléchie donnoit aux différens cohéritiers. Cet état de détresse a augmenté , à mesure que les colonies devenoient plus riches. Parvenues au point d'avoir plus d'habitans que de plantations à faire , la population surabondante est restée dans l'oïveté , créancière des terres qu'elle n'occupoit pas , & dès-lors inutile , onéreuse même à la culture.

LIV.
A-t-on
pourvu fa-
gement au
paiement
des dettes
contractées
par les isles
Françoises?

Il est d'autres créances qui proviennent de la vente que les colons se font faite mutuellement de leurs habitations. Rarement va-t-on en Amérique , sans le projet de revenir jouir en Europe des richesses qu'un travail opiniâtre ou des hasards heureux , donnent ordinairement. Ceux qui ne s'écartent point de leurs vues , vivent avec plus ou moins d'économie , & font passer dans leur patrie ce qu'ils ont pu épargner de leurs revenus. Aussi-tôt qu'ils ont atteint le degré

de fortune où ils aspiroient, ils cherchent à se débarrasser de leurs plantations. Dans une région où le numéraire manque, il faut les vendre à crédit ou les garder; & la plupart des propriétaires aiment encore mieux livrer leur héritage à des acquéreurs qui manquent quelquefois à leurs engagements, que de les confier à des régisseurs rarement fidèles.

Enfin, les avances faites aux colons ont été l'occasion de beaucoup de créances. Les terres des isles Françaises, comme des autres isles de l'Amérique, n'offroient originairement aucune production qu'on pût exporter. Pour leur donner de la valeur, il falloit des fonds; & les premiers Européens qui les occupèrent ne possédoient rien. Le commerce vint à leur secours. Il leur fournit les ustensiles, les vivres, les esclaves nécessaires pour créer des denrées. Cette association des capitaux avec l'industrie donna naissance à une grande quantité de dettes, qui se sont multipliées, à mesure que les défrichemens se sont étendus.

Les débiteurs n'ont que trop souvent manqué aux obligations qu'ils avoient con-

tractées. Un luxe effréné, que rien ne peut excuser dans des hommes nés dans la misère, en a réduit plusieurs à ce manquement de foi. D'autres y ont été entraînés par une indolence inconcevable dans des esprits ardens qui avoient été chercher au-delà des mers un terme à leur indigence. Les moyens les plus abondans ont péri dans les mains de quelques-uns qui manquoient de l'intelligence nécessaire pour les faire fructifier. Il s'est aussi trouvé des colons sans pudeur & sans principes, qui, en état de se libérer avec leurs créanciers, se sont audacieusement permis de retenir un bien étranger. D'autres causes ont encore concouru à diminuer la force des engagemens.

Des ouragans, dont on retraceroit difficilement la violence, ont bouleversé les campagnes & détruit les récoltes. Les bâtimens les plus dispendieux, les plus nécessaires, ont été engloutis par des tremblemens de terre. Des insectes indestructibles ont dévoré pendant une longue suite d'années tout ce qu'on pouvoit se promettre d'un sol fertile & bien cultivé. Quelques denrées, dont la reproduction a surpassé la consommation,

ont perdu leur valeur & font tombées dans le dernier avilissement. Des guerres longues & cruelles , en opposant des obstacles infurmontables à la fortie des productions ont rendu inutiles les travaux les mieux suivis , les plus opiniâtres.

Ces calamités , qu'on a vu quelquefois réunies & qui se font au moins trop rapidement succédées , ont donné naissance à une jurisprudence favorable aux débiteurs. Le législateur a embarrassé de tant de formalités la saisie des terres & des esclaves , qu'il paroît avoir eu le projet de la rendre impraticable. L'opinion a flétri le petit nombre de créanciers qui entreprenoient de vaincre ces difficultés ; & les tribunaux eux-mêmes ne se prêtoient qu'avec une extrême répugnance aux rigueurs qu'on vouloit exercer.

Ce systême , qui a paru long-tems le meilleur qu'on pût suivre , trouve encore quelques partisans. Qu'importe à l'état , disent ces calculateurs politiques , que les richesses soient entre les mains du débiteur ou du créancier , pourvu que la prospérité publique soit augmentée ? Mais la prospérité publique peut-elle augmenter , lorsqu'on foule aux
pieds

pièds la justice ; lorsque le ministère encourage la mauvaise foi en lui offrant un asyle sous la protection de la loi , car si la loi ne poursuit pas , elle protège ; lorsqu'on fomenté entre les citoyens le germe d'une méfiance qui doit , en se développant , en faire autant de fripons ennemis les uns des autres ; lorsque des emprunts , sans aucune sorte de garantie , seront devenus impossibles ou ruineux ; lorsque le brigandage de l'usure s'exercera sans aucun frein qui le retienne ; lorsqu'il n'y aura plus de crédit , ni au-dehors ni au-dedans de l'état , & que la nation entière passera pour un assemblage d'hommes sans mœurs & sans principes ? Non , la félicité générale ne peut avoir de base solide , sans la validité des engagements qui en sont la source. Le fisc lui-même doit se libérer par les voies & les règles de la justice. La banqueroute du gouvernement est un scandale , une atteinte plus funeste encore à la morale de la société qu'à la fortune des citoyens. Un tems viendra que toutes les iniquités seront citées au tribunal des nations , & que la puissance qui les commet , sera elle-même jugée par ses victimes.

D'autres spéculateurs , moins relâchés dans leurs principes, ont avancé qu'une législation éclairée annulleroit les dettes antérieures à une époque qu'il faudroit fixer. On n'examinera pas si cette pratique de quelques républiques anciennes a jamais pu être salutaire : mais nous affirmerons, sans crainte de nous égarer, qu'une pareille violation de la foi publique, si elle étoit commune, replongeroit l'Europe, devenue commerçante, dans la barbarie, dans l'inaction & dans la misère où elle étoit il y a trois ou quatre siècles. Heureusement, cette révolution destructive n'est pas à craindre. Le respect pour la propriété s'étend de jour en jour jusques chez les nations les moins éclairées. Avec le tems, il s'établira dans les isles Françoises, comme ailleurs, si le gouvernement réduit enfin les colons à donner quelque satisfaction à leurs créanciers. On ne s'accorde pas sur les voies les plus propres à amener cet acte de justice.

Les uns souhaiteroient des loix somptuaires qui, en bornant les dépenses de l'habitant, le mettroient en état de remplir ses engagements. Comment a-t-il pu tomber dans

l'esprit d'ériger en maxime les privations dans les colonies? Leurs productions tirent tout leur prix des échanges. Anéantir ces échanges, ne feroit-ce pas forcer les Américains à faire peu de denrées ou à les donner pour rien? Que si la métropole vouloit remplacer par des métaux la vente de ses marchandises, tout l'or qu'on tire d'une partie du Nouveau-Monde, ne reflueroit-il pas dans l'autre? Après quinze ou vingt ans d'un pareil commerce, les puissances ennemies de la France n'auroient-elles pas un motif de plus pour attaquer des possessions dont la fertilité leur cause tant d'étonnement & de jalousie?

D'autres ont imaginé que tout crédit devoit être désormais prohibé. Mais les cultures, actuellement établies, ne souffriroient-elles donc rien de ce système absurde? Mais le défrichement des terres vierges, qui sont généralement les plus productives, ne seroit-il pas arrêté? Mais les opérations des négocians de la métropole ne deviendroient-elles pas de jour en jour plus languissantes? On connoît le chagrin qu'ils ont de voir le colon riche s'accoutumer à envoyer lui-même ses

produits en Europe, à tirer d'Europe ses consommations, & à réduire ses correspondans à n'être que ses commissionnaires. Si la dépendance, qui est une suite nécessaire des dettes venoit à cesser, ce ne seroit plus un petit nombre de cultivateurs, ce seroit la colonie entière qui seroit ses achats & ses ventes. Elle deviendroit commerçante, & le seroit bientôt sans concurrens, parce qu'elle seule connoitroit le terme de ses besoins.

Plusieurs voudroient qu'il fût permis de saisir & de vendre les esclaves d'un débiteur. Ceux qui cesseroient d'arroser de leurs sueurs une plantation, iroient, dit-on, en cultiver une autre; & la colonie ne perdroit rien. Quelle erreur! Non, jamais les noirs ne passeront impunément d'un atelier à l'autre. Ces hommes, déjà trop malheureux, ne prendroient pas les nouvelles habitudes qu'exigeroit un changement de local, de maître, de méthode & d'occupation. Ils ne sauroient se passer de leurs maîtresses & de leurs enfans qui font leur plus chère consolation, le seul bien qui les attache à la vie. Loin de cet unique bien des âmes ten-

des & souffrantes, ils languissent, ils tombent malades, souvent ils désertent, ou du moins ils ne travaillent qu'à regret & sans ardeur. D'ailleurs, en assurant le paiement d'un créancier, on en ruineroit infailliblement plusieurs. Le cultivateur le plus intelligent & le plus actif, privé d'une partie des bras nécessaires aux travaux de sa plantation, deviendrait en peu de tems & pour toujours insolvable.

L'honneur a paru à quelques personnes une ressource plus efficace que toutes les autres. Notez, ont-elles dit, notez d'infamie le débiteur qui manque à ses engagements, déclarez-le incapable de jamais exercer aucune fonction publique; & ne craignez pas qu'il se joue de ce préjugé. Les hommes les plus avides ne sacrifient une partie de leur vie à des travaux pénibles, que dans l'espoir de jouir de leur fortune. Or, il n'est point de jouissance dans l'opprobre. Voyez avec quelle exactitude les dettes du jeu sont payées. Ce n'est pas un excès de délicatesse, ce n'est pas l'amour de la justice qui ramènent dans les vingt-quatre heures un joueur ruiné aux pieds

d'un créancier quelquefois suspect. C'est l'honneur, c'est la crainte d'être exclu de la société. Mais dans quel siècle, en quel tems invoque-t-on ici le nom sacré de l'honneur? N'est-ce pas au gouvernement à donner l'exemple de la justice qu'il veut qu'on pratique? Seroit-il possible que l'opinion publique tint pour flétris des particuliers qui n'auroient fait que ce que l'état le permet ouvertement? Lorsque l'opprobre s'introduit dans les grandes maisons, dans les premières places, dans les camps & dans le sanctuaire, fait-on rougir encore? Qui pourra craindre d'être déshonoré, si ceux qu'on appelle gens d'honneur n'en connoissent plus d'autre que celui d'être riches pour être placés, ou placés pour s'enrichir; si, pour s'élever, il faut ramper; pour servir l'état, plaire aux grands & aux femmes; & si tous les dons de plaire supposent, au moins de l'indifférence pour toutes les vertus? l'honneur qui s'exile des climats de l'Europe, ira-t-il se réfugier en Amérique?

La cour de Versailles, perpétuellement égarée par les administrateurs de ses colonies, a toujours paru vouloir que l'acquitte-

ment des dettes y dépendit de leurs volontés arbitraires. Jamais on n'a pu lui faire entendre que c'étoit établir un plan de tyrannie dans le Nouveau-Monde. Des chefs ignorans , capricieux , intéreilés ou vindicatifs peuvent choisir , à leur gré , ceux des débiteurs qu'il leur convient de ruiner. Il leur est également facile d'être injustes envers les créanciers. Ce ne fera , ni le plus ancien , ni le plus pressé , ni le plus honnête qu'ils feront payer : mais le plus puissant , le plus protégé , le plus actif ou le plus violent. En quelque lieu du monde ou par quelque motif que ce puisse être , l'autorité ne doit point s'asseoir à la place de la justice , ni la probité ou la vertu , à la place de la loi ; parce qu'il n'y a point d'autorité qu'on ne puisse corrompre ; parce qu'il n'y a ni probité , ni vertu qu'on ne puisse ébranler.

Deux siècles perdus dans des essais , des expériences , des combinaisons doivent avoir convaincu le ministère de France que la calamité qu'on déplore ici ne trouvera son terme que dans des réglemens clairs , simples , d'une exécution facile. Lorsque les créanciers pourront faire sans délai , sans

frais, fans formalités gênantes toutes les propriétés de leur débiteur, alors seulement l'ordre s'établira. Cette jurisprudence severe n'aura pas un effet retroactif. L'humanité & la politique indiqueront les tempéramens qu'il conviendra de prendre pour la liquidation des dettes anciennes. Mais pour les engagements nouveaux, rien ne pourra les soustraire à la rigueur de la loi qu'on aura portée.

Des réclamations amères & très-amères se feront d'abord entendre. Quel fera, dira-t-on, le cultivateur assez téméraire pour former quelque entreprise un peu considérable, quand il verra sa ruine certaine, si la fortune & les élémens ne fécondent pas ses travaux au jour marqué par ses engagements? La crainte de la misère & de l'opprobre s'emparera de tous les esprits. Dès-lors plus d'emprunts, plus d'affaires, plus de circulation. L'activité tombera dans l'inertie, le crédit fera détruit par le système même imaginé pour le rétablir.

Nous n'en doutons point, ce fera le premier langage des colons. Mais à la fin, & bientôt, cet ordre de choses fera chéri par ceux même

qu'il aura d'abord le plus révoltés. Eclairés par les lumières publiques & par l'expérience, ils sentiront que la facilité de ne pas payer leur étoit onéreuse, & qu'ils ne trouvoient du crédit qu'en l'achetant à un prix qui balançât le risque de leur prêter.

Les tempéramens qui pouvoient convenir au premier âge des colonies, seroient de nos jours une foiblesse impardonnable. Jamais ces établissemens ne prospéreront convenablement que les moyens d'exploitation ne se multiplient, & ils ne se multiplieront que lorsque le créancier pourra prendre une confiance entière en son débiteur. Renversez le système favorable à l'impéritie, à la témérité, à la mauvaise foi : bientôt tout changera de face. Le négociant de l'Europe qui ne fait aujourd'hui qu'en tremblant de foibles avances au cultivateur de l'Amérique, ne verra pas un meilleur emploi de ses capitaux. Avec de plus grands secours, il se formera d'autres plantations. Les anciennes acquerront une valeur nouvelle. Les isles Françoises atteindront enfin au degré de fortune où la richesse de leur sol les appelle vainement depuis si long-

tems. Si, malgré les progrès des connoissances, la cour de Versailles n'imaginait pas une législation plus savante & plus parfaite que celle qui est établie dans les possessions Angloises & Hollandoises, il ne faudroit pas balancer à l'adopter. Déjà les trois puissances ont d'autres traits de conformité dans leurs principes. Elles ont également concentré les liaisons de leurs établissemens du Nouveau-Monde dans la métropole.

LV.

La métropole, en obligeant ses isles à ne livrer qu'à elle leurs productions, en a-t-elle suffisamment assuré l'extraction?

Toutes les colonies n'ont pas eu une même origine. Les premières durent leur naissance à l'inquiétude de quelques hordes de barbares, qui, après avoir long-tems erré dans des contrées désertes, se fixoient enfin par lassitude dans un pays où ils formoient une nation. D'autres peuples, chassés de leur territoire par un ennemi puissant, ou attirés par quelque hasard dans un sol préférable à celui de leurs pères, se transplantèrent sous un nouveau ciel, & y partagèrent les terres avec les premiers habitans de ce climat étranger. L'excès de la population, l'horreur pour la tyrannie, des factions, des révolutions, déterminèrent des citoyens à quitter leur patrie, pour aller bâtir ailleurs.

de nouvelles cités. L'esprit de conquête fit établir une partie des soldats vainqueurs dans des états subjugués, pour s'en assurer la propriété. Aucune de ces colonies n'eût pour objet le commerce. Celles même que fondèrent Tyr, Carthage, Marseille, républiques commerçantes, n'étoient que des retraites nécessaires sur des côtes barbares, & des entrepôts, où les vaisseaux partis de différens ports, & fatigués d'une longue navigation, faisoient réciproquement leurs échanges.

La conquête de l'Amérique a donné l'idée d'une nouvelle espèce d'établissement, qui a pour base l'agriculture. Les gouvernemens, fondateurs de ces colonies, ont voulu que ceux de leurs sujets qu'ils y transportoient, ne pussent consommer que les marchandises que leur fourniroit la métropole, ne pussent vendre qu'à la métropole les productions des terres qu'on leur accordoit. Cette double obligation a paru de droit naturel à toutes les nations, indépendante des conventions, & née de la chose même. Elles n'ont pas regardé une communication exclusive avec leurs colonies, comme un

dédommagement excessif des dépenses faites pour les former , à faire pour les conserver. Tel a toujours été le système de l'Europe à l'égard de l'Amérique.

La France comme les autres nations , voulut toujours que ses établissemens du Nouveau - Monde lui envoyassent tous les produits de leur culture , reçussent d'elle tous leurs approvisionnemens. Mais dans l'état actuel des choses , cet arrangement est-il praticable ?

Ses isles ont besoin de farines , de vins , d'huiles , de toiles , d'étoffes , de meubles , de tout ce qui peut contribuer à rendre la vie agréable. Elles doivent recevoir tous ces objets de la métropole qui , même dans le système d'une liberté indéfinie , les vendroit exclusivement , à l'exception des farines que l'Amérique Septentrionale pourroit donner à meilleur marché.

Mais il faut aussi à ces possessions des noirs pour leurs travaux. La métropole n'a fourni jusqu'ici que très - imparfaitement à ce grand besoin. On doit donc se résoudre à recourir aux Anglois , seuls en état de remplir le vuide. L'unique précaution qu'il

conviendroit de prendre, ce feroit d'établir peut-être sur les secours qu'on recevroit de ces rivaux, un impôt qui les privât de l'avantage que des circonstances particulières leur donnent sur les négocians François.

Enfin dans l'état où font ces colonies, les bestiaux, le poisson salé, les bois étrangers sont devenus pour elles d'une nécessité absolue. On doit regarder comme impossible de les leur porter d'Europe. Ce n'est que de la Nouvelle-Angleterre qu'elles peuvent obtenir ces moyens essentiels à l'exploitation de leurs plantations.

La contrebande plus ou moins tolérée, a été jusqu'ici la ressource des colons. Cette voie est trop chère, malhonnête & insuffisante. Il est tems que les loix prohibitives plient sous l'impérieuse loi de la nécessité. Que le gouvernement indique les ports où seront reçues les productions étrangères; qu'il règle les denrées qu'on pourra livrer en échange; que des institutions sages donnent de la consistance à cet arrangement: & l'on verra fortir de ce nouvel ordre de choses des avantages qui ne feront suivis d'aucun inconvénient. Il fut fait un essai

de ce système en 1765. Si l'on abandonna un si heureux plan, ce fut par une fuite de cette fatale instabilité qui, depuis si long-tems, décrie les opérations maritimes de la France. On le reprendra donc, & l'on assurera en même tems aux colonies le débouché de toutes leurs productions.

Ces établissemens offrent chaque année à la métropole, leur consommation prélevée, cent mille barriques de sirop, dont la valeur peut être de neuf à dix millions. Par un intérêt mal entendu, elle les a privées, elle s'est privée elle-même de ce bénéfice, dans la crainte de nuire au débit de ses propres eaux-de-vie. Celles de sucre toujours au-dessous de celles de vin, ne peuvent être que la boisson des peuples pauvres, ou même des gens les moins aisés chez les nations riches. Elles n'obtiendront la préférence que sur celles de grain que la France ne distille pas. Les siennes auront toujours pour consommateurs, même dans les isles, la classe d'hommes assez aisée pour les payer. Le gouvernement ne pourroit donc revenir trop tôt d'une erreur également injuste & funeste, ni recevoir trop tôt dans ses ports

les sirops & les taffias , pour y être consommés ou pour être envoyés où le besoin les appellera. Rien n'en étendrait davantage la consommation, que d'autoriser les navigateurs François à les porter directement dans les marchés étrangers. Cette faveur devrait même s'étendre à toutes les denrées des colonies. Comme une opinion qui choquera tant d'intérêts, tant de préjugés, pourroit être contestée, il convient de la fonder sur des principes développés.

Les isles Françaises fournissent à leur métropole, des sucres, du café, du coton, de l'indigo, d'autres denrées, dont elle consume une partie, & verse l'autre chez l'étranger, qui lui donne en échange de l'argent ou d'autres marchandises dont elle a besoin. Ces mêmes isles reçoivent à leur tour de la métropole des vêtemens, des subsistances, des instrumens de culture. Telle est la double destination des colonies. Pour qu'elles puissent la remplir, il faut qu'elles soient riches. Pour qu'elles soient riches, il faut qu'elles obtiennent une grande abondance de productions, & qu'elles en aient le débit au meilleur prix possible. Pour que ce débit

porte ces productions au plus haut prix, il faut qu'il soit le plus grand possible. Pour qu'il puisse être le plus grand possible, il faut qu'il jouisse de la plus grande liberté possible. Pour qu'il jouisse de la plus grande liberté possible, il faut que cette liberté ne soit grevée d'aucunes formalités, d'aucunes dépenses, d'aucuns travaux, d'aucunes charges inutiles. Ces vérités démontrées par leur intime liaison, doivent décider s'il est avantageux que les productions des colonies soient assujetties aux lenteurs, aux dépenses d'un entrepôt en France.

Il faudra nécessairement que ces frais intermédiaires retombent sur le consommateur ou sur le cultivateur. Si le premier les paie, il consommera moins, parce que ses facultés n'augmentent pas en raison de l'augmentation des frais. Si c'est le second, recevant un moindre prix de ses denrées, il rendra moins d'avances à la terre, & n'en tirera plus autant de reproductions. Le progrès évident de ces conséquences destructives, n'empêche pas qu'on n'entende dire tous les jours avec assurance, que les marchandises doivent, avant d'être consommées, faire beaucoup de frais
de

de main-d'œuvre & de transport; que ces frais occupant & nourrissant bien du monde, contribuent à soutenir la population, & à augmenter les forces d'un état. On est si aveuglé par le préjugé, qu'on ne voit pas, que s'il est avantageux que les denrées avant d'être consommées fassent des frais comme deux, il sera plus avantageux qu'elles en fassent comme quatre, comme huit, comme douze, comme trente, pour la plus grande prospérité nationale. Dès-lors tous les peuples doivent rompre les chemins, combler les canaux, interdire la navigation des rivières, bannir même les animaux de la culture, & n'y employer que des hommes, afin d'ajouter un surcroît de frais aux frais qui déjà précèdent la consommation. Voilà pourtant toutes les absurdités qu'il faut dévorer, quand on s'engage dans le faux principe qui vient d'être combattu.

Mais les questions d'économie politique veulent être long-tems agitées, avant d'être éclaircies. J'avancerai sans crainte d'être contredit, que la géométrie transcendante n'a ni la profondeur, ni la subtilité de cette espèce d'arithmétique. Il n'y a rien de pos-

fible en mathématique, dont le génie de Newton ou de quelques-uns de ses successeurs n'ait pu se promettre de venir à bout. Je n'en dirai pas autant d'eux, dans les matières qui nous occupent. On croit, au premier coup-d'œil, n'avoir qu'une difficulté à résoudre : mais bientôt cette difficulté en entraîne une autre, celle-ci une troisième, & ainsi de suite jusqu'à l'infini; & l'on s'aperçoit qu'il faut ou renoncer au travail, ou embrasser à la fois le système immense de l'ordre social, sous peine de n'obtenir qu'un résultat incomplet & défectueux. Les données & le calcul varient selon la nature du local, ses productions, son numéraire, ses ressources, ses liaisons, ses loix, ses usages, son goût, son commerce & ses mœurs. Quel est l'homme assez instruit pour saisir tous ces élémens? Quel est l'esprit assez juste pour ne les apprécier que ce qu'ils valent? Toutes les connoissances des différentes branches de la société ne sont que les branches de l'arbre qui constitue la science de l'homme public. Il est ecclésiastique; il est militaire; il est magistrat; il est financier; il est commerçant; il est agriculteur. Il a pesé les avantages &

les obstacles auxquels il doit s'attendre des passions, des rivalités, des intérêts particuliers. Avec toutes les lumières qu'on peut acquérir sans génie ; avec tout le génie qu'on peut avoir reçu sans lumières, il ne fait que des fautes. Après cela est-il étonnant que tant d'erreurs se soient accréditées parmi le peuple qui ne répète jamais que ce qu'il a entendu ; parmi les spéculateurs qui se laissent entraîner par l'esprit systématique, & qui ne balancent pas à conclure une vérité générale de quelques succès particuliers ; parmi les hommes d'affaires, tous plus ou moins asservis à la routine de leurs prédécesseurs, & plus ou moins retenus par les suites ruineuses d'une tentative hors d'usage ; parmi les hommes d'état que la naissance ou la protection conduisent aux places importantes où ils ne portent qu'une profonde ignorance qui les abandonne à la discrétion de subalternes corrompus qui les trompent ou qui les égarent. Dans toute société bien ordonnée, il ne doit y avoir aucune matière sur laquelle on ne puisse librement s'exercer. Plus elle est grave & difficile, plus il est important qu'elle soit discutée. Or en est-il de plus importantes ou de plus

compliquées que celles de gouvernement ? Qu'auroit donc de mieux à faire une cour qui aimeroit la vérité, que d'encourager tous les esprits à s'en occuper ? Et quel jugement feroit-on autorisé à porter de celle qui en interdiroit l'étude, si ce n'est ou la méfiance de ses opérations, ou la certitude qu'elles sont mauvaises ? Le vrai résumé d'un édit prohibitif sur ce grand objet, ne feroit-il pas ?

LE SOUVERAIN DÉFEND QU'ON LUI DÉMON-
TRE QUE SON MINISTRE EST UN IMBÉCILLE
OU UN FRIPON , CAR TELLE EST SA VOLONTÉ
QU'IL SOIT L'UN OU L'AUTRE , SANS QU'ON
Y FASSE AUCUNE ATTENTION. Le conseil de
Versailles long-tems aveuglé par les ténèbres
où il laissoit dormir sa nation , n'a pas encore
pu s'éclairer sur l'administration qui conve-
noit le mieux à ses colonies. Il ne fait pas
encore quel est le gouvernement le plus pro-
pre à les faire prospérer.

LVI. Les colonies Françoises établies par des
L'autorité hommes sans aveu, qui fuyoient le frein
aux illes ou le glaive des loix, sembloient dans l'ori-
Françoises gine, n'avoir besoin que d'une police sévère.
est-elle dans On les confia donc à des chefs, dont l'auto-
les mains rité étoit illimitée. L'esprit d'intrigue naturel
les plus propres à
les faire prospérer ?

à toutes les cours , mais plus familier chez une nation où la galanterie donne aux femmes un ascendant universel , fit de tout tems parvenir aux grandes places en Amérique , des hommes sans mœurs , chargés de dettes & de vices. Le ministère , par un reste de pudeur , craignant de les élever sur le théâtre même de leur déshonneur , les envoya réparer ou cimenter leur fortune au-delà des mers , où leurs défordres n'étoient pas connus. Une compassion mal entendue , une fausse maxime de cour , qui suppose la fourberie nécessaire & les fripons utiles , fit sacrifier de sang-froid à des brigands dignes des prisons , la tranquillité des cultivateurs , la sûreté des colonies , l'intérêt même de l'état. Ces ministres de rapines & de débauches , étoufferent les germes du bien , & retarderent la prospérité qui naissoit d'elle-même.

La puissance absolue porte dans sa nature un poison si subtil , que les despotes même qui s'embarquoient pour l'Amérique avec des vues honnêtes , ne tarديوient pas à s'y corrompre. Quand l'ambition , l'avarice ou l'orgueil ne les auroient pas entamés , pouvoient-ils résister à la flatterie , qui ne manque

jamais d'élever sa bassesse sur la servitude générale, & d'avancer sa fortune dans les maux publics ?

Le peu de gouverneurs, qui échappèrent à la corruption, n'ayant aucun point d'appui dans une administration sans limites, passoient continuellement d'une erreur à l'autre. Ce ne sont pas des hommes qui doivent gouverner les hommes, c'est la loi. Otez aux administrateurs cette mesure commune, cette règle de leurs jugemens; il n'y aura plus de droit, plus de sûreté, ni de liberté civile. Dès-lors on ne verra qu'une foule de décisions contradictoires; que des réglemens passagers qui s'entre-choqueront; que des ordres qui, faute de maximes fondamentales, n'auront aucune liaison entre eux. Si l'on déchiroit le corps des loix, dans l'empire même le mieux constitué par sa nature, on verroit bientôt que ce ne seroit pas assez d'être juste, pour le bien conduire. La sagesse des meilleures têtes n'y suffiroit pas. Comme elles n'auroient pas toutes le même esprit, & que l'esprit de chacune ne seroit pas toujours dans la même situation, l'état ne tarderoit pas à être bouleversé. Cette espece de cahos fut continuel

dans les colonies Françoises; & d'autant plus grand, que les chefs ne faisoient qu'y paroître, pour ainfi dire, & en étoient rappelés avant d'avoir rien vu par eux-mêmes. Après avoir marché trois ans fans guide, dans un pays nouveau, fur des plans informes de police & de loix, ces administrateurs étoient remplacés par d'autres, qui, dans un terme auffi court, n'avoient pas le tems de former des liens avec les peuples qu'ils devoient conduire, ni de mûrir affez leurs projets, pour leur donner ce caractère de juftice & de douceur, qui en assure l'exécution. Ce défaut de regle & d'expérience, intimidoit fi fort un de ces magistrats abfolus, que, par délicateffe, il n'osoit prononcer fur les choses les plus communes. Ce n'est pas qu'il ne fentit les inconvéniens de fon indécifion: mais tout éclairé qu'il étoit, il ne fe croyoit pas les lumieres d'un légiflateur, & il ne vouloit pas en ufurper l'autorité.

Cependant il étoit aifé de tarir la source de ces défordres, en mettant à la place du gouvernement militaire, violent en lui-même, & fait pour des tems de crife & de péril, une légiflation modérée, fixe & indépendante des

volontés particulières. Mais ce projet, mille fois proposé, déplut aux gouverneurs, jaloux d'un pouvoir absolu, qui, redoutable en lui-même, est toujours plus odieux dans un sujet. Ces esclaves, échappés à la tyrannie secrète de la cour, n'aimoient rien tant que cette justice Asiatique, dont ils épouvantoient jusqu'à leurs créatures. La réforme fut même rejetée par des gouverneurs qui, d'ailleurs vertueux, ne voulurent pas voir, qu'en se réservant le droit de faire le bien, ils laissoient à leurs successeurs la facilité de faire le mal impunément. Tous se déclarerent hautement contre un plan de législation qui avoit pour but de diminuer la dépendance des peuples : & la cour eut la foiblesse de céder à leurs insinuations ou à leurs conseils, par une suite de cette pente que les princes & leurs ministres ont naturellement vers le pouvoir arbitraire. Elle crut faire assez pour ses colonies, en leur donnant un intendant qui devoit balancer le commandant.

Ces établissemens éloignés, qui, jusqu'à ce moment, avoient gémi sous le joug d'un seul, se virent alors en proie à deux pouvoirs, également dangereux, & par leur division

& par leur union. Lorsqu'ils se choquoient, ils partageoient les esprits, ils femoient la discorde entre les partisans, ils allumoient une espèce de guerre civile. Le bruit de leurs discussions rétentissoit jusqu'en Europe, où chacun d'eux avoit ses protecteurs, animés par l'orgueil ou par l'intérêt à les maintenir dans leur place. Lorsqu'ils étoient d'accord, ou parce que leurs vues bonnes ou mauvaises se trouvoient les mêmes, ou parce que l'un prenoit un ascendant décidé sur l'autre, la condition des colons devenoit encore plus fâcheuse. Quelle que fût l'oppression de ces victimes, leurs cris n'étoient jamais écoutés par la métropole, qui regardoit l'harmonie de ses délégués, comme la preuve la plus décisive d'une administration parfaite.

Le sort des colonies Françaises n'a que peu changé. Leurs gouverneurs, outre la disposition des troupes réglées, ont le droit d'enrégimenter les habitans, de leur prescrire les manœuvres qu'ils jugent à propos, de les occuper comme il leur plaît pendant la guerre, de s'en servir même pour conquérir. Dépositaires d'un pouvoir absolu, libres & jaloux de s'en arroger toutes les fonctions qui peuvent

l'étendre ou l'exercer, ils font dans l'usage de connoître des dettes civiles. Le débiteur est mandé, condamné à la prison ou au cachot, & forcé de payer, fans d'autres formalités : c'est ce qu'on appelle le service ou le département militaire. Les intendans décident seuls de l'emploi des finances, & en règlent pour l'ordinaire le recouvrement. Ils appellent trop souvent devant eux les affaires civiles ou criminelles ; soit que la justice n'en ait pas encore pris connoissance, soit qu'elles aient été déjà portées aux tribunaux même supérieurs : c'est ce qu'on appelle *administration*. Les gouverneurs & les intendans accordent en commun les terres qui n'ont pas été données, & jugeoient, il n'y a que peu d'années, de tous les différends qui s'élevoient au sujet des anciennes possessions. Cet arrangement mettoit dans leurs mains, dans celles de leurs commis ou de leurs créatures, la fortune de tous les colons ; & dès-lors rendoit précaire le sort de toutes les propriétés. On ne fauroit imaginer un plus grand désordre.

Dans la mécanique, plus les puissances résistantes sont éloignées du centre, plus les forces motrices doivent être augmentées : de

même, a-t-on dit, on ne peut s'affurer des colonies que par un gouvernement violent & absolu. S'il en est ainsi, le chevalier Petty n'aura pas eu tort de désapprouver ces fortes d'établissmens. Il vaut mieux que la terre reste dépeuplée, ou peu habitée, que de voir quelques puissances s'étendre pour le malheur des peuples. C'est à la France de combattre le systême d'un Anglois contre les colonies, en s'éclairant de plus en plus sur la manière de les gouverner. L'esprit de lumière qui caractérise ce siècle, quoi qu'en disent ceux qui attribuent au mépris de certains préjugés les vices inféparables du luxe; à la liberté de penser & d'écrire, les mauvaises mœurs, qui viennent des passions des grands & des abus du pouvoir: cet esprit de lumière, qui nous soutient & nous guide encore, quand la morale croule sur des fondemens ruineux, ramènera la cour de Versailles aux bons principes, que nous-mêmes nous avons si souvent ramenés sous ses yeux. Si quelqu'un s'en est offensé, interrogez-le, & vous trouverez que c'est un vil flatteur des grands, ou quelque personnage subalterne, attaché par état ou par intérêt à l'administration, dont il est le

panégyriste. Prononcez qu'il ignore le devoir de tout citoyen envers la patrie. Quoi ! je serois le complice d'un scélérat , si je ne criois pas , lorsque je lui verrois jeter une torche allumée dans la maison d'un concitoyen ; & mon silence seroit innocent , lorsque sous mes yeux on menaceroit d'incendier l'empire ! Le sujet fidèle ; ce n'est pas celui qui aveugle le souverain sur les périls de sa situation : c'est celui qui l'en instruit avec franchise , au risque de s'attirer son indignation. Mais au lieu de vous adresser au public , que ne vous adressez-vous , dit-on , à l'oreille de ceux qui gouvernent ? Est-ce qu'on en approche ? est-ce qu'on en est écouté ? est-ce qu'ils croient ignorer quelque chose ? est-ce qu'ils jugent par eux-mêmes ? est-ce que les spéculations les plus importantes ne seroient pas renvoyées dans des bureaux & soumises à la décision d'un commis , qui ne manqueroit pas de les improuver , ou par ignorance , ou par vanité , ou par quelque autre motif moins secret & plus vil ? Quand ma voix seroit appuyée de cent mille autres voix , il est incertain qu'elle se fit entendre. Laissez-moi donc parler. Laissez-moi dire à ma nation

ce qui peut élever ses établissemens du Nouveau-Monde au degré de prospérité, au degré de bonheur dont ils sont susceptibles.

On ne trouvera que peu de changemens à faire dans ce qui concerne le culte public. Il a été subordonné, autant qu'il étoit possible, à l'autorité civile. Ses ministres sont des moines, dont l'extérieur composé, l'habillement bizarre, font plus d'impression sur des nègres bornés & superstitieux, qu'on ne pourroit l'attendre de la sublime morale de la religion. L'attrait de la nouveauté, si puissant en France, avoit inspiré, il n'y a que peu d'années, le projet de substituer à ces pasteurs commodes des évêques & un clergé nombreux. En vain tous les esprits s'étoient réunis, pour repousser un corps redoutable par son ambition, par son avarice & ses prétentions. Sans la chute du ministre inquiet & mal habile qui avoit formé ce plan destructeur, les isles Françoises alloient être tourmentées par une calamité plus fâcheuse encore, que celle qu'elles éprouvent depuis si long-tems du côté de la justice.

LVII.
Change-
mens qu'il
convien-
droit de
faire dans
l'adminif-
tration des
isles Fran-
çoises.

Un hasard, heureux ou malheureux, fonda ces grands établissemens, un peu avant le

milieu du dernier siècle. On n'avoit alors aucune idée arrêtée sur les contrées du Nouveau-Monde. Il arriva de - là qu'on choisit pour les conduire la coutume de Paris & les loix criminelles du royaume. Les gens sages ont bien compris depuis qu'une pareille jurisprudence ne pouvoit pas convenir à un pays d'esclavage & à un climat, à des mœurs, à des cultures, à des possessions, qui n'ont aucune ressemblance avec les nôtres : mais ces réflexions de quelques particuliers n'ont eu aucune influence sur l'action du gouvernement. Loin de corriger ce que ces premières institutions avoient de vicieux, il a ajouté à l'absurdité des principes l'embarras, la confusion, la multiplicité des formes. Aussi la justice n'a-t-elle pas été rendue.

Il en fera ainsi, jusqu'à ce qu'une législation particulière aux isles, rende possibles, faciles même les décisions : mais cet ouvrage important ne fauroit être fait en France. Laissez aux colons assemblés le soin de vous éclairer sur leurs besoins. Qu'ils forment eux-mêmes le code qu'ils penseront convenir à leur situation. Lorsque ce grand travail aura été exécuté avec la maturité convenable,

il fera livré aux discussions les plus profondes & les plus sévères. La fonction du gouvernement ne lui sera accordée que lorsque l'on n'aura pas le moindre doute sur son utilité, sur sa perfection. Ne craignez pas alors de manquer de bons magistrats. Les loix seront si précises, si claires, si bien adaptées aux affaires, que les tribunaux ne pourront plus être accusés d'ignorance, d'inapplication, ou de mauvaise foi.

De ce nouvel ordre de choses, sortira une police exacte. Ce moyen de contenir les citoyens dans la règle est facile en Europe. Le père fait la fonction de censeur dans sa famille: il surveille sa femme, ses enfans, ses domestiques. Le propriétaire ou le principal locataire exerce la même magistrature dans sa maison; le manufacturier ou l'artisan, dans sa boutique ou son atelier. Le voisin est une espèce d'inspecteur de son voisin. Les corps, jaloux de leur bonheur, ont sans cesse les yeux ouverts sur la conduite & les actions des membres qui les composent; on n'y reçoit point un homme mal famé; on en chasse celui qui se déshonore. L'homme dangereux est bientôt connu, & trouve les portes

fermées. L'honneur a son tribunal & la médisance a le sien. Les mœurs exercent une espèce de justice que personne ne peut décliner. Qui est-ce qui n'est pas plus ou moins retenu par le jugement public? Toutes ces fortes d'autorités abrègent les fonctions du gouvernement. L'Amérique, remplie d'individus isolés, sans patrie, sans parens, qui se déplacent continuellement, qui se renouvellent sans cesse, & que la soif des richesses pousse toujours aux entreprises les plus hardies: l'Amérique exige une surveillance plus active, plus suivie & plus détaillée.

Cependant un officier, qui, sous le nom de lieutenant du roi, résidoit dans un port ou dans une bourgade, fut seul chargé pendant long-tems, dans les isles Françaises, de ce soin important. C'étoit un petit tyran, qui vexoit les cultivateurs, qui rançonnoit le commerce, & qui aimoit mieux vendre un pardon, que prévenir des fautes. Depuis quelques années, les commandans des milices de chaque quartier sont chargés, sous l'inspection du chef de la colonie, du maintien de la tranquillité publique. Ce nouvel arrangement est moins vicieux que l'ancien: mais
il

il est encore trop arbitraire. Il est doux d'espérer que le même code, qui mettra la fortune des particuliers sous la protection des loix, y mettra aussi leur liberté.

A cette époque, le commerce sera mieux réglé qu'il ne l'a été. Les négocians de France ne vont pas eux-mêmes aux isles. Ils y envoient des cargaisons plus ou moins riches. Celles qui n'ont que peu de valeur, sont ordinairement distribuées au comptant par les capitaines des navires. Les plus importantes, telles que celles des esclaves, sont généralement livrées à crédit; & ce sont des commissionnaires fixés dans ces établissemens, qui sont chargés des recouvremens. Le paiement se fait rarement aux échéances convenues; & ce manquement de foi a toujours divisé les colonies & la métropole. Le ministère cherche depuis long-tems un terme à ces discordes éternelles. Ne pourroit-on pas établir dans chaque juridiction un registre où toutes les dettes seroient inscrites, dans l'ordre où elles auroient été contractées? Lorsqu'au jugement des experts, le fonds de l'habitation se trouveroit grevée de plus de la moitié de sa valeur, chaque créancier auroit le droit de la faire vendre,

Cet arrangement , quoique sage , quoique nécessaire , déplairoit sûrement aux colons ; mais ils se consoleroient de ce qu'ils auroient d'abord regardé comme une infortune , si cette rigueur étoit tempérée par une meilleure administration des finances. Le gouvernement eut la dureté de demander , dès l'origine , des tributs à des malheureux qui avoient été chercher leur subsistance dans un Nouveau-Monde. On exigea d'eux de plus fortes contributions , à mesure que leurs travaux & les fruits de leurs travaux se multiplioient. Cependant l'énorme fardeau , dont leurs denrées , leurs consommations , leurs esclaves sont surchargés , excitent à peine quelques foibles réclamations. Les plaintes portent généralement sur la manière tyrannique dont le revenu public est perçu , sur les usages pernicious auxquels il est destiné. Le fisc se dit ou se croit accablé par les dépenses qu'exige la conservation des isles. Elles offrent de fournir abondamment à tous ces frais , pourvu que ce soient les assemblées nationales qui ordonnent les impôts , pourvu qu'elles en aient la disposition. Alors les troupes seront plus régulièrement payées , & les fortifications mieux

Entretenuës, sous l'inspection du gouvernement lui-même. Débarraissées de cette foule d'officiers, qui, sous le nom d'états-majors, les épuisent; de ces légions de traitans avides qui les pressurent sans fin & sans mesure, les colonies s'occuperont de leur amélioration. Il s'ouvrira des voies commodes de tous les côtés. Les marais seront desséchés. On creusera un lit aux torrens; celui des rivières sera redressé; & l'on construira des ponts qui assureront les communications. Les jeunes créoles recevront sur leur propre sol une instruction convenable, qu'ils ne trouvoient pas même en passant les mers. Enfin, il y aura un corps autorisé à poursuivre jusqu'au pied du trône cette rage despotique qui faisoit le plus souvent les hommes vains ou corrompus, choisis par l'intrigue ou par l'ignorance pour conduire ces régions lointaines.

Rien ne paroît plus conforme aux vues d'une politique judicieuse, que d'accorder à ces insulaires le droit de se gouverner eux-mêmes, mais d'une manière subordonnée à l'impulsion de la métropole, à-peu-près comme une chaloupe obéit à toutes les directions du vaisseau qui la remorque. Peut-être dira-t-on

que le peuple se renouvelant fans cesse dans ces isles éloignées, par l'instabilité que le commerce y donne aux richesses, cette fermentation y jette beaucoup d'écume; & qu'on n'y verra que bien tard assez de mœurs & de lumières pour y faire naître cet esprit de patrie & ce ton de gravité qui soutiennent dignement le poids des affaires & les intérêts d'une nation. Cette objection sembleroit fondée, si l'on ne consultoit que le caractère des Européens, poussés en Amérique par leurs besoins ou par leurs vices; devenus par ces transplantations volontaires ou forcées, étrangers par-tout; ordinairement corrompus par le défaut de loix que remplace mal une police arbitraire, par ce goût dépravé de domination qui résulte de l'abus de l'esclavage, par l'éclat d'une grande fortune qui leur fait oublier leur première obscurité. Mais cette classe d'hommes expatriés ne devoit point avoir d'influence dans une administration qu'on laisseroit aux propriétaires, nés la plupart dans les colonies: puisque la justice suit naturellement la propriété, & que personne n'a plus d'intérêt & de droit au bon gouvernement d'un pays que ceux à qui la naissance y donne de plus grandes

possessions. Ces créoles qui naturellement ont de la pénétration, de la franchise, de l'élévation, un certain amour de la justice qui naît de ces belles qualités, touchés des marques d'estime & de confiance que leur donneroit la métropole, en les chargeant du soin de régler l'intérieur de leur patrie, s'attacheroient à ce sol fertile, se feroient une gloire, un bonheur de l'embellir, & d'y créer toutes les douceurs d'une société civilisée. Au lieu de cet éloignement pour la France, dont le reproche est une accusation de dureté contre ses ministres, on verroit naître dans les colonies cet attachement que la confiance paternelle inspire toujours à des enfans. Au lieu de cet empressement secret qui les fait courir durant la guerre au-devant d'un joug étranger, on les verroit multiplier leurs efforts pour prévenir ou pour repousser une invasion. Si la crainte retient les hommes sous les yeux d'un maître puissant & terrible, il n'y a que l'amour qui puisse leur commander au loin. C'est le seul ressort peut-être qui agisse dans les provinces frontières d'un grand état, quand la mollesse & la cupidité se taisent dans la capitale devant l'autorité qui menace. L'amour est un sentiment qu'on

ne fauroit trop ménager, trop étendre. Mais si le prince ne fait ni le mériter, ni le rendre, on ne le lui prodiguera pas long-tems. Alors plus de joie dans les fêtes publiques, plus de transports dans les réjouissances, plus de ces cris involontaires qui échappent à la vue de l'idole adorée. La curiosité mène & presse la foule à tout ce qui fait spectacle : mais le contentement n'y brille plus dans les regards. Une inquiétude morne s'empare des esprits. Elle se communique d'une province à l'autre, & de la métropole dans les colonies. Toutes les fortunes frappées ou menacées à la fois, sont dans l'alarme & le mouvement. Des coups d'autorité multipliés par la précipitation qui les hafarde, blessent tous les cœurs, & tombent successivement sur tous les corps. Du fond même de l'Amérique, sont traduits en criminels dans les prisons de l'Europe, les vengeurs du crime & les défenseurs des droits des colons. Les armes qui sembloient émouffées devant l'ennemi, s'aiguissent contre ces sujets précieux à l'état. On va épouvanter dans la paix ceux même qu'on n'a pas su défendre durant la guerre. Non, jamais le ministère de France n'a donné à ses possessions du Nouveau-Monde

l'appui nécessaire pour les préserver des ravages ou de l'invasion, & jamais il ne remplira cette obligation, à moins qu'il ne multiplie dans l'ancien ses arsenaux, ses ateliers & ses esclaves. Philosophes de tous les pays, amis des hommes, pardonnez à un écrivain François d'exciter sa patrie à élever une marine formidable. C'est pour le repos de la terre qu'il fait des vœux, en souhaitant de voir établir sur toutes les mers l'équilibre qui fait aujourd'hui la sûreté du continent.

Douteroit-on que la France pût aspirer à ce genre de puissance? Voyez sa position. Assez vaste pour n'être dépendante d'aucune des puissances qui l'environnent; assez heureusement limitée pour n'être pas affoiblie par sa grandeur, cette monarchie est située au centre de l'Europe entre l'océan & la méditerranée. Elle peut transporter toutes ses productions d'une mer à l'autre, sans passer sous le canon menaçant de Gibraltar, sous le pavillon insultant des Barbaresques. Ses provinces sont la plupart arrosées par des rivières ou coupées par des canaux qui assurent la communication de ses terres centrales avec ses ports, de ses ports avec ses terres centrales. Un heureux

LVIII.

La France

peut - elle

avoir une

marine mi-

litaire? Lui

convient-il

de l'avoir?

Mesures

qu'elle doit

prendre

pour l'a-

voir.

hasard lui a donné des voisins qui ne savent pas fournir à leur subsistance, ou qui n'ont qu'un commerce purement passif. La température de son climat lui procure l'avantage inestimable d'expédier & de recevoir ses navires dans toutes les saisons. Elle doit à la profondeur de ses rades de donner à ses vaisseaux la forme la plus propre à la célérité, à la sûreté.

La France manqueroit-elle d'objets & de matières à exporter. Tous les peuples se disputent ses productions de l'ancien & du Nouveau-Monde : mais c'est encore plus par ses manufactures & par ses modes qu'elle a subjugué l'Europe & quelques parties de l'autre hémisphère. Les nations sont fascinées & n'en reviendront point. Des efforts qu'on a faits partout pour s'affranchir d'un tribut ruineux, en copiant cette industrie étrangère, n'ont eu nulle part le succès qu'on en attendoit. La fécondité de l'invention devancera toujours la promptitude de l'imitation ; & la légèreté d'un peuple qui rajeunit tout dans ses mains, qui vieillit tout chez ses voisins, trompera la jalousie & l'avidité de ceux qui voudront la surprendre en la contrefaisant. Quelle pourroit être la navigation d'un empire qui four-

nit aux autres états les alimens de leur vanité, de leur luxe, de leur volupté?

La population de la France seroit-elle jugée insuffisante pour des armemens nombreux? Qui peut ignorer aujourd'hui que cette puissance compte vingt-deux millions d'habitans? Le reproche qu'on lui fait d'avoir sur chaque navire plus de matelots que ses rivaux, ne prouve-t-il pas lui seul que, dans cet état, ce ne sont pas les hommes qui manquent à l'art, mais que c'est l'art qui manque aux hommes? Cependant, quel peuple a reçu de la nature plus de cette vivacité de génie qui doit perfectionner la construction des vaisseaux, plus de cette dextérité de corps qui peut économiser le tems & les frais de la manœuvre par la simplicité, par la célérité des moyens?

La France seroit-elle réduite à l'impuissance d'avoir une marine, parce qu'elle ne trouveroit pas dans son sein toutes les munitions navales? Mais ses rivaux ne sont-ils pas obligés comme elle, & plus qu'elle, à demander des secours au nord de l'Europe? Leur climat, leur industrie & leurs colonies leur donnent-ils les mêmes facilités pour consommer leurs échanges avec la mer Baltique?

La France a donc tous les moyens convenables pour être une puissance vraiment maritime. Mais lui convient-il d'avoir cette ambition ?

On ne connut long-tems que des armées nombreuses & aguerries pour arriver à la fortune & à la gloire. Les deux Indes furent découvertes ; & cet événement imprévu fit une révolution étonnante dans tous les esprits. Peut-être une ambition raisonnable se feroit-elle bornée à obtenir par des échanges les richesses & les productions de ces deux grandes parties du globe. L'amour de la domination, trop ordinaire aux nations, fit préférer généralement le système ruineux & destructeur des conquêtes. Ces immenses contrées furent la plupart asservies. On alla plus loin. Les hommes qui habitoient ces nouveaux climats étoient ou trop foibles, ou trop indolens, pour servir d'instrumens à la cupidité d'un ravisseur injuste. En plusieurs endroits, ils furent exterminés ou chassés des campagnes qui les avoient vu naître & remplacés par des Européens, par des esclaves Africains, qui multiplièrent les denrées dont ils avoient trouvé le germe, qui établirent d'autres cultures auxquelles se prêtoit aisément un sol neuf, fécond & varié.

Il falloit donner de la stabilité à ces établissemens. On pouvoit craindre, & l'inquiétude des nations qui étoient entrées en partage de ces régions intactes, & la jalousie des nations qui n'avoient pas eu cet avantage : des forces navales pouvoient seules donner de la confiance aux colonies naissantes, aux colonies même qui avoient fait le plus de progrès. Pour les préserver de l'invasion, on construisit, on arma des flottes. A cette époque remarquable, la politique changea tout-à-fait de face. La terre se vit, en quelque manière, soumise à la mer; & les grands coups d'état furent frappés sur l'océan.

La France, moins accoutumée à servir de guide qu'à surpasser ses maîtres, la France vit sans émulation s'élever un nouveau genre de puissance. La marine n'entra même pour rien dans les trop vastes projets de l'ambitieux Richelieu. Il étoit réservé au monarque dont il avoit préparé la grandeur de faire respecter son pavillon dans les deux hémisphères : mais cette gloire n'eut que peu de durée. Louis XIV souleva par ses entreprises tout le continent de l'Europe; & pour résister aux ligues qui s'y formèrent, il lui fallut soudoyer des armées

innombrables. Bientôt son royaume ne fut plus qu'un camp; ses frontières ne furent plus qu'une haie de places fortes. Sous ce règne brillant, les ressorts de l'état furent toujours trop tendus. On ne sortoit d'une crise que pour entrer dans une autre. A la fin, le désordre se mit dans les finances; & dans l'impossibilité de suffire à toutes les dépenses, le sacrifice des forces navales fut jugé, mal-à-propos peut-être, indispensable.

Depuis la fin d'un siècle, où la nation soutenoit du moins ses disgrâces pour le souvenir de ses succès, en imposoit encore à l'Europe par quarante ans de gloire, chériffoit un gouvernement qui l'avoit honorée, & bravoit des rivaux qu'elle avoit humiliés: depuis cette époque, la France a perdu beaucoup de sa fierté, malgré les acquisitions dont son territoire s'est agrandi. De longues paix ne l'auroient pas énervée, si l'on eût tourné vers la navigation des forces trop long-tems prodiguées à la guerre: mais sa marine militaire n'a pris aucune consistance. L'avarice d'un ministère, les prodigalités d'un autre, l'indolence de plusieurs; de fausses vues, de petits intérêts; les intrigues d'une cour qui mènent

le gouvernement ; une chaîne de vices & de fautes ; une foule de causes obscures & méprifables : tout a empêché la nation de devenir fur mer ce qu'elle avoit été dans le continent , d'y monter du moins à l'équilibre du pouvoir , fi ce n'étoit pas à la prépondérance. Les pertes même qu'elle fit , dans toutes les parties du globe , durant les hoftilités commencées en 1756 , les humiliations qu'il lui fallut dévorer à la paix de 1763 , ne rendirent pas l'efprit de fageffe au confeil qui la gouvernoit , ne ramenerent pas fes projets & fes efforts au fyftème d'une marine redoutable.

Mais par quelles voyes la France parviendroit - elle à créer , à maintenir des forces navales ?

Une premiere opération , fans laquelle les autres feroient inutiles ou funeftes , fera l'encouragement de la navigation marchande. Seule , elle peut former des hommes endurcis aux injures des climats , aux fatigues du travail , aux dangers des tempêtes. Cette vérité , bien fentie , fera fupprimer les innombrables entraves qui jufqu'ici ont exclusivement afuré aux bâtimens étrangers l'exportation des denrées du royaume , qui même leur livrent

trop souvent son propre cabotage. On n'affirmera pas qu'un acte de navigation pareil à celui qui a produit la grandeur de l'Angleterre convint à la France : mais du moins cette couronne devoit-elle faire de tels réglemens que ses fujets pussent entrer en partage des bénéfices que les Suédois, les Danois & les Hollandois viennent leur enlever jusques dans ses rades ?

Ce nouvel ordre de choses ne s'établira jamais, si la marine marchande ne fort de l'humiliation où jusqu'ici elle a été malheureusement plongée. La loi veut que nul navigateur ne puisse commander un bâtiment de commerce, sans avoir fait trois campagnes sur un vaisseau de roi ; elle veut qu'après cette épreuve, on puisse le forcer à y servir encore durant la guerre. L'état d'abjection où on le tient dans ce service, écarte nécessairement de la mer les hommes qui ont reçu de l'éducation, qui jouissent de quelque fortune, ou qui se trouvent de l'élévation. Il faut briser ces honteuses chaînes, ou renoncer à l'espoir de voir l'océan se couvrir de nombreux, de riches armemens.

L'oppression sous laquelle on tient les matelots, est un autre obstacle à la multiplication

des expéditions. Ces hommes qui contribuent si essentiellement à l'opulence & à la force du royaume, sont tous inscrits sur des registres avec l'obligation de s'embarquer dans les vaisseaux de guerre, au premier ordre du ministère, pour le tems qu'il veut, & au prix qu'il juge à propos d'y mettre, sans que les talens ni l'âge puissent rien changer à la dureté de ces conditions. Lors même que le service public ne les occupe pas, ils ne peuvent disposer de leurs bras & de leur loisir que de l'aveu d'un agent du gouvernement. Cet esclavage détourne d'une profession si nécessaire la plupart de ceux que leur inclination y porteroit, si elle n'étoit pas destructive de toute liberté. Qu'on supprime les classes, qu'on en tempère du moins la rigueur, & l'on verra les ports, les côtes de la France se couvrir de navigateurs.

Mais qui les conduira aux combats, à la défense de la patrie ? Seignelay décida que ce seroit la noblesse, & l'on a pensé depuis comme Seignelay. La nature a-t-elle donc exclusivement accordé au gentilhomme une constitution physique que les climats, la faim, les fatigues ne sauroient altérer ? Lui a-t-elle exclusivement donné l'audace qui fait braver

les périls , le sang-froid qui les fait surmonter ? Lui a-t-elle exclusivement départi le génie qui décide & fixe la victoire ? L'opinion , le préjugé donnent , dit-on , aux hommes de cet ordre , une ardeur pour la gloire , une indifférence pour les richesses qui ne se trouvent pas dans les autres conditions. Quoi ! ce seroit au sein d'une cour corrompue , dans les décombres d'un château ruiné qu'il faudroit aller chercher de préférence des principes d'élévation ou de désintéressement ? Ah ! croyez que le fils d'un armateur , dont la fortune a couronné les heureux travaux , & qui ne peut avoir d'ambition que celle d'illustrer son nom , n'est pas moins appelé aux actions mémorables , aux grands sacrifices , que ce jeune noble qui s'environne sans cesse des lauriers de ses aïeux. Depuis quand le titre qu'on a est-il un aiguillon plus puissant que le titre auquel on aspire ? Le premier qui mérita la noblesse , qu'étoit-il avant que de l'avoir obtenue ? Mettez à sa place un de ses illustres descendans , & il auroit laissé roturiers ses enfans & ses neveux. La véritable noblesse étoit dans le sang & dans la destinée avant que d'exister sur un parchemin. Il faut du
bonheur

bonheur & du mérite ; du bonheur qui nous présente aux grandes occasions ; du mérite qui nous y fasse répondre. Tous ceux qui dans les siècles passés se font anoblis ; tous ceux qui s'anobliront dans les siècles à venir, ont prouvé & prouveront que le ciel ouvre ces deux grandes voies à un petit nombre d'hommes , & qu'il est aussi facile d'avoir l'ame haute sous un vêtement bourgeois, que l'ame basse sous un cordon. Le courage, la vertu & le génie font de toutes les conditions. Mais voulez-vous savoir de bonne foi ce qui en est ? Ouvrez indistinctement la carrière à tous ceux qui auront reçu une éducation honnête. Qu'ils soient embarqués sur des vaisseaux de guerre ; qu'ils fassent quelques campagnes sous des chefs expérimentés ; qu'ils soient assujettis à tous les travaux , à toutes les privations qu'exige une profession si difficile. Après ces épreuves , vous admettrez dans la marine royale les élèves qui auront montré le plus de vigueur , d'intelligence , de courage & d'émulation.

La beauté d'un art qui fait quelquefois maîtriser les élémens ; les avantages d'un métier où les occasions sont plus fréquentes,

& dans lequel la gloire est individuelle dès qu'on est appelé au commandement du plus petit bâtiment : ces raisons les pousseront à étudier , à réfléchir , sur-tout à desirer de pratiquer sans cesse : car c'est dans ce métier que la théorie la plus savante a besoin d'être accompagnée de la pratique la plus continue. Soit dans les combats , soit dans la simple navigation , les résolutions doivent être si promptes qu'elles paroissent plutôt l'effet du sentiment que celui de la réflexion. L'homme de mer a sur-tout besoin de ces pensées décisives , de ces illuminations soudaines , comme les avoit si bien définies un orateur sublime dans l'éloge d'un grand capitaine ; & ces coups d'instinct & de talent , pour parler un langage moins élevé , doivent plus souvent être le partage de la pratique , que celui de la théorie.

Une pratique continuelle ! que ce mot est étranger à la marine de France. Des armemens décousus. Des campagnes d'un jour , où l'on voit en sortant du port le jour qu'on doit y rentrer. Des côtes que l'on parcourt avec aussi peu d'attention que les pays où l'on voyage en poste. Des colonies d'où l'on

part aussi étranger qu'on y est arrivé. Des missions où l'on ne porte que des idées d'un prompt retour, & où l'on a les yeux & le cœur constamment tournés vers ses habitudes. Des vaisseaux que l'on envisage comme des prisons, & que l'on quitte avec transport sans en connoître ni les défauts, ni les qualités. O François! ô mes concitoyens! voilà dans la plus exacte vérité, voilà quel a été jusqu'ici le déplorable emploi des forces navales de votre patrie.

A ces armemens successifs de quelques frégates isolées, dont la mission passagère n'est d'aucune utilité réelle, substituez des escadres permanentes durant trois ans ou plus dans tous les parages de l'ancien & du Nouveau-Monde, où vous avez des établissemens, où vous faites un grand commerce. Que ces croisières instructives occupent constamment la moitié de vos bâtimens inférieurs, & quelques vaisseaux de ligne. Alors les officiers qui ne tiennent à leur état que par la facilité de n'en pas remplir les devoirs, prendront le parti de se retirer. Alors ceux qui persévéreront dans ce métier périlleux & honorable, acquerront des lumières; de l'expérience;

L'amour d'un élément où ils doivent trouver leur gloire & leur fortune. Alors des inférieurs jaloux de plaire à des chefs destinés à leur commander long-tems, connoîtront la subordination. Alors les équipages formés avec soin au service & à la manœuvre par des capitaines qui devront recueillir le fruit de tant de peines, se battront avec plus de résolution & plus de capacité. L'Europe a paru étonnée que les François, dignes émules des Anglois au commencement des dernières guerres, aient perdu avec le tems, cette honorable égalité. Plusieurs causes ont influé dans la révolution. La principale qui n'a pas été aperçue, c'est que les premiers ont eu de nouveaux matelots à chaque campagne, & que leurs rivaux ont conservés les mêmes matelots jusqu'à la fin des hostilités.

L'établissement des stations fera suivi d'autres innovations non moins importantes. Le corps de la marine, actuellement trop nombreux, actuellement surchargé de membres inutiles & oisifs, sera proportionné au nombre des vaisseaux & des armemens. On abolira ces funestes départemens qui excitent des jaloufics sans émulation, & qui par des haines

héréditaires font souvent avorter les projets le mieux combinés. L'ordre du tableau, qui par-tout & dans tous les siècles a étouffé le génie & les talens, cessera de présider aux promotions & aux récompenses. Dans le trop grand nombre de grades qu'il faut parcourir, plusieurs seront supprimés, afin qu'il soit possible d'arriver au commandement, avant l'âge prescrit par la nature pour le quitter. Si l'on croit devoir conserver les classes, la direction en sera changée & mieux ordonnée. Les Amiraux dont l'âge, les travaux, les blessures auront diminué les forces, le courage ou l'activité, composeront un tribunal qui présidera au choix des munitions navales à leur conservation & à leur emploi. C'est lui qui admettra dans le corps, qui décidera des promotions, qui donnera les commandemens, qui réglera les croisières, qui dirigera, autant qu'il se peut, les opérations. Tel sera désormais le conseil d'un ministre, qui étranger à ses fonctions, placé à cent lieues de la mer, livré par goût ou par nécessité aux intrigues d'une cour orageuse, n'a cessé d'être jusqu'à nos jours le jouet de quelques aventuriers obscurs, ignorans & intéressés.

A mesure que les plans de réformation qu'on vient de tracer, s'exécuteront, les vaisseaux qui pourriroient dans l'inaction seront réparés, il en sera construit d'autres. La France se verra dans peu de nombreuses flottes. Mais où trouver des ressources pour les mettre en activité!

Démolissez des édifices trop magnifiques ou inutiles, dont l'entretien devient ruineux. Mettez fin aux infidélités trop ordinaires dans l'achat des munitions navales, à la négligence qu'on a porté jusqu'ici à leur conservation. Renvoyez ces manœuvres défœuvrés que la protection a multipliés sans mesure dans vos arsenaux. Simplifiez la marche de votre administration, en mettant de la justice & de l'exactitude dans vos paiemens. Diminuez les équipages trop nombreux de vos armemens, de l'aveu de tous les gens désintéressés. Réduisez à la demi-solde tous ceux de vos officiers que le service de l'état n'occupera pas à la mer. Bannissez tous les genres de luxe, de délicatesse, de volupté qui énervent vos défenseurs & ruinent vos escadres. Rendez les radoub, les réparations de vos vaisseaux plus rares. Après ces changemens, les fonds

actuellement assignés pour la marine, se trouveront suffisans pour élever à un degré respectable cette branche si essentielle de votre puissance. Il est même un moyen très-simple de la porter plus haut sans de nouvelles dépenses ; & le voici.

La France a formé dans le Nouveau-Monde des colonies qui lui envoient chaque année pour cent trente millions de denrées. Un produit si considérable ne pourroit lui échapper, sans laisser un vuide immense dans son numéraire, dans sa population, dans son industrie, dans son revenu public. L'importance de conserver ces riches établissemens a été sentie ; & pour y parvenir, on a eu recours à des bataillons, à des forteresses. L'expérience a prouvé la foiblesse de cette défense. Elle appartient à la marine, & ne peut appartenir qu'à elle. Qu'on mette donc les isles sous ses voiles, & qu'on verse dans ses caisses ce que coûtoit la protection insuffisante qu'on leur accordoit : alors les fonds ordinaires de la marine de France se trouveront suffisans pour donner à ses opérations de la dignité & des avantages.

Telle est l'espérance de l'Europe. Elle ne

croira pas sa liberté assurée jusqu'à ce qu'elle voie voguer sur l'océan un pavillon qui ne tremble point devant celui de la Grande-Bretagne. Le vœu des nations est maintenant pour la puissance qui saura les défendre contre la prétention d'un seul peuple à la monarchie universelle des mers; & il n'y a en ce moment que la France qui puisse les délivrer de cette inquiétude. Le système de l'équilibre ordonne donc que la cour de Versailles augmente ses forces navales, d'autant plus qu'elle ne le peut sans diminuer ses forces de terre: alors son influence partagée entre les deux élémens, ne sera plus redoutable sur aucun qu'à ceux qui voudroient en troubler l'harmonie.

Et puisse avant que je meure, cette grande révolution déjà commencée, s'achever à la suite de quelques-unes des réformes que j'ai indiquées! Alors j'aurai obtenu la véritable récompense de mes veilles. Alors je m'écrierai: Ce n'est donc pas en vain que j'ai observé, réfléchi, travaillé. Alors je m'adresserai au ciel, & je lui dirai: " A présent tu peux
 „ disposer de moi, car mes yeux ont vu la
 „ splendeur de mon pays, & la liberté des
 „ mers restituée à toute les nations „

A D D I T I O N

A L'HISTOIRE DES ÎLES FRANÇOISES.

TABAGO que la Grande-Bretagne vient de céder à la France, n'est séparé de l'isle Espagnole de la Trinité que par un canal de neuf lieues. Cette possession a dix lieues de long sur quatre dans sa plus grande largeur. A sa côte septentrionale est une rade qui a vingt-cinq à trente pieds d'eau, & à sa côte septentrionale, il en est une autre où l'on n'en trouve que vingt ou vingt-cinq. Toutes deux sont à l'abri de la plupart des vents, avantages dont ne jouit pas celle du sud. Parmi les monticules qui occupent le centre de l'isle, il en est un plus élevé, dont la couleur noire ou rougeâtre paroît indiquer les débris d'un ancien volcan. Elle n'est pas exposée à ces terribles ouragans qui causent ailleurs de si grands ravages. Le voisinage du continent peut lui procurer ce bonheur.

Aussi Tabago fut-il autrefois extrêmement peuplé, selon quelques traditions. Ses habitans y résistèrent long-tems aux attaques vi-

LIX.
L'isle de Tabago, qui occasionna de grands combats entre les Hollandois & les François devient une possession Britannique.

ves & fréquentes des sauvages de la Terre-ferme, ennemis opiniâtres, implacables. Enfin lassés de ces incursions toujours renaissantes du continent, ils se dispersèrent dans les isles voisines.

Celle qu'ils avoient abandonnée, étoit ouverte aux invasions de l'Europe, lorsqu'en 1632 il y débarqua deux cens Flessinguois, pour y jeter les fondemens d'une colonie Hollandoise. Les Indiens du voisinage se joignirent aux Espagnols de la Trinité, contre un établissement qui leur portoit ombrage. Tout ce qui voulut arrêter leur impétueuse fureur, fut massacré ou fait prisonnier. Le peu qui se sauva de leurs mains à la faveur des bois, ne tarda pas à déserter l'isle.

La Hollande oublia durant vingt ans un établissement qu'elle ne connoissoit que par les défaits de sa naissance. En 1654, on y fit passer une nouvelle peuplade. Elle en fut chassée en 1666. Les Anglois se virent bientôt arracher cette conquête par les François. Mais Louis XIV content de vaincre, rendit à la république, son alliée, une isle qu'elle avoit possédée. Cet établissement ne prospéra pas mieux que toutes les colonies agricoles

de cette nation commerçante. Ce qui détermine ailleurs tant d'hommes à passer en Amérique, n'y a jamais dû pousser les Hollandois. Leur métropole offre à l'industrie de ses citoyens toutes les facilités d'un commerce avantageux : ils n'ont pas besoin de s'expatrier pour faire leur fortune. Une heureuse tolérance, achetée, comme la liberté, par des fleuves de sang, y laisse enfin respirer les consciences : jamais des scrupules de religion n'y réduisent les ames timorées, à se bannir du sol où le ciel les fit naître. La patrie pourvoit avec tant de sagesse & d'humanité à la subsistance & à l'occupation des pauvres, que le désespoir ne contraint point d'aller défricher une terre accoutumée à dévorer ses premiers cultivateurs. Tabago n'eut donc jamais plus de douze cens hommes occupés à cultiver un peu de tabac, un peu de coton, un peu d'indigo, & à exploiter six sucreries.

La colonie étoit bornée à cet essor d'industrie, quand elle fut attaquée par la nation même qui l'avoit rétablie dans ses droits primitifs de possession & de propriété. Au mois de février 1677, une flotte Françoisise destinée à s'emparer de Tabago, rencontra la flotte

Hollandoise qui devoit s'opposer à cette invasion. Le combat s'engagea dans une des rades de l'isle, qui devint fameuse par cette action mémorable, dans un siècle fécond en grands événemens. L'acharnement de la valeur fut tel des deux côtés, que les vaisseaux étoient sans mâts, sans agrès, sans matelots pour manœuvrer, & qu'on se battoit encore. La bataille ne finit que quand on vit douze bâtimens brûlés & plusieurs coulés à fond. Les assaillans perdirent moins de monde, & les défenseurs gardèrent encore l'isle.

Mais d'Estrées qui vouloit l'emporter, y descendit cette même année au mois de décembre. Il n'y avoit plus de flotte pour arrêter ou détourner ses forces. Une bombe lancée de son camp, alla tomber sur le magasin à poudre. Ce coup ordinairement décisif, mit l'ennemi hors d'état de défense : il se rendit à discrétion. Le vainqueur avec toute la rigueur du droit de la guerre, non content de raser les fortifications, réduisit les plantations en cendres, s'empara de tous les navires, & transporta les habitans hors de l'isle qu'il avoit prise. La conquête en fut assurée à la France, par la paix qui suivit une action où

la défaite fut sans honte , & la victoire sans avantage.

La cour de Versailles négligea cette isle importante , au point de n'y pas envoyer un seul homme. Peut-être dans l'ivresse d'une fausse grandeur , voyoit-elle avec indifférence tout ce qui n'étoit qu'utile. Elle prit même une mauvaise opinion de Tabago , jusqu'à la regarder comme un rocher stérile. Cette erreur s'accrédita par la conduite des François qui , trop nombreux à la Martinique , se débordèrent aux isles de Sainte-Lucie , de Saint-Vincent , de la Dominique. Celles-ci étoient des possessions précaires , & d'une qualité médiocre. Les auroit-on préférées à une isle dont le terrain étoit meilleur & la propriété incontestable ? Ainsi raisonnoit un gouvernement qui n'avoit pas alors sur le commerce & les plantations des colonies , assez de lumières pour discerner les vrais motifs du peu de penchant que ses sujets avoient pour Tabago.

Une colonie naissante , sur-tout quand elle est fondée avec de foibles moyens , a besoin de secours immédiats pour subsister. Elle ne peut faire des progrès qu'à mesure qu'elle trouve la consommation de ses premières

denrées. Celles-ci font pour l'ordinaire d'une espèce commune qui, ne valant pas les frais d'une longue exportation, ne se vend guère que dans les lieux voisins, & doit mener insensiblement par des profits médiocres, à l'entreprise des grandes cultures, qui font l'objet du commerce des Européens avec les Antilles. Or Tabago étoit trop éloigné des grands établissemens François, pour attirer des habitans par cette gradation de succès: On lui préféra des isles moins abondantes, mais plus rapprochées des ressources.

Le néant où tout l'avoit plongée, ne l'avoit pas dérobée à l'œil avide de l'Angleterre. Cette isle orgueilleuse qui se croit la reine des isles, parce qu'elle est la plus florissante de toutes, prétendoit avoir des droits imprescriptibles sur Tabago, pour l'avoir occupée pendant six mois. Ses forces couronnèrent ses prétentions, & la paix de 1763 justifia le succès de ses armes.

LX.
Plan de défrichement pour les isles d'Amérique.

Presque toutes les propriétés des Antilles devinrent le tombeau de leurs premiers colons qui, agissant au hasard dans des temps d'inexpérience, sans aucun concours de leur métropole, faisoient autant de fautes que de pas.

Leur avidité méprisa la pratique des naturels du pays qui , pour diminuer la trop grande influence d'un soleil éternellement ardent , séparoient les petites portions de terrain qu'ils étoient forcés de défricher par de grands espaces couverts d'arbres & d'ombre. Ces sauvages instruits par l'expérience , plaçoient leurs logemens au milieu des bois , dans la crainte des exhalaisons vives & dangereuses qui sortoient d'une terre qu'ils venoient de remuer.

Les destructeurs de ce peuple sage , pressés de jouir , abandonnèrent cette méthode trop lente ; & dans l'impatience de tout cultiver , ils abattirent précipitamment des forêts entières. Aussi-tôt des vapeurs épaisses s'élevèrent d'un sol échauffé pour la première fois des rayons du soleil. Elles augmentèrent à mesure qu'on fouilla les champs , pour les ensemercer ou pour les planter. Leur malignité s'introduisit par tous les pores , par tous les organes du cultivateur , que le travail mettoit dans une transpiration excessive & continuelle. Le cours des liqueurs fut intercepté ; tous les viscères se dilatèrent , le corps enfla , l'estomac cessa ses fonctions. L'homme

mourut. Echappoit-on aux ardeurs pestilentiennes du jour , la nuit on respiroit la mort avec le sommeil , dans des cabanes dressées à la hâte au milieu des terres défrichées , sur un sol dont la végétation trop active & malfaine , consumoit les hommes avant de nourrir les plantes.

D'après ces observations , voici le plan qu'il seroit bon de suivre dans l'établissement d'une colonie nouvelle. En y arrivant , nous examinerions quels sont les vents qui règnent le plus dans l'archipel de l'Amérique , & nous trouverions qu'ils y sont réguliers du sud-est au nord-est. Si nous avions la liberté du choix , si la nature du terrain n'y mettoit point d'obstacle , nous éviterions de nous placer sous le vent , de peur qu'il n'apportât continuellement dans notre sein la vapeur des terres nouvellement défrichées , & n'infectât par l'exhalaison des plantations neuves , une plantation qui se seroit purifiée avec le tems. Ainsi nous devrions fonder notre colonie au vent de tous les pays , qu'il s'agiroit de mettre en culture. D'abord on construiroit dans les bois tous les logemens , autour desquels nous ne laisserions pas couper un seul arbre. Le
séjour

féjour des bois est fain. La fraîcheur qu'ils confervent même pendant la plus grande chaleur du jour, empêche cette surabondance de transpiration, qui fait périr la plupart des Européens, par la féchereffe & l'acrimonie d'un fang inflammable & dépouillé de fon fluide. On allumeroit du feu pendant la nuit dans les cafes pour divifer le mauvais air qui pourroit s'y être introduit. Cet usage établi constamment dans certaines parties de l'Afrique, auroit en Amérique l'effet qu'on doit en attendre, eu égard à l'analogie des deux climats.

Ces précautions prises, nous commencerions à abattre le bois, mais à l'éloignement de cinquante toifes au moins des cabanes. Lorsque la terre feroit découverte, les esclaves feroient envoyés au travail à dix heures du matin feulement, c'est-à-dire, après que le foleil auroit divisé les vapeurs, & que le vent les auroit chassées. Les quatre heures perdues depuis le lever du jour, feroient plus que compensées par l'activité des cultivateurs dont on ménageroit les forces, & par la conservation de l'espèce humaine. On continueroit cette attention, soit qu'il fallût défricher

les terres ou les ensemencer , jusqu'à ce que le sol purgé , bien consolidé , permit d'y établir les colons , & de les occuper à toutes les heures du jour , sans avoir rien à craindre pour leur sûreté. L'expérience a justifié d'avance la nécessité de toutes ces mesures.

LXI.
Malheurs
arrivés aux
Anglois à
Tabago ,
pour s'être
écartés des
maximes
que nous
venons de
tracer.

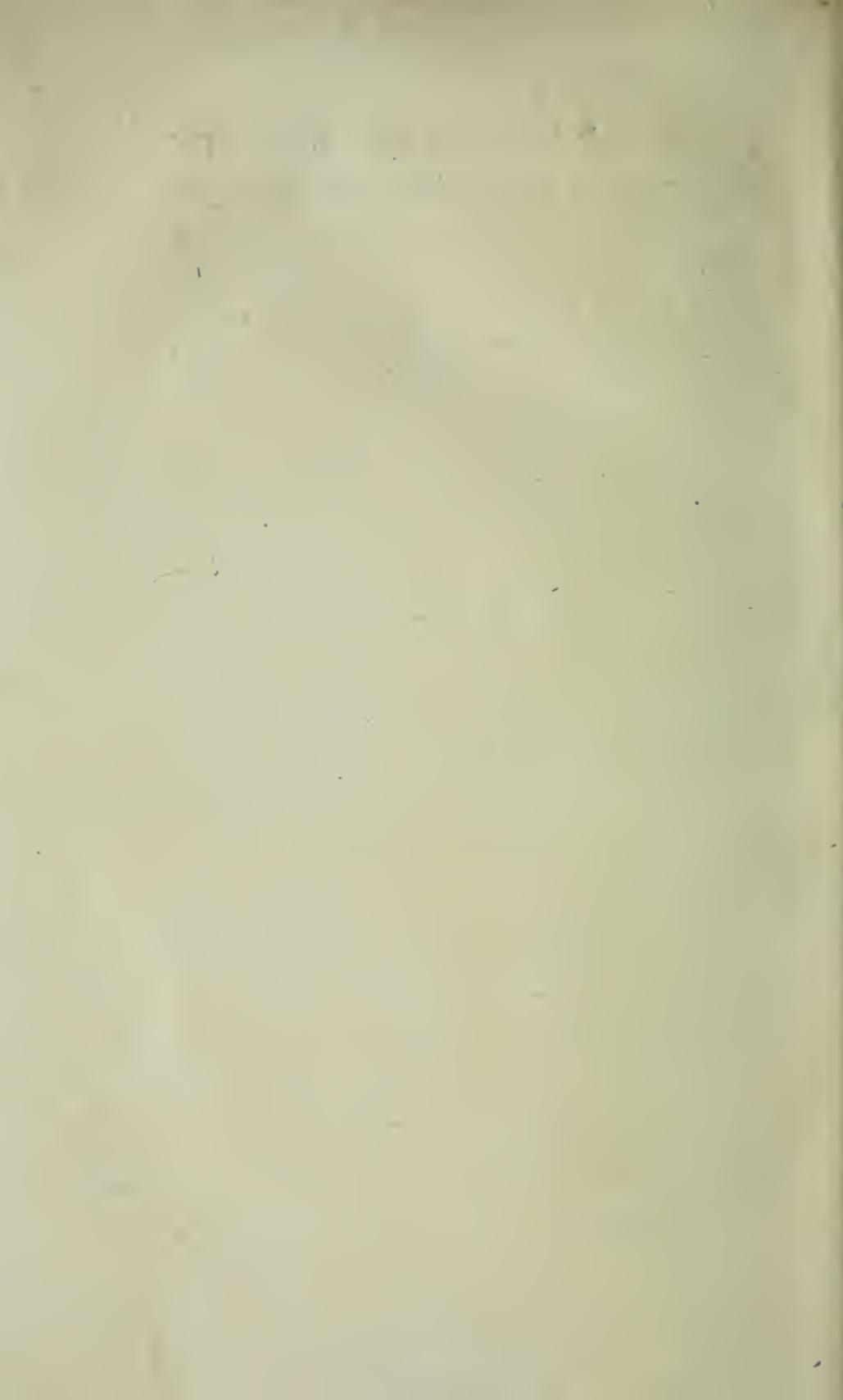
Pour n'avoir pas suivi la route que nous venons de tracer , les Anglois & leurs esclaves périrent en foule à Tabago , quoique venus la plupart ensemble des colonies voisines. Eclairés par ce désastre , ils se placèrent au-dessus du vent , & la mort cessa ses ravages. L'usage où est le gouvernement Britannique de vendre le sol de ses isles & les formalités inséparables d'un pareil système , retardèrent la formation d'un établissement qu'avec des maximes moins sages peut-être , on auroit commencé immédiatement après la paix. Ce ne fut qu'en 1766 que furent adjugés quatorze mille acres de terre , divisés en portions de cinq cens acres chacune. De nouvelles adjudications furent faites dans la suite : mais il ne fut jamais permis à aucun cultivateur d'acquérir plus d'un lot.

L'isle , dont les terres se sont trouvées trop sabloneuses , n'est encore habitée que par

quatre cens blancs & huit mille noirs. Ils ont été arrêtés au commencement de leur carrière par les fourmis, qui ont dévoré la plus grande partie des cannes déjà plantées. Les quarante mille quintaux de sucre que rendoient trente habitations, ont été réduits à la moitié. Le vuide a été rempli par le coton, dont on récolte huit cens mille livres pesant, & par l'indigo dont on obtient douze mille livres.

F I N.





**La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance**

**The Library
University of Ottawa
Date due**

--	--	--	--



a39003



009509372b

